DE LA DERNIÈRE SESSION

DU

PARLEMENT ANGLAIS

ET

DU MINISTÈRE TORY.

Il y a trois ans, l'alliance anglo-française était encore l'idée dominante de la politique européenne, celle à laquelle se rattachaient, en Angleterre comme en France, les désirs et les espérances des hommes les plus dévoués aux principes constitutionnels. En 1840, cette idée a succombé, non par la main des tories, ses vieux ennemis, mais par celle du parti qui, depuis cinquante ans, se faisait gloire d'en être le champion et le promoteur. Depuis ce temps, la France, justement offensée, s'est éloignée de l'Angleterre, et a répudié avec éclat toute tentative de rapprochement entre elle et le peuple qui l'a si indignement sacrifiée. C'est un mouvement trop légitime dans son origine, trop national dans sa tendance, pour qu'il convienne de le contrarier. Mais de ce que l'alliance anglo-française n'existe plus,

de ce que l'Angleterre, aujourd'hui comme pendant tant de siècles, nous apparaît plutôt comme rivale que comme amie, s'ensuit-il qu'on doive détourner les yeux de ce grand pays ou le juger autrement qu'avec impartialité? C'est la marque d'une ame faible que de rabaisser, que de décrier son ennemi, au lieu de l'estimer à sa valeur et de lui rendre justice. Plus donc on croit à la rivalité permanente de la France et de l'Angleterre, plus on doit se garder, dans les deux pays, de ces sentimens honteux qui ôteraient à la lutte toute grandeur et toute générosité.

J'ai cru ces réflexions nécessaires au moment où, reprenant un travail commencé l'an dernier (1), je vais jeter un coup d'œil sur les évènemens qui se sont récemment accomplis en Angleterre, et sur la situation des partis telle qu'elle m'apparaît en ce moment. A mon sens, dans ce qui s'est passé en Angleterre depuis un an, il y a beaucoup à louer, beaucoup à admirer même, et je ne veux ni dissimuler cette admiration ni souffrir qu'elle soit faussement interprétée. Autant au moins que beaucoup de ceux qui font aujourd'hui à l'Angleterre une guerre si acharnée de paroles et de plume, j'ai ressenti, je ressens encore l'affront et l'échec de 1840; mais je ne pense pas que l'injure et la menace à distance soient le meilleur moyen de réparer cet échec, de venger cet affront. En attendant le jour où, pour une aussi bonne cause qu'en 1840 et avec une plus ferme résolution, la France mettra sa politique en face de la politique anglaise, il doit donc être permis d'envisager modérément et froidement les affaires de ce pays. C'est ce que je vais tâcher de faire, sans m'inquiéter de savoir si parmi les excellens patriotes qui prenaient, il y a deux ans, le parti de lord Palmerston contre M. Thiers, de l'Angleterre contre la France, quelques-uns ne me reprocheront pas aujourd'hui de prononcer sans colère le nom de l'Angleterre, et sans outrages celui de lord Palmerston.

Au moment où j'écrivais l'an dernier, les élections venaient d'avoir lieu, et la victoire du parti tory était assurée. Quel jour prendrait-il le pouvoir? quels seraient les collègues que sir Robert Peel s'associerait? Voilà l'unique question qui restât à décider. Le parti whig ne voulut pourtant pas tomber sans un dernier combat, et le discours d'ouverture de la chambre nouvelle essaya de replacer les deux armées sur leur ancien champ de bataille; mais le parti tory, sûr de ses forces, ne consentit pas à attendre, et proposa simultanément

(1) *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er août 1841.

dans les deux chambres un vote de refus de concours. Ce vote passa à 168 contre 96 dans la chambre des lords, à 360 contre 269 dans la chambre des communes, et le lendemain, dans un langage noble et fier, lord John Russell faisait ses adieux au parlement. Le surlendemain, sir Robert Peel, appelé par la reine, était muni des pouvoirs nécessaires pour composer un cabinet. La reine d'ailleurs, ainsi qu'on devait le prévoir, n'avait rien refusé au chef de la majorité triomphante, et sa maison, celle du prince Albert elle-même, restaient soumises au contrôle du premier ministre.

Ainsi se termina cette grande et mémorable lutte. Mais, aux yeux de quelques hommes politiques, le ministère de sir Robert Peel, assiégé, au dehors, au dedans, de difficultés insurmontables, ne devait avoir qu'une existence troublée, qu'une durée éphémère. Encore prétendait-on que cette existence et cette durée seraient nécessairement achetées au prix de faiblesses quotidiennes et de concessions répétées. Au lieu de cela, qu'est-il arrivé? Que depuis un an sir Robert Peel gouverne l'Angleterre d'une main plus puissante, avec une autorité plus irrésistible qu'aucun ministre anglais depuis Pitt; que tout ce qu'il veut, il l'obtient, et qu'à certains jours, ses ennemis comme ses amis semblent s'incliner devant l'audace et la grandeur de ses plans; qu'il vient enfin de traverser une longue session sans essuyer un seul échec. Et cette singulière bonne fortune, l'a-t-il en effet payée de quelque concession notable, soit à l'une, soit à l'autre des fractions parlementaires qui le soutiennent? Tout au contraire; il n'a pas caressé un préjugé, transigé avec une passion, fléchi le genou devant une prétention injuste ou exagérée selon lui. Ce qu'il croyait bon, il l'a proposé sans ménagement, sans réserve, et toujours prêt, si son avis ne pouvait prévaloir, à reprendre simplement et noblement sa place sur les bancs de l'opposition.

Il y a certes dans un tel spectacle quelque chose d'imposant et qui mérite d'être examiné de près. Quels sont, au dehors ou au dedans, les principaux obstacles que, pendant la première année de son ministère, sir Robert Peel a rencontrés et dont il a triomphé? A quoi faut-il attribuer surtout son succès? Ce succès enfin est-il de nature à se prolonger? Voilà les questions qui se présentent. Ces questions, je les aborde sans me dissimuler que la dernière surtout est fort difficile. Quelques mots d'abord sur la politique extérieure, bien qu'à vrai dire, elle n'ait joué qu'un rôle assez secondaire pendant le cours de la dernière session.

On se souvient de l'étrange discours que, dans le mois de juillet

1841, lord Palmerston prononça à Tiverton, au sujet de l'Afghanistan. A l'entendre, jamais domination étrangère n'avait été plus sûre, plus paisible, plus agréable aux naturels du pays. Ce qu'ils avaient conquis par la force des armes, les Anglais le conservaient par la justice, par l'humanité, et de Caboul à Hérat, à Peshawer ou à Candahar, tout officier britannique ou tout soldat pouvait se promener sans autre danger que celui d'être accablé de remerciemens et de bénédictions. Trois mois après, une insurrection terrible éclatait, et les Anglais écrasés étaient obligés d'évacuer Caboul, laissant derrière eux quelques milliers de morts et de prisonniers.

Assurément une telle catastrophe, si elle fût survenue au temps des ministres whigs, eût perdu ces ministres, celui d'entre eux surtout qui avait récemment donné la preuve d'une si imprévoyante vanité. Mais quel coup pouvait-elle porter à sir Robert Peel et à ses collègues? La politique qui venait d'être si cruellement frappée, c'était la politique de leurs adversaires, la politique à laquelle ils avaient constamment refusé de s'associer. Comme bons citoyens, comme ministres dévoués à leur pays, sir Robert Peel et ses collègues devaient donc déplorer les désastres de l'Afghanistan. Comme hommes de parti, ils y puisaient une force nouvelle. Aussi, pendant tout le cours de la session, Caboul a-t-il été le mot formidable à l'aide duquel ils ont réduit l'opposition au silence, toutes les fois qu'elle voulait parler haut. Deux ou trois fois pourtant, avec l'audace du désespoir, lord Palmerston a essayé de prendre lui-même l'initiative, et de vanter comme la plus glorieuse, comme la plus utile des guerres, celle qui venait de se terminer si déplorablement; mais à la morne froideur de ses amis, comme à l'exaltation ironique de ses adversaires, lord Palmerston lui-même a dû s'apercevoir que le terrain n'était pas bon.

Un grave problème reste pourtant à résoudre, celui de savoir si l'Angleterre ira prendre à Caboul une revanche éclatante, ou si, renonçant définitivement à occuper le pays, elle se contentera de quelques succès et de quelques arrangemens qui mettent autant que possible l'honneur à couvert. Dans la prévoyance de cette dernière solution, les journaux whigs, il y a quelques jours, la signalaient d'avance comme honteuse et funeste. Depuis, d'autres nouvelles sont arrivées, et le bruit s'est répandu que les troupes avaient l'ordre de se porter en avant. Quoi qu'il en soit, une marche plus ou moins heureuse sur Caboul ne tranche point la question véritable, celle de l'occupation ou de l'évacuation. Si, comme cela paraît probable, sir

Robert Peel adopte cette dernière solution, il n'est pas douteux qu'il ne la fasse très facilement accepter. Jamais la guerre de l'Afghanistan n'a été populaire en Angleterre, et l'idée d'aller si loin combattre des peuples barbares sourit peu à l'esprit ferme et sûr, mais en même temps froid et calculateur, qui distingue ce pays. Sir Robert Peel n'aura donc pas beaucoup de peine à lui démontrer que l'évacuation est une mesure nécessaire qui a le double avantage d'éviter de nouveaux désastres et de rendre à l'Angleterre la liberté de ses mouvemens. Quant au déshonneur, s'il y en avait, c'est sur les auteurs de la guerre qu'il retomberait, sur ceux qui se sont follement engagés dans cette entreprise sans en mesurer les difficultés, sans en prévoir les conséquences.

On peut en dire autant de la guerre de la Chine, à laquelle les tories ont toujours fait, dans la chambre des communes du moins, une vive opposition. A tort ou à raison, l'homme de confiance des whigs, M. Elliot, passe pour avoir commencé cette guerre légèrement et pour l'avoir mal conduite. Si elle traîne en longueur, ou même si elle échoue, c'est donc aux whigs encore que s'en prendra l'opinion publique; si elle se termine heureusement, au contraire, sir Robert Peel en aura tout l'honneur. Cela explique comment les opérations de sir Henri Pottinger n'ont jusqu'ici soulevé aucun débat dans aucune des deux chambres. C'est d'ailleurs un spectacle bien étrange que celui de ces douze ou quinze mille Anglais qui essaient de pénétrer par la force jusqu'au cœur du céleste empire, et de dicter la loi à une population de deux à trois cents millions d'êtres humains. S'ils réussissaient, ce serait incontestablement une des plus grandes révolutions dont le monde ait été témoin, une révolution dont il est impossible aujourd'hui de prévoir toutes les conséquences.

Quant à l'empire ottoman, si bien consolidé, si admirablement pacifié par le traité du 15 juillet, il peut sans doute en sortir plus tard de très graves complications dans la politique européenne; mais, jusqu'à ce jour, sir Robert Peel et sir Strafford Canning n'ont guère pu qu'accepter les faits accomplis et marcher, bien qu'à contre-cœur, dans la voie ouverte par lord Palmerston et par lord Ponsonby. Ce n'en doit pas moins être une vive satisfaction pour ceux qui, en 1840, ont soutenu jusqu'au bout la politique française, que de la voir aujourd'hui si pleinement justifiée. En 1840, il y avait en France des hommes qui, pour excuser à leurs propres yeux leur faiblesse de cœur et leur manque de résolution, s'efforçaient de démontrer aux chambres et au pays que l'Angleterre avait eu raison contre la

France, ou que du moins les torts étaient partagés. Que ces hommes veuillent bien lire les discours où sir Robert Peel proclame les vices du traité du 15 juillet et l'imprévoyance coupable de ceux qui l'ont signé; qu'ils méditent surtout les paroles par lesquelles, le 10 août dernier, le premier ministre de l'Angleterre reprochait amèrement à lord Palmerston d'avoir, pour un intérêt douteux, réveillé les vieilles haines de la France, et brisé une alliance qui importait au repos du monde comme aux progrès de la civilisation! Ainsi, dans le parlement d'Angleterre, la politique française trouve plus de justice qu'en France même. Dieu veuille que la leçon ne soit pas perdue, et que jamais ne se renouvelle le triste spectacle des derniers mois de 1840!

Quoi qu'il en soit, pas plus que l'Afghanistan, pas plus que la Chine, l'Orient ne pouvait devenir pour l'opposition un sujet d'attaque sérieuse, pour le cabinet tory une difficulté parlementaire de quelque importance. Voyons si les questions qui lui appartiennent réellement étaient ou sont pour lui plus dangereuses ou plus embarrassantes.

Ces questions sont au nombre de trois : le traité de visite avec les quatre grandes puissances, l'incident diplomatique qui a presque brouillé l'Espagne et la France, enfin l'arrangement récent conclu par lord Ashburton avec les États-Unis.

En 1831, quand une pensée de philanthropie, honorable dans son principe, entraîna la France à faire à l'Angleterre, alors son alliée, la concession imprudente du droit de visite, une discussion fort curieuse eut lieu à la chambre des lords, au sujet du traité qui venait d'être conclu. L'opposition tory, représentée par lord Aberdeen, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, et par lord Ellenborough, gouverneur-général de l'Inde, loua l'ensemble du traité, mais non sans joindre à l'éloge quelques reproches assez amers. Ainsi, à l'entendre, ce traité avait trois inconvéniens graves : le premier, de renfermer dans une zone beaucoup trop étroite l'exercice du droit de visite; le second, de limiter le nombre des croiseurs par la stipulation qui ne permettait pas à une des puissances contractantes d'en avoir plus que le double de l'autre; le troisième enfin, d'être écrit en langue française, et d'accorder ainsi à une ancienne rivale une sorte de supériorité. Lord Grey n'attacha pas beaucoup d'importance à ce dernier reproche, mais il avoua que les deux autres étaient fondés. « Par malheur, dit-il, il existe en France de grandes préventions contre le droit de visite. En obtenant le traité tel qu'il est rédigé, le ministère croit donc avoir beaucoup fait. Il aurait désiré obtenir davantage, mais cela était impossible. »

Ainsi, de l'aveu même de lord Grey, quand l'alliance anglo-française était à son apogée, quand la France n'avait qu'à se louer des procédés de l'Angleterre, quand entre les deux peuples il n'existait d'autres rapports que ceux d'une bienveillance mutuelle, le gouvernement français n'avait pas cru pouvoir accorder le droit de visite tel que le gouvernement anglais le désirait. C'était donc, pour ce dernier gouvernement, un triomphe inespéré que d'obtenir tout ce qui avait été refusé en 1831, après la rupture de l'alliance, le lendemain du traité du 15 juillet, quand le souvenir récent d'une insigne trahison séparait les deux peuples, et irritait à juste titre la France contre l'Angleterre. Par le traité de décembre 1841, sir Robert Peel achevait brillamment l'œuvre commencée le 13 juillet de la même année par ses prédécesseurs. Il constatait l'entière résignation de la France et son désir de se replacer à tout prix dans le concert européen.

Malheureusement pour sir Robert Peel, entre la signature et la ratification du traité, les chambres françaises s'assemblèrent, et l'on sait comment le droit de visite y fut accueilli. Au jour fixé pour l'échange des ratifications, celle de la France ne vint donc pas, et le cabinet français se trouva, vis-à-vis du cabinet anglais, dans la singulière situation d'un débiteur qui a souscrit un engagement, et qui ne peut pas y faire honneur. En droit diplomatique, comme en droit constitutionnel, une telle situation n'a qu'une solution possible, la retraite du ministre qui a donné sa signature. C'est ainsi seulement que les gouvernemens représentatifs peuvent, dans leurs rapports avec les gouvernemens absolus, inspirer la confiance et parler avec autorité. C'est ainsi, d'un autre côté, que les chambres sont averties qu'un traité n'est point une simple loi, et qu'elles ne doivent rompre une convention signée qu'à la dernière extrémité, et quand les intérêts du pays sont grossièrement sacrifiés. Le refus de ratification, non suivi de la retraite de M. Guizot, était donc un fait grave, et qui pouvait, si le cabinet anglais l'acceptait, donner contre lui de fortes armes. Cependant, ni de la part de sir Robert Peel, ni de celle de lord Palmerston, il n'y eut rien qui indiquât un vif mécontentement. Pourquoi cela? et comment l'Angleterre, d'ordinaire si susceptible, prit-elle avec tant de patience un acte qui devait la blesser dans son orgueil, tout en la frappant dans une de ses plus chères et de ses plus vieilles prétentions?

A mon sens, l'explication est facile. Nul doute que sir Robert Peel n'ait regretté et ne regrette encore le traité que M. Guizot lui avait

si bénévolement accordé. Mais, d'une part, en demandant que le protocole restât ouvert, M. Guizot lui laissait l'espérance qu'il reviendrait plus tard à son intention primitive; de l'autre, si M. Guizot se retirait, il était impossible de croire qu'il fût remplacé par un ministre qui convînt mieux à l'Angleterre. Le parti le plus sage était donc de se résigner et d'attendre. Quant à lord Palmerston, dont l'idée fixe depuis trois ans est d'isoler la France, et de former, en dehors d'elle, une coalition européenne, il ne pouvait voir avec beaucoup de chagrin un incident qui servait merveilleusement ses projets, et qui marchait à son but. Par cette double considération, la question du droit de visite tomba donc après quelques paroles échangées, et sans que la position du cabinet en devînt meilleure ou pire.

Depuis quelques jours pourtant, un incident est survenu qui a ravivé la polémique sur cette question et fourni aux whigs une occasion inespérée de faire un peu de bruit. Averti par les plaintes du commerce français, lord Aberdeen, il y a plusieurs mois déjà, crut devoir soumettre aux avocats de la couronne les instructions précédemment données aux croiseurs anglais par lord Palmerston et les actes résultant de ces instructions. Les avocats de la couronne pensèrent qu'instructions et actes étaient également contraires au droit des gens. Lord Aberdeen, comme c'était son devoir le plus rigoureux, écrivit alors aux croiseurs, afin qu'ils évitassent tout ce pouvait susciter de justes réclamations. Or, bien qu'elle ne fût point destinée à la publicité, la lettre de lord Aberdeen a été connue, et naturellement la presse française s'en est emparée pour appuyer et justifier l'opinion qu'elle soutient depuis un an. Là-dessus, grande fureur des journaux whigs, surtout du journal de lord Palmerston, qui, en termes assez grossiers, accuse lord Aberdeen d'avoir reculé devant les clameurs insensées de la France, et sacrifié à un vain désir de conciliation le vieil honneur du pavillon anglais. Grande joie d'un autre côté de certaines feuilles françaises, qui sont toutes fières de voir un ministre anglais taxé à son tour de faiblesse et presque de lâcheté. Ajoutez à cela que, les élections en France n'ayant pas tourné comme le pensaient les deux cabinets, tout espoir de ratification a disparu, et qu'un de ces jours sans doute le protocole sera fermé. Ajoutez de plus que, le traité de 1841 définitivement écarté, les traités de 1831 et 1833 se trouvent maintenant en danger, et que M. Guizot lui-même sera peut-être contraint, par l'opinion publique et par la chambre, d'en implorer la modification.

De ces divers faits réunis, il résulte que la question du droit de visite pourra être plus embarrassante pour lord Aberdeen en 1843 qu'en 1842. Il me paraît pourtant difficile que lord Palmerston réussisse soit à justifier ses instructions, soit à soutenir, sans provoquer un immense éclat de rire, que sir Robert Peel tremble devant M. Guizot. Il est probable, au contraire, qu'après quelques passes d'armes peu meurtrières, les deux partis s'entendront pour mettre la vieille prétention anglaise à couvert sans trop nuire au cabinet français. Encore une fois, les Anglais, whigs ou tories, tiennent à la fois au droit de visite et au maintien du cabinet qui, le 29 octobre 1840, est venu leur rendre un si grand service. Il y a là pour eux un double intérêt qui fera bien vite taire l'esprit de parti.

Sur la question d'Espagne, au contraire, l'opposition whig eût bien voulu prendre le cabinet en défaut, et deux ou trois fois, pendant la session, elle le tenta, dans la chambre des lords comme dans la chambre des communes. Comment eût-elle réussi? Au début, lord Aberdeen, en conseillant une transaction entre l'étiquette espagnole et l'étiquette française, avait peut-être, jusqu'à un certain point, prêté le flanc; mais lord Aberdeen, dès que les cortès eurent parlé, ne s'était-il pas hâté de retirer sa première dépêche, et de déclarer que les juges compétens ayant prononcé, l'Angleterre n'avait plus qu'à s'incliner devant leur arrêt? N'est-ce pas aussi lord Aberdeen, n'est-ce pas sir Robert Peel, qui, glorifiant dans le parlement le gouvernement d'Espartero, se sont, à plusieurs reprises, empressés de proclamer ce gouvernement le meilleur, le plus sage, le plus national qui, depuis dix ans, ait existé en Espagne? N'est-ce pas lord Aberdeen, n'est-ce pas sir Robert Peel, qui lui ont promis hautement leurs bons offices, au dedans pour triompher de toutes les résistances, au dehors pour obtenir la sanction européenne? Qu'eussent fait de plus les whigs, et qu'avaient-ils à dire, surtout quand le ministre anglais à Madrid n'était autre que M. Aston, placé par eux, et fort habitué déjà à faire prédominer les intérêts de l'Angleterre sur les intérêts de la France. Dans cette circonstance, il faut le reconnaître, le cabinet tory est resté parfaitement fidèle à cette vieille politique, qui n'est ni whig ni tory, et qui, pour s'emparer de l'influence, sait, sans scrupule et sans hésitation, servir toutes les causes, revêtir tous les habits, parler tous les langages. Pour sir Robert Peel comme pour lord Melbourne, pour lord Aberdeen comme pour lord Palmerston, il n'y avait en Espagne qu'une question, abaisser et effacer la France. Quand on était si bien d'accord au fond et que

la conduite répondait si exactement à la pensée, il était difficile de se quereller long-temps.

Ainsi trois questions, celle de l'Afghanistan, celle de la Chine, celle de l'empire ottoman que le ministère tombé avait léguées au ministère actuel, et dont celui-ci ne pouvait être que médiocrement affecté; deux questions, celle du traité de visite et celle d'Espagne, qui appartiennent à sir Robert Peel, mais qui n'étaient pas de nature à provoquer entre ses prédécesseurs et lui un débat sérieux. Il en reste une plus grave dont le parlement ne s'est point occupé, celle de la convention qui, momentanément du moins, réconcilie l'Angleterre et l'Amérique. Eh bien! je ne crois pas que là encore les whigs aient trouvé le terrain qui leur manque. De quoi, en effet, se compose cette convention? D'abord, et avant tout, d'un arrangement territorial par lequel la limite des deux états, incertaine depuis le traité de 1783, est définitivement fixée, à l'aide de quelques concessions réciproques. Comme tous les arrangemens du même genre, celui-ci, sans doute, peut être critiqué soit à Washington, soit à Londres; mais il a le grand mérite de mettre un terme à une incertitude déplorable et aux conflits inévitables qui naissaient périodiquement de cette incertitude. Or, ce mérite, ce ne sont pas seulement les tories qui l'apprécient, ce sont aussi les radicaux même modérés, même rapprochés des whigs, ainsi que le prouve le langage de l'*Examiner*. Quant à la stipulation relative au droit de visite, les whigs auraient le droit de s'en plaindre si, pendant le cours de leur long ministère, ils avaient amené l'Amérique à baisser pavillon devant les prétentions de l'Angleterre. C'est au contraire sous le ministère whig que ces prétentions avaient rencontré, de l'autre côté de l'Atlantique, la plus vive, la plus ferme résistance. C'est sous le ministère whig qu'avaient été échangées, entre les deux gouvernemens, les notes aigres et péremptoires qui laissaient si peu d'espoir d'un accommodement. Sous quel prétexte lord Palmerston viendrait-il donc reprocher à sir Robert Peel de n'avoir pas fait mieux que lui? L'Amérique, excepté un jour sous M. Canning, a toujours refusé de concéder le droit de visite tel que l'Angleterre le comprend. Elle persiste aujourd'hui dans son refus. Il n'y a là, pour la politique de sir Robert Peel, ni succès ni échec.

Si sir Robert Peel se sentait un peu vivement pressé de ce côté, ne serait-ce pas d'ailleurs une admirable occasion de revenir à son éternelle réponse, à celle dont il a tant de fois déjà tiré si bon parti? « Quoi! dirait-il à lord Palmerston, par votre politique légère,

étourdie, écervelée, vous avez créé partout à l'Angleterre des embarras et des difficultés! Grace à vous, une armée a péri dans l'Afghanistan, une autre armée lutte péniblement en Chine contre des obstacles inconnus; grace à vous, l'Orient est livré à l'anarchie, la France est redevenue l'ennemie de l'Angleterre, et vous trouvez mauvais que du côté de l'Amérique au moins nous nous assurions un peu de sécurité! Vous trouvez mauvais que nous terminions honorablement, pour les deux parties, un procès qui dure depuis cinquante ans, et qui, comme beaucoup d'autres procès, ne vaut ni les frais qu'il coûte, ni la peine qu'il donne, ni les dangers qu'il fait courir! Avez-vous donc été vous-même si fier et si ferme dans l'affaire Macleod, quand, au mépris de vos réclamations diplomatiques et de vos discours parlementaires, vous avez souffert qu'un citoyen anglais, avoué par son gouvernement, fût emprisonné et jugé? Si l'Angleterre a baissé la tête devant l'Amérique, c'est le jour où cette incroyable procédure a pu suivre son cours. Quand vous nous avez cédé le pouvoir, vous aviez reculé devant l'Amérique sans qu'à ce prix la paix vous fût acquise. La paix est assurée aujourd'hui, et, malgré vos efforts pour ranimer de vieilles querelles, les deux peuples s'en réjouissent. »

Qu'on le remarque bien; je n'examine point ici la valeur réelle du traité Ashburton, j'examine seulement l'influence que ce traité doit exercer sur la situation respective des partis. Or, malgré les déclamations quotidiennes du journal de lord Palmerston, je crois cette influence plutôt favorable que contraire au ministère Peel. La question extérieure dont, au temps des Fox et des Sheridan, l'opposition whig se fit une arme si terrible, est donc devenue entre ses mains parfaitement impuissante et inoffensive. Comment en effet ses chefs parleraient-ils de paix après avoir entrepris les guerres les plus folles? d'alliance des états libres contre les états absolus après avoir rompu cette alliance? de non-intervention après avoir réglé, les armes à la main, la querelle d'un souverain et de son vassal? d'esprit conciliateur dans les rapports de l'Angleterre et de la France après avoir outragé, humilié la France? C'étaient là les vieux articles de foi du parti whig; mais il les a reniés, et c'est en vain aujourd'hui que, pour ne pas rester muet, il s'efforce d'emprunter au parti tory les passions haineuses dont ce parti était jadis animé, et son langage violent.

Je viens maintenant à la question intérieure, et j'examine comment le cabinet de sir Robert Peel a surmonté les difficultés très réelles que prévoyaient, à l'époque de son avènement, ses partisans

comme ses adversaires. Ces difficultés, ainsi que je le disais l'an dernier, pouvaient se réduire à trois : la situation financière du pays, l'Irlande, et le parti tory lui-même. Je vais les passer successivement en revue.

Quand le cabinet whig prépara le budget de 1842, il se trouvait, on le sait, en présence d'une situation financière difficile. Par suite des armemens extraordinaires de la Syrie, de la Chine et de l'Inde, par suite aussi de la réduction imprudente de certains impôts, il y avait sur les exercices 1840 et 1841 un déficit considérable. En outre, le déficit sur 1842 était évalué à 45 ou 50 millions. C'est alors qu'avec une louable hardiesse, le cabinet whig imagina de s'adresser, pour couvrir ce déficit, non à l'emprunt, non à l'impôt, mais à la réduction habilement combinée des droits qui protègent, en Angleterre, le blé, le sucre et les bois de construction. Grace à cette réduction, le blé de Crimée ou de Pologne, le sucre de Cuba ou du Brésil, le bois de construction de la Baltique, pouvait venir faire concurrence au blé anglais, au sucre des Antilles, au bois du Canada. Il y avait avantage pour le consommateur, qui se procurait à meilleur marché les marchandises dont il a besoin; avantage pour le commerce, qui, dans le transport de ces marchandises, trouvait un aliment nouveau; avantage enfin pour l'état, qui, au moyen d'un tarif modéré, faisait entrer dans ses coffres des sommes considérables. Mais il y avait dommage pour certaines industries privilégiées qui ne manquèrent pas de se coaliser.

Le jour où sir Robert Peel, soutenu par la coalition de ces industries, renversa le cabinet whig et prit le pouvoir, il avait donc un difficile problème à résoudre. Il fallait, par un autre moyen que ses prédécesseurs, et sans tromper les espérances de ses amis, remettre les finances en équilibre. Il fallait aussi ménager les classes non privilégiées, auprès desquelles l'idée du pain, du sucre et du bois à bon marché avait naturellement obtenu beaucoup de faveur. D'abord, on s'en souvient, sir Robert Peel refusa absolument de s'expliquer. En vain, pendant la courte session qui suivit la chute du ministère whig, fut-il de la part des whigs et des radicaux l'objet des attaques les plus vives et des reproches les plus amers; en vain lord John Russell alla-t-il jusqu'à lui dire que le pays avait faim et ne pouvait attendre: sir Robert Peel répondit froidement que, s'il était coupable pour ne pas proposer en un mois le changement de la loi des céréales, le ministère whig l'était bien davantage, lui qui avait gardé cinq ans le pouvoir sans y songer. Sir Robert Peel persista donc à demander du

temps, et la prorogation eut lieu sans qu'il eût dit un mot qui pût faire pressentir ses projets. Le même silence fut gardé du 8 octobre, jour de la prorogation, au 8 février, jour de la reprise de la session, malgré les provocations répétées de la presse. Il est bon d'ajouter que ces provocations produisirent peu d'effet dans le pays, et que la résolution prise par sir Robert Peel, celle de ne rien faire sans y avoir mûrement réfléchi, parut généralement comprise et approuvée.

Pourtant, peu de jours avant la session, un incident eut lieu qui prouva que sir Robert Peel ne voulait pas s'asservir absolument aux préjugés ou aux intérêts des industries privilégiées. Dans le dessein fort naturel de rallier toutes les nuances du parti tory, il avait cru devoir accepter pour collègue le représentant exclusif et passionné de l'intérêt agricole en Angleterre, l'ennemi déclaré de toute idée libérale et de tout progrès, l'idole et le chef avoué des fermiers, des laboureurs et des ultrà-tories, le duc de Buckingham, connu jadis sous le nom de lord Chandos. C'était en quelque sorte prendre l'engagement tacite de ne toucher à la législation des céréales que pour la sanctionner et la consolider. Or, le 3 février, on apprit que le duc de Buckingham donnait sa démission. D'un autre côté, il est vrai, sir Edward Knatchbull, presque aussi bien placé que le duc de Buckingham dans le cœur des agriculteurs, restait membre du cabinet, et lord March, fils du duc de Richmond, persistait dans son projet de proposer l'adresse. C'est, on s'en souvient, le duc de Richmond qui, votant au mois d'août contre le ministère whig, fit cette déclaration si souvent reproduite que, si sir Robert Peel devenait infidèle au parti agricole, le parti agricole le mettrait à la porte comme lord Melbourne. Puisque le duc de Richmond et sir Édouard Knatchbull maintenaient leur appui au ministère, le parti agricole n'était pas sacrifié tout-à-fait, comme on aurait pu l'induire de la retraite du duc de Buckingham.

D'après tout cela, on peut comprendre avec quelle anxiété le plan ministériel était attendu par tous les partis, et quel silence se fit dans la chambre des communes quand sir Robert Peel se leva pour dire son dernier mot. Après un discours où, malgré le talent de l'orateur, apparut assez clairement l'embarras d'une situation équivoque, il fit connaître enfin l'échelle de droits qui avait effrayé le duc de Buckingham. Voici cette échelle mise en regard de celle qui existait d'après la législation précédente :

PRIX DU BLÉ EN ANGLETERRE.			DROIT PERÇU D'APRÈS L'ANCIENNE LÉGISLATION.			DROIT A PERCEVOIR D'APRÈS LA LÉGISLATION NOUVELLE.	
le quarter.	l'hectolitre.		le quarter.	l'hectolitre.		le quarter.	l'hectolitre.
73 s.	(34 f. 58 c.)	—	1 s. 0 d.	(00 f. 46 c.)	—	1 s.	(0 f. 46 c.)
72	(33 12)	—	2 8	(1 22)	—	2	(0 92)
71	(32 76)	—	6 8	(3 06)	—	3	(1 38)
70	(32 20)	—	10 8	(4 90)	—	4	(1 84)
69	(31 74)	—	13 8	(6 28)	—	5	(2 30)
68	(31 28)	—	16 8	(7 60)	—	6	(2 76)
67	(30 82)	—	18 8	(8 52)	—	6	(2 76)
66	(30 36)	—	20 8	(9 44)	—	6	(2 76)
65	(29 90)	—	21 8	(9 90)	—	7	(3 22)
64	(29 44)	—	22 8	(10 36)	—	8	(3 68)
63	(28 98)	—	23 8	(10 82)	—	9	(4 14)
62	(28 52)	—	24 8	(11 28)	—	10	(4 60)
61	(28 06)	—	25 8	(11 74)	—	11	(5 06)
60	(27 60)	—	26 8	(12 20)	—	12	(5 52)
59	(27 14)	—	27 8	(12 66)	—	13	(5 98)
58	(26 68)	—	28 8	(13 12)	—	14	(6 44)
57	(26 22)	—	29 8	(13 58)	—	15	(6 90)
56	(25 76)	—	30 8	(14 04)	—	16	(7 36)
55	(25 30)	—	31 8	(14 50)	—	17	(7 82)
54	(24 84)	—	32 8	(14 96)	—	18	(8 28)
53	(24 38)	—	33 8	(15 42)	—	18	(8 28)
52	(23 92)	—	34 8	(15 88)	—	19	(8 74)
51	(23 46)	—	35 8	(16 34)	—	20	(9 20)
50	(23 00)	—	36 8	(16 80)	—	20	(9 20)

et au-dessous.

Pour qu'il ne manque aucun des élémens de la question, il faut se rappeler que le ministère whig proposait un droit fixe de 8 sh. par quarter (3 fr. 68 cent. l'hectolitre), quel que fût le prix du blé à l'intérieur.

Quand on examine avec attention le plan de sir Robert Peel, on voit qu'il est combiné pour qu'en temps régulier le prix du blé ne puisse tomber au-dessous du prix de 55 à 60 sh. le quarter (25 fr. 30 cent. à 27 fr. 60 cent. l'hectolitre). Il donne donc à l'industrie agricole une protection considérable. Si on le compare à la législation précédente, il peut pourtant passer pour très libéral. Aussi sir Robert Peel fut-il accueilli avec beaucoup de froideur par son parti, tandis que les rires ironiques du parti opposé prouvaient qu'il était

loin de se tenir pour content. On put donc croire un moment que la transaction ne serait acceptée par personne, et que les deux opinions extrêmes aimeraient mieux se livrer un combat décisif; mais ce n'est point ainsi que les choses se passèrent. Les opinions extrêmes se donnèrent bien le plaisir, à Derby, de brûler sir Robert Peel en effigie comme coupable de vouloir affamer le peuple; à Aylesbury, de le dénoncer au parti agricole comme traître et comme apostat. Dans le parlement aussi, M. Villiers fit rejeter, à la majorité de 393 voix contre 90, une proposition tendant à exempter de tout droit l'introduction du blé étranger, et M. Christopher présenta un amendement qui fut à peine soutenu pour maintenir, à peu de chose près, la législation actuelle. En somme cependant, les tories pensèrent qu'il fallait accepter le plan de sir Robert Peel, crainte de pis, et les libéraux, qu'il convenait de l'aider à passer, faute de mieux. Quant au droit fixe de lord John Russell, il ne fit pas dans le débat une très brillante figure. Pour le combattre, sir Robert Peel insistait surtout sur ce point, qu'en cas de disette il serait barbare de faire payer au peuple affamé un impôt de 8 sh. par quarter. Lord John Russell, embarrassé par cette objection, crut alors s'en délivrer en consentant à réduire le droit à 1 shilling lorsque le blé s'élèverait au prix exorbitant de 73 ou 74 sh.; mais c'était de fait accepter le principe du droit mobile, et renoncer à la plupart des argumens par lesquels le droit fixe peut être défendu. Aussi la division donna-t-elle 226 voix pour le droit fixe, et 349 pour le plan ministériel, c'est-à-dire en faveur de ce dernier une majorité de 123 voix. Le bill fut enfin adopté tel quel, à la seconde lecture, par 284 contre 176, à la troisième par 229 contre 90. C'est beaucoup plus qu'on ne pouvait s'y attendre, et sur ce point le triomphe du ministère fut complet. A la chambre des lords trois divisions marquèrent nettement la force respective des diverses, opinions. Un amendement de lord Stanhope appuyé par le duc de Buckingham, et qui tendait à maintenir à peu près la législation ancienne, fut rejeté par 119 contre 17. Un amendement de lord Brougham, qui supprimait au contraire toute espèce de droit, eut le même sort à la majorité de 109 contre 5. Un amendement enfin de lord Melbourne, en faveur du droit fixe de 8 sh., réunit 71 voix contre 207. Le bill passa ensuite sans difficulté.

Ce qu'il y eut au reste de plus remarquable dans la discussion de la chambre des communes, c'est d'une part un admirable discours de lord Palmerston en faveur de la liberté commerciale, de l'autre les récriminations vives et répétées de M. Ferrand contre les manu-

facturiers. Déjà, pendant la session d'août, M. Bushield Ferrand, nouveau membre de la chambre, s'était produit comme le vengeur en titre du parti agricole, et avait annoncé qu'il prouverait que si le peuple était opprimé, exploité, torturé, c'était par les manufacturiers, non par les propriétaires fonciers. Allant plus loin, et prenant au corps les chefs de l'association contre la loi des céréales (*anticorn law association*), il les dénonça hautement comme d'impitoyables tyrans qui, pour la plupart, s'étaient enrichis ou s'enrichissaient en écrasant les classes ouvrières. « Je n'accuse point, dit-il, tous les manufacturiers, mais j'accuse beaucoup d'entre eux, notamment les chefs de l'association contre la loi des céréales, de vol et de pillage aux dépens des pauvres ouvriers; je les accuse de les réduire au désespoir non-seulement en leur donnant des salaires insuffisans, mais en les forçant à acheter chez eux à haut prix des denrées de mauvaise qualité; j'accuse particulièrement M. Cobden, membre de la chambre pour Stockport, de faire travailler ses ouvriers le jour et la nuit, et de détruire ainsi leur bien-être et leur santé. De plus, tout ce que j'avance, je demande à le prouver. »

On peut juger à quelles scènes violentes de telles paroles donnèrent lieu. M. Ferrand tint pourtant bon, et chaque fois que, dans la discussion des céréales, un whig ou un radical reprochait aux propriétaires fonciers de vouloir affamer le peuple, M. Ferrand était debout, répétant ses accusations contre les manufacturiers, et offrant de produire, ou produisant, au milieu du tumulte, des pièces à l'appui. Que ses reproches fussent souvent injustes, son opinion déraisonnable, son langage injurieux et violent, on ne saurait le nier; mais il y a dans une telle persévérance quelque chose d'estimable, quelque chose même d'utile. Une enquête ordonnée par le parlement a prouvé d'ailleurs que les abus signalés par M. Ferrand n'étaient pas tous de son invention, et que, sans avoir tous les torts qu'il leur imputait, certains manufacturiers avaient besoin d'être sévèrement redressés.

Quoi qu'il en soit, grace aux whigs et aux radicaux d'une part, à M. Ferrand et aux ultrà-tories de l'autre, les classes pauvres se trouvèrent, pendant ce débat, pourvues de deux sortes de défenseurs, ceux-ci contre l'aristocratie foncière, ceux-là contre l'aristocratie industrielle. Et cependant c'est à ces deux aristocraties qu'appartient presque exclusivement le parlement. Mais telle est la vertu des institutions libres, que, sous leur action bienfaisante, le jeu des partis et les besoins de la lutte donnent de nombreux organes même

à ceux qui ne sont pas directement représentés, et contraignent l'égoïsme à servir la cause de l'humanité et de la civilisation.

Sir Robert Peel s'était délivré d'un de ses embarras les plus pressans; mais son bill des céréales n'était, à tout prendre, qu'un expédient, et, ce bill adopté, la difficulté financière restait tout entière. La grande épreuve n'était donc point passée, celle qui devait le placer parmi les hommes d'état dignes de ce nom, ou parmi les simples commis décorés du titre de ministres. Or, cette épreuve à laquelle l'attendaient amis et ennemis, sir Robert Peel la traversa avec plus de bonheur et d'éclat qu'on ne pouvait le supposer. Le déficit arriéré pouvant être couvert par des bons de l'échiquier, c'est au déficit nouveau seulement qu'il était nécessaire de pourvoir, et parmi les taxes nombreuses dont se compose le budget anglais, il ne paraissait pas impossible d'en découvrir une ou plusieurs qui rapportassent 50 millions de plus. Mais c'était tomber dans le piége tendu par le cabinet whig, et lui donner beau jeu. Sir Robert Peel imagina donc non-seulement de faire peser la totalité de l'impôt nouveau sur les classes riches de la société, mais d'élever cet impôt de telle sorte qu'il devînt possible de réduire quelques autres impôts, ceux dont les classes pauvres paient la plus grande partie.

En un mot, il lui fallait 50 millions; il en demanda 100 à tous les revenus au-dessus de 150 livres sterling, et de la même main, remaniant à fond le tarif, il diminua les droits sur la viande, sur le poisson, sur le houblon, sur les pommes de terre, sur le riz, sur les graines, sur le bois de construction. De cette façon, en échange du pouvoir qu'elles avaient reconquis, il imposa aux classes les plus riches de la société un sacrifice notable, et offrit aux classes les plus pauvres une forte prime pour qu'elles n'exigeassent pas plus.

Assurément c'est là une idée aussi simple que hardie, une idée dont la grandeur et la puissance devaient frapper tous les esprits. C'est ce qui arriva dans la chambre des communes, quand, après un des plus magnifiques discours qui jamais aient été prononcés, sir Robert Peel reprit sa place. Ce discours, qui dura plusieurs heures et où, dans un ordre admirable, toutes les questions furent touchées avec une égale supériorité, ce discours si vaste et si précis, si élevé et si pratique, se terminait par un appel éloquent aux sentimens patriotiques qui, à d'autres époques, ont aidé l'Angleterre à sortir des crises les plus terribles. « Il viendra un temps, s'écria-t-il, où les in-« nombrables créatures humaines qui vivent heureuses et fières sous « l'empire de la constitution britannique, contempleront avec admi-

« ration les efforts gigantesques de vos pères pour défendre non-« seulement l'honneur et les institutions du pays, mais l'intérêt du « monde entier. Avez-vous dégénéré de vos pères, et ne vous sen-« tez-vous pas le courage nécessaire pour lutter contre le mal dont « vous êtes atteints? Pour moi, j'ai rempli mon devoir en vous pro-« posant les mesures qui m'ont paru de nature à vaincre ce mal. « C'est sur vous que repose maintenant toute la responsabilité. J'ai « la ferme confiance que vous vous montrerez dignes de votre mis-« sion, et que vous ne ternirez pas le nom que vous devez chérir « comme votre plus glorieux héritage. Imitez ceux qui vous ont pré-« cédés, et sachez aussi faire quelques sacrifices à l'honneur, à la « sûreté, à la grandeur de votre pays. »

Au premier moment, on eût cru que toute la chambre applaudissait à ce langage, et que l'opposition désarmée allait se joindre au parti ministériel pour voter d'enthousiasme le projet de sir Robert Peel. Au dehors aussi l'admiration égala la surprise, et pendant huit jours le pays entier parut prêt à accepter avec joie le sacrifice qu'on lui demandait; mais l'esprit de parti et l'intérêt privé reprirent bientôt la parole, et quinze jours après, par une singulière réaction, on eût dit au contraire que le plan ministériel, si bien accueilli d'abord, n'avait plus dans la chambre et dans la presse un seul partisan dévoué. A deux ou trois radicaux près, l'opposition annonça qu'elle combattrait le bill jusqu'à la dernière extrémité, et pour commencer, elle empêcha, par une suite d'ajournemens, qu'aucune des résolutions proposées fût votée avant les vacances de Pâques. Le parti ministériel, de son côté, manifesta des inquiétudes, indiqua des amendemens; enfin le silence singulier des principaux collègues de sir Robert Peel put faire supposer un moment qu'ils se souciaient peu de se compromettre avec lui. Au milieu de ces difficultés, sir Robert Peel ne fléchit pas, et, toujours sur la brèche, il fit face à tous ses adversaires. « Sans doute il est pénible de venir, après vingt-cinq ans de paix, proposer le rétablissement d'une taxe de guerre; mais à qui faut-il s'en prendre? Quand vous, whigs, vous avez pris le pouvoir, vous avez trouvé dans les finances des deux empires (l'Angleterre et l'Inde) un surplus annuel de 3,000,000 liv. (75 millions), qu'en avez-vous fait? Aujourd'hui nous avons, grace à vous, à couvrir dans les deux empires un déficit annuel de 5,000,000 liv. (125 millions), sans compter, en Angleterre seulement, un déficit arriéré de près de 8,000,000 liv. Ne nous reprochez donc pas le résultat de votre imprévoyance, de votre inhabileté. Est-il d'ailleurs vrai que nous soyons

en paix, et ne comptez-vous pour rien le désastre de l'Afghanistan, l'expédition de Chine, l'anarchie de l'Orient, la rupture de l'alliance française? Ce sont encore là de vos œuvres. Laissez-nous au moins le moyen d'y remédier. »

Tel est le thème que développa dix fois sir Robert Peel, et qui, repris par lord Stanley, lui fournit l'occasion de deux répliques sanglantes, l'une à l'ancien ministre de la guerre, M. Macaulay, l'autre à lord Palmerston. Pour obtenir quelque autorité, il ne suffisait pas d'ailleurs à l'opposition de critiquer le plan ministériel, il fallait encore qu'elle produisît le sien. Or, elle n'en avait pas d'autre que son budget de 1841, déjà plusieurs fois rejeté. Ce fut donc ce budget que lord John Russell dut proposer en opposition au budget Peel. La lutte alors s'engagea franchement entre les deux ministères, et 202 voix votèrent pour le budget whig, 308 pour le budget tory. Ce vote acquis, sir Robert Peel présenta son bill, qui, après de longs débats et beaucoup d'amendemens rejetés, passa enfin tel qu'il le voulut, à la majorité imposante de 255 contre 149. Il est bon de remarquer que deux radicaux, M. Roebuck et M. Currie, tout en blâmant quelques dispositions du bill, crurent devoir se séparer de leurs amis et soutenir sir Robert Peel. Ils pensèrent sans doute, comme organes des classes les plus pauvres, qu'il ne leur était pas permis de repousser absolument un projet par lequel les classes aisées seules étaient atteintes. C'est par cette raison également que l'agitation tentée par les whigs échoua presque partout, et que dans certaines villes fort radicales, entre autres à Manchester, le budget tory fut en général favorablement accueilli.

Je dépasserais les bornes de ce travail si je voulais expliquer dans ses détails un bill qui ne comprend pas moins de cent quatre-vingt-neuf clauses et de cent trente pages in-folio d'impression. Cependant il me paraît utile d'en faire comprendre les dispositions et les difficultés principales. C'est d'ailleurs une occasion de mettre à nu la situation financière de l'Angleterre, telle qu'elle résulte des derniers débats.

Le budget ordinaire anglais, qui ne comprend ni la taxe des pauvres, ni les dépenses du culte, ni l'entretien des routes et canaux, ni les dépenses provinciales ou locales, ni une portion notable des frais de perception, monte au chiffre considérable de 50 à 51 millions sterl. (1 milliard 250 à 275 millions). Or, la propriété foncière, sur laquelle pèsent la plupart des dépenses non inscrites au budget, ne contribue directement à celles qui y figurent que pour une très

faible somme. C'est donc surtout au moyen des taxes de consommation que l'Angleterre fait face à tous ses besoins. Voici, d'après l'exposé de sir Robert Peel, à quel chiffre ces taxes et les autres sont évaluées pour 1842-1843 :

Accise.	13,450,000	liv. sterl.
Douanes.	22,500,000	—
Timbre.	7,100,000	—
Postes.	500,000	—
Propriétés de la couronne.	150,000	—
Taxes.	4,400,000	—
Produits divers.	250,000	—

En tout 48,350,000 liv.; ce qui, en estimant pour la même année la dépense à 50,819,000 liv., donne un déficit probable de 2,569,000 liv. Mais ce déficit s'accroît de ceux des cinq années précédentes, qui ne montent pas à moins de 7,502,000 liv. Le déficit total, sans compter les dépenses extraordinaires de la Chine et de l'Afghanistan, est de 10,070,000 liv. (271,750,000 fr.). Encore est-il probable qu'il faudra venir au secours de la compagnie des Indes, dont les dépenses, depuis deux ans, excèdent annuellement les revenus de 2,400,000 liv. à peu près.

Voilà le mal. Voici maintenant le remède. C'est en 1798, au fort de la guerre de la révolution, que pour la première fois l'Angleterre songea à frapper d'une taxe unique tous les revenus. A cette époque, les besoins étaient grands, et cette taxe fut portée à 10 pour 100. Seulement les revenus inférieurs à 50 livres furent exempts, et les revenus de 60 à 150 livres soumis à un droit réduit. Quant aux profits des fermiers, qui sont difficiles à apprécier, on les évalua aux trois quarts du fermage, et ils furent imposés en conséquence. Après la paix d'Amiens, l'*income tax* fut réduite à 5 pour 100; mais en 1805 on la releva à 6 1/4, et en 1806 à 10, taux primitif d'où elle ne descendit plus jusqu'à la paix. Une tentative fut faite alors pour la maintenir en la diminuant; mais cette tentative échoua, et l'*income tax*, avec son cortége de formalités minutieuses et inquisitoriales, succomba, dès les premiers votes, aux acclamations générales du pays.

Il y a entre l'*income tax* de 1814 et celle de 1842 quelques différences notables. La première, c'est que celle-ci est d'un peu moins de 3 pour 100 au lieu de 10 (7 d. par livre). La seconde, c'est qu'elle ne frappe pas les revenus inférieurs à 150 livres. La troisième, c'est

que les profits des fermiers ne sont évalués qu'à moitié du fermage en Angleterre, au tiers en Écosse, et que les fermiers dont le fermage n'excède pas 300 livres en sont tout-à-fait exempts. En Irlande, où l'*income tax* n'a jamais existé, les propriétaires qui ne résident pas dans le pays (*absentees*) y sont seuls soumis. Elle est suppléée d'ailleurs par une taxe de 1 sh. par gallon sur les spiritueux, et par une augmentation du droit de timbre.

Tout cela établi, à quelle somme peut-on évaluer les revenus de l'Angleterre et de l'Écosse, et, sur ces revenus, quelle déduction faut-il faire en raison des diverses clauses exceptionnelles? La question est difficile, et l'on s'accorde généralement à penser que les calculs de sir Robert Peel sont restés au-dessous du chiffre réel. Quoi qu'il en soit, voici, d'après lui, le tableau probable des revenus :

Revenu foncier perçu par les propriétaires.	39,400,000	liv. sterl.
Dîme.	2,732,690	—
Revenu des mines et carrières.	1,500,000	—
Actions de chemins de fer et canaux. . .	3,429,000	—
Loyer de maisons.	25,000,000	—
Profits des fermiers.	26,000,000	—
Fonds publics.	30,000,000	—
Revenus provenant du commerce, de l'industrie, des professions libérales, etc. .	50,000,000	—
Salaires de fonctionnaires publics. . . .	7,000,000	—
	185,061,690	liv. sterl.

Ainsi, d'après sir Robert Peel, la masse des revenus anglais et écossais serait de 185,061,000 liv. (4 milliards 626 millions). En appliquant le tarif à cette somme, après en avoir déduit 25 pour 100 à peu près pour les revenus inférieurs à 150 liv., et 60 à 75 pour 100 pour les fermages inférieurs à 300 livres, on trouve la somme totale de 3,775,000 livres, indépendamment de 410,000 livres que doivent produire les deux taxes qui remplacent en Irlande la taxe du revenu.

Quant au mode de perception, il est fort simple en ce qui concerne les revenus qui procèdent de la terre, du loyer des maisons, des actions industrielles ou des fonds publics. Il devient arbitraire et compliqué en ce qui concerne les profits du commerce, de l'industrie et des professions libérales. Chaque contribuable reçoit de l'inspecteur du timbre un bulletin qu'il doit remplir en affirmant le montant de ses profits d'après, autant que possible, la moyenne des trois années précédentes, et sans aucune déduction, soit pour dé-

penses extraordinaires, soit pour pertes provenant d'autre chose que du commerce, soit pour créances non prouvées irrecouvrables. L'inspecteur du timbre, examen fait, accepte ou refuse l'affirmation. Dans le premier cas, tout est fini; dans le second, le bulletin est renvoyé au contribuable avec une surcharge contre laquelle il peut former appel. Il a alors le choix de prendre pour juges soit des commissaires locaux institués *ad hoc* et indépendans de la couronne, soit un commissaire spécial nommé par le gouvernement. Le secret, d'ailleurs, est toujours enjoint aux commissaires.

Il me reste à expliquer quels furent les points principaux du projet ministériel sur lesquels portèrent les attaques de l'opposition, quelquefois même celles des amis du ministère. La première difficulté qui frappe tous les yeux est celle-ci. Est-il juste d'imposer également les revenus territoriaux, qui sont permanens, et les revenus commerciaux ou professionnels, qui sont temporaires? Ainsi un propriétaire reçoit de ses fermiers ou de ses locataires 100,000 francs par an. Un médecin ou un homme de loi gagne 100,000 francs par sa profession. Peut-on dire qu'ils aient le même revenu? Non, certes, car le fonds d'où le propriétaire tire son revenu est immuable et rendra toujours la même somme. Le médecin ou l'homme de loi, au contraire, s'il veut assurer un peu de repos à sa vieillesse et quelque aisance à ses enfans, doit mettre chaque année en réserve une portion de ce qu'il gagne. Encore une fois, y a-t-il égalité quand on demande à l'un comme à l'autre le sacrifice de 3 pour 100?

Ce n'est pas tout. Voici un propriétaire qui possède une rente perpétuelle de 6,000 livres, représentant, à 3 pour 100, un capital de 200,000 livres. Par suite d'arrangemens de famille, ce propriétaire convertit cette rente en une annuité de 18,000 livres, qui doit s'éteindre au bout d'un certain nombre d'années. Cette annuité de 18,000 liv. ne vaut pas plus que ne valait la rente perpétuelle de 6,000. Cependant il est imposé à une somme triple, puisque le bill ne fait aucune différence entre les rentes perpétuelles et les annuités. Est-ce encore là de la justice? est-ce de l'égalité? A de telles objections il était difficile de répondre, du moins d'une manière entièrement satisfaisante. Mais, une fois qu'on entrait dans la voie des distinctions, mille cas surgissaient qui, si on voulait les prévoir tous, jetaient dans la loi la plus inextricable confusion. Ainsi le revenu d'une propriété substituée devait-il être rangé dans la classe des revenus permanens ou des revenus viagers? Convenait-il qu'un propriétaire chargé d'hypothèques payât comme un propriétaire qui dispose de

tout son revenu? Était-il juste que le *clergyman*, qui ne transmet pas son revenu à ses enfans, prélevât sur ses dîmes 3 p. 100, ni plus ni moins que le propriétaire sur ses fermages? C'est d'ailleurs d'une taxe sur le revenu qu'il s'agit. Quelle que soit la source du revenu, peu importe. Il y aurait bien plus d'injustice à vouloir distinguer qu'à appliquer à tous une règle uniforme et inflexible.

Tels sont, en gros, les argumens que sir Robert Peel opposa à ses adversaires, et il fut en général secondé par lord John Russell, qui, tout en combattant l'*income tax* dans son principe, reconnut qu'une fois admise elle devait frapper tous les revenus sans distinction. L'amendement de M. Roebuck, qui tendait à réduire à moitié la taxe sur les revenus commerciaux et professionnels, fut donc rejeté à la majorité de 258 voix contre 112, et un autre amendement, qui établissait une distinction entre les rentes perpétuelles et les annuités, n'obtint que 117 voix contre 257. Par des raisons à peu près analogues, on décida qu'on ne pourrait déduire sur les profits que l'on fait d'un côté les pertes que l'on subit de l'autre, et que, par exemple, le propriétaire foncier commerçant paierait dans tous les cas 3 pour 100 de son revenu territorial. On décida aussi, à 207 voix contre 40, que les annuités, dividendes et actions appartenant à des étrangers, seraient atteints comme s'ils appartenaient à des sujets britanniques. Le bill passa donc, en définitive, sans aucune espèce de modification importante, et précisément tel que le voulut le cabinet.

A la chambre des lords, ce fut lord Brougham qui se chargea d'attaquer le principe du bill, et lord Landsdowne qui proposa l'amendement whig; mais, après une discussion assez vive, cet amendement fut rejeté par 112 voix contre 52, et, quelques jours après, la loi passa à 98 voix contre 28.

Je viens à la mesure qui se lie étroitement à celle de l'*income tax*, et qui, bien plus que celle-ci, assure à sir Robert Peel une grande place dans l'histoire financière de son pays.

Il fut un temps, et ce temps est peu éloigné, où M. Huskisson, malgré la timidité de ses actes, malgré la réserve de ses paroles, était l'effroi des tories, qui l'accusaient de vouloir, pour réaliser de vaines théories, sacrifier la législation protectrice de l'industrie nationale et de la richesse du pays. Or, si M. Huskisson pouvait renaître avec ses idées de 1827, je ne suis pas certain qu'il osât suivre le chef des tories dans la hardiesse de ses mesures et de ses déclarations. Ce n'est plus, excepté peut-être en ce qui touche l'agriculture, le langage prudent et ambigu à l'aide duquel on cherche à prouver aux uns que,

grace à l'abaissement des droits, ils achèteront à meilleur marché, aux autres qu'ils ne vendront pas moins cher. Ce ne sont point non plus les raisonnemens subtils par lesquels on s'efforce de concilier le système décrépit de la balance du commerce et le système encore enfant de la liberté des échanges. C'est la proclamation hardie, sans réserve, de cette grande vérité, qu'on ne peut acheter sans vendre, vendre sans acheter, et que, par conséquent, les peuples perdent au lieu de gagner quand, par les barrières dont ils s'entourent, ils accroissent les difficultés de la production et rendent le travail moins fructueux. C'est de plus un démenti formel jeté à ceux qui prétendent que la liberté des échanges fût-elle bonne, une nation ne peut y consentir qu'autant que les autres nations y consentent en même temps. « Si les autres nations ne veulent pas nous suivre dans la voie que nous ouvrons, s'écrie sir Robert Peel, tant pis pour elles; le contrebandier est là pour rétablir l'équilibre. Mais ce n'est pas une raison pour que l'Angleterre s'arrête. L'Angleterre entend acheter à bon marché tout ce dont elle a besoin. Si d'autres préfèrent acheter chèrement, à eux permis. »

Il ne m'est pas plus possible d'analyser dans tous ses détails le tarif nouveau que le bill d'*income tax;* en voici seulement les dispositions principales. En vertu de ce tarif, tous les droits prohibitifs sont supprimés, et réduits, sauf un très petit nombre d'exceptions, à un taux qui n'excède pas 5 pour 100 pour les matières premières, et 20 pour 100 pour les produits manufacturés. Le bétail vivant, aujourd'hui prohibé, est admis au droit de 1 liv. par tête, la viande fraiche au prix de 8 sh. par quintal (50 kil. et demi). Le lard doit payer également par quintal 2 sh. au lieu de 8, le bœuf salé 8 au lieu de 12, le jambon 14 au lieu de 28, le houblon, 4 liv. 10 sh. au lieu de 8 liv. 11 sh. Les graines sont réduites, selon leur espèce, de 1 liv. à 5 sh. le quintal, de 1 sh. à 1 d. le quarter, le riz de 1 liv. à 7 sh. Sur douze cents articles, en un mot, dont se compose le tarif, sept cent cinquante sont profondément modifiés. C'est une véritable révolution commerciale dont personne, il y a dix ans, ne pouvait avoir l'idée.

Il y a pourtant, il faut le reconnaître avec les whigs et les radicaux, un grave reproche à adresser au tarif de sir Robert Peel. Comment, après avoir proclamé des principes si libéraux, refuser d'en faire l'application pleine et entière aux objets principaux de consommation, aux céréales, au sucre, au bois de construction? Pour le bois de construction, le tarif réduit bien à 1 sh. par charge le droit sur le bois du Canada, qui payait auparavant 10 sh., mais c'est une remise

d'impôt et rien de plus, puisque le droit différentiel est maintenu contre le bois étranger. Quant au sucre, il n'en est pas même question, et les planteurs des Antilles conservent la protection exorbitante dont ils ont joui jusqu'ici. N'y a-t-il pas là, de la part de sir Robert Peel, une inconséquence marquée? ou bien serait-ce que, sur les trois points capitaux dont il s'agit, il a désespéré de vaincre son parti?

Je suis enclin à croire que cette dernière considération a fortement pesé sur la détermination de sir Robert Peel. Venu au pouvoir par le rejet du budget whig, il lui était d'ailleurs bien difficile de reproduire les dispositions principales de ce budget. Mais le germe est jeté, et par les mains de sir Robert Peel ou par d'autres, il faudra qu'il se développe. J'ajoute que l'intérêt du trésor viendra ici au secours des vrais principes, et qu'on ne se résignera pas à perdre longtemps 50 à 60 millions par an au singulier profit des planteurs des Antilles et des propriétaires du Canada.

Malgré les imperfections que je signale, le tarif de sir Robert Peel n'en est pas moins une des plus grandes choses qu'on ait faites, et personne ne s'y trompa en Angleterre. Autant en effet les tories l'accueillaient avec humeur ou froideur, autant il fut accepté avec enthousiasme par les libéraux. Le parti curieux à voir et à entendre, ce fut le parti agricole, déjà peu satisfait de la loi des céréales, et qui, par les mesures relatives au bétail, se sentait blessé jusque dans ses entrailles. « Un membre tory, dit à ce sujet l'*Examiner*, prétendait récemment qu'il avait combattu l'administration de lord Melbourne, parce que cette administration proposait de mauvaises mesures qu'elle ne pouvait faire passer. Le parti agricole, dont ce membre fait partie, a maintenant le grand avantage et la vive satisfaction de soutenir un gouvernement qui propose de mauvaises mesures et qui les convertit en loi. » Les fermiers de Reading se montrèrent peu contens de cette situation, et se plaignirent amèrement « que leurs efforts de l'an dernier n'eussent abouti qu'à les livrer pieds et poings liés à une majorité de 100 voix et à un ministre conjurés pour les trahir. » Les fermiers et propriétaires fonciers du Lincolnshire, du Berkshire, d'Eastlothian et de plusieurs autres comtés, ne firent pas entendre des plaintes moins vives, et à la chambre des lords, lord Western se fit leur organe, avant tout débat, en accusant hautement le cabinet d'avoir trompé les agriculteurs. A cela, le duc de Wellington répondit sèchement et rudement « que le cabinet n'avait rien promis. » Cela est vrai; mais à coup sûr si les agricul-

teurs eussent prévu ce qui les attendait, ils se fussent donné moins de peine pour faire sir Robert Peel premier ministre.

Pour le tarif comme pour l'*income tax*, je vais indiquer les questions qui furent le plus vivement débattues dans le parlement, et la solution qu'elles reçurent.

Il existe en Angleterre un mode de procéder simple, commode et souvent employé : c'est de faire précéder la présentation d'un bill par une série de résolutions qui subissent les mêmes épreuves, et qui permettent à la chambre de se prononcer d'avance sur les dispositions que le bill doit contenir. Une fois ces résolutions adoptées, le bill, rédigé conformément aux votes acquis, est déposé sur la table, et ne donne plus guère lieu qu'à des débats insignifians. C'est cette forme que sir Robert Peel avait adoptée pour l'*income tax;* c'est celle qu'il adopta encore pour le tarif. A peine s'était-il rassis, après avoir prononcé le discours dont je viens de parler, que M. Hume se leva pour exprimer sa joie de voir les principes de la liberté commerciale ainsi reconnus et consacrés. Deux membres tories, au contraire, MM. Palmer et le colonel Sibthorp, s'empressèrent de déclarer que le discours du premier ministre était *un tissu d'absurdités et de faussetés.* — « Ce n'est pas la première fois, ajouta l'un d'eux, que sir « Robert Peel et le duc de Wellington réunis trompent le parti qui « a eu confiance en eux. » Un tel début promettait, et cependant toute cette grande colère s'évapora dans un seul amendement, celui de M. Miles, qui, au nom du parti agricole, proposa de percevoir sur le bétail étranger un droit au poids au lieu d'un droit fixe. En combattant ses amis les agriculteurs, sir Robert Peel, au risque d'affaiblir le mérite de sa mesure, se donna d'ailleurs beaucoup de peine pour leur démontrer qu'ils s'effrayaient à tort, et que l'introduction du bétail étranger changerait peu de chose au prix actuel de leur marchandise; mais ils ne se laissèrent pas convaincre, et 113 voix contre 380 donnèrent la mesure exacte de leurs forces. En décomposant ces chiffres, on trouve, dans les 113, 97 tories et 16 libéraux; dans les 380, 218 tories et 162 libéraux. La grande majorité des tories s'était donc exécutée et avait suivi son chef. Quelques-uns d'entre eux n'en trouvèrent pas moins fort mauvais qu'on eût réduit le droit non-seulement sur les bœufs, mais sur le beurre, sur le fromage, sur les pommes de terre, en un mot sur tout ce qui se mange; ce qui fit dire assez plaisamment à M. Wakley : « Il est bien heureux que le peuple ne puisse manger du bois. S'il le pouvait, jamais sir Robert Peel n'eût osé proposer la suppression du droit. »

Voilà pour les tories. Quant aux whigs et aux radicaux, la lutte avec eux fut non plus dangereuse, mais plus sérieuse. C'est d'abord M. Labouchère qui proposa de fixer à 20 shel. le droit sur les sucres coloniaux, et à 30 shel. le droit sur le sucre étranger; c'est lord Howick qui demanda que le droit sur le café étranger fût fixé à 7 d. la livre au lieu de 8, le droit sur le café colonial restant à 4 d. De ces deux propositions, la première fut rejetée par 245 voix contre 164, la seconde par 81 voix contre 48, et le monopole des Antilles se trouva ainsi consacré. Quant au monopole du Canada, il ne fut attaqué directement que par M. Roebuck, qui proposa un droit de 20 sh. sur le bois de construction de toute origine, mais qui ne put réunir en faveur de sa proposition que 16 voix contre 243. Les whigs d'ailleurs se contentèrent de critiquer amèrement le projet ministériel, qui, en réduisant à 1 shel. le droit sur le bois du Canada, et en laissant subsister sur le bois étranger une surtaxe de 25 à 30 shel., doit faire perdre au trésor 600,000 livres par an; mais à ce projet populaire comme toute diminution d'impôt, ils n'osèrent pas opposer une négation formelle. M. Bowring enfin demanda pourquoi les vins, les eaux-de-vie et les soieries restaient frappés d'un droit supérieur à 20 pour 100, et sir Robert Peel reconnut l'exagération de ce droit; « mais, ajouta-t-il, des négociations commerciales sont entamées à ce sujet avec la France, et le gouvernement, par des concessions anticipées, n'a pas voulu se désarmer. » Cela veut dire que, si les négociations n'eussent pas été entamées, il y avait chance que nos produits fussent traités comme ceux des autres nations. Il n'est pas probable que les négociateurs français aient attendu de leurs efforts un semblable résultat.

Une question d'une tout autre nature, celle de l'établissement à l'exportation d'un droit sur la houille, donna lieu aussi à de vifs débats, soit dans le pays, soit dans la chambre; mais, après quelques pourparlers avec les propriétaires des mines, ce droit, fixé à 4 shel. par tonne par navire étranger, et à 2 shel. par navire anglais, reçut l'assentiment de lord John Russell, et passa à la majorité considérable de 200 voix contre 67. Le tarif, dans son ensemble, fut ensuite voté sans division, et la victoire de sir Robert Peel sur ce grave sujet fut encore plus complète que sur l'*income tax*, ou sur la loi des céréales.

En récapitulant, voici l'ensemble des mesures financières proposées par le cabinet tory et votées par les chambres. Par l'*income tax*, le cabinet tory compte faire entrer dans les caisses de l'état la somme

de 3,775,000 livres; par les taxes nouvelles des spiritueux et du timbre en Irlande, la somme de 410,000 livres; enfin par le droit à l'exportation de la houille, la somme de 200,000 livres; en tout 4,385,000 livres (110 millions). Sur ces 4.385,000 livres, il emploie 2,570,000 livres à couvrir le déficit du budget ordinaire, 1,200,000 l. à combler le vide produit par l'abaissement de certains droits, et 600,000 livres à peu près à parer aux dépenses extraordinaires de la Chine et de l'Afghanistan. Ainsi se trouve, pour le moment du moins, écartée la difficulté contre laquelle, selon quelques personnes, devait se briser le ministère de sir Robert Peel. Mais c'est là, tout le monde le sent, le moindre côté de la question. Ce qu'il y a d'admirable, c'est d'avoir, en présence de tant d'intérêts et de préjugés contraires, conçu, tenté, exécuté un plan si vaste et si hardi; c'est de n'avoir fléchi devant aucune des clameurs qu'il soulevait et de l'avoir imposé, par la force du caractère et du talent, à ses amis comme à ses ennemis. Cependant, parce que le produit du dernier trimestre n'a pas répondu aux espérances qu'on avait conçues, on s'empresse de proclamer que le plan de sir Robert Peel a échoué. C'est juger un peu vite. Il est vrai que, pendant le dernier trimestre il y a eu, par suite de la crise commerciale, une diminution de 11 à 12 millions sur l'excise, de 2 à 3 millions sur le timbre, et de 3 millions sur diverses autres taxes; mais le produit des douanes a augmenté de 5 millions à peu près malgré la réduction du tarif. Quant à l'*income tax*, qui n'a encore été appliquée qu'à certains revenus spéciaux, elle ne figure dans l'état trimestriel que pour 8 millions à peu près au lieu de 25. Tout ce qu'on peut conclure de ce document financier, c'est qu'il était grand temps d'agir avec énergie, et que les demi-mesures conseillées par l'opposition auraient échoué complètement.

Voilà pour la situation financière du pays. Je viens maintenant à l'Irlande.

« Je ne me suis jamais dissimulé, disait sir Robert Peel en 1839, que l'Irlande est la plus grande de mes difficultés. » J'ignore si, en 1841, sir Robert en jugeait encore de même; mais l'opinion publique ne voyait alors aucune raison pour qu'il en fût autrement. En 1841 comme en 1839, plus qu'en 1839, il s'agissait en effet de rompre la douce habitude qu'avait prise l'Irlande d'être gouvernée par des hommes pleins de respect pour son culte, de compassion pour ses souffrances; il s'agissait d'enlever le pouvoir à la majorité pour le faire passer à une minorité oppressive, intolérante, injuste; il s'agissait de

relever la barrière à demi tombée entre deux religions, entre deux peuples; il s'agissait, en un mot, de rejeter dans la plus violente opposition le parti catholique tout entier et les agitateurs éminens dont l'influence et l'autorité avaient, dans tant de circonstances graves, reçu une éclatante consécration. Ce n'est pas qu'on ne crût à la parfaite modération et aux idées conciliantes de sir Robert Peel, mais que pouvait-il faire de ses idées conciliantes et de sa modération dans un pays où il n'existe guère que des partis extrêmes, dans un pays où le seul fait de son avénement allait combler de joie un de ces partis, et jeter l'autre presque dans l'insurrection?

Je dois l'avouer franchement, l'an dernier, je penchais vers cette opinion, et sans croire, comme quelques personnes, à une collision prochaine, je pensais qu'O'Connell devait puiser une force nouvelle dans l'avénement des tories, et reconquérir en peu de temps la royauté morale qu'il avait compromise en agitant hors de propos la question du rappel de l'union; je pensais que cette question même pouvait devenir formidable. Eh bien! rien de tout cela n'est arrivé. Depuis l'an dernier, le bill des corporations a été appliqué en Irlande pour la première fois, et O'Connell, nommé lord-maire, a pu, comme premier magistrat de la cité, aller en grande pompe, au milieu d'un concours immense de peuple, entendre la première messe à l'église catholique. L'impôt volontaire qui se perçoit à son profit a dépassé le chiffre de l'année précédente; il a parlé, écrit plus que jamais, tantôt dans la réunion hebdomadaire de l'association pour le rappel, tantôt dans des *meetings* convoqués tout exprès; ses lieutenans enfin, et notamment « le pacificateur en chef (*head pacificator*) » Tom Steele, ont fait, tous les quinze jours au moins, un ou deux appels à la révolte, et, malgré tout cela, jamais l'Irlande n'avait été plus paisible, jamais la voix du grand agitateur n'avait, en apparence du moins, trouvé si peu d'écho. Il y a plus. Des catholiques illustres comme le comte de Shrewsbury, des partisans connus du rappel de l'union comme M. O' Brien, des whigs-radicaux comme M. Ponsonby, ont saisi précisément ce moment pour se séparer de M. O' Connell, pour répudier ses idées et ses projets. Le parti modérateur libéral, dont le duc de Leinster et lord Charlemont sont les chefs, s'est ainsi fortifié au lieu de s'affaiblir, et ce parti a paru disposé à ne pas faire au gouvernement nouveau d'opposition systématique. En un mot, la grande difficulté de l'Irlande semble s'être évanouie rien qu'à la regarder.

C'est là un fait très extraordinaire et très peu prévu. Maintenant ce

fait doit-il durer? J'essaierai de dire ce que j'en pense, bien qu'avec beaucoup de réserve; mais il faut d'abord indiquer les incidens principaux qui ont occupé l'Irlande depuis un an.

Peu de jours avant la formation du cabinet tory, le principal organe du parti en Angleterre, le *Times*, imprimait, à propos de la conduite du clergé catholique dans les élections, la phrase que voici : « Les révérends malfaiteurs ont lancé leur canaille à la piste du sang protestant. » Peu de jours après la formation du cabinet tory, le même *Times* gourmandait vivement l'association protestante et lui reprochait la fureur de ses anathèmes contre les catholiques. « Ce n'est pas ainsi, disait-il, que l'on gouverne les hommes et que l'on rapproche les esprits. » Il y a dans ces deux langages du *Times* une indication précieuse, et qui montre assez clairement, au sein du parti tory, la lutte de la politique et des opinions. Dès le début, au reste, il fut aisé de voir que la politique l'emporterait, et que le parti orangiste n'obtiendrait pas la domination exclusive sur laquelle il avait compté. Malgré la modération connue du lord-lieutenant, lord de Grey, le parti orangiste pouvait, à la rigueur, le regarder comme un des siens à cause de son mariage avec la fille de lord Enniskillen; mais il lui était difficile de voir du même œil la nomination du secrétaire d'état, lord Elliott, qui, bien que tory, s'était presque constamment séparé de son parti quand il s'agissait de l'Irlande. Aussi, à cette nouvelle, la colère fut-elle grande au camp orangiste, et les journaux tories ne furent-ils occupés, pendant quelques jours, qu'à modérer leurs frères d'Irlande qui se plaignaient hautement et amèrement d'être trahis par le nouveau cabinet. La nomination de M. Sugden comme lord chancelier, celle de M. Pennefather comme *chief-justice*, furent loin de les calmer, bien qu'on eût donné en compensation M. Jackson pour *solicitor general*, et M. Lefroy pour juge. Mais ce qui mit le comble à leur fureur, ce fut la préférence accordée à M. Warren sur M. West pour une place vacante de *serjeant*. M. West, membre du parlement et rival heureux d'O'Connell à la dernière élection, aspirait hautement à cette place, et le parti orangiste tout entier la demandait pour lui. Cependant un autre l'obtint, et telle fut la tempête soulevée par cet incident, que le lord-lieutenant, lord de Grey, se crut obligé de faire à peu près des excuses à M. West. Celui-ci les reçut, et l'affaire en serait restée là si M. West n'était mort peu de jours après. Ses amis ne manquèrent pas de dire qu'il mourait de chagrin, et le feu près de s'éteindre fut ainsi ranimé.

Le gouvernement irlandais pourtant, à la même époque, fit au parti orangiste une grande concession. Parmi les améliorations apportées depuis quelques années dans l'administration irlandaise, figure en première ligne la création de magistrats qui, nommés et payés par l'état, viennent en aide aux juges de paix gratuits et les suppléent souvent. Tous ceux qui connaissent bien l'état de l'Irlande savent que c'est là le seul moyen de soustraire la majorité à la tyrannie de la minorité, et d'établir dans ce malheureux pays quelque chose qui ressemble à la justice et à l'impartialité. Une telle institution demandait donc à être étendue et développée. Le gouvernement irlandais la restreignit au contraire, et dix de ces magistrats stipendiés (*stipendiary magistrates*) furent soudainement renvoyés. Mais il fallait plus que cela au parti orangiste, et tant qu'on lui refusait le plaisir d'insulter, d'opprimer, d'écraser les catholiques, il ne pouvait se tenir pour content.

Pendant que ces choses se passaient d'un côté, que se passait-il de l'autre? Le voici. Au moment même de la chute du ministère whig, O'Connell avait hautement déclaré qu'il ne se contenterait plus à l'avenir de demi-réformes, et qu'il n'appuierait désormais les whigs que si les whigs se faisaient radicaux. Puis, déployant la bannière du rappel, il avait appelé autour de cette bannière, non-seulement les Irlandais, mais les Américains, avec lesquels il s'était mis en correspondance, et dont il lisait chaque semaine des lettres d'encouragement accompagnées de souscriptions en argent. « Les Anglais, alla-t-il un jour jusqu'à dire, sont bien fiers parce que leurs bateaux à vapeur peuvent amener des troupes en Irlande en dix heures. Ignorent-ils qu'en dix jours les Américains peuvent nous envoyer du secours? » On peut juger par cette apostrophe du langage de M. Steele, qu'O'Connell, dans chaque séance, était obligé de rappeler à la légalité et à la modération.

En même temps, lord Morpeth étant venu à Dublin, un grand banquet, présidé par lord Clanricarde, lui était donné par toutes les nuances du parti libéral, et dans ce banquet le ministère tory, bien qu'avec plus de mesure, se trouvait encore attaqué. Toutes les séances de l'association enfin, tous les *meetings* retentissaient des injures adressées par O'Connell et ses amis, tantôt à lord de Grey, tantôt même à lord Elliott, dont la conduite était signalée comme un modèle d'hypocrisie et de fausseté. Ainsi, dans les deux camps, le gouvernement avait fort à faire, et rencontrait des ennemis acharnés. On voyait, presque au même moment, les corporations

radicales de *Dublin* et de *Limerick*, les comtés orangistes de *Down* et de *Queen*, refuser de voter une adresse au lord-lieutenant.

Tel était l'état des choses quand mourut M. West. Le parti catholique eut alors la très heureuse idée de mettre sur les rangs lord Morpeth, qui, par sa situation, par son talent, par sa conduite à l'égard de l'Irlande, devait nécessairement réunir toutes les voix catholiques et libérales. Cette idée fut en effet acceptée avec enthousiasme, et pendant plusieurs jours le parti du gouvernement et le parti orangiste, découragés, abattus, désespérèrent même de trouver un candidat qu'ils pussent opposer à lord Morpeth. A la onzième heure pourtant, il s'en présenta un, M. Gregory, jeune homme de vingt-deux ou vingt-trois ans, absolument inconnu à Dublin. Eh bien! au scrutin, ce jeune homme l'emporta à la majorité de 390 voix sur son redoutable concurrent. Peu de mois auparavant, M. West ne l'avait emporté que de 168 voix sur O'Connell.

Si je ne m'abuse, cet évènement eut de graves conséquences. Il prouva clairement au parti catholique et libéral qu'il reculait au lieu d'avancer; il prouva au parti orangiste que la politique conciliante du gouvernement n'avait point, après tout, manqué son but. Quant au parti du gouvernement, qui tout doucement attirait à lui des deux côtés les hommes las de l'agitation pour le rappel ou des violences orangistes, il en fut notablement fortifié, et put continuer sa marche d'un pas plus ferme et plus sûr. Tout récemment pourtant il vient d'essuyer un échec sérieux et de nature à compromettre sa position. M. Jackson, avocat-général et membre de la chambre des communes pour l'université de Dublin, ayant été nommé juge, le gouvernement présentait pour le remplacer au parlement, son successeur, M. Smith, homme modéré; mais le parti orangiste, qui est en force dans l'université, n'a point trouvé cela bon, et a fait choix d'un autre candidat, M. Hamilton, ennemi juré de l'allocation que le parlement vote chaque année pour le collége catholique de Maynooth, et violemment opposé au système d'éducation nationale aujourd'hui établi en Irlande. C'était donc une question grave pour le cabinet, qui a d'abord annoncé l'intention bien arrêtée de livrer la bataille et de maintenir son candidat; mais soit qu'il ait craint en définitive d'aliéner à tout jamais le parti orangiste, soit qu'un échec lui ait paru probable, il a changé d'avis et retiré M. Smith. C'est un grand triomphe pour les orangistes, et les journaux qui le célèbrent en tirent déjà cette conséquence, qu'ils n'ont qu'à vouloir pour faire capituler le gouvernement.

J'arrive ainsi à la question que je posais tout à l'heure. Le succès du cabinet de sir Robert Peel en Irlande est-il un succès durable? Pour résoudre cette question, il faut voir si le cabinet de sir Robert Peel a réellement remédié à quelques-uns des maux qui dévorent l'Irlande, ou si du moins il a opéré entre la majorité catholique et la minorité protestante un commencement de réconciliation. Or, il n'en est rien absolument. A vrai dire, la force du cabinet Peel est dans cette malheureuse idée du rappel de l'union, qui est devenue l'idée fixe d'O'Connell. C'est cette idée qui a momentanément rapproché du gouvernement le duc de Leinster, lord Charlemont, et quelques autres des plus illustres libéraux irlandais. C'est cette idée qui, au sein même du parti plus vif et plus actif, entretient la discorde et la méfiance. C'est cette idée qui sépare absolument la cause libérale en Irlande de la cause libérale en Angleterre. Il y a peu de jours encore, O'Connell proclamait que, pour réussir, il ne lui fallait pas moins de trois millions de *repealers*. C'est beaucoup assurément, et bien qu'il se montre facile dans ses enrôlemens, bien qu'à une des dernières séances de l'association il ait, par exemple, fait admettre trois membres nouveaux, l'un âgé de six mois, l'autre de trois semaines, et le troisième de vingt-quatre heures, c'est tout au plus, je crois, s'il a pu réunir le douzième de son armée. Mais O'Connell a plus d'une corde à son arc, et s'il s'aperçoit que définitivement l'Irlande refuse de s'enrôler sous le drapeau du *repeal*, comme il l'a déjà fait une autre fois, il mettra ce drapeau dans sa poche, et cherchera de nouveaux moyens d'agiter l'opinion. Or, ces moyens sont tout prêts, et, quand le *repeal* ne l'absorbe pas, il sait fort bien les découvrir. N'a-t-il pas déjà proposé, outre l'abolition des dîmes, outre la destruction de l'établissement anglican, outre l'égalité morale et financière des deux cultes, une mesure par laquelle les propriétaires seraient privés du droit d'évincer leurs fermiers sans leur donner avis un an d'avance, et sans leur tenir compte des dépenses par eux faites pour l'amélioration de la propriété? Ce sont là des réformes considérables et qui vont au cœur du peuple, bien plus que le vain plaisir d'avoir un parlement à Dublin. Malgré les bonnes intentions de sir Robert Peel et de lord Elliott, il est impossible, d'un autre côté, que l'administration, comme la justice locale, ne soient pas remises aux mains de l'aristocratie protestante, et exercées dans un esprit exclusif et intolérant. Vers la fin de la session, M. Shiel s'en plaignit amèrement et cita à l'appui de son opinion ce fait curieux, que, depuis l'avènement du nouveau cabinet, pas un catholique n'a

été promu à une fonction de quelque importance. Sait-on ce que répondit sir Robert Peel? « Il n'y a là, dit-il, de notre part aucun projet d'exclure les catholiques; mais ils sont tous de l'opposition, et nous ne pouvons nous appuyer sur nos adversaires. » Du point de vue parlementaire, la réponse de sir Robert Peel était bonne; mais du point de vue irlandais, quelle condamnation de son cabinet! Quoi! voilà un pays où les catholiques sont aux protestans dans la proportion de sept à un, et vous reconnaissez qu'ils sont tous de l'opposition! Comment espérez-vous gouverner ainsi ce pays, surtout quand au sein même de la minorité qui vous appuie, il y a tant d'idées folles et de passions désordonnées?

Les tories éclairés comprennent la gravité d'une telle situation, et s'efforcent d'y trouver un remède. Ainsi la presse anglaise s'est fort occupée d'une brochure de lord Alvanley, qui n'allait à rien moins qu'à payer le clergé catholique comme le clergé protestant. Le sentiment qui dirige lord Alvanley est bien simple. Il comprend que le peuple irlandais se laisse conduire par deux espèces d'hommes, ses prêtres et ses agitateurs. Tant qu'ils sont unis et qu'ils agissent de concert, il n'y a contre eux rien à faire. Il faut donc les diviser et appeler à soi ceux qui par nature, par situation, par principe, sont amis de l'ordre et de la paix. On y parviendrait en liant jusqu'à un certain point le clergé à l'état, et en le dégageant de la nécessité où il est maintenant de se plier, pour vivre, à tous les caprices populaires. Lord Alvanley sait d'ailleurs que le clergé catholique a plus d'une fois essayé de résister à l'impulsion démocratique, et qu'en 1825, lorsqu'il fut sérieusement question d'établir entre l'état et lui un lien financier, beaucoup de ses membres le trouvèrent fort bon. De là le projet que lord Alvanley a produit l'hiver dernier, et qui a conquis, dit-on, un nombre assez considérable de partisans.

A vrai dire, ce projet est parfaitement sensé; mais il a un défaut, c'est d'être inexécutable, surtout par les mains d'un ministère tory. Comment y pourraient jamais consentir, d'une part, les orangistes et les protestans zélés, qui n'y verraient rien moins qu'un outrage à la vraie religion, de l'autre les agitateurs Irlandais, à qui l'on enlèverait ainsi d'un coup leurs meilleurs alliés dans le pays? Or, en supposant que sir Robert Peel osât braver dans le parlement les anathèmes des orangistes et des protestans zélés, il ne pourrait jamais vaincre, en Irlande, la résistance des agitateurs. Entre eux et le clergé catholique, il y a en ce moment union intime et solidarité. La rompre pour ce qu'on appellerait un vil intérêt d'argent serait au-dessus des forces

du clergé. En 1825, on avait le consentement d'O'Connell, et encore le succès n'était-il pas assuré? Aujourd'hui O'Connell dénoncerait de toutes les tribunes les prêtres coupables qui, pour un peu d'or, vendraient leur Dieu et leur pays, et ceux de ces prêtres qui se laisseraient gagner resteraient bientôt sans considération et sans autorité. Pour qu'une telle mesure s'accomplisse, il faut que le parti populaire la propose ou l'accepte. La tenter contre ce parti, ce serait la perdre pour cinquante ans au lieu de la gagner. Quant à des mesures qui, procédant en sens inverse, feraient descendre le clergé protestant à la pauvreté du clergé catholique, elles sont, bien entendu, hors de cause sous un ministère tory. Ce n'est certes pas non plus sous un tel ministère que sera modifié l'état de la propriété. Dès-lors il est impossible de deviner comment le cabinet Peel gagnerait le cœur de l'Irlande. D'une part aucun changement dans la législation, de l'autre une administration modérée, si l'on veut, bienveillante dans ses chefs, mais nécessairement partiale et pleine de préjugés dans les trois quarts de ses agens : voilà tout ce que le cabinet Peel peut offrir à l'Irlande, à cette Irlande qui souffre et qui se plaint depuis si long-temps. Si cela lui suffit, on s'est bien trompé sur son compte, et lord Stanley peut abandonner, en toute sûreté de conscience, le bill qu'il avait préparé pour diminuer le nombre de ses électeurs.

Dernièrement, au reste, une tentative assez sérieuse a été faite par M. Sturge de Birmingham, un des chefs modérés du chartisme, pour associer la cause de l'Irlande à celle du radicalisme anglais. A cet effet, il a publié une adresse dans laquelle l'appui de l'Irlande est invoqué « contre l'aristocratie égoïste et l'église servile (*selfish « aristocracy and rampant church*) auxquelles l'Angleterre doit tous « ses maux. » C'est là un langage qui doit être entendu sur la terre désolée depuis si long-temps par une aristocratie et par une église antinationales. Peu de jours après, O'Connell prononçait un discours et publiait une lettre où, après les phrases ordinaires « sur la verte Érin, ce pays des belles rivières, des majestueuses montagnes et des fougueux torrens, » il résumait ses demandes en faveur de l'Irlande dans les lignes suivantes : « Voici ce que signifie le cri de « justice pour l'Irlande, d'abord l'extinction totale de la rente fon- « cière qui sert à acquitter les dîmes; secondement, la protection de « l'industrie irlandaise et le développement des manufactures irlan- « daises; troisièmement, la fixité dans le fermage, de manière à en- « courager l'agriculture et à assurer au fermier un juste profit pour

« son travail et pour son capital; quatrièmement, une représentation « complète du peuple dans la chambre des communes par la plus « grande extension possible du droit de suffrage et par l'établisse« ment du scrutin secret; cinquièmement, l'abolition ou le change« ment radical de la loi des pauvres; sixièmement enfin, le rappel de « l'union, seul moyen par lequel les autres grands résultats peuvent « être obtenus. » Si le programme n'est pas raisonnable de tout point, du moins contient-il assez d'élémens incandescens pour que le feu reprenne au pays.

Pour moi, je pense que le jour où, soit sous l'influence d'une disette, soit par toute autre cause, l'Irlande sera sérieusement agitée, le cabinet Peel retrouvera toutes les difficultés dont il se croit aujourd'hui débarrassé. Tant que les choses iront paisiblement, les orangistes et les protestans fanatiques n'auront pas grande influence. Ils pourront bien, comme dans les salles de l'association protestante, jurer de temps en temps haine aux catholiques, et déclarer « qu'ils « n'auront point de repos jusqu'à ce qu'ils aient écrasé le papisme, « ce culte sanguinaire où l'on n'apprend qu'à déshonorer la parole « de Dieu, qu'à tromper les ignorans, qu'à détester l'Évangile, qu'à « insulter et diffamer le trône protestant. » Ils pourront bien, comme dans un *meeting* qui a été remarqué à Dublin, « faire vœu de chasser « les ministres à coups de pied en moins de six mois si les ministres « ne s'amendent pas, » et chanter l'air *des Garçons protestans* en l'honneur de lady de Grey, *qui porte les culottes*. Ils pourront même quelquefois, quand ils auront l'université de Dublin derrière eux, faire reculer le gouvernement et lui imposer un candidat dont il ne se soucie pas; mais tout cela ne les mènera pas très loin. Que le parti catholique, aujourd'hui abattu, reprenne au contraire quelque chose de son ancienne ardeur; qu'à Dublin siége de nouveau une association puissante, rivale du gouvernement et maîtresse du pays; que la lutte en un mot recommence, et le cabinet Peel aura non-seulement la peine de soutenir cette lutte, mais la peine plus grande encore de contenir, de diriger ses propres partisans. Quand cela arrivera-t-il? Je n'ose plus le prédire, après le calme inattendu de la dernière année; mais cela arrivera : il ne faut pas, pour en douter, connaître le cœur de l'Irlande.

Il me reste à parler de la troisième et peut-être de la plus grave des difficultés prévues par tous les hommes politiques le jour où sir Robert Peel a pris le pouvoir : celle qui tient aux sentimens, aux passions, aux divisions de son propre parti.

En traitant des mesures financières et de l'Irlande, j'ai déjà touché plusieurs des points par lesquels sir Robert Peel a fortement déplu à une portion considérable de son parti; mais ces points ne sont pas les seuls, et la fraction agricole et protectrice d'une part, la fraction orangiste de l'autre, ont vu, dans les rangs où elles siègent, surgir bien d'autres griefs. A vrai dire, montrer les questions sur lesquelles sir Robert Peel a mécontenté quelques-uns de ses amis, c'est presque passer en revue la session tout entière. Je vais en indiquer quelques-unes, en commençant par la question de l'enquête électorale, une de celles où l'attitude prise par sir Robert Peel a produit parmi les siens le plus de surprise et de mauvaise humeur.

Aux dernières élections, la corruption, on le sait, a coulé à pleins bords, et la chambre, saisie par des pétitions nombreuses, a dû soumettre à un examen sévère beaucoup de membres accusés d'avoir acheté leur nomination. D'après les formes anglaises, ce n'est pas la chambre entière qui juge, mais un comité tiré au sort sur une liste formée par le président au commencement de chaque session. Devant cette espèce de jury comparaissent les accusés et les accusateurs, qui donnent des explications et produisent des témoins. Le comité décide ensuite, et son arrêt est sans appel. Mais, comme de cet arrêt il peut résulter, ou que le bourg soit privé de sa franchise, ou, plus ordinairement, que le membre évincé soit déclaré non rééligible, on met naturellement une grande importance à n'en pas être frappé. Pour cela, il arrive que le membre qui se voit à la veille de perdre sa cause fait, avec la partie adverse, un compromis par lequel il paie les dépenses de la pétition, et se retire, laissant le champ libre à son adversaire. La pétition est alors abandonnée, et tout est terminé.

C'est à ces sortes d'arrangemens qu'un membre radical très actif et très obstiné, M. Roebuck, déclara une guerre à mort dans le cours de la dernière session. Se levant un jour, il adressa donc à plusieurs membres, en voie de compromis, des questions très précises, très topiques, qui les mirent dans un grand embarras, et donnèrent à la chambre un spectacle des plus curieux. Puis, profitant de son avantage, il annonça qu'il proposerait la formation d'un comité spécial pour fouiller tous les mystères et pour atteindre la corruption dans ses dernières retraites. Comme M. Roebuck s'en prenait à tous les partis, et notamment à un des derniers ministres, sir John Hobhouse, membre pour Nottingham, il est probable que la motion n'eût pas trouvé un appui bien vif parmi les whigs; mais, dès le premier moment, sir Robert Peel s'en déclara le protecteur, et c'est avec son aide

qu'elle passa, à la grande surprise, à la grande douleur de sir Robert Inglis et de plusieurs ultrà-tories. Ce n'est pas tout; dans le parlement anglais, le membre qui propose un comité en a le choix, sauf délibération contraire de la chambre, et il a toujours soin d'y mettre son opinion en majorité. Le comité Roebuck fut donc composé de telle sorte que M. Roebuck lui-même en devint président, et put exercer de sa propre main les pouvoirs un peu inquisitoriaux qu'il s'était fait conférer. Dans cette situation, plusieurs personnes appelées refusèrent de répondre aux questions que M. Roebuck leur adressait, entre autres M. Walter, propriétaire du *Times*, candidat tory à Nottingham, et un des complices, en sens opposé, du compromis Hobhouse. M. Roebuck alors vint devant la chambre et demanda que M. Walter fût tenu d'obéir aux ordres du comité. A ces mots, grand scandale sur les bancs tories, et grand éloge de M. Walter, qui faisait respecter en sa personne, contre une odieuse inquisition, les droits inaliénables du citoyen anglais. Mais cette fois encore, sir Robert Peel se mit du côté de l'inquisition, et M. Walter, doucement admonesté, fut tenu de se soumettre. Sir Robert Peel, enfin, prêta secours à l'opposition contre une portion notable de son parti pour faire ajourner, jusqu'à solution de la question des compromis, l'élection de plusieurs villes, entre autres celle de Belfast, bien que le membre accusé fût un M. Tennent, membre de l'administration.

Pour Reading, il fit plus. En Angleterre, pays de traditions, il faut souvent, pour arriver à un but fort simple, prendre un chemin détourné. Ainsi, nul membre du parlement n'a le droit de donner sa démission; quand on veut se retirer, on demande au gouvernement une vieille place aujourd'hui sans attributions, mais que de vieux statuts déclarent incompatible avec les fonctions de député, celle de *steward of the chiltern hundreds*. Le gouvernement l'accorde, et il est procédé par suite à une nouvelle élection. Le gouvernement, par le fait, se trouve ainsi armé d'une sorte de veto sur les démissions; mais ce veto, il n'en use jamais. Dans cette circonstance cependant, lord Chelsea, qui voulait se retirer par suite d'un compromis, ayant adressé sa requête au chancelier de l'échiquier, celui-ci répondit par un refus, motivé sur le scandale des compromis et sur la nécessité de mettre un terme à cette pratique. Le cabinet ainsi se montra conséquent jusqu'au bout.

On a expliqué diversement cette conduite de sir Robert Peel. Il me paraît juste de l'attribuer uniquement au désir qu'il a toujours

manifesté de relever le parlement. Sir Robert Peel, ce n'est pas la première fois qu'il le prouve, est un des ministres les plus vraiment parlementaires qui aient jamais existé. C'est ce qui le détermina, en 1839, à blesser profondément ses amis en s'unissant cordialement au ministère whig, qui défendait les priviléges de la chambre des communes contre les cours de justice. Sir Robert Peel pourtant, après avoir soutenu M. Roebuck dans son enquête, ne le soutint plus dans les résolutions qu'il crut en devoir faire sortir, et qui n'allaient à rien moins qu'à suspendre indéfiniment l'élection de cinq bourgs. En revanche, il prit ouvertement sous sa protection, et se chargea de faire passer en l'absence de lord John Russell, son auteur, un nouveau bill contre la corruption électorale. L'objet principal de ce bill, c'est, d'une part, de déclarer formellement que toute dépense faite à l'occasion des élections et dont un électeur profite directement ou indirectement est un fait de corruption; de l'autre, de mettre le parlement à même, quand une pétition est abandonnée, de continuer d'office les poursuites, et d'arriver ainsi à la preuve des faits, malgré tout compromis. Ce bill, qui a passé avec quelques mutilations et quelques atténuations, aura-t-il beaucoup plus d'effet que tous ceux qui l'ont précédé? Il est permis d'en douter. Cependant il a, quant à présent, jeté un certain désordre et de certaines inquiétudes parmi les entrepreneurs habituels d'élections. On en a eu récemment une preuve remarquable. Il y a un bourg, celui d'Ipswich, qui, aux élections générales, avait nommé deux réformistes, et dont les opérations ont été annulées pour cause de corruption. Se ravisant alors, il a nommé deux conservateurs, mais dont l'élection s'est trouvée entachée précisément du même vice, et qui ont perdu leur siége comme leurs prédécesseurs. D'après cela, les électeurs libres et indépendans d'Ipswich ont dû procéder à un troisième choix, et quatre candidats, deux de chaque côté, s'étant présentés, ces électeurs pouvaient se flatter que leur vertu allait recevoir une troisième récompense; mais les deux candidats whigs, après avoir tâté le terrain, se sont aperçus qu'ils ne pouvaient rien faire sans tomber sous le coup du dernier bill : ils se sont donc retirés, laissant la place aux conservateurs, qui ont été nommés après une lutte sans danger. Si les whigs n'eussent pas pris ce parti, il eût fallu, selon toute apparence, procéder à une quatrième élection, et l'on eût eu cet étrange spectacle d'un corps électoral qui trouve d'autant plus à se vendre qu'il s'est plus vendu, et dont toute la punition est de tirer de sa marchandise quatre profits pour un.

Je ne suis point de ceux qui, à la vue de ces pratiques anglaises, s'écrient que le gouvernement représentatif est chez nous bien mieux assis et bien plus pur. La corruption sous toutes les formes est sans doute détestable; mais la forme anglaise, après tout, n'est pas la pire, et quand on achète des voix, il vaut autant que ce soit avec son propre argent qu'avec l'argent de l'état, quelquefois même avec l'argent d'autrui. Ce n'en est pas moins, pour tout homme d'état qui se respecte, en Angleterre comme en France, un devoir impérieux de poursuivre par tous les moyens de si honteuses pratiques.

Après les mesures financières et la corruption électorale, la plus grave question qui ait occupé le parlement, pendant la dernière session, est celle de la loi des pauvres. Eh bien! là encore, le cabinet de sir Robert Peel a dû soutenir une lutte longue et acharnée contre une fraction importante de son parti. Le principe de la loi des pauvres actuelle, c'est qu'à très peu d'exceptions près, tout pauvre secouru doit être renfermé dans une maison de travail. Le moyen d'appliquer ce principe, c'est l'existence d'une commission centrale nommée par le gouvernement, et qui contrôle souverainement toutes les commissions locales. Or, depuis plusieurs années, soit conviction, soit tactique, les ultrà-tories se sont joints aux radicaux exaltés pour attaquer à la fois le principe et le moyen. C'est même par-là que, dans quelques localités, ils avaient gagné le cœur des chartistes et fraternisé avec eux contre les whigs. Qu'on juge donc de leur mécontentement quand ils ont vu que le bill nouveau de sir James Graham n'apportait au bill des whigs que des modifications insignifiantes, et prorogeait pour cinq ans les pouvoirs de l'odieuse commission. Pendant la dernière quinzaine de la session, ç'a été le grand champ de bataille, et l'on a vu rivaliser d'énergie populaire et d'éloquence philantropique M. Ferrand et M. Wakley, le colonel Sibthorp et M. Sharman Crawford, M. Stuart Wortley et M. Duncombe, le plus pur torysme en un mot et le plus pur radicalisme; mais contre les fractions modérées réunies leurs efforts ont été infructueux, et les pouvoirs de la commission centrale ont été prorogés à 164 voix contre 92. L'opposition alors n'a plus songé qu'à faire ajourner le reste du bill, et, à force chicanes et de divisions, elle y est parvenue. L'an prochain, la lutte sera donc reprise non sur la commission, mais sur le fond du bill, et la guerre civile de sir Robert Peel et de ses amis recommencera de plus belle.

Les questions religieuses enfin, bien qu'elles n'aient été touchées qu'incidemment, n'ont pas laissé de contribuer pour leur bonne

part aux divisions du parti tory, et à l'aigreur, chaque jour croissante, qui en a été la conséquence. Ainsi, d'après le rapport d'une commission formée en 1835 par sir Robert Peel lui-même, sir James Graham avait présenté un bill pour l'augmentation et pour la meilleure distribution des revenus ecclésiastiques. D'après ce bill, les revenus devaient augmenter au moyen de certains changemens dans le mode des baux, et le surplus servir à accroître les petits bénéfices. De plus, à la mort des titulaires actuels, le revenu des ministres devait être réduit à 600, 500 et 300 livres dans les villes dont la population n'excède pas 2,000, 1,500 et 1,000 habitans. Or, pour sir Robert Inglis et pour ses amis, ce n'était là rien moins que toucher arbitrairement, injustement, à la plus sacrée des propriétés, et renouveler le scandale de la fameuse appropriation. En vain sir Robert Peel s'est-il efforcé de démontrer d'une voix émue qu'entre le bill d'appropriation et son bill il y avait une énorme distance, puisque l'un appliquait le surplus à des dépenses laïques, tandis que l'autre en faisait profiter l'église. En vain a-t-il remontré que sans une telle clause et sous l'empire du nouveau bill, l'évêque de Londres finirait par jouir d'un revenu de 150,000 livres. Rien de tout cela n'a touché sir Robert Inglis, qui a maintenu son opposition jusqu'au bout avec une intrépide persévérance. Le bill, à la vérité, n'en a pas moins passé, au milieu des gémissemens et des larmes du parti dévot.

Il faut aussi noter comme très significative une vive attaque du même sir Robert Inglis contre le président du conseil, lord Wharncliffe, qui, dans l'autre chambre, avait osé dire que « l'éducation nationale devait être donnée à tous sans distinction de croyances religieuses. » Il faut noter également deux discours de M. Lefroy et de M. Plumptree au sujet des écoles mixtes aujourd'hui constituées en Irlande. Pour cette fois, lord Elliott releva bravement le gant et parla comme l'aurait fait lord John Russell sur l'avantage de réunir dans les mêmes écoles toutes les communions. « Vous prétendez, s'écria-t-il, que les protestans ne vont pas à ces écoles. S'ils n'y vont pas, c'est la faute du clergé protestant, qui s'y oppose. » Il n'est pas besoin de dire avec quels cris de joie d'une part, de fureur de l'autre, de telles paroles furent accueillies. C'est au point que l'avocat-général en Irlande, M. Jackson, n'y put pas tenir, et qu'il donna le scandale assez rare en Angletere d'une lutte personnelle et animée entre deux membres du gouvernement.

Peu s'en fallut que cette lutte ne se renouvelât à propos de l'allocation proposée pour le collége catholique de Mainooth; mais tout

se borna pour cette fois à quelques injures adressées aux catholiques par M. Plumptree, par le colonel Varner, par M. G. Smith, et rendues avec usure aux protestans par O'Connell. Quand en France, où l'on possède réellement la liberté des cultes, on lit de pareilles scènes, on n'y comprend rien, et on se croirait volontiers transporté à deux ou trois siècles en arrière; mais en Angleterre, les passions religieuses chez un petit nombre, les intérêts politiques ou privés que masquent ces passions chez beaucoup, font que, depuis les hustings populaires jusqu'aux salles de Westminster, la dispute théologique a de temps en temps son jour, avec ses accompagnemens ordinaires, la violence et l'outrage.

Je ne mentionne que pour mémoire la proposition de M. Plumptree, qui voulait que les chemins de fer ne pussent transporter personne le dimanche, hors le cas de charité ou de nécessité. Huit voix seulement ayant été assez intrépides pour appuyer cette proposition, on ne peut pas la citer au nombre de celles par lesquelles la division tendit à s'introduire entre sir Robert Peel et son parti.

Ainsi la loi des céréales, le tarif, notamment en ce qui concerne les bestiaux, le gouvernement de l'Irlande, l'enquête électorale, la loi des pauvres et la réforme des revenus ecclésiastiques, voilà, de bon compte, six discussions très importantes où quelques tories votèrent contre le cabinet, où beaucoup d'autres ne le suivirent qu'à contre-cœur. Et ce ne fut pas seulement un mécontentement muet. Dans la chambre, en présence de sir Robert Peel, bien peu de membres du parti ministériel allèrent jusqu'aux reproches : tout au plus lui rappelèrent-ils tendrement les services qu'ils lui avaient rendus, et lui représentèrent-ils qu'il les menait un peu trop vite; mais dans la presse, où l'on se ménage moins, il y eut bien des explosions, celle par exemple du *Times*, qui, le 20 juillet, s'avisa de dire « que le cabinet n'avait aucun titre à l'appui de la portion respectable de la nation, vu que, sur les questions religieuses et morales, il avait précisément les mêmes opinions que ses prédécesseurs. » De toutes ces attaques, la plus curieuse sans contredit fut celle d'un membre distingué de la chambre des communes, sir Richard Vyvian, qui, dans une lettre aux électeurs de Helston, dénonça formellement la trahison de sir Robert Peel. Selon lui, « le pouvoir obtenu par sir Robert Peel sous de faux prétextes est employé arbitrairement et avec violence sans que la résistance soit possible, aucune fraction indépendante du parti tory n'étant assez forte pour tenir tête au chef impérieux que ce parti s'est donné. » — « Cependant, ajoute sir Ri-

chard Vyvian, cette tentative de tenir unis les membres d'un parti en étouffant l'expression des opinions indépendantes et en dégradant les caractères, cette tentative de convertir un corps de nobles et de *gentlemen* à l'ame élevée en un régiment de partisans, cette tentative ne peut réussir toujours.... Dans ce moment, la majorité des communes se soumet à une administration qu'elle a elle-même imposée à la reine et qui la trahit.... L'an dernier, les classes productives croyaient leurs intérêts compromis. Elles ne sont pas moins alarmées aujourd'hui, et de plus elles sont dégoûtées de la conduite des hommes publics. » Sir Richard Vyvian finit par dire « qu'il y a dans l'armée, dans la banque, dans la compagnie des Indes, cent hommes qui valent les ministres actuels; mais le parti tory a peur de voir revenir les whigs, et c'est pour cela qu'il vote pour la loi des céréales, pour le tarif, pour la loi des pauvres, pour tout ce qui le déshonore et le perd. »

Si sir Richard Vyvian fait une seconde édition de sa brochure, il n'oubliera certes pas un nouveau grief qui, fort à l'improviste, vient d'arriver d'outremer. On sait quels ont été de tout temps les principes des tories sur les rapports entre les possessions coloniales et la métropole. Pour eux, les possessions coloniales sont une propriété que la métropole a le droit imprescriptible de gouverner, d'administrer, d'exploiter à son gré, et c'est en vertu de ces principes que, malgré leur haine pour le ministère Melbourne, ils vinrent si cordialement à son aide lors de la dernière insurrection du Canada. C'est en vertu de ces principes qu'après avoir approuvé les mesures peu libérales de leurs adversaires, ils leur reprochèrent plus d'une fois de faiblir dans l'exécution, et de trop ménager des traîtres et des Français. Quelle à donc été leur surprise, leur consternation, quand, l'autre jour, le paquebot leur a apporté l'étrange nouvelle de la révolution consommée sous les yeux et par les mains du gouverneur tory! A l'heure qu'il est, du consentement de sir Charles Bagot, *les traîtres, les Français*, sont prépondérans dans le ministère et maîtres du gouvernement! A l'heure qu'il est, tout ce qu'il y a dans le pays d'Anglais loyaux est plongé dans le deuil et réduit à faire de l'opposition! N'est-ce pas là un scandale inoui, et qui ne peut être toléré?

Je sais que, pour apaiser les tories, on leur dit que sir Charles Bagot n'a pu faire autrement, et qu'il a dû, comme la reine, prendre son ministère dans la majorité; mais cette raison, excellente pour un libéral ou pour un tory modéré, ne vaut rien absolument pour un tory de la vieille roche, pour un de ces tories qui croient encore que,

si l'Angleterre a perdu l'Amérique, c'est par trop de condescendance et de bonté. Aussi faut-il voir de quel ton la plupart des journaux tories ont, au début, gourmandé sir Charles Bagot. Comme ils soupçonnent aujourd'hui que sir Robert Peel pourra fort bien l'approuver au lieu de le rappeler, ils commencent à s'adoucir; mais la blessure n'en est pas moins profonde.

On ne se trompait donc pas l'an dernier quand on pensait que sir Robert Peel serait loin de satisfaire toutes les fractions de son parti. Il était même alors impossible de deviner à quel point il blesserait quelques-unes d'entre elles, et quelle dure loi il leur ferait subir. Cependant, en définitive, malgré bien des douleurs, bien des murmures, le parti tory lui est resté fidèle, et lui a prêté plus de force que n'en avait eu aucun ministre depuis beaucoup d'années. D'où vient cela? Sir Richard Vyvian l'a dit : le parti tory a peur de voir revenir les whigs, et c'est ce qui fait la force du cabinet actuel. Mais cette force n'est pas la seule, et il y a encore une raison puissante pour que sir Robert Peel, avec ses allures hautaines et impérieuses, triomphe néanmoins de toutes les petites hostilités qui s'agitent contre lui. Cette raison, c'est que son cabinet absorbe tous les hommes vraiment notables du parti tory. Qu'on examine la composition de ce cabinet; sir Robert Peel, le duc de Wellington, lord Stanley, lord Lyndhurst, lord Aberdeen, sir James Graham, M. Goulburn, lord Ripon, lord Wharncliffe, sir Edward Knatchbull, sir Henri Hardinge; puis, dans les rangs immédiatement inférieurs, sir Frédéric Pollock, sir William Follett, le vicomte Lowther, sir George Murray, M. Gladstone lui-même, M. Gladstone le jeune espoir du parti de la haute église, M. Gladstone qui, pendant tout le cours de la session, n'a pas donné une marque de sympathie à ses anciens frères, sir Robert Inglis et M. Plumptree. Une seule notabilité du parti a fait retraite, le duc de Buckingham; mais elle a été aussitôt suppléée par le duc de Buccleugh, très haut placé également dans l'estime des tories. Hors du gouvernement actuel, les tories n'ont donc que des hommes ardens et impossibles comme sir Robert Inglis, ou des hommes éclairés, mais absorbés par une idée unique, comme lord Ashley, l'auteur consciencieux des dernières mesures pour protéger la santé et les mœurs des enfans et des femmes dans les manufactures. Comment donc les tories ne se soumettraient-ils pas à la verge de leur chef? Dès le lendemain de son avènement, sir Robert Peel leur a dit très nettement qu'il entendait gouverner par ses propres idées, et que le jour où il ne le pourrait plus, il serait

prêt à se retirer. C'est là ce qu'il leur répète à chaque essai de révolte, et devant cette menace les armes rentrent d'elles-mêmes dans le fourreau. Les journaux whigs et radicaux ont donc beau démontrer aux tories que sir Robert Peel leur fait abandonner successivement toutes leurs opinions, et renier tous leurs principes; ils ont beau renouveler chaque jour leurs sarcasmes sur « le visir et son cabinet de muets : » les tories supportent tout cela, plutôt que de laisser encore une fois échapper le pouvoir. Quant aux collègues de sir Robert Peel, le joug paraît peu leur peser, et ils se résignent facilement à avoir pour chef un des premiers hommes d'état que le gouvernement parlementaire ait produits.

Je viens d'examiner successivement les difficultés principales qui attendaient sir Robert Peel, et de montrer comment il les a surmontées. Mais, vers la fin de la session, il en surgit une plus sérieuse, et qui n'avait point été prévue. Depuis plus d'un an, l'industrie anglaise est en proie à une de ces crises périodiques en quelque sorte, et qui, dans un pays où les deux tiers de la population appartiennent à l'industrie, produisent nécessairement de grandes misères et de déplorables souffrances. Cet état s'aggravant, l'opposition avait même jugé à propos d'en faire le sujet de plusieurs motions, et de proposer d'abord que « la reine fût priée de ne pas proroger le parlement avant qu'une enquête eût été faite sur la détresse du pays, » ensuite « qu'une adresse fût présentée à la reine pour l'engager à convoquer promptement le parlement, dans le cas où l'état du pays ne s'améliorerait pas. » Mais ces deux motions ne donnèrent lieu qu'à quelques tournois oratoires entre les chefs des deux côtés de la chambre, et à un incident tout anglais qui égaya un moment ce triste sujet. Comme lord Palmerston parlait de réunir le parlement en novembre : « En novembre ! s'écria soudainement sir James Graham ; mais c'est la saison de la chasse aux faisans ! » Lord Palmerston parut s'étonner un peu de la réponse; pourtant je ne suis pas sûr qu'au fond du cœur il ne la trouvât assez bonne.

Quoi qu'il en soit, au moment même où le parlement se séparait, la nouvelle parvint à Londres d'une insurrection redoutable dans plusieurs des grands districts manufacturiers. A Manchester, à Bolton, à Ashton, à Oldham, à Bury, à Rochdale, à Stockport, à Preston, à Leeds, à Leicester, à Blackburn, à Huddersfield, à Bradford, à Wigan, dans les poteries, à Stone, à Halifax, à Derby, dans le sud du pays de Galles, en Écosse même, les ouvriers quittèrent leurs ateliers ou leurs mines, forcèrent à les suivre ceux qui voulaient tra-

vailler, et se présentèrent sur une foule de points à la fois en masses menaçantes. Pendant quinze jours, plusieurs des comtés les plus riches de l'Angleterre furent ainsi livrés presque sans défense à une population furieuse, qui, passant des paroles aux actes, brûla des manufactures, dévasta des maisons, et se livra à toute sorte de désordres. Dans quelques localités, à Preston, par exemple, des soldats, en très petit nombre, furent obligés de faire feu pour se défendre.

Que l'on suppose en France de pareils évènemens, et la plus vive alarme s'emparera des pouvoirs publics. En Angleterre, on s'en occupa sans doute, et l'on fit partir de Londres, par les chemins de fer, quelques soldats et quelques canons; mais on ne crut pas un instant que l'état fût sérieusement menacé. Bientôt, en effet, tout rentra dans l'ordre, presque de soi-même, et c'est tout au plus aujourd'hui si, comme souvenir de la tempête, il reste à la surface quelque agitation.

Un tel exemple doit faire réfléchir ceux qui, aux premiers symptômes de malaise, s'imaginent que la société anglaise va être bouleversée de fond en comble, et que les classes ouvrières sont au moment de se ruer sur les classes aisées. Cela peut arriver un jour, et c'est sans doute un état social dangereux que celui où une crise commerciale prive soudainement de tous moyens d'existence une portion notable de la population; mais cette portion de la population, quand elle est déchaînée, n'a point de chefs, point de but, et s'arrête facilement devant quelques habits rouges et quelques canons de fusil. Cette fois, à la vérité, le comité chartiste a essayé de se mettre à sa tête, et le procès qui va commencer montrera jusqu'où avait pénétré l'action de ce comité. Il est pourtant une chose déjà bien constatée, c'est que la grande majorité des ouvriers n'avait et ne voulait avoir avec le comité chartiste aucune espèce de rapports. Obtenir un salaire plus élevé et une condition meilleure, voilà l'unique objet qu'ils se proposassent. C'est ce qui fait qu'au bout d'un temps assez court, lassés eux-mêmes de leur agitation, ils sont rentrés tout doucement dans leurs ateliers.

C'est du passé que j'ai surtout parlé jusqu'ici; mais la partie historique de ce travail terminée, il reste la partie conjecturale, beaucoup plus délicate et plus difficile. J'essaierai pourtant de préciser aussi exactement que possible la situation actuelle des divers partis en Angleterre, et d'apprécier les chances qui leur sont ouvertes.

Il me reste peu de chose à dire du parti tory. Fraction agricole, fraction orangiste, fraction de la haute église, voilà bien évidemment

trois fractions qui soutiennent sir Robert Peel, mais sans l'aimer, et que la nécessité seule retient sous son drapeau. A vrai dire, dans le grand parti conservateur, il y a aujourd'hui deux partis bien distincts, le vieux parti tory, celui des Eldon et des Castelreagh, avec son bagage d'étroits préjugés, d'idées bigotes, de passions égoïstes, et un parti tory modéré, qui vit, pense, marche avec son temps. De ces deux partis le premier vote en gémissant, le second gouverne, et s'assimile par degrés tout ce que l'autre contient d'hommes qui ont quelque valeur et quelque avenir. « Du temps de lord Melbourne, « disait l'autre jour l'*Examiner*, sir Robert Peel avait l'habitude de « se vanter que, bien que les whigs fussent en place, les conservateurs étaient réellement au pouvoir; on peut dire aujourd'hui avec « au moins autant de raison que, bien que les tories soient en place, « les principes des whigs sont au pouvoir. » L'*Examiner* ne dit pas assez, et il pourrait ajouter qu'il y a quinze ans, beaucoup de whigs auraient reculé devant la hardiesse des mesures que sir Robert Peel, chef des tories, propose aujourd'hui et fait accepter par son parti. Il résulte de là tout simplement que, depuis quinze ans, tout le monde, excepté les vieux tories, a fait quelques pas en avant, les tories modérés vers les whigs, les whigs vers les radicaux.

Quoi qu'il en soit, jusqu'au ministère actuel, les vieux tories pouvaient encore se flatter de recouvrer un jour le pouvoir. Cet espoir aujourd'hui ne leur est plus permis, et en donnant au cabinet Peel non-seulement leur appui, mais les plus distingués de leurs membres, ils ont accompli leur destinée. Pour ce parti, désormais expirant, il n'y a donc plus qu'une question, celle de savoir s'il se laissera enterrer tout doucement ou s'il se résignera à une transformation nécessaire. En attendant, il est possible qu'il veuille une fois lutter contre la mort, et que dans les convulsions de son agonie, il fasse courir à sir Robert Peel quelques dangers sérieux; mais ce ne serait certes pas à son profit. On peut se demander d'ailleurs, après ce qu'il a supporté cette année, quelles sont les mesures assez contraires à ses intérêts ou à ses goûts pour le pousser à une scission définitive. L'église seule serait encore assez forte pour accomplir ce miracle, si l'église elle-même n'était en proie à des divisions intestines qui paralysent ses efforts.

Quant aux tories modérés et à leur illustre chef, il faut reconnaître qu'ils ont admirablement joué leur partie. Ce n'est certes pas à eux qu'on pourra dire qu'ils sont *le parti des bornes;* ce n'est pas eux surtout qui se pareront jamais avec orgueil d'une telle qualification. Ils

sentent trop bien pour cela que gouverner c'est agir, et que le parti qui veut borner ses efforts à vivre paisiblement est un parti perdu. Les tories, à une autre époque, ont pu rester immobiles à l'intérieur parce qu'ils soutenaient au dehors une lutte gigantesque. Aujourd'hui cette lutte est finie, et ils se montrent, plus que les whigs eux-mêmes, pacifiques au dehors; mais en retour ils font quelque chose à l'intérieur et se mettent hardiment à la tête des réformes.

Le parti conservateur anglais a d'ailleurs le bonheur d'avoir un chef qui s'inquiète plus de l'état que de lui-même, plus de sa renommée que de son existence ministérielle. Ce n'est donc pas lui qui, pour garder le pouvoir quelques jours de plus, consentirait à le mettre aux pieds des plus étroits préjugés et des intérêts les plus égoïstes. Ce n'est pas lui qui, après avoir conçu une grande pensée, l'abandonnerait subitement de peur de perdre quelques voix dans le parlement. Sir Robert Peel l'a dit plus d'une fois, et je le crois très sincèrement : ce qu'il veut, c'est d'abord être utile à son pays, ensuite tenir une place glorieuse dans l'histoire. Avec une telle pensée, il est des choses auxquelles un homme d'état ne se résigne jamais.

Quoi qu'il en soit, je le répète, la cause de la réforme a gagné plutôt que perdu à la chute du dernier cabinet et à l'avènement du nouveau. Qu'aux élections de 1841 comme à celles de 1837 lord Melbourne obtînt une majorité de 15 ou 20 voix, et voici ce qui serait arrivé. Lord Melbourne eût proposé des mesures aussi libérales, plus libérales à certains égards que sir Robert Peel; mais ces mesures, après avoir passé péniblement dans la chambre des communes, se seraient infailliblement brisées contre l'opposition de la chambre des lords. Puis, au bout de deux ou trois années de lutte, on serait arrivé, de guerre lasse, à quelque transaction qui eût dépouillé ces mesures de toute vie et de toute efficacité. Par la force de sa situation, sir Robert Peel au contraire a maîtrisé les deux chambres, et fait faire tout d'un coup à son pays un pas énorme. C'est là un exemple auquel feraient bien de réfléchir d'autres conservateurs, s'ils veulent conserver le pouvoir et surtout le mériter.

Je viens aux whigs, dont la situation au contraire est bien loin de s'être améliorée depuis un an. En proposant leurs trois grandes mesures, les whigs semblaient avoir renouvelé et scellé un pacte solide et durable avec les radicaux. C'est, en effet, ce qui fût arrivé si sir Robert Peel eût gouverné par les conseils du duc de Buckingham et de sir Robert Inglis; mais les réformes de sir Robert Peel, bien que

différentes, ont à peu près balancé, dans l'opinion publique, celles de lord John Russell, de sorte que celles-ci n'ont plus eu la puissance de tenir unies et serrées toutes les fractions du parti réformiste. L'opposition whig a donc suivi ses tendances, comme l'opposition radicale les siennes, et il en est résulté, au sein de la minorité, beaucoup de confusion et de découragement. Dans plusieurs circonstances, les whigs ont même témoigné par leur absence qu'ils n'approuvaient pas la conduite tracassière de leurs alliés, et qu'ils ne voulaient pas, comme eux, user de tous les moyens que donnent les formes parlementaires pour harasser, pour entraver le gouvernement. Dans d'autres occasions, ils ont manifesté hautement leur dissentiment et presque leur dégoût. Cette disposition paraît surtout être celle de lord John Russell, l'homme le plus considérable et le plus respectable du parti whig dans la chambre des communes. Amis et ennemis, tout le monde a remarqué qu'il parlait rarement, et qu'il allait souvent visiter ses terres, laissant à un autre le soin de se faire l'organe de l'opposition. Cet autre, est-il besoin de le nommer? Qui serait-ce, si ce n'est lord Palmerston, jadis ultrà-tory avec lord Castelreagh, puis tory modéré avec M. Canning, puis whig modéré avec lord Grey, puis whig ardent avec lord Melbourne, puis à l'heure qu'il est whig radical pour le moins. A voir l'ardeur avec laquelle lord Palmerston s'est emparé de la place que lui laissait lord John Russell, à entendre les discours si vifs, si incisifs, et, il est juste de le dire, quelquefois si éloquens qu'il a prononcés; à remarquer le soin avec lequel il cherchait à plaire aux radicaux, beaucoup ont pensé, beaucoup pensent encore que la seconde place ne lui convient plus, et qu'il veut devenir à son tour le chef de l'opposition ralliée sous son drapeau. Que ce soit ou non sa pensée, toujours est-il que dans lord John Russell et lord Palmerston, les deux tendances de l'ancien parti whig se montrent assez clairement : d'un côté, ceux qui trouvent qu'après tout les radicaux ne sont pas fort sensés, et qu'il y a danger à leur prêter plus long-temps la main; de l'autre, ceux qui, pour maintenir les radicaux dans leur alliance, sont disposés à leur passer beaucoup et à leur faire de nouvelles concessions.

Cette année pourtant, le budget de l'an dernier a suffi pour donner à l'opposition, sous la conduite des whigs, un symbole commun; mais cela est fini, et il est bien clair que les radicaux ne se rallieront pas désormais au droit fixe de 8 shellings. C'est l'abolition complète des droits sur les céréales qu'ils demanderont, et il est douteux que lord John Russell aille jusque-là. S'il y allait, dans tous les cas, beau-

coup de ses amis refuseraient de le suivre. Que deviendront donc les whigs? Quand on y regarde de près, il est aisé de voir qu'aujourd'hui plus que jamais aucune différence essentielle ne les sépare de sir Robert Peel et des tories modérés. Si les ultrà-tories rompaient avec sir Robert Peel, il y aurait dès-lors grande chance que les deux fractions moyennes de la chambre se rapprochassent, et qu'il en sortît ce parti du juste-milieu auquel je croyais il y a cinq ans. Tant que les ultrà-tories appuieront le ministère, un tel dénouement n'est pas possible, et les cadres actuels se maintiendront. Pendant ce temps, il faut le reconnaître, la situation des whigs sera délicate, compromise. Si avec lord John Russell ils se tiennent éloignés des radicaux, leur isolement croîtra et apparaîtra chaque jour davantage. Si, comme lord Palmerston, ils fraternisent avec la partie plus vive de l'opposition, ils se laisseront absorber par elle et perdront leur individualité.

Dans cette alternative, il est difficile de deviner ce que feront les whigs. Probablement rien de bien marqué ni de bien suivi. Un jour on les verra pencher vers les radicaux, un autre jour s'écarter d'eux, selon le vent qui soufflera. Mais, s'ils veulent vivre en bonne intelligence avec leurs alliés, il faut que leurs triomphes de 1840 ne les enivrent pas trop, et qu'ils modèrent un peu leur ardeur belliqueuse. Jamais, dans les plus beaux temps de la lutte avec la révolution française, Pitt n'égala l'enthousiasme guerrier que déploie aujourd'hui lord Palmerston, soit dans le parlement, soit dans le *Morning-Chronicle*, son organe spécial. Ce n'est point assez pour lui des lauriers de la Syrie, des victoires de l'Afghanistan, des succès de la Chine; il faut que l'Angleterre jette le gant au monde entier et ne transige avec personne. Or les radicaux, comme l'*Examiner* et le *Sun* l'ont déjà dit très nettement à lord Palmerston, sont loin d'être de cet avis. Encore une fois, entre les tories et les whigs, il s'est fait, au sujet de la politique extérieure, une sorte d'échange; et, s'ils revenaient au monde un jour de débat sur l'Orient ou sur la France, les chefs de ces deux grands partis pourraient prendre leurs héritiers l'un pour l'autre et se tromper de côté.

Il y a plus à dire des radicaux, qui constituent aujourd'hui la vraie opposition. Pour bien apprécier leur force, il est bon de faire connaître les questions qu'ils ont soulevées, et les votes où ils se sont séparés des whigs. La première de ces questions et la plus importante sans contredit est celle d'une nouvelle réforme. C'est par M. Sharman Crawford qu'elle fut proposée presqu'au début de la session. L'hono-

rable membre d'ailleurs n'y épargna rien et la fit aussi complète que possible; ainsi il demanda à la fois le scrutin secret, l'extension du suffrage, la division du pays en districts électoraux également partagés, l'élection annuelle, l'abolition du cens d'éligibilité, et le paiement des membres du parlement. C'était, à peu de chose près, la réforme des chartistes. Eh bien! dans une chambre de deux cent quatre-vingt-treize membres, il s'en trouva soixante-sept pour prendre en considération une telle proposition. Les derniers ministres d'ailleurs, sans exception aucune, brillaient par leur absence, ce qui fournit à sir Robert Peel et à lord Stanley l'occasion d'une apostrophe assez vive.

Après la réforme électorale complète vinrent les réformes partielles, le scrutin secret notamment que produisit M. Ward, et que soutinrent M. Shiel et M. O'Connell. Cette fois, lord John Russell était à son poste, et se joignit à sir Robert Peel et à sir James Graham. La proportion relative des votans fut de 157 contre 290. Elle était, dans la dernière chambre, de 200 contre 320 à peu près, c'est-à-dire un peu plus forte.

Il y eut encore quelques propositions radicales assez caractéristiques, celle de M. Villiers pour l'entière abolition de la loi des céréales, qui réunit 117 voix contre 231; celle de M. Easthope contre les taxes de l'église, qui fut rejetée par 162 contre 81; celle de M. Elphinstone pour que désormais la propriété foncière paie les mêmes droits de succession que la propriété mobilière, qui échoua également à 77 contre 221. Or, chacun de ces votes montre que le parti radical, livré à lui-même, forme encore à peu près du tiers au quart de la chambre.

C'est là, il faut l'avouer, une situation considérable en apparence. Ce qui en réalité rend cette situation assez faible, c'est d'une part que le parti radical ne sait pas bien où il veut aller; c'est de l'autre qu'il n'a aucun chef pour le conduire. Le simple bon sens dit, par exemple, qu'il ne saurait exister en Angleterre de radicalisme sérieux, sans qu'il tende à l'égalité des partages et à la suppression des majorats. Beaucoup de radicaux qui ne craignent pas de voter pour le suffrage universel et pour les parlemens annuels hésiteraient pourtant à toucher au droit d'aînesse et à importer en Angleterre le droit civil français. Leur radicalisme devient dès-lors impuissant, caduque, ridicule, et n'a point prise sur le pays. Quant à leurs chefs, où sont-ils? Je vois bien parmi les radicaux, outre M. Hume, deux hommes très distingués, très actifs, M. Roebuck et M. Wakley; mais ils appartiennent à la fraction la plus extrême des radicaux, à

celle qui, n'aspirant point au pouvoir, se permet toutes choses, et, quand l'occasion s'en présente, trouve un certain plaisir à faire pièce à ses alliés au profit de ses ennemis. Je vois aussi un homme d'esprit, M. Duncombe, qui, dans cette session, a joué un rôle important, mais qu'on ne sait où saisir, aujourd'hui donnant la main à lord John Russell, demain présentant la pétition chartiste et fraternisant sur les *hustings* avec le fameux Fergus O'Connor. C'est M. Duncombe qui, lors de l'enquête Roebuck, imagina de demander que chacun des membres qui feraient partie du comité fût tenu de jurer qu'il n'avait jamais usé lui-même de corruption électorale. « Quant à moi, ajouta-t-il, je déclare que je ne puis prêter un tel serment, et qu'il m'en a beaucoup coûté pour avoir l'honneur de siéger parmi vous. » C'était une assez bonne plaisanterie; mais il n'y a certes rien là qui annonce un chef du parti radical.

Dans les rangs des radicaux plus modérés, on trouve des membres consciencieux, utiles, tels que M. Villiers, M. Ward, M. Charles Buller, M. Evans et quelques autres, mais sans qu'aucun ait assez d'autorité et de talent pour occuper le premier rang. Un moment on avait cru qu'un romancier célèbre, sir Edward Bulwer, donnerait au parti radical ce qui lui manque à cet égard; mais sir Edward Bulwer, qui depuis deux ou trois ans s'était à peu près retiré de la scène politique, n'a point été réélu en 1841, et reste hors du parlement. Si je ne dis rien d'O'Connell et de Shiel, c'est qu'en les comptant au nombre des radicaux, ils forment, avec leurs amis, une fraction tout-à-fait à part dans ce parti, une fraction qui, plus que toute autre peut-être, est exclue du pouvoir. M. Shiel pourtant n'oublie pas que, dans le dernier ministère, il occupait un poste important : en cas de réaction, il peut en occuper un semblable; mais Irlandais et catholique, l'Angleterre protestante, quel que soit son talent, ne souffrira de longtemps qu'il aspire à la direction d'un ministère ou même d'une opposition.

Point de but précis, point de chefs reconnus, telles sont, dans la chambre des communes, les causes de faiblesse du parti radical, quand il se sépare des whigs.

Au dehors, il a plus d'action, et la portion moyenne des classes industrielles paraît graviter vers lui. C'est par ses efforts surtout qu'a été organisée l'association contre la loi des céréales, association qui, sans entraîner le pays après elle, comme elle s'en flattait d'abord, n'en a pas moins exercé une certaine influence sur les dernières réformes. Cette association, d'ailleurs, existe encore, et doit, si elle

est bien conduite, étendre chaque année ses racines. C'est un instrument puissant entre les mains du parti radical, et il est à croire qu'il ne le laissera pas échapper.

Ce que je conclus de là, c'est que ni par ses doctrines, ni par ses hommes le parti radical n'est mûr, et qu'avant de prétendre à gouverner le pays, il faut qu'il fasse un long et sérieux travail sur lui-même et sur les autres. « Il est bon sans doute, disaient l'*Examiner* et le *Morning-Chronicle*, peu de jours après la chute de lord Melbourne, il est bon de songer à faire un ministère réformiste; mais il y a quelque chose de plus pressé, c'est de refaire un parti réformiste. » Cela est parfaitement exact. Il y a aujourd'hui des réformistes de diverses nuances et de divers degrés : il n'y a plus de parti réformiste, et c'est aux radicaux bien plus qu'aux whigs qu'il appartient d'y songer.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des partis représentés dans le parlement, que de ceux qui ne sortent pas des bornes de la constitution. Cependant il en est deux qui ont de bien autres projets, et qui n'aspirent à rien moins qu'à refaire de fond en comble, l'un la société, l'autre la constitution. Ce sont les socialistes et les chartistes. Les socialistes, qui ont adopté pour symbole cette phrase de M. Owen, « que le véritable et unique Satan dans ce monde, c'est la religion, le mariage et la propriété, trinité formidable et monstrueuse, source inépuisable de crimes et de maux; » les socialistes paraissent, depuis deux ans, avoir perdu plutôt que gagné, et l'on n'entend plus guère parler d'eux. Pour donner signe de vie, ils en sont réduits à s'unir de temps en temps aux chartistes, et à venir troubler quelques réunions religieuses, la réunion, par exemple, de la société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers. Alors ils mettent violemment à la porte les membres de la société, s'emparent du fauteuil, et prononcent des phrases telles que celles-ci : « Les curés sont tous des voleurs, des pillards et des assassins. » Hors ces petites débauches, leur action, si elle existe, est lente et cachée, et le temps n'est plus où leur patriarche, M. Owen, se faisait présenter à la reine par lord Melbourne. En 1840, la secte de M. Owen avait soixante-une sociétés affiliées, inondait l'Angleterre de petits écrits à bas prix, et tenait dans quelques grandes villes manufacturières des séances publiques. Tout cela a disparu, ou du moins ne produit plus assez d'effet pour que la polémique s'en empare.

Il en est autrement des chartistes que leur défaite de 1840 semblait avoir abattus, mais qui depuis ont repris des forces et du cou-

rage. Jusqu'aux derniers évènemens, ils ne s'étaient pourtant guère manifestés que par quelques désordres partiels, et par la pétition monstrueuse que M. T. Duncombe se chargea, le 2 mai dernier, de présenter au parlement. Cette pétition, revêtue de trois millions de signatures et portée sur un char, arriva aux portes de la chambre des communes, escortée par une procession de vingt mille personnes, avec drapeaux et musique. Puis, deux jours après, M. Duncombe soutenu par MM. Leader, Bowring, Fielden, Easthope, Hume, Wakley, O'Connell, demanda qu'elle fût prise en considération, et que les pétitionnaires fussent admis à la barre. M. Roebuck aussi appuya la pétition, mais en qualifiant de « démagogue bas, vain et lâche » le chef des chartistes, M. Fergus O'Connor, qui, placé dans la galerie, reçut le compliment à bout portant. Sir Robert Peel et lord John Russell, sir James Graham et M. Macaulay combattirent au contraire la pétition et la firent rejeter par 287 voix contre 49. Ce n'en était pas moins pour les chartistes un succès que d'avoir réuni tant de signatures, et occupé deux jours le parlement.

J'ai déjà dit un mot de la part que les chartistes prirent aux derniers troubles, mais sans en déterminer l'étendue. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils voulurent profiter de l'occasion, et qu'au plus fort de l'insurrection, ils publièrent, au nom de leur conseil exécutif, une adresse dont chaque ligne respire la sédition. « Frères, est-il dit dans « cette adresse, les grandes verités politiques qui sont agitées depuis « cinquante ans ont enfin tiré de leur torpeur les esclaves blancs de « l'Angleterre, ces esclaves insultés et dégradés, et leur ont rendu le « sentiment de leurs devoirs envers eux-mêmes, envers leurs enfans, « envers leur pays. Des dizaines de milliers d'hommes ont jeté leurs « instrumens de travail. Vos maîtres tremblent devant votre énergie, « et les masses dans l'attente surveillent avec anxiété cette grande crise « de votre cause. Le travail ne doit plus être la proie des maîtres et « des despotes. » Suit un long morceau sur les droits du travail, et les mérites de la charte qui doit guérir tous les maux. Puis l'adresse reprend : « C'est pourquoi nous avons tous juré solennellement que « l'heureuse occasion qui s'offre à nous ne sera point perdue, mais « que nous ne nous remettrons au travail que le jour où les justes « griefs des travailleurs auront cessé d'exister, le jour où la charte du « peuple étendra sa protection puissante sur nous, sur nos femmes « souffrantes, sur nos enfans désolés. Anglais, le sang de vos frères « rougit les rues de Preston et de Blackburn, et les meurtriers ont « soif d'en répandre encore..... Soyons fermes, et ne prêtons point à

« nos tyrans le fouet dont ils nous frappent. Dans un rayon de cin-« quante milles autour de Manchester, toutes les machines sont en « repos, excepté la roue utile du moulin à blé. Compatriotes et frères, « des siècles peuvent s'écouler sans qu'une action si universelle se « reproduise. Le dé de la liberté est jeté, nous devons comme des « hommes en courir toutes les chances. Que personne ne se décou-« rage... qu'aucun homme, aucune femme, aucun enfant ne rompe « l'engagement solennel que nous prenons, ou si quelqu'un le fait, « que l'exécration des pauvres le poursuive. C'est mériter l'esclavage « que de s'y soumettre. Tous nos moyens d'action sont préparés, et « dans trois jours votre cause sera soutenue par toute l'intelligence « que nous pouvons appeler à notre aide..... Prêtez-nous force dans « la crise; aidez vos chefs; ralliez-vous autour de notre sainte cause, « et laissez la décision au Dieu de la justice et des batailles. »

Assurément un tel langage tenu par une association qui a réuni trois millions de signatures est quelque chose de grave et d'effrayant. Je répète pourtant que jusqu'ici tout fait croire que l'influence chartiste n'a été rien moins que prépondérante dans le vaste soulèvement du mois d'août. Il s'en faut d'ailleurs que l'adresse dont je viens de citer quelques extraits exprime l'opinion du corps entier des chartistes. Parmi eux déjà, comme parmi nos sociétés républicaines de 1834, il y a des modérés et des exaltés, des hommes de prudence et des hommes d'action, et, comme en 1834 encore, les premiers sont traités de lâches et de traîtres par les seconds. Ainsi déjà la voix calme et ferme de M. Lovét est étouffée par les grossieres déclamations de M. Fergus O'Connor. Déjà la renommée de M. Vincent pâlit devant des renommées plus bruyantes. Il y a pourtant lieu de penser que le mauvais succès de la dernière échauffourée diminuera parmi les chartistes l'influence de la portion violente et accroîtra celle de la portion paisible. Ce n'est plus alors à l'insurrection que les chartistes demanderont le triomphe de leurs opinions, mais à la discussion. Ceux qui voudront davantage formeront un parti à part, si le jury anglais leur en laisse le temps.

Ce qui peut faire croire à cette transformation prochaine du chartisme, c'est qu'au sein des classes moyennes et dans le parlement même, il commence à se rencontrer des hommes qui adhèrent aux cinq articles de la charte, le suffrage universel, l'élection annuelle de la chambre des communes, le vote secret, l'abolition du cens d'éligibilité, et la répartition proportionnelle des membres du parlement selon la population. Voici déjà quelques mois que M. Sturge

de Birmingham s'est enrôlé parmi les chartistes, et ce M. Sturge, dans la dernière élection de Nottingham, a obtenu 1,718 voix contre M. Walter, 1,799. A la troisième élection d'Ipswich aussi, les candidats wighs s'étant retirés, on a porté M. Thornbury et M. Vincent, le premier radical, le second chartiste connu. Or M. Thornbury a obtenu 548 voix, et M. Vincent 473; contre les candidats tories, 651 et 641. Si les chartistes savent se soustraire à l'influence dangereuse de M. Fergus O'Connor, ils pourront donc tenir leur place dans la politique anglaise, et prêter un secours utile aux radicaux. Autrement, ils seront bientôt abandonnés de tout ce qui parmi eux a quelque bon sens et quelque honnêteté. Je ne parle pas des femmes chartistes et des curieuses représentations qu'elles ont données récemment. Il est bien clair en effet que de tels enfantillages nuisent au chartisme plus qu'ils ne le servent, et que les hommes sérieux du parti voudraient pour beaucoup être débarrassés des ridicules alliés qui leur sont survenus. Les femmes chartistes, au reste, ne sont pas les seules qui se lassent de la vie domestique, et qui veuillent monter à leur tour sur le théâtre politique. Ainsi, dans le cours même de la dernière session, un mémoire contre la loi des céréales, revêtu de 255,000 signatures féminines, a été présenté au parlement. Ainsi encore, à Dublin, une association de femmes s'est formée, sous la présidence de mistriss Aston, miss Costello secrétaire, pour concourir à l'encouragement des manufactures irlandaises et au rappel de l'union. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette association a reçu, en pleine séance, les éloges empressés d'O'Connell.

Si dans cette analyse de la situation actuelle des partis il y a quelque exactitude, les conséquences en sont faciles à saisir. Dans le parlement, personne n'est en état de résister au cabinet Peel, tant que les ultrà-tories ne se sépareront pas de lui. Il n'est pas probable qu'ils le fassent en ce moment; s'ils le faisaient, une alliance entre les tories modérés et les whigs ne serait rien moins qu'impossible. En attendant ce jour, les whigs, flottant entre leurs opinions réelles, qui les rapprochent des tories modérés, et leur intérêt de parti qui les pousse vers les radicaux; les whigs, privés par leur propre faute de la force que leur donnait jadis la politique extérieure, les whigs, irrités contre leurs adversaires et mécontens de leurs alliés, n'auront pas, ne pourront pas tenir une conduite ferme, nette, résolue. Quant aux radicaux, un rôle considérable leur appartient s'ils savent s'en emparer; mais il faut pour cela que, songeant à l'avenir plus qu'au présent, ils ne tournent pas éternellement dans le

petit cercle des dernières années. Il faut que, conséquens avec eux-mêmes, ils demandent autre chose que le scrutin secret, l'extension du suffrage, et l'abolition de quelques taxes ecclésiastiques. Il faut, en un mot, que la loi civile les occupe autant que la loi politique. Loi religieuse, loi politique, loi civile, tout se tient et se lie dans ce vigoureux ensemble qui forme la constitution anglaise. On peut, tout en le modifiant dans quelques-unes de ses parties, le laisser subsister; on ne peut pas en démolir un côté sans toucher à l'autre. C'est ce dont ont fini par s'apercevoir quelques radicaux purement politiques, tels que sir Francis Burdett, et c'est ce qui les a rejetés si complètement, à la fin de leurs jours, dans les rangs des tories.

Hors du parlement, d'ailleurs, dans le pays, si l'on excepte l'Irlande, il n'y a rien qui doive troubler sérieusement la quiétude du ministère Peel. La réaction conservatrice dont ce ministère est le produit est loin d'être épuisée, ainsi que l'ont clairement prouvé les élections partielles qui ont eu lieu depuis un an. En se tenant à distance des ultra-tories, sir Robert Peel en outre a rallié à sa cause dans l'aristocratie des hommes comme le comte de Shrewsbury, et peut-être le duc de Leinster, qui ne lui étaient pas favorables l'an dernier; dans les classes industrielles, beaucoup d'autres hommes dont les noms ne sont pas connus, mais qui seront d'un grand poids dans la balance politique. Quant aux classes purement populaires, là sans doute est le danger, non-seulement pour sir Robert Peel, mais pour tous les ministères possibles. Rien pourtant, malgré le dernier soulèvement, n'indique que ce danger soit imminent.

Pour moi, je veux le dire en terminant, j'appartiens à cette génération qui regarde la conquête de l'égalité civile comme un des plus grands bienfaits de la révolution. Je ne voudrais donc pas, quand je le pourrais, troquer les institutions de mon pays contre celles de l'Angleterre, et pourtant, je ne puis en disconvenir, pour le développement large, ferme, puissant, du gouvernement représentatif, ces institutions sont incomparables et ne seront peut-être jamais remplacées. Quand la reine Vittoria a dernièrement fait son voyage en Écosse, on s'est beaucoup égayé en France sur les flatteries souvent fort plates et fort ridicules dont elle était l'objet, et que les journaux les plus graves avaient grand soin d'enregistrer. Cependant, tandis que la reine recevait ainsi, à l'entrée des villes ou dans les châteaux de sa fidèle aristocratie, des hommages enfantins, n'était-il pas derrière elle un homme plein de respect sans doute pour la couronne et pour celle qui la porte, mais qui, l'an dernier, soutenu par une forte

majorité parlementaire, l'a forcée de renvoyer ceux qu'elle préférait et de lui remettre le pouvoir? Et depuis ce moment, est-ce la reine ou cet homme qui gouverne réellement l'Angleterre? Quant à moi, lorsque je vois sir Robert Peel se lever au milieu du parlement, exposer ses projets, et faire solennellement appel au jugement de la postérité, je suis saisi d'un sentiment semblable à celui que j'éprouvais, écolier, en présence des grandes délibérations du sénat romain. C'est que, pour oser parler un tel langage, sir Robert Peel a le sentiment de sa force et de sa situation; c'est qu'il sait qu'il n'est le protégé et le truchement de personne, mais le fils de ses propres œuvres, l'organe de sa propre pensée, l'instrument de sa propre volonté; c'est que, s'il a un contrôle à subir, c'est celui d'une opinion dont il a la confiance et qui l'a librement choisi, d'une opinion que le jugement du pays a portée aux affaires, et que le jugement seul du pays peut en faire descendre. Dans une telle situation, on peut éprouver un juste orgueil et l'exprimer.

Je suis loin de penser qu'une société démocratique comme la nôtre ne puisse pas quelque jour donner au monde le même spectacle; mais d'un côté l'épreuve est faite, de l'autre elle est à faire, et beaucoup encore doutent qu'elle réussisse. Quoi qu'il en soit, tenons les yeux fixés sur le modèle que nous offre l'Angleterre, non pour le copier servilement, mais pour qu'il nous pénètre d'une généreuse émulation. Ne souffrons pas qu'on dise avec raison que les aristocraties seules ont de la fermeté dans la pensée, de l'indépendance dans le caractère, de la consistance dans l'esprit. Dans son discours célèbre sur l'hérédité de la pairie, l'illustre M. Royer-Collard a fait de la démocratie un triste portrait; tâchons que ce portrait ne soit pas ressemblant. On peut tout aussi bien, sir Robert Peel le prouve, être fidèle aux grands principes du gouvernement représentatif comme conservateur que comme libéral. Qu'on le sache d'ailleurs, il ne se fera plus de grandes choses qu'à ce prix dans les pays qui ont secoué les vieilles traditions du pouvoir absolu. C'est à nous de voir si dans la lutte où chaque peuple apporte ses forces, chaque constitution ses avantages, nous voulons nous présenter toujours impuissans et désarmés.

P. Duvergier de Hauranne.

LE CONNÉTABLE

DU GUESCLIN.

I. — HISTOIRE DE BERTRAND DU GUESCLIN,
PAR M. DE FRÉMINVILLE.[1]

II. — CHRONIQUE DE BERTRAND DU GUESCLIN,
PAR CUVELIER, trouvère du XIVe siècle.[2]

Un écrivain auquel la Bretagne doit des recherches consciencieuses, vient de publier une œuvre qui, par l'importance du sujet, mérite de fixer l'attention publique. M. de Fréminville a longtemps parcouru nos grèves et nos bruyères, pour déchiffrer, sous le lichen qui les rouge, les blasons seigneuriaux et les inscriptions tumulaires. Il a reconstruit par la pensée les manoirs qui s'écroulent, évoquant au milieu de ces débris les glorieux souvenirs qui les consacrent, hélas! sans les protéger. Il connaît ces ruines, que des civilisations et des siècles si divers ont entassées par couches sur un sol qui les a toutes portées sans cesser de rester lui-même; il les a dès

(1) Un gros vol. in-8°. Brest, chez Proux.

(2) Publiée pour la première fois par M. E. Charrière, dans la collection des Documens inédits sur l'histoire de France; 2 vol. in-4°.

long-temps dessinées et décrites, et nul n'a fouillé plus obstinément au pied de ces *menhirs* druidiques, mystérieux monumens semblables aux débris de ces créations antérieures à l'aide desquelles la science contemporaine s'efforce de reconstruire un monde abîmé sous un cataclysme. Aujourd'hui le laborieux archéologue s'est proposé une plus rude tâche. Il n'écrit plus en courant, le bâton de voyageur à la main, quelques feuillets de chronique locale; c'est l'histoire même de la Bretagne et la nationalité bretonne tout entière qu'il a entrepris de résumer dans sa personnification sinon la plus vraie, du moins la plus éclatante. Nous comprenons que cette tentation lui soit venue. Lorsqu'on parcourt en effet cette vieille province, il n'est pas une porte de ville, pas un donjon encore debout, qui, du haut de ses créneaux, ne vous jette le nom de Bertrand Du Guesclin.

La Bretagne est restée comme sillonnée par les traces profondes des pas de l'homme qui, plus que tout autre, avança l'heure de sa ruine et de son absorption au sein de la grande monarchie. Ici, c'est la modeste gentilhommière de la Mothe-Broons, où il naquit *camus et noir, malotru et massant*, détesté de sa famille et sans connaître les caresses de ses parens :

> Qui souvent en leurs cuers alaient désirant
> Que fust mors ou noiez en une eaue courant;

là c'est la chapelle de Montmuran, qui garde le grand souvenir de son initiation à la vie chevaleresque. Entre ces deux points, sur une terre alors couverte de forêts, s'écoula son orageuse jeunesse, au milieu des luttes, des méchancetés et des aventures les plus suspectes. Au-delà de cette zone qui encadre le roman de ses premières années, vous trouvez dans le Morbihan le théâtre de ses combats, lorsque, parvenu à l'âge d'homme, il partageait à Auray la mauvaise fortune de Charles de Blois, ce candidat et cet instrument de la France. Plus loin, à l'extrémité de la péninsule, sur les côtes abruptes du Finistère, il n'est pas un château qu'il n'ait assailli, pas une ville qu'il n'ait forcée, lorsque devenu, trente ans après, le providentiel instrument de la grande unité française, le plus formidable ennemi de l'antique organisation qui succombait sous son génie novateur, il poursuivait au nom du roi le duc de Bretagne, son seigneur, en préparant pour un prochain avenir l'anéantissement politique de sa patrie et l'avénement d'une société nouvelle. Il n'est donc pas, dans cette province, un lieu au-dessus duquel ne plane cette grande mémoire, et rien n'est plus légitime que la tentative essayée par l'auteur des *Antiquités de la Bretagne*. Si le succès ne répond pas en tous points aux

labeurs qu'elle a provoqués, il faut moins s'en prendre à l'auteur lui-même qu'au système dans lequel son œuvre a été conçue.

Au moment où paraissait l'histoire de M. de Fréminville, M. Charrière mettait au jour, dans la collection des Documens inédits sur l'histoire de France, la grande chronique en vers de Cuvelier, composée probablement du vivant même du chevalier, par un trouvère inconnu attaché à sa personne. Cette épopée de vingt-trois mille vers, reproduite presque textuellement en prose en 1387, sept années seulement après la mort du connétable, par Jean d'Estouteville, gouverneur de Vernon, est l'unique document contemporain qui ait servi de base à la multitude d'écrits historiques et légendaires qui ont inondé les âges suivans. C'est là qu'ont puisé, comme à une source commune, Duchastelet, Claude Ménard et Guyard de Berville, biographes incolores ou ampoulés, dénués de naïveté autant que de critique.

Comme poème, la chronique de Cuvelier est loin d'être un chef-d'œuvre. On dirait une gazette rimée, où une multitude de faits merveilleux révèle encore davantage l'absence d'inspiration idéale, et, si l'on veut, le prosaïsme de l'auteur. Comme monument historique, cette chronique est fort incomplète, et laisse regretter beaucoup de lacunes; mais elle n'en reste pas moins, pour qui ne se rebute pas à cette lecture laborieuse, l'œuvre d'un esprit net et ferme, le jet hardi d'une pensée libre. Cuvelier conte sans entraînement, avec une sorte de froid sourire sur les lèvres; il reste toujours maître de lui-même dans les scènes émouvantes qu'il accumule, et l'on sent que sa personnalité demeure constamment distincte de celle de son héros. Il est curieux, sous ce rapport, de le comparer à Froissart, complètement identifié avec son œuvre chevaleresque. Si la chronique du chanoine de Valenciennes est un chaleureux poème en prose, on peut dire de celle de Cuvelier qu'elle est une froide histoire en vers. Si l'un partage toutes les émotions, toutes les croyances, tous les préjugés de son époque, l'autre semble s'en dégager, peut-être parce que sa position sociale les lui rendait plus lourds à supporter. Cette publication est un service rendu à l'histoire nationale; elle demeurera, avec l'œuvre immortelle de Froissart, le principal monument historique du XIV[e] siècle.

Il est curieux d'envisager Du Guesclin sous le double reflet du travail tout moderne de M. de Fréminville et du poème contemporain édité pour la première fois dans son imposante intégrité. Quel est cet homme, quelle fut sa mission, quelle a été sa gloire véritable?

On n'occupe pas dans le souvenir des hommes une aussi grande place que Du Guesclin sans avoir étroitement associé son nom à une phase importante de l'histoire générale. Quelque éclat que puissent avoir des actions individuelles, quelque éminentes qualités qu'elles révèlent, ces qualités et ces actes suffisent rarement pour fonder une renommée durable, lorsqu'elles ont été stériles pour la grande œuvre que poursuit l'humanité elle-même. C'est seulement dans les circonstances où l'avenir des nations est engagé que des renommées populaires s'imposent à la foi de la postérité. Il n'est pas de grand homme sans grande cause; il n'est pas de grande cause sans une idée qui en soit à la fois la consécration et le fruit. Ceci est vrai lors même que cette idée resterait incertaine et obscure aux yeux de ceux qui en sont les plus énergiques instrumens. En menant sa longue vie de périls et d'aventures à travers la France et l'Espagne, Du Guesclin ne se rendait pas compte du travail qu'il accomplissait avec tant d'héroïsme; il ne se considérait point comme l'Attila de ce monde féodal auquel il allait porter le coup de mort : peut-être même ne comprenait-il pas l'importance des services qu'il rendait à la royauté en l'élevant au-dessus de tous les pouvoirs de son temps, et à la nationalité française, dont le sentiment existait à peine avant lui. Cependant ce guerrier qui marchait en aveugle dans la grande voie frayée par son épée n'en fut pas moins l'auteur principal d'une des plus importantes révolutions qui ait signalé l'histoire de la France et celle de l'Europe.

Si l'on éprouve aujourd'hui des doutes pénibles en face d'un obscur avenir, si les cœurs les plus fermes faiblissent par momens au spectacle de tant de ruines et de tant d'avortemens, pareille anxiété devait aussi peser sur les âmes dans les bouleversemens du XIVe siècle; changemens prodigieux, en effet, qui touchaient à la fois aux rapports des peuples comme à ceux des hommes entre eux, et dont il était si difficile de percevoir le résultat social au milieu de ces guerres sans fin et de ces dissolutions universelles.

Le régime sorti tout armé des ruines de l'empire de Charlemagne penchait vers son déclin après s'être épanoui dans toute sa sève à l'œuvre glorieuse des croisades. Ces grands fiefs indépendans qui couvraient le sol de la France faiblissaient sous le besoin secret d'unité par lequel les nations commençaient à se sentir travaillées. La royauté inaperçue pendant quatre siècles redevenait pour les peuples un refuge et une espérance. Lorsque la branche de Valois monta sur le trône, il s'agissait déjà bien moins de savoir si le roi de France re-

conquerrait les attributions de sa suzeraineté sur ses vassaux affaiblis, question déjà résolue pour tous les esprits prévoyans, que de décider à quelle royauté, de la normande ou de la parisienne, appartiendrait cette suzeraineté elle-même dans toute l'étendue du royaume de France. La monarchie normande des Plantagenets n'était ni une étrangère, ni une ennemie pour ces belles provinces continentales qui furent son berceau, et qui étaient restées le point d'appui de sa puissance, l'objet de ses complaisances les plus constantes. Ces princes étaient, comme les Valois, de race, de langue et de mœurs françaises, car l'Angleterre, conquise depuis trois siècles, ne s'était pas jusqu'alors assimilé ses vainqueurs. La lutte sanglante qu'aurait tôt ou tard amenée la force des choses, et que fit éclater la succession de Charles-le-Bel, eut plutôt, aux yeux des populations, le caractère d'une guerre de prétendans que celui d'une guerre étrangère. Jusqu'à l'intervention de Charles V et de Du Guesclin, qui changèrent enfin la physionomie de cette longue querelle, elle était restée un combat d'aspirans à la couronne plutôt que la lutte de deux grands peuples combattant pour leur existence politique.

Bordeaux n'était pas moins dévoué au vainqueur de Poitiers que sa bonne ville de Londres, et le Prince Noir se sentait bien plus chez lui aux bords de la Gironde qu'aux bords de la Tamise. Le système des tenures féodales liait tellement la souveraineté aux personnes, et laissait les masses si complétement en dehors du soin de leurs destinées politiques, qu'une naissance, un mariage ou une répudiation suffisait pour changer tout à coup le sort des plus vastes provinces. La royauté capétienne de l'Ile de France étant restée depuis des siècles sans action immédiate sur les destinées des peuples, il n'existait aucun motif pour que la dynastie normande, glorieusement montée au trône d'Angleterre, ne ceignît pas en même temps la couronne française. Une succession inouie de désastres, de minorités et de trahisons domestiques parut durant trois générations préparer ce grand changement.

Il est difficile de méconnaître que, dans la première moitié du XIVe siècle, la suprématie des Plantagenets sur les Capétiens était généralement reconnue par l'opinion contemporaine. La supériorité morale de la race anglo-normande sur la race française était alors avouée, et les faits semblaient justifier la prétention insolemment proclamée par les vainqueurs de Crécy et de Poitiers. Si la bravoure était égale chez tous ces hommes de fer et d'acier; si le roi Jean, sa hache d'armes à la main, était aussi grand sur un monceau de ca-

davres qu'Édouard III sur le trône, quelle immense distance ne séparait pas son courage de soldat du courage intelligent de son rival! quelle différence entre cette agression si habilement préparée dans ses moyens financiers et militaires, et cette résistance imprévoyante et désordonnée qui justifie d'avance toutes les combinaisons et tous les dédains de l'ennemi!

Quelle supériorité politique et territoriale l'élément anglais n'avait-il pas acquise, même avant que s'engageât le conflit? Les plus belles provinces du midi étaient possédées par Édouard, sous la vaine réserve d'un hommage dont la formule même n'était pas déterminée. La Navarre appartenait à une maison devenue ennemie de la couronne, et les vastes possessions apanagères de ses princes les rendaient maîtres de toute la Haute-Normandie, jusqu'aux portes même de la capitale. Par le triomphe du comte de Montfort et son alliance avec la famille d'Édouard III, la Bretagne était devenue une sorte de fief de l'Angleterre, qui seule semblait en mesure de protéger son indépendance. La Flandre, dont les insurrections décimaient périodiquement l'armée française, était le théâtre des plus actives intrigues d'un roi aussi habile dans la politique que dans la guerre, et que ses alliances de famille rendaient maître tout-puissant dans le Hainaut comme dans le Brabant. Édouard III et Artevelt au nord, le Prince Noir au midi, le duc de Bretagne à l'ouest, Charles-le-Mauvais, les *jacques* et les *routiers* au cœur même du royaume; la noblesse dont le sang s'épuise, et la bourgeoisie qui s'agite au premier souffle des passions révolutionnaires; le peuple précipité par l'excès de ses maux dans la liberté sauvage que semble lui préparer cette immense dissolution; un roi dont on paie la rançon au prix de la moitié du royaume, sans qu'on puisse deviner, dans ce qui survit à ce grand désastre, une ressource cachée, un reste de vie, une dernière étincelle de patriotisme : tel est le spectacle qu'offre la France au moment où la Providence, qui fait marcher ce pays à coups de grands hommes, suscite pour l'arrêter dans sa ruine la tête de Charles V et le bras de Du Guesclin.

Charles V et Du Guesclin! deux noms inséparables dans la vie comme dans la mort, aux sépultures de Saint-Denis comme dans les pages de l'histoire. Charles V et Du Guesclin! deux forces au service de la même idée, double expression de cette puissance monarchique qui allait succéder à un régime épuisé, pour se précipiter à son tour vers sa ruine, en face d'une autre idée, qui, au jour marqué par la Providence, recevra aussi du ciel et sa forme et ses instrumens!

Le sentiment de la condamnation qui pèse sur la France pendant la captivité du roi Jean et la régence du duc de Normandie, le désespoir produit par cette continuité de désastres dans les rangs du pauvre peuple, se révèlent à chaque instant dans la chronique de Cuvelier, malgré la symétrique impassibilité de ses formes narratives. Au début du poème, la France est un doux jardin; mais ce jardin est couvert d'épines que les mains du vaillant chevalier breton sont appelées à arracher pour lui rendre sa splendeur première.

Car li plus beaux jardin qui fu soulbs firmament
Et que Dieux ama plus et aime fermement
Estoit si encombrez environnéement
De ronces et d'espines, d'orties ensement,
C'onques mais ne fust, si ce scet-on vraiement.
Mais Bertran li gentilz, qui tant et liardement
Les aida à coper et r'oster laidement
Ainsi com vous orrez, si vous vient à talent.

L'effet du poème, comme celui de toutes les épopées, consiste dans le contraste entre cette situation et celle qu'amènera bientôt l'intervention providentielle de l'homme prédestiné à changer le cours des choses. La foi populaire entoure sa tête d'une sorte d'auréole; sa mission lui est assignée. Dès sa plus tendre jeunesse, Merlin, le barde des deux Bretagnes, l'a prédite dans ses chants consacrés; elle est révélée à ses parens, pour lesquels il fut long-temps un objet de repoussement et de haine. Au début de l'ouvrage et à l'entrée de cette grande vie, on trouve l'épisode charmant et si connu de la religieuse apercevant Bertrand relégué à la table des domestiques, et s'arrêtant devant le petit malheureux, dont elle saisit la main pour y lire le mystère de sa destinée :

Celle percut sa chaire et ses mains regarda
Et sa phizonomie moult bien considera.
Ne sais ce qu'elle y vit, ni quelle en devisa;
Mais tout ce qu'elle en dit et quelle en proposa
Advint depuis ce di et depuis ce fait là.
Dame, dit-elle à lui, oez mon jugement;
Je vous jure sur Dieu et sur mon sacrement
Que cest enfant ici que là voi a présent,
Que vous tenez ainsi maleureusement,
Si sera tant heureux et de tel hardement
C'onques si grant honneur n'orent tuit si parent,
Car je voi desur lui un tel avènement
Que j'oblige mon corps, se je vif longuement,

Que on me face ardoir en un feu justement,
Si cilz enfès ne vient à honneur grandement.
Il n'ara son parail en tout le firmament,
Et li plus honnerez et prisiez grandement
De tous ceux du royaume de France vraiement.
Lors s'apaisa la mère a cestui parlement,
Et depuis tint l'enfant plus honnerablement.

Né en 1320, le jeune Bertrand fut long-temps à se préparer à son œuvre. Il grandit lentement, au milieu des obstacles que lui opposait la constitution d'une société qui faisait de tous les grands commandemens militaires l'accessoire obligé des hautes situations féodales. C'est une chose sans exemple et qui s'explique à peine dans le cours du XIVe siècle, que la fortune de ce pauvre gentilhomme d'une province reculée appelé à la cour de France pour y commander les armées, et voir les princes du sang et les seigneurs s'incliner sans murmure sous son épée de connétable.

Il est curieux de suivre les phases diverses de cette vie qui s'élève à coups de lance depuis la surprise du château de Fougeray où Bertrand s'introduit, sous un déguisement de bûcheron, à la tête de quelques hardis coquins qui le choisissent pour capitaine, jusqu'à la conquête de l'Auvergne et de la Guyenne, la restauration de Henri de Transtamarre en Espagne, l'expulsion des Anglais, et la pacification de la France. La première période de cette existence est d'un charme incomparable. On dirait une sorte de chouannerie à cheval où la lance tient lieu de la carabine, où l'adresse est plus nécessaire encore que le courage, où l'aventurier se montre plus que le capitaine.

Alors commençait en Bretagne cette longue guerre de la succession ducale entre Charles de Châtillon et Jean de Montfort, question qui touchait moins la vieille Armorique, restée incertaine et partagée, que la France et l'Angleterre, dont la suprématie s'agitait dans cette province comme dans le reste du royaume. Bertrand, issu d'une vieille, mais pauvre maison, n'était pas un seigneur assez qualifié pour jouer un rôle important dans une telle querelle. Cependant il sentait trop sa force et son génie pour se borner à figurer dans la montre de son suzerain, monté sur un roussin, armé de sa lance, et suivi des deux archers que tout gentilhomme tenant terre à fief devait à son seigneur. Il se fit donc partisan, vécut plusieurs années comme il plut à Dieu, dans les ajoncs et les halliers, détroussant de préférence les partisans de Montfort et de l'Anglais, mais n'hésitant

pas à s'emparer au besoin de l'argenterie de Lamothe-Broons et de l'écrin de sa mère, après avoir fait vœu, s'il faut en croire son bienveillant chroniqueur, de lui en restituer un jour la valeur au centuple, engagement dont la bonne dame paraissait douter un peu. A cette époque de sa vie se rapportent le combat en champ-clos avec Bramborough, la rencontre avec Thomas de Cantorbery, les siéges de Rennes et de Dinan aux surprises nocturnes, aux incidens pittoresques, et tous ces actes d'audace et de sang-froid par lesquels il se trempait pour son grand rôle.

La première période de cette guerre close par une amnistie, Bertrand ne put supporter le repos dont il avait perdu l'habitude; il se jeta à la tête d'une petite troupe en Normandie, où le roi de Navarre, soutenu par Édouard, faisait une rude guerre au régent de France, durant la captivité du roi son père. Froissard nous le montre assistant en volontaire au siége de Melun, dont il contribue à décider la prise après deux assauts meurtriers. Cuvelier le représente escaladant la muraille, d'où le précipite une pierre tombée sur son crâne de Breton sans le briser : on le couche dans du fumier chaud, et, guéri par ce bain de vapeur, il apparaît le lendemain le premier sur la brèche.

Ici commencent les premières relations de Du Guesclin avec le prince, à la vie duquel sa vie allait s'identifier si étroitement. C'est à ce moment seulement qu'il faut rapporter son entrée au service de France. Nous ne voyons pas trop sur quoi M. de Fréminville a pu se fonder pour établir qu'il fut solennellement appelé à Paris après le siége de Dinan, à la suite d'une longue négociation et par lettre du roi Jean, qui, durant sa captivité en Angleterre, aurait entendu parler de ses exploits. La chronique contemporaine constate que ce fut sur la brèche même de Melun que le dauphin remarqua pour la première fois le hardi aventurier breton, et jugea de quelle utilité un si bon chevalier pouvait être pour sa cause. Avant 1359, date du siége de cette ville, Du Guesclin n'était pas encore un personnage assez important pour que le roi de France estimât nécessaire de traiter avec lui et d'accepter ses conditions. « En ce temps, dit Froissard avec plus de vraisemblance que l'écrivain moderne, s'armoit un chevalier de Bretaigne qui s'appeloit messire Bertrand Du Guesclin. Le bien de lui ni sa prouesse n'estoient mie grandement renommés ni connues, fors entre les chevaliers qui le hantoient au pays de Bretaigne, où il avoit demeuré et tenu la guerre pour monseigneur Charles de Blois contre le comte de Montfort. »

Dans les premiers chapitres de son livre, M. de Fréminville anticipe un peu trop sur la renommée de son héros : celle-ci s'établit lentement comme toutes les choses fortes et durables. Ce fut donc à Melun que la France conquit le guerrier dont la renommée n'était pas encore faite, et qui devait un jour relever l'honneur de ses armes et le patriotisme de ses populations accablées. Le duc de Normandie était à peine parvenu à la couronne par la mort de son père, qu'il appliqua avec bonheur la grande science des rois. Il se souvint du chevalier breton qu'il avait vu combattre sous ses yeux quatre années auparavant, et qui continuait depuis cette époque à guerroyer contre les Navarrois à la tête de quelques routiers bretons. A peine élevé à un commandement de quelque importance, Du Guesclin se révéla tout entier : il surprit Mantes, s'empara de Meulan par une de ces ruses de guerre qu'il éleva bientôt à la hauteur d'une savante tactique. En peu de mois, le cours de la Seine fut libre, et Paris put se nourrir et respirer. Cette grande œuvre accomplie, le nouveau général commença contre la nombreuse armée anglo-navarroise, qui occupait cette province, cette savante campagne de Normandie, où respire quelque chose de ce génie moderne de la grande guerre qu'avait deviné Du Guesclin. Pour la première fois, les Français apprirent à refréner leur bouillant courage; ils simulèrent des retraites, et surent se préparer au combat par des évolutions et des manœuvres compliquées, sans se laisser détourner du but par les provocations et les insultes de l'ennemi. Crécy et Poitiers avaient enfin dompté cette fière noblesse et ces communes désordonnées. Elles commençaient à subir le joug de la discipline et du commandement; la force matérielle fléchissait sous la puissance de la pensée, et la glorieuse victoire de Cocherel venait apprendre à la France que les désastres du passé profiteraient bientôt à l'avenir.

Charles V était à Reims, se préparant à la solennité de son sacre, lorsque des nouvelles lui arrivèrent de la bataille de Cocherel, de la soumission de la Normandie et de la prise du captal de Buch, ce formidable champion de l'Angleterre. Il est beau d'entendre le jeune monarque épancher son ame en cantiques d'allégresse au pied même de l'autel où il va recevoir le sacrement de la royauté. Tout ce morceau du poème de Cuvelier est d'une simplicité touchante et heureuse :

Et quant ly roy l'oy, si va Dieu graciant,
Et dit : Beau sire Dieux, je vous vois merciant,
Que ceste courtoisie m'avez faite si grant;

Quant au commencement que je sui roi sacrez
M'avez fait tel honnour, vous en soiez loez;
Quant je suis au jour d'hui tellement estrinez.
Ha! Bertrand Du Guesclin, tant ce brassé m'avez,
Tant vivre me laist Dieux, qui en croix fu penez
Que li fait vous en soit encore guerredonné.

Après le service signalé que le chevalier breton venait de rendre à la France, sa position fut complètement changée. Créé maréchal de Normandie, seigneur de Pontorson et comte de Longueville, il devenait le pair de ces seigneurs à la tête desquels il marcherait un jour. Ainsi tombaient devant ce général de fortune les barrières de cette société si difficile à entamer dans son immuable hiérarchie; ainsi ce glorieux parvenu s'emparait de son avenir.

La guerre était à peine terminée en Normandie, que Du Guesclin était envoyé en Bretagne à la tête des auxiliaires français qui défendaient dans cette province la cause de Charles de Blois et de la France contre Chandos et la fleur de la chevalerie anglaise. En y observant les mouvemens du nouveau comte de Longueville, on voit, même sans être homme du métier, combien sa manière de comprendre la guerre contrastait avec les habitudes et le tempérament de la chevalerie de son temps. Le premier il essaie l'artillerie à feu, dont il pressent la destinée, et il range quelques méchans canons en batterie devant les murs d'un château, sous la risée de l'ennemi, qui vient essuyer avec une serviette blanche les taches que laissent aux murailles quelques boulets mal dirigés. On le voit dresser des camps retranchés, fortifier des redoutes, et tenter partout de substituer à la bravoure personnelle l'action d'une stratégie devant laquelle les forces individuelles allaient s'éclipser de plus en plus. A la bataille d'Auray, livrée contrairement à ses conseils et à ses indications, Du Guesclin, accablé par le nombre, paya de sa liberté des fautes dont il n'était pas comptable, et qui coûtèrent la vie au malheureux Charles.

Ainsi finit par le triomphe de l'Angleterre cette lutte entre deux influences étrangères également menaçantes pour la nationalité armoricaine, lutte à laquelle la Bretagne assistait depuis si long-temps, indifférente et décimée. Le traité de Guérande assura la couronne ducale au gendre d'Édouard, et Charles V, avec son habileté ordinaire, parut se résigner à cet échec et sut composer avec la fortune, en attendant le jour prochain où les fautes du nouveau duc lui permettraient de faire appel aux vieux instincts de cette province.

Cette mission était réservée à Du Guesclin. Mais avant de l'entre-

prendre, avant de recevoir cette épée de connétable à la pointe de laquelle il tracerait les frontières de la France, jusqu'alors incertaines et mal définies dans la conscience des peuples, il était appelé à l'une de ces épreuves redoutables qui seules préparent aux grandes destinées.

Dès sa première jeunesse, Du Guesclin tournait ses rêves vers l'Orient; son imagination s'enflammait au souvenir récent encore des croisades, à la pensée des saints lieux profanés. Cette pensée n'était pas moins vive au XIV[e] et au XV[e] siècle qu'aux jours même de Philippe-Auguste et de saint Louis, et personne n'ignore que les grands évènemens politiques et militaires sortis de la lutte de l'Angleterre et de la France arrêtèrent seuls le cours des projets, souvent formés sous le règne des trois Charles, pour la délivrance de la Palestine. Il aurait donc suffi à Du Guesclin d'être de son temps pour aspirer de toutes les puissances de son ame à la gloire des pieux combats d'outre-mer. Combien d'ailleurs ce sentiment ne devait-il pas être plus énergique encore chez un enfant de cette Bretagne dont le sang avait coulé à grands flots dans ces expéditions héroïques, et qui avait vu une foule d'entre ses gentilshommes engagés dans les deux croisades de saint Louis! Parmi les noms de ces gentilshommes qu'on a recueillis dans des titres inexplorés, après six siècles d'oubli (1), on distingue au nombre des compagnons de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, à la croisade de 1249, un Glayquin ou Guesclin, qui fut probablement l'aïeul même de Bertrand. C'est là tout ce qu'on sait de cette famille, dont l'illustration ne remonte qu'au connétable, quoique les fantastiques généalogies ne lui aient pas manqué. Mais ce détail, découvert après un si long espace de temps, ne suffit-il pas pour illuminer la nuit des âges et nous initier aux influences premières qui durent planer sur ce berceau? Accroupi dans la vaste cheminée de Lamothe-Broons, petite gentilhommière dont les derniers débris viennent de disparaître, l'enfant avait entendu conter à son père, si ce n'est à son aïeul lui-même, les combats de Damiette et de la Massoure, les grands coups d'épée des chevaliers, la captivité et la fin du saint roi mort sur la cendre. Quoi d'étonnant si Bertrand jura dans son cœur de prendre aussi la croix, et si ses pensées se portèrent vers le grand objet des préoccupations de la chrétienté tout entière?

Nous admettons donc volontiers, avec la plupart de ses biographes,

(1) Voyez cette liste encore incomplète dans la *Revue d'Armorique*, n° du 15 août dernier.

qu'après le traité de Guérande et la négociation de sa rançon, acquittée des deniers du roi de France, Du Guesclin songea sérieusement à réaliser le rêve de ses premières années, et nous croyons sans peine qu'il trouva dans ses compagnons d'armes un concours et un dévouement chaleureux à la même pensée; mais nous n'oserions ajouter, avec M. de Fréminville, qu'il était poussé vers les lieux saints par des devoirs plus étroits et des liens mystérieux, dont cet écrivain se croit en mesure de révéler le secret, enseveli jusqu'à lui dans une nuit profonde.

Du Guesclin a-t-il réellement porté le titre de grand-maître de l'ordre du Temple? C'est là un problème que ne tranche pas à nos yeux la charte de transmission publiée par M. de Fréminville. Nous ne contestons pas l'existence d'une charte originelle, et nous accordons volontiers que Jacques de Molay, prévoyant l'issue funeste du procès où il était impliqué, ait fait tenir à Larménius, patriarche d'Orient, les archives secrètes de l'ordre du Temple, monument précieux dont les fragmens mutilés ont pu parvenir jusqu'à nous. Personne n'ignore que, si un grand nombre de templiers mourut sur les bûchers allumés par Philippe-le-Bel, la protection de Jeanne de Navarre, celle des rois d'Écosse et de Portugal, en dérobèrent beaucoup à la persécution, et que l'ordre se maintint en France même à l'état d'association secrète. Mais cette association a-t-elle joui d'une existence régulière et non interrompue depuis le commencement du XIVe siècle jusqu'à nos jours, et son histoire secrète, commencée en 1313, au pied du bûcher de l'infortuné grand-maître, peut-elle être conduite jour par jour, à l'aide de documens authentiques, jusqu'au pied de l'échafaud du duc de Cossé-Brissac, le dernier de ses chefs légitimement institué? C'est là une question qui n'est nullement éclaircie à nos yeux par le titre cité. La succession des grands-maîtres y est très régulièrement inscrite, il est vrai, et cette régularité même semble pouvoir justifier certains doutes, bien loin de les lever entièrement. Bertrand Du Guesclin y est porté pour l'acceptation du magistère suprême entre Jean de Clermont, qui y aurait été appelé en 1349, et Jean III d'Armagnac, qui aurait succédé au connétable en 1381. Celui-ci aurait signé de son nom le titre représenté en 1357.

Il est difficile d'admettre que la haute direction d'un ordre proscrit et surveillé pût être confiée à un jeune homme de vingt-sept ans, qui à cette date citée de 1357 n'était pas encore connu hors des limites de la Bretagne, où il préludait alors à sa renommée. Cette objection

nous semble péremptoire, et pourrait néanmoins être appuyée par plusieurs autres. C'est à regret que nous l'adressons à M. de Fréminville : nous aimerions à pouvoir lui faire une concession qui imprimerait au front de Du Guesclin l'éclat d'une grandeur nouvelle, et nous comprenons fort que, portant à l'ordre du Temple un dévouement filial, M. de Fréminville attache du prix à faire intervenir la grande figure du connétable entre Jacques de Molay et M. Fabré-Palaprat.

Mais si l'histoire peut conserver quelques doutes sur la secrète pensée qui poussait Du Guesclin vers cette terre d'Orient, d'*où viennent toutes les grandes gloires* (1), elle n'en entretient aucun sur le but que se proposait Charles V en favorisant cette entreprise, et en pourvoyant amplement son général des moyens de l'exécuter. Esprit froid et tout pratique, ce prince n'aspirait point, comme la plupart de ses contemporains, à l'honneur d'une nouvelle croisade qui l'aurait détourné de la grande entreprise à laquelle il avait voué sa vie. L'on put en acquérir la preuve en le voyant substituer brusquement le plan d'une campagne toute politique au-delà des Pyrénées au projet primitif d'une expédition religieuse en Chypre et en Syrie. Un seul mobile agissait sur ce monarque, une seule pensée dominait son ame : organiser la France, y fonder l'ordre matériel sur la prépondérance du pouvoir royal, absorber en celui-ci toutes les forces féodales et militaires, devenues tour à tour ou des instrumens d'insurrection contre le trône, ou des instrumens d'anarchie contre la société elle-même.

On sait qu'au XIVe siècle, l'état militaire du royaume se composait de deux élémens : d'une part, les gens de guerre appartenant au domaine de la couronne, et ceux que les grands vassaux étaient tenus de mener au roi sous peine de forfaiture; de l'autre, les hommes libres pour qui la guerre était une profession, dont l'épée se vendait à qui voulait en payer l'usage, et que le souverain prenait temporairement à sa solde, sous des conditions déterminées. Ces soldoyers ou soldats s'engageaient, soit directement avec le prince lui-même, soit avec des chevaliers auxquels on délivrait des commissions de capitaines, et qui se chargeaient eux-mêmes, moyennant un prix convenu, de l'équipement des hommes engagés au service de la couronne. Le pacte féodal, ou du moins les usages universellement consacrés, n'imposaient aux vassaux et arrière-vassaux qu'un service

(1) Napoléon.

annuel de quarante jours, et l'on avait vu dans les circonstances les plus critiques les montres se débander parce que ce terme se trouvait outrepassé.

Pour obvier à cet inconvénient, nos rois prenaient donc à leur solde, autant que le leur permettaient leurs faibles ressources financières, de nombreuses compagnies de routiers, gens de sac et de corde, qui, ne pouvant après la paix se reclasser dans l'un des compartimens de cette société dont la puissante hiérarchie leur imposait un mur d'airain, se trouvaient, par la force des choses, en guerre ouverte avec elle. Ces bandes nombreuses de pillards et d'incendiaires allaient de province en province, détroussant les passans, rançonnant châteaux et moustiers, sous la conduite de guerriers avides et de pauvres chevaliers sans patrimoine. Ils donnaient l'assaut aux bonnes villes, ravageaient les campagnes, et commettaient des crimes dont la description ne se lit pas sans horreur dans les écrits contemporains. Appelés *Brabançons* parce qu'ils prirent naissance en Brabant, à la suite des guerres de Flandre, *coteraux*, à raison de leur courte épée; plus connus encore, au temps de Du Guesclin, sous le nom de *routiers* ou tard-venus, ces hommes, organisés en grandes compagnies, étaient devenus la terreur des princes et des peuples, l'obstacle insurmontable à l'établissement de tout gouvernement régulier. La longue guerre dont la France était le théâtre depuis le règne du premier Valois en avait démesurément augmenté le nombre, de telle sorte que le royaume tout entier était à leur merci.

Les chefs des compagnies, au moment où Charles V conçut la pensée d'en délivrer le royaume, n'étaient rien moins que les meilleurs gentilshommes et les plus renommés chevaliers de leur temps. C'étaient le Bègue de Vilaine, Ives de Caverley, Arnoult de Cervolles, dit l'archiprêtre ou l'archidiable, Mathieu de Gournay, Bernard de Lasalle, Gaultier Huet, le vicomte d'Auxerre, les frères de Mauny, et tant d'autres guerriers dont les exploits figurent aux grandes chroniques. Ces terribles bandes venaient de mettre en déroute une armée royale en jetant sur le carreau le duc de Bourbon et son fils. Elles avaient pris depuis lors un accroissement effrayant, et dans l'état d'affaiblissement, pour ne pas dire de dissolution où était le royaume après les guerres de Navarre et de Bretagne, on ne pouvait songer à engager une lutte avec elles. Il fallait donc s'emparer des compagnies en gagnant leurs chefs, en finançant avec eux; il fallait trouver hors du royaume une œuvre qui pût les tenter, il s'agissait surtout de leur envoyer pour intermédiaire, en essayant

habilement de le leur faire agréer pour chef, un homme qui comprit toute la pensée royale et sût en même temps inspirer confiance à ces hardis bandits. Si le bon trouvère dont le poème est arrivé jusqu'à nous a rendu un compte fidèle de l'entrevue de Du Guesclin et des routiers au camp de Châlons, lorsqu'il arriva pour leur offrir deux cent mille francs au nom du roi de France, avec la perspective d'une belle fortune à faire en Espagne; si le discours qu'il prête au chevalier breton, dans cette immense orgie de quarante mille hommes, a été vraiment tenu par Du Guesclin, ce discours monumental suffirait assurément pour le classer parmi les orateurs les plus consommés :

Seigneurs, leur dit Bertam, veilliez-moi écouter;
Pourquoi je sui venus je vous veil récorder.
Si vien de par le roi qui France doit garder,
Qui voldroit volentiers pour son pueple sauver
Faire tant devers voux, je vous le di au cler,
Qu'avec moi venissiez où je voldroie aler,
En bonne compagnie vous voldroie porter.
Car j'ai grant volenté de Sarrasins gréver
Avec le roi de Chippre, que Dieux veille garder,
Ou aler en Espeigne largement profiter,
Car li païs est bon pour vitaille mener
Et si a de bons vins, qui sont friands et clers.
Et se ne me volez ce fait-ci accorder,
En Avignon irons, où je sai bien aller,
Et absolucion vous irai-impétrer
De trestous vos péchés de tuer et embler,
Et puis irons ensamble no voiage achever.
Nous porrions bien de vrai en nous considérer
Que fait avons assez pour nos âmes dampner.
Pour moi le dis, seigneurs, je le sai bien au cler,
Je ne fis onques bien dont il me doit peser :
Et si j'ai fait des maux, bien vous poez compter
D'estre mes compagnons, encore de passer
D'avoir fait pis de moi bien vous poez vanter.
..... Faisons à Dieu honneur et le diable laissons.
A la vie visons comment usé l'avons :
Efforcées les dames et arses les maisons,
Hommes, enfans occis et tous mis à rançons;
Comment mangié avons vaches, buefs et moutons,
Comment pillé avons oies, poucins, chapons,
Et béu les bons vins, fait les occisions,

Eglises violées et les religions.
Nous avons fait trop pis que ne font les larrons.
Pour Dieu avisons-nous, sur les païens alons;
Je nous ferai tous riches, si mon conseil créons,
Et arons paradis aussi quand nous morrons.

Quel moyen de résister à de tels argumens développés par un tel homme? Des cris de joie se firent entendre de toutes parts; le nom du roi fut répété avec enthousiasme par toutes ces bouches avinées, et rendez-vous fut pris pour aller souper avec lui dans son propre palais. En ce jour mémorable, Du Guesclin conquit, à beaux deniers comptans, sa première armée à la royauté mise hors de page, et quarante mille soldats, soumis à sa seule influence, devinrent au dehors les instrumens dévoués de sa politique. Charles V avait su trouver enfin un but à l'activité de ces bandes redoutables et paralyser ainsi leur incessante hostilité. Tel est le problème à résoudre à la fin de toutes les grandes crises sociales : à ce prix seulement se terminent les révolutions. Lorsqu'un pouvoir intelligent voit en face de lui des forces vives, il doit bien moins aspirer à les détruire qu'à se les assimiler. La France n'a plus à redouter les grandes compagnies, et l'admirable licenciement de la Loire a montré au monde, dans les circonstances les plus critiques où une nation pût se trouver placée, quelles profondes racines l'ordre matériel avait jetées au sein de la société nouvelle. Les routiers ne rançonnent plus les villes, ils ont cessé de menacer l'honneur des nobles dames, et les *condottieri* contemporains vendent leur encre au lieu de vendre leur sang. Il n'est pas cependant moins nécessaire d'assigner un grand but à ces imaginations et à ces espérances violemment excitées, et si Charles V sut deviner à propos l'expédition de Castille et Bertrand Du Guesclin, ne peut-on pas croire qu'un gouvernement qui comprendrait sa situation dans ses périls et dans ses ressources trouverait aussi une tâche féconde à entreprendre, et des hommes pour le seconder?

Le roi, tout entier au désir de délivrer la France des compagnies, à quelque prix que ce fût, avait paru d'abord accueillir avec chaleur l'idée d'une croisade; mais les évènemens qui se passaient alors en Espagne vinrent donner un autre cours à ses projets, et il eut l'habileté d'associer ceux-ci à l'inspiration religieuse, à laquelle Du Guesclin avait d'abord fait un appel énergique. Le roi de Castille, Pierre-le-Cruel, assassin de son épouse, Blanche de Bourbon, était depuis ce crime en état d'hostilité contre la France. Le roi Jean avait depuis long-temps recueilli à sa cour Henri de Transtamarre, frère et rival

de ce prince. La noblesse espagnole presque tout entière aspirait à un changement, et l'instant était venu d'essayer, avec le concours de la France, une entreprise dont le résultat touchait aussi directement à ses intérêts au-delà des Pyrénées, et à l'honneur de sa maison royale.

L'Espagne était alors le pays des prestiges et de la chevalerie. Passer les monts, c'était commencer une croisade, car on rencontrerait bientôt devant soi les Sarrasins de Grenade, amis et alliés de Pierre-le-Cruel, sorte de renégat et de nécroman dont la lointaine renommée rapportait d'étranges nouvelles. Des royaumes à conquérir, des Maures à pourfendre, une belle reine à venger, de l'argent à gagner, et l'absolution à enlever de vive force au passage, comment ne pas réussir avec une telle perspective et avec un chef comme Du Guesclin?

On sait le résultat de la double expédition conduite dans la Péninsule avec une si rare prudence et un génie militaire inconnu jusqu'alors. Personne n'ignore comment Henri de Transtamarre s'assit une première fois sur le trône de Castille pour en tomber bientôt sous les efforts d'une formidable expédition anglaise, conduite par le Prince Noir, pour renverser le roi élevé par la France. On sait aussi comment les fautes et les crimes de don Pèdre rendirent, bientôt après, des chances à son rival, qui, après une laborieuse campagne, dirigée par Du Guesclin comme commandant en chef des troupes françaises et castillanes, finit enfin par conquérir la possession d'un trône ensanglanté par un fratricide.

Les deux expéditions de 1365 et de 1368 sont l'un des premiers exemples qui se rencontrent dans notre histoire d'une opération difficile et lointaine conçue dans la pensée d'une influence extérieure à conquérir et à conserver. Du Guesclin sut maintenir parmi les aventuriers chargés de cette entreprise autant d'ordre et de discipline qu'en comportaient les temps. Ces troupes de pillards rentrèrent en France transformées en soldats; ils devinrent, sous la main de l'homme dont l'unique préoccupation consistait à prêter aide et puissance à son roi, le noyau permanent de cet établissement précieux qui allait bientôt changer la face de la monarchie. On sait comment Charles VII, profitant de la force que lui avait prêtée Jeanne d'Arc, comme son aïeul de celle qu'il avait reçue de Du Guesclin, compléta, par la mémorable ordonnance de 1448, l'organisation qu'avait commencée ce grand homme, en créant un rôle militaire par paroisse, et en instituant les compagnies d'ordonnance dans lesquelles se précipita bientôt toute

la jeune noblesse (1). Dès ce moment, les montres et les contingens seigneuriaux ne furent plus que des accessoires sans importance dans l'organisation militaire du royaume; le service cessa d'être la conséquence et le prix de la tenure territoriale, l'édifice féodal fut frappé dans sa base même, et l'armée, placée sous la main des rois, devint l'instrument de cet absolu pouvoir qui nivelait le sol pour le préparer à recevoir des semences nouvelles. Les compagnies royales achevèrent cette aristocratie superbe dont l'artillerie à feu eut bientôt démoli les imprenables demeures. M. de Fréminville, qui a inséré, dans son livre spécialement consacré à l'armée, des documens curieux sur la poliorcétique du XIV[e] siècle, établit en effet de la manière la plus solide qu'avant l'invention du canon, le siége d'une place était une opération infiniment plus longue dans ses mesures, plus incertaine dans ses résultats, qu'elle ne le devint après que l'artillerie à feu se fut propagée. Avant cette époque, il n'était pas rare de voir le plus modeste château, défendu par une cinquantaine d'hommes déterminés, tenir en échec, durant le cours d'une année entière, des forces assaillantes infiniment supérieures; et tel fut, comme le montre cet écrivain, l'effet de la révolution commencée par l'application de l'artillerie à feu au siége des places, que l'avantage, qui jusqu'alors appartenait toujours aux assiégés, passa tout entier aux assiégeans, et qu'il n'y eut plus de place imprenable.

Ainsi allaient tomber pierre par pierre cette multitude de donjons et de châteaux qui bravaient depuis des siècles la puissance du suzerain; ainsi la physionomie matérielle de la France allait se renouveler comme celle de la société même. Ce fut donc un grand jour dans l'histoire que celui où Du Guesclin braqua quelques canons en batterie contre une mauvaise bicoque; ce ne fut pas un jour moins décisif que celui où, à la stupéfaction des bourgeois de la capitale, on le vit, selon la promesse qu'il en avait faite, conduire à Paris pour souper en grande pompe dans les appartemens royaux, où les attendaient Charles V en personne, les chefs de ces terribles bandes destinés à devenir bientôt de fidèles et dévoués capitaines. L'homme

(1) « Ordonnons qu'en chaque paroisse de notre royalme y aura un archier qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et convenable de salade, dague, espée, arc, trousse, jacque ou hugue de brigandine, et seront appelés les francs archiers; lesquels seront esleus et choisis par nos esleus en chaque élection, sans avoir égard ne faveur à la richesse et aux requêtes que l'onc pourroit sur ce faire. Et seront tenus de nous servir toutes les fois qu'ils seront par nous mandez, et leur ferons payer quatre francs pour homme, pour chacun, mais du temps qu'ils nous serviront. » (Ordonnance de Montils-lèz-Tours.)

auquel il a été donné de faire cela a été autre chose qu'un brave chevalier; ce fut un grand esprit politique, qui sut agir sur son siècle parce qu'il le devançait, et les beaux coups de lance dont ses chroniqueurs ont si grand soin de conserver le souvenir sont assurément son moindre titre à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité.

Si Du Guesclin n'avait eu la pleine conscience de son devoir et de sa mission, il eût écoulé ses jours à l'ombre de ce trône d'Espagne élevé par son épée, et auquel sa présence n'avait pas cessé d'être nécessaire. Créé connétable de Castille, comte de Soria et duc de Molinas, comblé de richesses et d'honneurs, Du Guesclin, en rentrant en France malgré les supplications d'un roi auquel le succès n'avait pas enseigné l'ingratitude, échangeait une grande position incontestée contre les chances de la guerre et du hasard, les dangers de la jalousie et toutes les incertitudes de l'avenir. Mais cet homme avait l'ame si ardemment française et l'esprit si éminemment monarchique, deux choses fort rares au XIV[e] siècle, quoique devenues fort communes au XVII[e], qu'il ne comprenait la vie de gentilhomme que comme une lutte constante contre l'Angleterre, et comme le sacrifice perpétuel de sa volonté à celle du prince dont la personne résumait, à ses yeux, la patrie tout entière.

Pendant qu'il soumettait, au fond de l'Andalousie, les dernières places qui tinssent encore pour don Pèdre, des lettres de Charles V étaient arrivées à Du Guesclin pour réclamer son prompt retour. Ce prince, qui s'était longuement préparé à la reprise des hostilités par une politique prévoyante et par des trames nouées, au sein des provinces conquises, avec autant d'habileté que de secret, voyait enfin se produire pour le royaume un retour de fortune; mais, pour tirer parti des ressources amassées par sa prudence et pour seconder le réveil de l'esprit public, dont il guettait depuis long-temps les symptômes, il fallait un chef qui sût organiser l'armée en même temps qu'agir fortement sur elle : il fallait un homme qui réunît le génie d'un grand capitaine au prestige d'une renommée populaire. La nature avait départi à Du Guesclin le premier de ces dons; la fortune venait de lui conférer l'autre, car son éclatante expédition fixait alors sur lui les yeux de tout le royaume, et le mettait hors ligne parmi les chevaliers de son temps. Il y a tout lieu de croire que son élévation à l'éminente dignité de connétable était, depuis plusieurs années, arrêtée dans l'esprit du prince réfléchi qui savait si bien laisser mûrir les hommes comme les choses. Avant de recommencer cette guerre, dont il prenait l'initiative à son tour, le roi fit donc

partir pour l'Espagne le maréchal d'Andreham, le vieux compagnon d'armes de Bertrand. Il avait mission de lui apprendre les intentions de son maître, et lui portait l'ordre de repasser au plus vite les Pyrénées, en rassemblant, tant en France qu'en Espagne, toutes les forces qu'il pourrait organiser pour le service de la couronne.

On peut admettre sans difficulté, avec tous les biographes de ce grand homme, l'émotion profonde qu'il ressentit en se voyant soudainement appelé à la plus éminente des dignités du royaume, à l'exclusion de tant de princes et de seigneurs que cette charge allait placer sous ses ordres. On peut croire, sans rien prêter à sa modestie, qu'il éprouva et des hésitations et des craintes en atteignant le sommet d'une fortune sans exemple avant lui. Mais le maréchal d'Andreham lui garantissant l'adhésion unanime de la chevalerie du royaume au choix que le roi venait de faire de sa personne, Du Guesclin promit d'accepter l'épée de connétable, et ne subordonna sa résolution qu'à une seule condition, par laquelle il se révèle tout entier. Il exigea l'engagement formel d'une solde déterminée, à payer périodiquement à son armée, afin d'être en mesure d'y maintenir l'autorité du commandement. Il pressentait sans doute, en faisant une telle stipulation, les difficultés qui lui seraient bientôt suscitées, même par les conseillers les plus éclairés du roi Charles; il devançait l'heure de ses amers démêlés avec Bureau de La Rivière, qui ne comprenait pas qu'une armée ne se suffit pas à elle-même, comme au temps passé, et qu'il fallût vider pour elle le trésor royal, alors si pauvre.

Pleinement rassuré par le maréchal d'Andreham sur les intentions du roi et sur le parfait accord de leurs pensées, Du Guesclin se mit en route, et, après avoir passé les monts, il entra dans le pays de Foix, dont le comte était resté sujet fidèle de la France. Sa marche, depuis le pied des Pyrénées, fut une série de combats acharnés, car il rencontrait à chaque pas des forteresses anglaises à travers son chemin, et des corps isolés de l'armée du prince de Galles, qu'il fallait écraser en passant. Mais ses forces grossissaient à mesure qu'il s'avançait sur cette terre de France, que commençait enfin à remuer le souffle puissant de l'indépendance. C'était chaque jour un assaut, une surprise, un combat corps à corps, une de ces grandes appertises d'armes que nous déroule Froissard dans l'ampleur de son style héroïque. A travers le Languedoc, le Périgord et le Limousin, le cri de *Notre-Dame Guesclin!* volait d'écho en écho comme l'aigle impériale de

clocher en clocher. A la vue de cette armée qui, à chaque pas et à chaque victoire, s'affermissait dans sa confiance et son patriotique orgueil, les peuples se prirent à s'éveiller de leur long assoupissement. Du Guesclin prêchait par la parole et par son exemple la conquête du royaume si cruellement mutilé, le retour aux souvenirs d'une gloire obscurcie, et surtout la haine de l'Anglais, mot qu'il a fait et qui vivra autant que la France. Il agitait les provinces en les traversant, faisant appel à toutes les forces morales en même temps qu'il organisait toutes les ressources matérielles, et conviant pour la première fois les populations à l'œuvre de leur délivrance.

Cependant le roi d'Angleterre, avec son activité accoutumée, s'était mis en campagne, et, avant que Du Guesclin eût passé la Loire, il avait envahi la Normandie et le Maine, et un gros corps aux ordres de Robert Knolles s'avançait à marche forcée vers les murs de Paris. Les chroniques racontent comment les coureurs anglais vinrent frapper plus d'une fois à la porte Saint-Honoré, et comment, du haut des tours de Notre-Dame, on voyait chaque soir briller dans la campagne les feux de l'ennemi. Instruit par le souvenir de tant de désastres, Charles, avant de faire agir contre Knolles les forces réunies dans l'enceinte de Paris, voulait avoir près de lui son nouveau connétable, qui seul lui inspirait confiance à cette heure décisive de sa fortune. Après la prise de Limoges, Du Guesclin se décida donc à précipiter son retour, et, laissant à Mauny et à son noble frère Ollivier le commandement de l'armée, il sauta sur un bon roussin, vêtu en humble marchand, et, traversant ainsi avec promptitude et non sans grand péril les lignes anglaises qui cernaient la capitale, il entra dans ses murs et courut à l'hôtel Saint-Paul, au milieu des flots du peuple criant *noël* sur son passage. L'audace d'une telle démarche, le succès qui l'avait couronnée, ce que la renommée rapportait des faits et gestes du chevalier, tout concourait à exalter le sentiment populaire et à susciter cette confiance qui, chez nous, provoque si vite l'héroïsme lorsqu'elle existe, et l'impuissance lorsqu'elle disparaît.

C'était au mois d'octobre 1369 que Du Guesclin, devenu l'hôte de son roi, dont il ne quittait ni la table ni le palais, recevait solennellement dans la capitale, entourée par l'ennemi, l'épée de connétable au milieu des acclamations publiques. Il jugea d'un seul coup-d'œil, en grand homme de guerre qu'il était, qu'il fallait prendre les Anglais à revers, et que, la défense de Paris étant assurée par les forces qui y restaient concentrées, il importait d'attaquer au plus vite l'en-

nemi dans le Poitou et la Normandie, pour le séparer du midi et de la mer, dont il tirait toutes ses ressources.

Laissant donc le commandement des troupes qui gardaient la capitale au brave maréchal de Sancerre, il arriva à Caën lorsque l'Anglais le croyait encore à Paris. Il y fut promptement rejoint par la plus grande partie de son armée, à laquelle il distribua, pour lui tenir lieu de solde, toutes ses richesses rapportées d'Espagne, toute sa vaisselle d'or, don magnifique du roi Henri, à laquelle Tiphaine Raguenel, sa noble épouse, voulut joindre les bijoux à son usage personnel. L'organisation de ses troupes accomplie, il se mit en campagne, et peu de jours après il se trouvait en face de l'armée du célèbre Thomas Grandson; puis, à la suite d'une marche difficile, exécutée dans les ténèbres d'une nuit orageuse, il surprenait l'ennemi et remportait l'éclatante victoire de Pont-Vallain. Grandson devenait, après une lutte corps à corps, prisonnier de Du Guesclin lui-même; la chevalerie anglaise apprenait enfin, après un demi-siècle d'insolence et de succès, à mordre la poussière et à payer rançon à son tour, car « il n'y eut pas, dit Lefèvre, jusqu'au moindre écuyer et goujat qui, ce jour-là, n'eut aussi son prisonnier. »

Après ce grave échec infligé aux armes anglaises, nous voyons Du Guesclin entamer par la prise de Saumur, de Saint-Maur et de Bressuire, cette campagne poliorcétique qu'il continua durant près de dix années en Poitou, en Saintonge, en Guyenne et en Auvergne, arrachant toutes ces provinces aux Anglais ville par ville, château par château, et pour ainsi dire bastion par bastion. A chaque marche sur ce sol hérissé de forteresses féodales, on était arrêté par une barrière, et l'on n'avançait qu'à force d'assauts. La mine et l'incendie détruisaient l'une après l'autre ces tours de granit, devenues les derniers asiles de l'étranger. D'affreuses cruautés, d'horribles souffrances, venaient de part et d'autre imprimer à cette guerre un caractère inexorable; elles élevaient une barrière éternelle entre les combattans. A la longue apathie des populations avaient succédé la fureur de l'agression et le désespoir de la résistance. Le cours des idées changeait visiblement, et cette longue lutte se transformait de jour en jour en un immense duel de peuple à peuple. Ce n'étaient plus deux familles rivales qui se disputaient un trône et une suprématie d'honneur : c'étaient la France et l'Angleterre qui se heurtaient avec rage l'une contre l'autre; c'étaient deux nationalités qui naissaient à la fois dans des couches laborieuses et sanglantes.

Rien de plus curieux à étudier que ce travail intérieur qui a con-

stitué la France moderne. Lui seul fait bien comprendre cet antagonisme de deux grands peuples devenu la loi de leur existence mutuelle, et comme la condition même de tous leurs développemens ultérieurs. « Le roi, dit Froissard, qui sage étoit et subtil, savait gens attraire et tenir à amour où son profit étoit. Il avoit tant fait que les prélats de Bretagne, les barons, les chevaliers et les bonnes villes estoient de son accord... De l'autre côté, tastoit aussi bellement ceux d'Abbeville et de Ponthieu, quels il les trouveroit, et s'ils demeureroient Anglois ou François. Et ne désireroient-ils alors autre chose que d'estre François, tant haicoient-ils les Anglois. Ainsi acqueroit le roi de France des amis de tout lez. » Mais c'était surtout dans le midi du royaume que ce travail de propagande s'opérait avec ardeur. La plus grande partie de la noblesse, froissée dans ses susceptibilités et dans ses droits par les mesures arbitraires du gouvernement anglais, en appelait depuis quelques années au roi de France. « Car estoient les Anglois orgueilleux et présomptueux; et ceux de Poitou, de Quersin, de Limosin, de Hovergnes, de La Rochelle, ne peuvent aimer les Anglois, quelque semblant qu'ils leur montrent, mais les tiennent en grand dépit et vileté. Et ont les officiers du prince si surmonté toutes gens en Poitou, en Saintonge et en La Rochelle, qu'ils prennent tout en abandon, et ils fond si grand levée, au titre du prince, que nul n'a rien du sien. Avec ce, touts les gentilshommes du pays ne peuvent venir à nul office, car tout emportent les Anglais (1). »

A mesure que Du Guesclin s'avançait sur cette terre ainsi préparée, qu'il avait mission de reconquérir pas à pas, il trouvait donc une immense force morale, et quelquefois un dévouement sublime dans les populations, au cœur desquelles il savait parler. Les dispositions menaçantes des habitans de Poitiers contraignirent les Anglais à évacuer cette grande ville. Peu après les bourgeois de La Rochelle, et leur maire, Jean Cadorier, stimulés par la vue des bannières fleurdelisées flottant autour de leurs remparts, s'emparaient, par un audacieux coup de main, du gouverneur et de ses principaux officiers, et ouvraient leurs portes à l'armée du connétable. A Chisay, dans une bataille rangée disposée avec un art infini, celui-ci écrasait les forces anglaises, et faisait, par cette victoire, rentrer sous la domination du roi l'Aunis et la Saintonge, dont la conquête préparait celle de la Guyenne, de l'Aquitaine et de l'Auvergne. Mais un important épi-

(1) *Chronique de Froissard*, livre Ier, seconde partie.

sode dans la vie de Du Guesclin devait couper en deux cette campagne du midi, qui ne fut interrompue que par quelques voyages à Paris, où le ramenait le besoin de s'entendre directement avec Charles V pour triompher quelquefois du mauvais vouloir, le plus souvent de l'ignorance de ses conseillers.

Suivant le plan qui lui avait si bien réussi dans d'autres parties du royaume, le roi de France avait pratiqué des intelligences dans la Bretagne, soumise, depuis la bataille d'Auray et le traité de Guérande, à l'influence britannique. Jean IV de Montfort, se voyant menacé d'une insurrection formidable, fit ce que tout autre prince aurait probablement fait à sa place; il appela les Anglais à son secours, et ceux-ci, heureux de prendre pied sur le continent, couvrirent bientôt le duché tout entier, mettant garnison dans toutes les places et s'établissant, de l'entrée de la Loire au promontoire de Saint-Mathieu, dans des positions réputées inexpugnables. Quelques seigneurs gagnés par la France se saisirent alors de villes importantes, en attendant l'arrivée d'une armée française, la plus nombreuse et la plus belle que depuis long-temps eût mise sur pied le royaume. Du Guesclin en prit le commandement sans hésiter, car dès long-temps il ne se considérait plus dans son cœur que comme le premier serviteur de la couronne de France; sentiment fort légitime, puisqu'il fit sa force et sa gloire, mais que sont loin de comprendre, même de nos jours, les Bretons de vieille roche, les fils de ceux qui arguèrent si long-temps de sa félonie pour faire exclure de la salle des états de Bretagne l'image du vainqueur de sa patrie. Du Guesclin réduisit l'un après l'autre ces innombrables châteaux, perchés alors comme des nids de vautours sur nos rochers et nos montagnes, et dont nous aimons aujourd'hui à chercher les débris dispersés par la catapulte sous l'ajonc fleuri qui les recouvre. Du Guesclin et Clisson, son farouche auxiliaire, entrèrent en vainqueurs, et souvent en vainqueurs irrités, dans ces villes où tout leur rappelait des souvenirs d'enfance et de jeunesse. La Bretagne fut promptement conquise, et si son indépendance nominale se maintint un siècle encore, on peut dire que dès ce jour l'avenir de ce pays fut décidé, et qu'il succomba sous les armes des deux plus illustres entre ses fils.

Après cette campagne, dont les détails sont décrits avec une grande science stratégique et locale dans l'ouvrage de M. de Fréminville, on voit le connétable voler tout à coup en Picardie, y attaquer et y détruire une nouvelle armée, commandée par le duc de Lancastre, et que les historiens ne font pas monter à moins de soixante

mille hommes. Cela fait, Du Guesclin retourne, avec son obstination bretonne, à l'œuvre fondamentale de sa vie, la destruction de la puissance anglaise dans le midi et l'absorption de ces provinces au sein de l'unité française. Il déploie un grand talent d'ingénieur militaire au siége de Bergerac, qu'il finit par emporter; puis il entreprend et obtient la soumission définitive du Languedoc.

Ici trouvères et chroniqueurs se taisent : un voile épais recouvre les dernières années de cette vie si long-temps exposée tout entière aux regards du monde. Les faits manquent, les versions se contredisent, les dates ne concordent plus. La figure du connétable ne s'éclaire que par intervalles dans des récits incertains et confus, à travers lesquels on devine, sans pouvoir les préciser, de grandes douleurs, d'amères déceptions, des découragemens et des injustices, accompagnemens ordinaires de toutes les grandeurs humaines. Du Guesclin ne reparaît plus qu'en 1380, au pied de la citadelle de Randan, en Auvergne. Il semble se traîner autour de cette place, atteint d'un mal intérieur et secret qui laisse l'armée comme lui-même sans espérance. Enfin, après trois jours d'une fièvre aiguë, il expire chrétiennement sur son lit militaire. Alors a lieu la scène antique de la remise des clés aux pieds de ce cadavre dont la main tient encore sa formidable épée, et qui remporte ainsi sa dernière victoire.

Si quelques nuages s'étaient élevés, aux dernières années de sa vie, entre Du Guesclin et son roi, si des douleurs mortelles aux ames ardentes et fidèles hâtèrent le terme d'une existence précieuse, Charles V sentit, comme la France entière, l'immense étendue de la perte que l'un et l'autre venaient de faire. Pendant que le cercueil de Du Guesclin traversait lentement le royaume, au milieu des sanglots du peuple et de l'armée, dont il avait le premier proclamé la patriotique fraternité, le roi préparait solennellement à Saint-Denis cette double sépulture dans laquelle il vint occuper sa place deux mois après son bon connétable.

Neuf ans après, à pareil jour, son jeune fils, nourri de ces grands souvenirs, destinés à rendre ses douleurs plus cuisantes, préludait à la guerre par une imposante cérémonie. La sainte basilique voilait sous de sombres tentures le jour de ses verrières étincelantes; l'aigle éployée de Du Guesclin se dessinait dans son écusson d'argent sur des draperies funéraires, et mille bannières anglaises, suspendues aux voûtes, se balançaient au-dessus de la tête de la plus noble chevalerie du royaume. Armés de toutes pièces et à cheval, dans la nef, les princes du sang et les plus illustres seigneurs portaient les insi-

gnes du grand connétable. Alors, en présence de ces guerriers auxquels il allait bientôt manquer si tristement, un vieil évêque parut dans la chaire où devait un jour monter Bossuet, et prononça l'une des premières oraisons funèbres dont notre histoire garde le souvenir :

Quant l'offrande si fu passée,
L'évesque d'Auxerre prescha.
Là ot mainte larme plorée
Des paroles qu'il récorda ;
Car il conta comment l'espée
Bertrand de Glasquin bien garda,
Et comme en bataille rangée
Pour France grant peine endura.

Les princes fondoient en larmes
Des mots que l'évesque monstroit,
Car il disoit : Plorez, gens d'armes,
Bertrant, qui tretous vous amoit ;
On doit regretter les fetz d'armes
Qu'il feist au temps qu'il vivoit :
Dieux ayt pitié sur toutes ames,
De la sienne, car bonne estoit (1).

Ainsi finissent et ce règne et cette vie voués à la même pensée; ainsi passa cette époque, l'une des plus importantes de notre histoire pour les destinées de la France. Pendant que celle-ci se dessine au dehors avec sa physionomie native, elle s'asseoit au dedans sur la large base de l'unité monarchique. La royauté se prépare une armée. Cette création entraîne, par une suite nécessaire, l'établissement d'un système financier. La puissance des capitaux s'élève et fait concurrence à la puissance territoriale. L'administration se forme autour du trône; elle enlace le pays que l'action seigneuriale a cessé de dominer, et, pour compléter l'œuvre de cette grande transformation, de petits légistes, se substituant aux hauts barons, s'asseoient sur les siéges fleurdelisés du parlement, et finissent par le transformer en cour des pairs et en suprême conseil national.

Ce régime nouveau, qu'à notre tour nous appelons l'ancien régime, ne s'établit pas sans doute en un jour, et de grands évènemens ne tardèrent pas à venir traverser l'œuvre monarchique conçue

(1) Extrait du poème d'un auteur contemporain, Guillaume de Quimper, manuscrit de l'église de Saint-Aubin d'Angers.

par Charles V. Une solennelle épreuve était encore nécessaire avant que la France s'assît parmi les nations sur sa base indestructible, et l'on vit l'Angleterre renouveler, dans des conditions plus menaçantes peut-être, la tentative qui venait d'échouer contre la prudence d'un grand roi et le génie d'un grand capitaine. Azincourt rouvrit toutes les blessures de Poitiers, et Henri V, reprenant le débat qui semblait épuisé, fit traverser à la nationalité française une crise non moins terrible que celle dont elle avait triomphé sous Édouard III. Mais ce sentiment avait déjà poussé de trop profondes racines pour être arraché du cœur des peuples. Il ne fléchit pas sous l'orage que déchaînèrent sur le royaume et les rivalités princières, et les conspirations domestiques, et jusqu'à cette démence royale qui vint se joindre comme une calamité suprême à cet abîme de calamités. La France fut envahie, mais non pas domptée; elle vécut l'épée sur la gorge, toute prête à se redresser pour la vengeance et pour la mort; et lorsque Dieu, qui se complaît à la sauver par des voies où éclate sa providence, lui envoya la houlette de Jeanne d'Arc en signe de réconciliation et de salut, la nation la vit briller au-dessus de sa tête comme l'épée flamboyante du connétable. Elle salua dans la fille du peuple, aussi bien que dans le chevalier breton, un missionnaire de la même cause, un instrument de la même pensée divine : double symbole des forces les plus vives et les plus pures de l'ancienne monarchie, de la classe agricole et de la noblesse provinciale, la sainte paysanne et l'humble gentilhomme resteront les supports éternels de l'édifice fondé par l'héroïsme de l'un et consacré par le martyre de l'autre.

La publication de deux ouvrages importans sur Du Guesclin nous a paru une occasion naturelle pour appeler l'attention publique sur cet homme extraordinaire, dont la lumineuse figure brille à l'entrée de notre histoire moderne. Sa gloire n'est méconnue par personne; mais nous avons espéré la faire mieux comprendre, et la légitimer encore en l'expliquant. Comment se fait-il qu'une telle vie ne puisse pas fournir à un écrivain d'un mérite et d'un savoir véritables la matière d'une œuvre d'un intérêt puissant et soutenu? Comment se fait-il que M. de Fréminville soit vaincu par Cuvelier et par d'Estouteville? C'est ici le sort commun de tous les écrivains contemporains, lorsqu'ils comprennent l'histoire autrement qu'elle ne peut l'être en notre temps. Le travail le plus difficile comme le plus ingrat qu'ils puissent se proposer, c'est d'écrire aujourd'hui l'histoire sous des formes purement narratives, c'est de reprendre en sous-œuvre des chroniques dont la plus médiocre les laissera bien loin en ar-

rière. On peut assurément, par la puissance de la pensée, comprendre le moyen-âge et le juger; mais on ne saurait, à force d'art, en reproduire la physionomie pittoresque et naïve, et la plupart de ces tentatives ne sont que des tableaux de fantaisie. Joinville, Froissard et Commines resteront à tout jamais, et en dépit du progrès des études historiques, les peintres véritables de saint Louis, de Charles V et de Louis XI. Que les écrivains modernes rectifient les chroniqueurs dans un esprit de sagacité; que, maîtres de l'ensemble des évènemens, ils fassent ressortir le génie politique d'un siècle ou d'une société; qu'ils ne reculent pas même devant l'espérance d'entrevoir quelques faces isolées du plan divin selon lequel se développe l'humanité tout entière; qu'ils fassent enfin de l'histoire critique, politique, philosophique ou providentielle, nous le trouvons bon, et nous croyons qu'ils cèdent en cela à une inspiration légitime. De tels travaux sans doute ont leurs périls, et, pour quelques magnifiques monumens dont ils ont doté notre siècle, celui-ci se trouve comme écrasé sous le poids d'une multitude d'œuvres prétentieuses et médiocres; mais du moins portent-elles l'empreinte d'une certaine vérité de réflexion et d'une inspiration individuelle. Nous ne saurions reconnaître le même caractère aux laborieux essais tentés pour reproduire la physionomie d'une époque lointaine, en faisant, pour s'isoler de la sienne, des efforts infructueux, et qui presque jamais ne sont sincères. N'en déplaise à l'ingénieux et savant auteur des *Ducs de Bourgogne*, et à Quintilien lui-même, rien de moins exact, surtout au XIXe siècle, que la maxime si connue : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*. Quelque soin que prenne l'historien moderne pour se défendre des influences qui le dominent, lorsqu'il s'occupera du moyen-âge, il écrira moins pour *raconter* que pour *prouver*; il se fera, même à son insu, dissertateur plutôt que narrateur fidèle, et les faits ne seront pour lui que l'accessoire d'une pensée préconçue. Subissons donc en toute loyauté les conditions qui nous sont faites, et n'essayons pas de nous y soustraire. Faisons à nos risques et périls des théories et des systèmes; mais, lorsque nous voudrons montrer le moyen-âge dans l'intimité de sa pensée, et ses grands hommes dans la naïveté de leurs mœurs et la continuité de leur vie, n'hésitons pas à nous faire paléographes plutôt qu'historiens : imprimons nos nombreux monumens inédits, car le moins important d'entre eux vaudra nos meilleurs ouvrages.

LOUIS DE CARNÉ.

LE DERNIER

HUMORISTE ANGLAIS.

I. — *THE LETTERS OF CHARLES LAMB,*
BY TH. N. TALFOURD.

II. — *POEMS AND ESSAYS,*
BY CHARLES LAMB.

On peut avoir vécu à Londres fort long-temps, et n'avoir jamais aperçu Chancery-Lane.

Ce n'est point une rue, ni une allée, ni un impasse, ni un carrefour, ni une ruelle, ni un passage; c'est quelque chose d'obscur et d'inoui, où quelques gens de loi, de commerce et de banque, sont venus établir leur sanctuaire. Vous y trouvez, mêlées dans une harmonie rougeâtre, et sur un fond bitumineux taché d'ocre et de corail, toutes les couleurs lugubres. Les maisons y sont hautes et de brique, mais d'une brique vénérable, bronzée par les vapeurs, cuite par le soleil, noircie par le temps;—d'une brique brune, brun-rouge, brun-pâle, brun-vert, mordorée et glacée de jaune, qui me charmait sin-

gulièrement en 1818. Cette impression était-elle exacte? Je n'en jurerais pas; c'est ainsi que la gamme des nuances qui embellissent Chancery-Lane a déteint sur mon imagination, jeune alors. Là j'ai vu Charles Lamb, le charmant humoriste; là j'ai fait mes premières armes littéraires. Il eût écrit à propos de Chancery-Lane une digression délicieuse, lui, le prosateur naïf et fin, — une de ces pages nonchalantes, babillardes et descriptives, amusantes pour le lecteur, et (ce qui vaut aussi quelque chose) pour l'auteur.

Ce coin de Londres et l'imprimeur Valpy, qui l'habitait, ne me préoccuperaient pas aussi vivement, si ce n'était le fond de la scène et le vrai paysage sur lesquels se détache l'étrange figure dont j'ai à parler. Que les bourgeois de Londres me pardonnent. Peut-être leur Chancery-Lane est-il aujourd'hui une très belle rue, comme la rue de Rivoli, ou le Corso; — en pierre de taille ou en marbre, avec des cascades jaillissantes, et des iris qui frémissent sous le soleil. Peut-être me suis-je trompé. J'avais quelque quinze ans. Cette espèce de carrefour de l'enfer, triste passage entre deux rues tristes, avec son double régiment de grilles de fer me portant les armes, et ces maisons rechignées des avoués et des huissiers, rouges et menaçantes, se dressent encore devant moi. Je vois les garçons imprimeurs couronnés de papier (couronne de leur état, blason irréprochable), et la caverne littéraire, l'antre de Trophonius, l'atelier Valpy, qui occupait une des extrémités de ce mystérieux recoin. Voici la petite porte où entraient incessamment des rames de papier blanc, pour en ressortir sous forme de dictionnaires et de *Gradus*. C'était là, chez l'imprimeur Valpy, que se pétrissait toute la pâte érudite employée à l'alimentation d'Oxford, d'Eton et de Cambridge, éditions *variorum*, traductions, annotations, élucubrations classiques. Les accens grecs pleuvaient comme grêle dans cet antre où vingt maigres jeunes gens pâlissaient sur l'épreuve grecque, et pourchassaient l'accent rude hors de sa place avec une ferveur acharnée. Singulier souvenir et qui me plaît! Il me rappelle Charles Lamb et ses amis les cockneys, Valpy et ses savans, et la première lecture de Wordsworth près de la rivière Serpentine, et la révolution littéraire à laquelle j'assistai là-bas, et les étranges sermons d'Irving, et toute cette vie originale des humoristes et des penseurs anglais, que je partageai tout jeune encore, et que la Grande-Bretagne a le malheur de perdre depuis que le continent la civilise et la polit à son image.

Peu de savans en Europe, ou de quarts de savans, en *us*, en *os*, et en *phaleg*, ont échappé à la nécessité de connaître James Valpy,

l'éditeur du *Pamphlétaire*, la première des revues qui firent connaître le talent de Charles Lamb. Jeune, ambitieux et actif, je le vois assis et pâle, au milieu de son réseau érudit, de ses cartons grecs, de ses registres hébreux, de ses livres de compte bien tenus et de ses caisses pleines de guinées; Arachné qui trônait au centre de sa toile. Lui-même était hébreu de naissance, et son nez d'aigle secondaire, crochu comme un point d'interrogation, tranchant comme un canif et pointu comme une aiguille, est resté aussi profondément gravé dans ma mémoire que sa rue tapissée de pourpre sombre, son irréprochable costume noir, sa culotte courte et son cabinet garni de cartons verts débordant de grec. C'était un roi.

Gail, l'abbé grec, lui écrivait des suppliques à genoux. Valpy possède des billets de Boissonade (non des suppliques, mais de fines critiques); j'imagine que notre spirituel savant Letronne lui a quelquefois écrit; il correspondait avec Schweighœuser, Dornundblumenhœuser, Traurigfielschriebhœuser et Heyne. On ne voit de ces personnages qu'en Angleterre. Il vit encore dans quelque retraite de gentilhomme, ce merveilleux mélange d'Israël et de Londres, du commerce et du comme il faut, de l'érudition et de la banque, le tout fondu et composant l'acier le plus souple, le plus froid et le plus poli que l'on puisse imaginer. Valpy daigna imprimer mes juvéniles essais; la chattière de son cabinet noir me laissa entrevoir pour la première fois la perspective baroque du monde littéraire. Modestes campagnes faites sous ce drapeau grec! humble préface! premier ébahissement en face du type qui reproduisait mes pattes de mouche! commentaires sur le *Pro Ligario*, notes sur Thucydide, collations de manuscrits et de textes, lettres de Maittaire mises en ordre par moi-même (*Epistolæ Mattarii*), essais honnêtes et classiques, j'aime votre souvenir.

J'étais donc chez James Valpy, un soir de juin 1818, dans son cabinet, où il fallait allumer de la bougie à midi et du feu en juin, lorsqu'un petit et vieux bonhomme noir y entra; on ne voyait de lui qu'une tête, puis de larges épaules, puis un torse délicat, et enfin deux jambes fantastiquement déliées et presque inapercevables. Il avait un parapluie vert sous le bras et un très vieux chapeau sur les yeux.

L'esprit, la douceur, la mélancolie et la gaieté jaillissaient par torrens de cette physionomie extraordinaire. Dès que vous l'aviez vue, vous ne regardiez plus ce corps ridicule; il vous semblait que quelque chose de purement intellectuel était devant vous, dépassant

la matière, brillant à travers la forme, s'extravasant comme la lumière et débordant de toutes parts. Il n'y avait ni santé, ni force, à peine une réalité anatomique suffisante, dans ces pauvres petits fuseaux entourés de bas de filoselle chinée, et terminés par des pieds inouïs chaussés de larges souliers, lesquels posés à plat s'avançaient lentement sur le sol à la façon des palmipèdes. Mais on ne voyait rien de ces singularités; on ne faisait attention qu'à un front magnifiquement développé, sur lequel se bouclaient naturellement des cheveux d'un noir lustré, à de grands yeux tristes, à l'expression d'une large prunelle brunâtre et liquide, à l'excessive finesse des narines, sculptées avec une délicatesse dont je n'ai pas vu d'autre exemple, à la courbe d'un nez très semblable à celui de Jean-Jacques dans ses portraits. Tout cela, l'ovale noblement allongé du visage, les contours exquis de la bouche, et la belle position de la tête, prêtaient de la dignité, et la plus haute de toutes, la dignité intellectuelle, à cette organisation débile et disproportionnée.

Le bon Lamb, — une sorte de Labruyère, d'Addison et de Sterne, que personne ne traduira jamais, et l'on fera bien; — Charles Lamb, *Carlagnulus*, comme l'appelaient les savans; *Élia*, comme disaient les gens à la mode (il avait trente petits surnoms d'amitié que lui donnaient les diverses classes, et je n'ai jamais entendu personne le traiter de monsieur Lamb, solennellement et sérieusement); le *bon* Lamb donc venait savoir des nouvelles d'un de ses amis, Hugues Boyce, jeune homme pauvre et poitrinaire, fort savant d'ailleurs, un peu poète, et extrêmement intéressant, que notre éditeur avait enchaîné dans sa meute, et qu'il employait, avec vingt autres, à la chasse des accens grecs. Lamb possédait une collection d'amis de ce genre-là. Une singularité ou un malheur suffisait pour l'attacher à un homme; il aimait ces débris errans, pailles brisées, fleurs détruites, qui flottent au hasard à la surface du courant social.

Plus d'une folle aventure le punissait d'une telle préférence; ceux-ci le volaient, ceux-là riaient de lui, d'autres le calomniaient; en général ils le prenaient pour riche et ne se trompaient pas. Pauvre commis dans les bureaux de la compagnie des Indes, c'était assurément un potentat, comparé aux orphelins et enfans perdus, acteurs sans théâtre, officiers sans traitement, médecins sans malades, auteurs sans libraire, érudits sans public, dont il faisait sa société du matin. Comme il ne pouvait que les aimer et non les secourir, il ne gagnait à cela que leur malveillance, mais il les aimait toujours. Jamais ame humaine ne trouva plus de jouissance dans la pitié. Le

besoin de sympathie et de commisération était arrivé chez Lamb à l'état de maladie. Il vénérait un pauvre, il estimait un malade; malade et pauvre, il vous aurait suivi comme un chien suit son maître. Ennemi des pédans, il avait surtout en haine les philanthropes, ces tartufes de la religion nouvelle; il aurait, je crois, étranglé un moraliste et pendu un négrophile. Il abhorrait les grands discours et regardait les systèmes comme des piéges de vaste dimension tendus à la sottise humaine par l'avidité, la fraude et l'audace. Gai et mélancolique, pardonnant tout aux hommes, excepté le mensonge, souriant toujours, riant souvent, malingre jusqu'à l'excès, buvant un peu trop d'*ale* avec ses amis, fumant trop, dépensant en calembours les neuf dixièmes de son esprit, en bouquins du XVIe siècle les trois quarts de son petit revenu, — cet être romanesque, qui se moquait du roman comme le chevalier Cervantes s'est moqué de la chevalerie, était non-seulement un homme singulier, mais un grand cœur, un homme de génie que les Dickens et les Marryatt peuvent cacher un moment, mais n'éclipseront pas. Déjà il dépasse de toute la tête la plupart des hommes illustres de sa génération et de la nôtre.

Car il a laissé des fragmens qui resteront, dont pas une ligne n'est oiseuse ou inféconde; leur saveur mûrit, leur charme devient plus puissant à mesure que les mois s'écoulent. Pendant que les beautés éclatantes de Walter Scott et de Byron commencent à pâlir, les pages long-temps négligées et peu nombreuses de Lamb se dorent et resplendissent comme les feuilles quand l'automne vieillit. La pensée, la rêverie, la méditation, l'érudition, l'amour de l'humanité, l'originalité profonde, qui en sont la sève et la force, apparaissent dans toute leur beauté. Le premier engouement en faveur de Byron et de Scott a fait place à une admiration réfléchie; à travers les rayons de leur gloire consacrée, on aperçoit ce qui leur manquait; leur incontestable génie redescend à sa vraie place, et y restera. Charles Lamb va monter à la sienne. Déjà classique, on le nommera bientôt le La Bruyère ou le Michel Montaigne de cette grande génération anglaise.

Depuis le jour où j'entrevis Charles Lamb chez Valpy, jusqu'à ces derniers temps, je me suis plu à l'étudier, non comme un auteur de livres, mais comme un ami: la seule manière dont on puisse l'accepter, si on l'accepte. Ou vous le méprisez, objet de nulle valeur; ou il devient votre intime, votre livre de chevet. En cela, il ressemble à Montaigne et à Cervantes, comme une miniature ressemble à un tableau; plus humble, plus voilé sous une apparence bouffonne. Avez-vous l'intelligence sérieuse? Placez-vous à la tête de toutes

choses la régularité extérieure? Avez-vous cette hypocrisie de la probité littéraire qui dérobe au public le vide de nos cervelles et le creux de notre savoir? Êtes-vous un de ceux que les trois parties d'une période équilibrée bercent agréablement, que la subdivision régulière des chapitres remplit d'admiration et de satisfaction? Étiez-vous né, lecteur, pour être quelque chose d'honnête, comme un intendant, un sous-préfet, un sergent, et non pas cette autre chose, profonde et flottante comme la mer, qu'on appelle un penseur? Êtes-vous blessé des digressions de Montaigne et des irrégularités de Shakspeare? Êtes-vous d'avis que Tacite est obscur? Alors n'abordez pas Lamb, ne touchez pas à ses extravagances! Promenez-vous pour votre santé dans les allées bien sablées dont Laharpe et Lebatteux se sont plu à tailler les ifs. Ne mettez pas le pied dans les domaines touffus et boisés d'Aristophane, de Lucien, de Dante, d'Arioste ou de Cervantes. Laissez-nous aimer notre Lamb à notre guise; gardez votre couronne sérieuse et votre trône de fer, je n'ai pas dit de plomb.

Charles Lamb est le dernier humoriste de l'Angleterre. C'est le singulier produit de plusieurs contradictions. Élégance naturelle et pauvreté incurable, un tempérament faible et une ame passionnée, le goût des arts et la chaîne des occupations les plus fastidieuses, des amitiés de haut parage et une vie obscure, tous les désirs et toutes les impuissances, toutes les capacités et toutes les incapacités, voilà Lamb : une tête de géant sur un fantôme de corps.

Charles Lamb a vu le jour, ou plutôt ne l'a pas vu, en février 1775; ses parens, pauvres et roturiers, habitaient je ne sais quelle cachette ténébreuse à l'ombre du clocher de Saint-Dunstan, au beau milieu de la Cité, non loin de cette allée Chancery, ou de la chancellerie, que j'ai décrite plus haut.

Ce clocher de Saint-Dunstan joue un rôle très important dans sa vie. On en voit l'ombre sur tous ses ouvrages, et l'écho de la vieille horloge rouillée se fait entendre dans tout ce qu'il a écrit. Le nom de badaud de Londres le charmait; qui le nommait *cockney* ne l'insultait pas, mais le flattait au contraire. C'était une tendre et douce imagination qui ne pouvait se dépayser et ne l'essayait pas, qui trouvait une patrie dans un coin de terre, un souvenir dans une feuille de parquet, et de la poésie partout. *N'allez pas aux rives lointaines*, son mot d'ordre dans toute la vie, le rapprochait de La Fontaine, avec lequel il avait plus d'une analogie. On ne put jamais lui faire préférer les montagnes pourprées et le grand Océan à la fumée

de Londres et aux vieux trottoirs sur lesquels il avait l'habitude de marcher. Cet esprit sympathique avait compris combien l'*accoutumance* fait partie nécessaire des affections. Élevé par la charité publique dans l'école métropolitaine de Christ-Hospital, placé dans sa première jeunesse comme simple commis dans les bureaux de la compagnie des Indes orientales, gratifié d'une pension de retraite, neuf années avant sa mort, par la générosité de cette compagnie aristocratique et bourgeoise, il est mort en décembre 1834. Voilà toute sa biographie. On peut ajouter qu'il a vécu constamment à côté de sa sœur Marie-Anne Lamb, célibataire comme lui, comme lui maladive et n'ayant que le souffle, sorte de duplicata féminin de sa pensée et de ses goûts, et que cette *double singleness*, comme il s'exprimait lui-même, ce célibat double lui a donné tout ce que ses pâles journées ont renfermé de bonheur. On peut dire encore que son premier recueil (*Petits Poèmes*) parut en 1798; *Rosamonde Gray*, récit, en 1800; *Jean Woodwill*, tragédie, en 1802; *M. H...*, comédie burlesque (sifflée à Drury-Lane), en 1806; les *Specimen des Dramaturges anciens*, en 1808; enfin que les *Essais d'Elia*, ses chefs-d'œuvre, furent semés entre 1820 et 1833, dans les journaux et revues intitulées le *Réflecteur, Londres*, le *New Monthly*, *Blackwood*, *l'Anglais*. Il donna quelques critiques littéraires à l'*Examiner*, publia un autre petit volume de vers sous le titre de *Poésies pour les Album*; et sa sœur Marie coopéra à la rédaction des *Contes shakspeariens* et des *Aventures d'Ulysse*, deux charmans ouvrages. Les premiers noms de la Grande-Bretagne visitaient son obscure demeure, et, peu de temps après sa mort, Thomas Noon Talfourd, homme d'infiniment de goût et de grace, publia deux volumes de ses lettres familières, remplies de cette saveur délicate et singulière qui n'appartient qu'à lui.

Faire comprendre et analyser le mérite de Charles Lamb, lui assigner une place dans la littérature anglaise et parmi ses contemporains, ne sont pas des tâches faciles. C'est un grand écrivain qui a fait de petites choses, un penseur profond qui ne s'est occupé que de puérilités, un style admirable caché sous la simplicité, l'essence du génie sans le charlatanisme du talent.

Ce n'est pas qu'il ne possède une valeur très réelle et qu'il n'ait accompli son œuvre avec autant de conscience que de persévérance; mais les esprits superficiels sont nombreux : aimant l'ordre visible et n'estimant que l'apparence, ils ont quelque peine à découvrir ses mérites. Lamb, le premier des critiques modernes, le plus fin des peintres de mœurs anglaises entre 1800 et 1830, est celui qui a pé-

nétré le plus avant dans l'étude de la vieille langue et des auteurs anglais du XVIe siècle, celui qui a replacé sur leur trône les écrivains originaux que la Grande-Bretagne adore aujourd'hui, et livré à la postérité le tableau profond des mœurs commerciales et bourgeoises de son pays.

Il a procédé en homme de génie et non en écrivain didactique. On peut juger de deux manières les choses de l'esprit et ses œuvres : l'une tout administrative, qui aime l'utile et le vaste, le réglé et l'honnête, le grandiose et le ponctuel. C'est cette littérature qui estime particulièrement Ginguené et Salfi comme ayant écrit en dix volumes, avec de très bonnes tables de matières et des dates utiles, l'histoire de la poésie et de la prose italiennes. C'est elle qui tient en juste vénération la *Bibliothèque française* de l'abbé Goujet avec ses vingt volumes illisibles et bibliographiques. Ces écrivains sont les sergens de ville de la voie littéraire, et je n'ai point de plainte à proférer contre eux; ils maintiennent l'ordre, ils substituent la décence régulière à l'entraînement dangereux; ils enregistrent comme des greffiers, ils enrégimentent comme des enrôleurs, ils protocolisent comme des chefs de bureau, ils réglementent comme des employés du cadastre, ils toisent comme des vérificateurs. Je voudrais qu'à travers l'Europe une marque distinctive les récompensât après vingt ans de service, comme les douaniers en retraite; mais en général ils n'ont besoin de personne, ils font tout seuls leur affaire. Ils ne dépendent pas des éditeurs; ils les soumettent à leur loi. Ils écrivent beaucoup et régulièrement. Ils ont boutique, atelier, cartons, registres et caisse; bons pères de famille, citoyens sans reproche. L'autre emploi de l'esprit est bien autrement dangereux : il juge, s'enquiert, domine, récompense et punit; il est mobile, parce qu'il est profond; rare, parce qu'il est sérieux; il n'a rien de machinal, de commercial, de disciplinable; il a ses hauts et ses bas, dépend du caprice, de l'humeur et du moment, et ne s'asservit guère aux lois du bonhomme Richard. Souvent même il fait des fredaines, comme chez Homère quand il digresse, ou chez Dante quand il prend ses ennemis par les cheveux et les jette tous ensemble dans la poêle infernale. Quel homme de mauvais exemple que ce Byron, qui vous écrit un poème sans plan, sur un héros qui n'est guère en culotte qu'à la strophe deux cents et quelques! La Bruyère, Voltaire, Charles Lamb, Carlyle, et, récemment chez nous, de périlleux esprits, Alfred de Musset, Charles Nodier, Sainte-Beuve, sont choses très à surveiller. Que faire, en statistique, en politique et en

esthétique, d'un rayon de soleil ou d'une goutte de rosée? Quant à notre ami Charles Lamb, c'est le plus capricieux de ces êtres indisciplinés. Il n'a, lui, que des gouttes éparses et des rayons brisés.

Il aime les débris, et les petits débris; il s'attache aux ruines; un vieux mobilier de pauvres gens l'intéresse, il revoit l'ancienne famille et la force de reparaître. Sous cette couche et ce vernis de l'antiquité, son doigt fait briller les vieux visages. Un paquebot hors de service; un ancien collége pour les orphelins, maintenant délabré et désert; la chambre d'un convalescent, moitié lumière et ombre, moitié parfums de douces fleurs et odeur effrayante d'éther, moitié vie et moitié mort; un vieux rentier qui passe d'un pied lent devant sa boutique d'autrefois, guignant de l'œil son cher comptoir qu'il a vendu à un autre, et ses bienheureux cartons dans lesquels il ne met plus la main; un groupe d'avocats d'autrefois « confabulant » dans le style de leur temps et ne sachant pas même qu'il y a un temps nouveau; la vieille porcelaine, entière ou cassée, pourvu qu'elle vienne de Chine ou du Japon, et qu'il y ait là, sur les flancs de la tasse, un petit mandarin ou sa mandarine, appuyés sur quelque brin d'azur suspendu dans le vague, délicieux à voir, incroyables, mythologiques et graves : ce sont là les sujets favoris de Lamb. Il a disserté aussi sur les *commis*, sur les *savetiers*, sur les *ramoneurs*, sur la tristesse des *tailleurs*, sur le premier avril, sur la *veille* du jour de l'an, sur les inconvéniens d'être pendu, sur les *emprunteurs*, sur les *prêteurs*, sur les *proverbes*, sur toutes choses, comme Montaigne. Comme lui, jamais il ne tient sa parole. Vous promet-il de la critique, vous lisez un conte; un conte, voici de la critique. Il annonce quelque récit romanesque, et votre œil attendri cherche vite quelles peuvent être les aventures et les passions d'une héroïne que le titre vous présente d'une manière aussi piquante que celle-ci :

*Barbara S***.*

Détrompez-vous. Charles Lamb, en place du beau roman désiré par vos larmes qui sont prêtes, vous administrera une histoire morale sur un shilling honnêtement rendu. Il n'est jamais ce que vous attendez ni ce qu'il devait être; il a tous les défauts : irrégulier comme Shakspeare, divagateur comme Montaigne, brisé comme La Bruyère, fantastique comme Sterne, frappant mille mots nouveaux, comme Rabelais, à son empreinte personnelle, et faisant reluire les vieux mots perdus comme La Bruyère ou Nodier; bref, condamnable à tous égards, et aujourd'hui même, les admirateurs de la littérature

courante, les lecteurs de Marryatt, Ainsworth et Dickens, aimant mieux les paroles que les idées, et la grosse gaieté que le style ou la philosophie, accusent Lamb de *quaintness* (1).

En effet, ses véritables aïeux sont les vieux et spirituels humoristes de la Grande-Bretagne, Burton, Fuller, Walton, le pêcheur à la ligne, et Sterne. Il a, comme eux et comme Cervantes, ce doux sourire trempé de larmes et cette clairvoyance indulgente qui pardonne tout et comprend toutes choses. Ses débuts littéraires, essais et petits vers, coïncidaient avec ce mouvement de l'esprit anglais qui eut lieu entre 1800 et 1810, et qui rejeta bien loin l'imitation des choses étrangères, pour revenir à l'étude de l'idiome natal et de son génie. C'est toujours une excellente chose que de revenir à soi. Les amis de Lamb formaient un groupe qui marchait très serré, le bouclier en avant et la hache prête, en faveur de l'antiquité saxonne, contre les minauderies et les puérilités de l'emprunt. Ce n'étaient pas les plus bruyans ni les plus brillans, mais les plus profonds des écrivains de cette époque; perceptions vives, savoirs vastes, pensées actives; ceux qui devaient influer sur leur temps : Coleridge, Godwin, Wordsworth, Southey, Hazlitt. On les écoutait volontiers. On était las de Darwin, de Mason, de Hayley et de Merry, les Pradon et les Pezay de cette littérature. La race anglaise était fatiguée d'imitation, de règles à la d'Aubignac, de classifications et d'honnête médiocrité littéraire. Dès la fin du XVIIIe siècle, en Angleterre, tout le monde avait ressenti cette lassitude, et Walpole lui-même, l'ami de Mme du Deffant, disait en 1765 : « Tout ce qu'on a essayé pour nous soumettre aux lois d'Aristote et de sa docte cabale n'a pas réussi. Rien n'a étouffé notre vieux goût d'indépendance. Nous préférons aujourd'hui même les beautés indisciplinées de Shakspeare et de Milton aux mérites réglés et rangés d'Addison, à la sobriété correcte de Pope. Il n'y a pas huit jours que nous fûmes transportés d'enthousiasme, parce qu'un nommé Churchill nous hurla des fureurs dithyrambiques assez peu châtiées, mais vigoureuses, et qui sentaient encore leur vieux Dryden. » Burns, paysan qui patoisait en écossais, mais qui portait en lui du Jean-Jacques et du Béranger, ouvrit la route de la poésie naïve; Cowper,

(1) Mot dont l'origine est française (*coint*, *cointise*), le sens originairement favorable et la destinée singulière. Comme il a vieilli, il n'exprime plus aujourd'hui qu'une précision antique et mordante et une recherche élégante, mais passée de mode.

mystique comme M[me] Guyon, paysagiste comme Bernardin de Saint-Pierre, le suivit. Nos innovateurs avaient d'avance ville gagnée. Ils n'innovaient pas, ils renouvelaient, ils retrempaient l'acier de leurs armes au flot national et antique, n'admettaient que le métal sorti de la mine anglaise, voulaient que l'on se rapprochât des origines, que l'on répudiât les ornemens étrangers, que l'on fût Anglais, Saxon, Teutonique. Pour modèles, ils offraient Shakspeare, Swift, Burton, Massinger, les vieux dramaturges d'Élisabeth. Ils invoquaient la tradition, évoquaient le génie de la race, en appelaient aux gloires qui parlent au cœur de la nation et faisaient bon marché des imitateurs du paganisme latin, pour lesquels les races du Nord n'ont jamais eu une très sincère bienveillance. Admirant Sophocle et Tacite comme fidèles à leur propre origine, ils voulaient que l'Angleterre fût fidèle à la sienne. Pope, à demi français, Addison et Dryden, Roscommon et Cowley, élèves des italiens ou des latins, leur paraissaient des coupables. C'étaient des transfuges et des traîtres; tout bon patriote devait leur courir sus.

Notez que c'était le temps où un Italien menait la Gaule au combat sous le titre romain d'empereur et à l'ombre de l'aigle romaine; de tous côtés s'opérait un réveil furieux de l'esprit teutonique. Les amis de Lamb, les anti-latins, les Saxons, avaient pour eux en Angleterre les passions du moment, celles du passé, la force morale, la logique littéraire et l'action politique. C'était beaucoup. Ils réussirent. Pas un d'eux qui n'ait conquis sa gloire en servant celle de l'Angleterre. Le champ de bataille leur est resté, et ils ont fondé leur dynastie.

N'a-t-on pas envie de se demander en passant pourquoi cette révolution anglaise a triomphé, et d'en comparer le résultat à celui de la révolte littéraire commencée en France vers 1815? L'analogie serait trompeuse. Nous, Français, nous n'avons pas d'antécédens germaniques; nous sommes Français, Gaulois, Latins. Nos origines sont Villehardouin, écrivain latin avec des terminaisons romanes et des contractions de décadence; Joinville, Froissard, Marot, Rabelais et Ronsard, tous latins. Récemment les plus délicats et les plus fins parmi les esprits qui tentaient la révolution littéraire, comprenant la situation, essayaient de ramener l'admiration publique vers Ronsard et Du Bellay; mais qu'étaient-ce que Ronsard et Du Bellay? Étaient-ils, comme Montaigne et Marot, les représentans exacts de la France et de son génie, nos Shakspeare ou nos Bacon? Non, certes; ils étaient fort italiens, très latins et un peu grecs. Là était le malheur, là l'im-

puissance de notre réforme, là aussi la puissance et le succès de la réforme anglaise.

Quiconque voudra jouer un rôle supérieur dans nos annales littéraires nous ramènera autant que possible à cette sève de génie qui nous distingue des autres races, et qui se retrouve, brillante, limpide et caustique, chez Voltaire et Marot, comme chez Molière et d'Aubigné, Montesquieu et Fontenelle. Cette sève, c'est le jugement net, critique, rapide, la facilité de tout comprendre, de tout communiquer, de tout mettre à sa place et dans son ordre. Quiconque a possédé ce talent a été éminemment français. On ne peut nous rendre de plus grand service que de nous débarrasser des scories étrangères, tout en nous faisant profiter des acquisitions et des conquêtes du génie étranger. C'est ce qu'ont fait, toujours fidèles à notre instinct national, et les amis de Boileau en 1650, et les Montesquieu et les Voltaire un siècle plus tard. Quant aux Ronsard qui ont écrit en grec, aux Saint-Évremond qui ont écrit en anglais, aux modernes qui voudraient écrire en allemand, leur succès est impossible.

Vers 1650, la France intellectuelle avait donné l'exemple d'une transformation étrangère. Nous n'écrivions plus alors en français, mais en espagnol; Mme de Motteville, Voiture, Balzac, Richelieu, se servaient d'une langue castillane qui n'avait que le simulacre français. Il fallait l'arracher à trois pédantismes, à la manière italienne d'Achillini, à l'ampoule espagnole de Marini, à l'hellénisme de Ronsard, comme la prétention de Dorat, la fadeur des imitateurs de Pétrarque, la pâle rhétorique de Longin, imité par Blair, réclamaient au XVIIIe siècle, en Angleterre, la main des réformateurs. Boileau, Racine et Molière rappelèrent le génie national à sa vérité et à sa source; leur rôle et leur œuvre sont ceux de Southey, de Coleridge, de Charles Lamb en 1795.

Entre Shakspeare et Pope il y a un monde. Entre Baïf déifié et Boileau maudit, il n'y avait pas de différence d'école; il n'y avait qu'une différence de talent. Renverser Voltaire pour édifier Ronsard, c'était ne rien détruire et ne rien créer; Ronsard était le père légitime et farouche de Racine et de Voltaire. Les fils avaient été plus français, plus purs, moins pédantesques que les pères, mais la descendance restait irrécusable. La France ne pouvait pas briser cet instrument poétique, modelé par Ronsard sur le type grec, instrument dont il avait tiré des accords inégaux, et que d'autres avaient merveilleusement exploité. La tragédie de Jodelle, de Garnier, de Ro-

trou, de Racine, c'est la même tragédie. Ici elle a des haillons pour langes, c'est son pauvre berceau; là elle se drape dans l'élégance de la pourpre, c'est sa splendeur. Devait-on espérer que nous adopterions, après dix siècles, le point de vue germanique? Impossible tentative. Nos voisins avaient poursuivi une réalité; nous, une chimère; nous sommes classiques malgré nous. A force de continuer la chasse aux fantômes, de chercher une nouveauté qui n'était pas neuve, une originalité qui n'était pas originale et une France littéraire qui n'était pas française, élevant d'une main ce que l'on détruisait de l'autre, classiques en se moquant des classiques, étrangers en adorant la France; à force de s'abreuver de l'impossible, innocente et dangereuse ivresse, on a fini par se dégoûter de tout, de la révolte comme de l'ancien régime. Ce que nous devons craindre aujourd'hui, c'est l'excès de la réaction, le dédain de la liberté de l'esprit; l'excès appelle l'excès; après l'égalité du citoyen Robespierre, l'empire du grand Napoléon; après les orgies, le remords. « Allez donc, enfans (dirait le Timon de Shakspeare), traversez la liberté, puisque vous ne pouvez vous y tenir. Prosternez-vous comme des esclaves et baisez les tapis du sultan, après avoir joué les satrapes. Vous venez de maudire Racine; vous allez adorer tout à l'heure son bâtard Campistron. Vous aviez le vertige et le délire avant-hier, demain la timidité va vous reprendre. J'entends déjà la petite clochette des bouffons et le grelot de la satire facile; vous allez recommencer contre Shakspeare la bacchanale mise en train contre Racine. On vous permet la puérilité de vos retours; vous permettrez la pitié à ceux qui vous voient. »

Laissons à Timon ses accens amers, que notre Lamb ne lui aurait certes pas empruntés à propos de choses littéraires. Il s'est vu dédaigné pendant plus de dix années sans se plaindre et sans s'étonner. Jusqu'en 1815, pas un éloge; à peine une mention dans les journaux avait ébruité son nom. Pas un petit coup de trompette pour ce talent fin et supérieur. Même les amis de Lamb, à l'exception de Southey et de Coleridge, grands esprits qui le comprenaient, s'occupaient assez peu de l'humoriste, dont les singularités innocentes étaient plus connues que son talent. Il avait cependant son petit monde, composé d'un seul homme. Talfourd, alors jeune et d'une grande délicatesse d'esprit, lui avait consacré un article dans le *Pamphlétaire* de ce Valpy dont j'ai parlé. Aussi Lamb, introduisant Talfourd auprès de Wordsworth, lui dit-il : « Je vous présente mon public. »

Le gros du peuple qui lit eut quelque peine à se rapprocher de Lamb. Lamb avait pris la réforme trop au vif et au sérieux, sans concession et sans tempérament. Chez lui, le retour à l'ingénuité de la pensée et à l'antiquité fière de l'expression pouvait blesser par sa franchise déterminée; dans les petits chefs-d'œuvre qu'il nous a légués, c'est lui qui a pris le plus résolument ce double parti, insulte fière aux procédés d'imitation embrassés par Mason, Hayley et les coryphées du siècle précédent. De l'étude pédantesque, Lamb revenait à l'étude de l'homme; des pastiches, à la nature. L'auteur même de *Junius*, le roi de ce temps-là, est souverainement artificiel. Je ne lui reproche pas son amertume, c'est la sève de la polémique; ni son injustice, c'est le fond du combat politique. Mais son antithèse a toujours deux tranchans, sa phrase a toujours deux pointes, sa métaphore a toujours deux lames curieusement forgées. Tout cela brille, et cependant on voit le mensonge et le labeur. Cette forme et ce talent, tout extérieurs et factices, auxquels le public était accoutumé, étaient fort éloignés de Lamb, qui se peint lui-même lorsqu'il parle d'un de ses vieux et chers auteurs : « *A sweet, unpretending pretty-manner'd matterful creature, sucking from every flower, making a flower of every thing;* — une douce créature, aux formes élégantes, ne prétendant à rien, pleine de suc, picorant sur toutes les fleurs, et faisant de toute chose une fleur. » Il advint qu'un critique du *Quarterly*, rendant compte des produits les plus récens de la littérature anglaise, non-seulement sauta à pieds joints par-dessus notre Lamb, mais lui lança la ruade suivante : « Je ne crois pas devoir nommer une sorte d'idiot qui marche à la queue des réformateurs, et qui a fait des sonnets dignes de sa prose, et de la prose digne de ses sonnets. » Lamb ne s'indigna pas. Il était accoutumé au train des choses humaines.

Le sort lui avait prodigué les mauvaises chances, comme pour le punir de cette dose exagérée de sensibilité, de grace et de talent, dont il était doué. Son bégaiement l'éloignait de la chaire sacrée, où il eût occupé une noble place. Sa tournure hétéroclite ne lui permettait guère d'espérer les consolations de la sympathie féminine. Commis dans les bureaux de la compagnie, il n'entendait autour de lui que discours bizarres, et ne voyait que mœurs antipathiques. « Ici, dit-il à Coleridge, personne ne sait le nom de Cowper ou de Burns. Ils rient quand je lis le Nouveau-Testament. Ils parlent une langue que je ne comprends pas; je cache des sentimens auxquels ils ne comprendraient rien. Je ne peux causer qu'avec vous

par lettres et avec les morts dans leurs livres. Ma sœur est une compagne adorable, mais ce n'est plus une compagne, c'est moi-même. Nous n'avons rien à nous apprendre mutuellement. Nos connaissances, nos plaisirs viennent des mêmes sources. Nous avons lu les mêmes livres, vu les mêmes gens, fait les mêmes choses et contracté les mêmes goûts. Elle est malingre comme moi; je suis ami de la solitude comme elle. Dans notre petit cercle de devoirs et de relations, sans amis, presque sans livres, pieux l'un et l'autre, mais n'ayant pas l'habitude des pratiques dévotes, nous sommes bien isolés, et il nous faut des lisières pour que nous ayons le courage de marcher encore. Continuez, cher Coleridge, à vous souvenir de nous, et à nous laisser voir que vous vous souvenez de nous. Je ne puis ajouter à votre bonheur que ma sympathie. Vous pouvez bien davantage pour le mien, vous pouvez m'apprendre la sagesse. » — « Je n'ai rien à vous écrire, dit-il dans une autre lettre, point de sujet à traiter; je ne vois personne. Je reste assis, je lis, je me promène seul; je ne sais, n'apprends, n'entends rien. Quant à la gloire, elle ne pense pas à moi, ni moi à elle. *Je ne suis pas né dans mon temps!* » — Pauvre Lamb! tout ce qui est exquis et rare n'appartient pas à *son* temps, mais au temps.

Dans sa première jeunesse, une jeune quakeresse, d'une figure charmante et d'une vivacité d'esprit que rendait plus piquante encore la sévérité du costume et des mœurs, Hesther Savory, lui avait inspiré un sentiment vif et passionné qui l'avait captivé plusieurs années; le pauvre homme, avec son bégaiement incurable et sa disproportion bizarre, n'avait jamais osé l'avouer à celle qui en était l'objet. Hesther demeurait à Pentonville; tous les matins d'été, elle se promenait sur le mail. Lamb ne manquait pas de s'y rendre, sans jamais lui dire un mot de son amour. Ce fut une grande épreuve, on peut le croire, que cette passion, ce silence et cette conscience de son humble infériorité, chez une ame aussi tendre et pour un homme aussi supérieur. Cette torture, à laquelle il survécut et qui le désabusa pour toujours, fut mère de ses plus aimables et de ses meilleures poésies. Quand il les recueillit et les publia, il écrivit à Coleridge : « Ainsi je dis adieu, et sans plus de pompe, à un amour cruel qui a régné si royalement et si long-temps sur moi; c'est ainsi que je le couronne de lauriers, que je le renvoie triomphalement, et que je le mets solennellement à la porte, heureux et bien joyeux de ne plus ressentir cette faiblesse. Je suis marié au sort de ma sœur et de mon pauvre vieux père, cher Coleridge! » Cependant en 1803, lorsque

Heshter mourut, la poésie et l'amour se réveillèrent dans le cœur de Lamb, et produisirent ce charmant poëme, qui se terminait par ces deux stances que leur calme apparent rend plus touchantes :

« Vous êtes donc partie avant moi, ma piquante voisine, ma belle Hesther? partie pour le pays silencieux et inconnu! Ah! vous reverrai-je encore, Hesther, comme autrefois, par quelque matinée d'été? Retrouverai-je cette lumière joyeuse de vos regards, qui frappaient de bonheur toute une journée, bonheur ineffaçable, avant-goût du ciel, pressentiment divin (1)! »

Il transporta toutes ses affections sur sa sœur, celle qu'il nomme Brigitte dans les *Essais d'Élia*, et lui dédia son premier recueil de poésies. On lit ces mots sur la première page du recueil : — « Ces poésies, en petit nombre, filles de l'imagination et du cœur, nées lorsqu'aux heures de loisir la paresse et l'amour les faisaient éclore, je les dédie à Marie-Anne Lamb, ma meilleure amie et ma sœur! » — Et plus bas, ce sonnet, l'un des plus beaux de la langue anglaise : — « Amie de mes jeunes années, compagne chère de mes jours d'enfance, mes joies furent tes joies et mes peines tes peines. Tous deux pèlerins pauvres, nous marchâmes du même pas dans ce rude chemin qu'on nomme la vie. La route est solitaire et dure. Égayons-la de notre mieux par quelque chanson joyeuse et quelque bon conte d'autrefois. Ainsi font les voyageurs, faisons de même; nous parlerons aussi des chagrins qui sont passés, des douleurs que Dieu a guéries, des graces accordées par lui, et de son amour tempérant sa justice (2)... »

(1) My sprightly neighbour, gone before
To that unknown and silent shore!
Shall we not meet as heretofore
Some summer morning?
When from thy cheerful eyes a ray
Hath struck a bliss upon the day
A bliss that would not go away,
A sweet forewarning!

(2) Friend of my earliest years, and childish days,
My joys, my sorrows thou with me hast shared,
Companion dear; and we alike have fared,
Poor pilgrims we, through life's unequal ways.
It were unwisely done, should we refuse
To cheer our path, as featly as we may
Our lonely path to cheer, as travellers use.

Cette sœur, qui était un fac-simile de son esprit et de ses goûts, le consola et le soigna avec ces merveilleuses ressources de dévouement que les femmes connaissent. « Je ne peux guère vous dire, écrit-il à Wordsworth, tout ce que je trouve en elle; personne ne me comprendrait. J'ose à peine la louer; ce serait me vanter moi-même; d'ailleurs elle ne le voudrait pas, et je ne puis lui rien cacher. Elle est plus âgée, plus sage, meilleure que moi; quand je veux oublier mes sottises et mes fautes, je pense à elle. Elle partagerait tout avec moi, la mort comme la vie. Je l'ai taquinée, je l'ai fatiguée, depuis bientôt cinq ans, de mes incroyables façons d'agir, et tout cela n'a fait que l'enchaîner plus profondément à mon existence, telle quelle. Ma pauvre Marie a vu, il y a huit jours, dans une vente publique, une *Sainte Famille* de Léonard de Vinci, et a fait ces petits vers sur un grand tableau :

Maternal Lady, with thy virgin grace,
Heaven-born thy Jesus seemeth sure,
And thou a virgin pure.
Lady most perfect, when thy angel face
Men look upon, they wish to be
A Catholic, Madonna fair, to worship thee (1).

Cette ame ingénue, qu'une sensibilité délicate avait toujours dominée, ne pouvait souffrir le jargon sentimental. Un jour Coleridge, dans un de ses poèmes élégiaques, l'ayant nommé *mon doux Charles*, avait plaint « ce triste prisonnier de Londres, le plus sensible des hommes, qui du fond de son cachot devait regretter si amèrement la nature. » Lamb se fâcha tout de bon. « Ah çà! lui dit-il, ne m'imprimez plus de cette manière, et ne me faites pas si tendre. Mes vertus sont hors de sevrage; toutes ces épithètes larmoyantes m'affadissent le cœur, et je ne veux pas porter d'affiche sentimentale, s'il vous plaît. »

Il fut exposé, comme nous le sommes tous, aux petites avanies de la vie publique et littéraire. Il eut son insulteur, son calomniateur,

With merry song, quaint tale or roundelay.
And we will sometimes talk past troubles o'er,
Of mercies shown, and all our sickness heal'd
And in his judgments God remembering love, etc.

(1) « Mère et noble femme, vierge gracieuse, oui, ton Jésus semble fils de Dieu; oui, tu sembles pure comme la chasteté. Dame très parfaite, quand on regarde ton visage, on voudrait être catholique et t'adorer. »

son parodiste et même sa caricature. Dans une gravure où le fameux Gillray avait donné une tête d'âne à Coleridge, Lamb se trouvait orné d'une tête de crapaud, et son ami Southey d'un occiput de grenouille. Le soir du jour où cette caricature avait paru, Godwin, grand écrivain doué par le ciel du talent de ne rien dire et de ne rien faire à propos, et qui ne paraissait guère dans un salon que pour y pratiquer les silencieuses combinaisons du whist, rencontra Lamb, avec lequel il entama une discussion assez vive. Godwin n'était pas de force à la soutenir; les charmantes saillies de Lamb, ses étranges caprices, ses épigrammes fines et ses argumens cachés sous une ironie enfantine déconcertèrent bientôt le philosophe, qui s'écria d'un ton fort cynique : « Ah ça! monsieur Lamb, êtes-vous crapaud ou grenouille ce soir? — Je suis *mouton* (*Lamb*) et je vous tends les pattes, » répondit Lamb en souriant. Et ils restèrent fort bons amis.

Cette patience angélique, que je retrouve dans son style pur, ferme, concis, courageux, fut mise à l'épreuve par plus d'une barbarie et d'une amertume. Il faut lire le récit de sa jeunesse dans sa description de *Christ-Hospital*, et de ses jours de congé quand il était écolier. « J'en ai gardé, dit-il, la vive mémoire. Jamais les longs jours de l'été ne reviennent sans m'apporter ces tristes et ineffaçables souvenirs. J'en suis obsédé encore aujourd'hui. On nous mettait à la porte, tout bonnement, pour la commodité et l'agrément des maîtres, et nous pouvions faire ce qu'il nous plaisait de notre temps, que nous eussions ou non de l'argent dans nos poches, des amis, ou seulement la ville de Londres et ses rues désertes pour y courir. Je me rappelle mes excursions forcées et nos parties de natation dans le New-River, pendant que de plus heureux allaient trouver le toit paternel et s'asseoir à la table de la famille. Gais comme des hirondelles, nous nous envolions à travers la campagne et nous mettions habit bas sous la première ardeur du soleil; puis c'étaient des jeux sans fin et des ébattemens de jeunes truites dans le courant des eaux fraîches. Nous gagnions de l'appétit, hélas! un appétit fort inutile; la plupart d'entre nous étaient aussi légers d'argent que possible, et notre morceau de pain matinal ne pouvait pas nous mener loin. Les bœufs dans la prairie, les oiseaux dans le ciel et les poissons dans l'eau, trouvaient leur pâture accoutumée. Pour nous qui n'avions rien, la beauté même du jour, l'exercice, le sentiment de la liberté, aiguisaient encore cette faim terrible et déplacée. Oh! quelle langueur et quel épuisement, lorsque, la nuit tombée, nous revenions trouver le souper

attendu, moitié joyeux et moitié tristes de dire adieu à ces heures d'une liberté douloureuse! » — « On ne sait pas assez, ajoute-t-il, combien les hommes se montrent barbares, quand ils sont à la fois esclaves et maîtres; sous-tyrannie où la bassesse se mêle à la férocité, cruautés de petits Néron!... » Et il les raconte avec ce mélange adorable de mélancolie piquante, d'amertume qui pardonne et de grace joyeuse, admirables dons, moins de son talent que de son ame. Les traits les plus comiques sillonnent ce récit charmant et triste; il faudrait tout citer, par exemple le portrait de ce maître violent qui avait deux perruques, la perruque colère et la perruque des bons jours. « Celle-ci était sereine, poudrée à neuf, de bon augure et souriante; quand elle paraissait, une longue traînée de sourires courait sur toutes nos bouches d'écoliers, et nous fermions bruyamment nos livres, en regardant fixement cette heureuse perruque. L'autre, mal peignée, terrible, rouge, jaune, défaite, nous parlait de fréquentes et sanglantes exécutions; jamais comète n'a prédit plus juste : le bonhomme avait la main lourde. » — C'est de ce *bonhomme* que Lamb dit si plaisamment : « Il mourut, et très dévotement. Si de petits anges l'emportèrent au ciel, comme c'est la coutume, je souhaite qu'ils n'aient eu que des ailes et des têtes, mais pas.....; sans quoi, certainement le professeur L.... leur aurait donné le fouet. » A côté de ces saillies si drôles, vous trouvez exprimés, avec une simplicité qui en cache la profondeur, d'admirables résultats de philosophie pratique sur les caractères dans l'enfance, leur développement, leur diversité, sur l'adolescence et l'éducation du pauvre, sur la cruauté et l'imprévoyance sociale à cet égard. Il n'en a pas gardé rancune. « Je ne reviens point sans plaisir, dit-il quelque part, à ces premiers jours pauvres de ma vie, qui n'a jamais été riche, à ce printemps désert de ma jeunesse, quand l'espérance faisait marcher devant moi sa colonne de flamme. Hélas! l'âge mûr n'a plus devant lui pour le guider que la colonne de fumée! »

Ceux qui l'ont le plus rudement éprouvé, ce furent les éditeurs. Malheureusement Lamb n'avait pas rencontré comme Godwin un de ces commerçans qui ne se contentent pas d'être matériellement probes, mais qui ont l'ame élevée. Ce n'est pas un fait nouveau dans l'histoire littéraire que la sympathie, je ne dis point généreuse, mais noble et naturelle, entre ceux qui fournissent au génie ses moyens de communication avec le public, et le génie lui-même; et les Manuce, et les Alde, et les Étienne, et en Angleterre les éditeurs de Godwin, de

Thomas Moore, de Walter Scott (1), ont assuré la fortune de leur maison, en s'associant d'une manière intime et sur un pied égal avec les talens qu'ils enrichissaient. Lorsqu'une méditation trop ardente ou une étude trop soutenue avait fait négliger aux Érasme, aux Bayle, aux Spinosa, et récemment à Godwin, à Scott, à Burke, à Thomas Moore, le soin de leur richesse, c'était chez leurs éditeurs que se radoubait cette chaloupe, qui se remettait en mer et rapportait à l'un cent mille sterling pour un poème, à l'autre une maison de campagne pour un roman. Mais Lamb, timide, studieux et capricieux, n'avait trouvé que des corsaires. Son talent exquis et supérieur le laissa pauvre et dépendant; il travaillait sa pensée plus que son succès, et il aurait fallu à un éditeur une supériorité bien rare pour deviner le parti qu'il y avait à tirer de son charmant génie. Les tristesses du talent et ses naturelles infirmités jointes, chez Lamb, aux mauvaises chances de la fortune, ne trouvèrent de sympathie que chez ses égaux, les grands esprits de l'époque, Southey, Coleridge, Wordsworth : sympathie stérile; les braves gens qui imprimaient ses œuvres et qui connaissaient sa délicatesse lui jouaient tous les tours du monde. Ils faisaient composer sous son nom des pages misérables qu'ils lui attribuaient et qui paraissaient dans leurs albums. Ils lui renvoyaient sans les payer quelques-uns des plus délicieux vers qu'il ait composés, sous prétexte que le public n'était plus de ce goût, que la décence et les mœurs exigeaient un coloris moins vif, une sensibilité moins expansive. Et le pauvre Lamb écrivait à Procter (2) : « Mes éditeurs m'apprennent que je deviens *indécent;* cela m'étonne. Je ne m'en doutais pas. Je croyais que mes œuvres en général, et en particulier ma *Rosemonde*, étaient modestes, voire même assez morales. Quand j'ai reçu la lettre qui m'annonce le refus de mes maîtres pour crime d'immoralité, je me suis écrié tout naturellement : « Au diable les contemporains! Dorénavant je n'écrirai plus que pour mes aïeux! » Il laissa faire ces chers messieurs, et il eut raison, car ils étaient plus forts que lui; mais quand un de ses amis, homme de talent et quaker, Bernard Barton, voulut quitter sa boutique pour vivre du métier des lettres et se soumettre à cette loi de la littérature marchande, le bon Lamb lui écrivit : « Jetez-vous du sommet d'un rocher sur des piques aiguës, cela vaut mieux. Ne vous restât-il

(1) La maison Ballantyne ne s'est perdue que par l'accroissement démesuré de ses affaires; les romans de Scott l'ont soutenue dans sa ruine même.

(2) Pseudonyme de Barry Cornwall, poète élégant de l'école de Wordsworth.

que cinq minutes de loisir, profitez-en, jouissez-en plutôt que de devenir l'esclave de ces doux messieurs. Ils sont plus Turcs que des Tartares et plus Tartares que des Turcs, lorsqu'ils ont un pauvre écrivain à leur merci. Jusqu'à ce jour ils ne vous ont pas tenu; craignez leurs griffes et sauvez-vous. Je ne connais pas un être, devenu le nègre de ces rois, qui ne préférât être tisserand, vannier, savetier, remouleur. Vous ne savez pas quels rapaces personnages ce sont! Demandez à Byron, à Southey, aux meilleurs, aux plus grands. Oh! vous ne savez pas, puissiez-vous ne jamais savoir les misères d'une vie gagnée à la pointe de la plume, l'esclavage effroyable que c'est de dépendre d'un libraire, de faire de sa cervelle une écritoire, un pot à bière et un objet de spéculation pour autrui! D'ailleurs tout éditeur nous hait; il doit nous haïr : il a l'argent, nous avons la gloire. Il est très satisfait quand nous mourons de faim; cela le venge et l'assure de son pouvoir. Nous sommes leurs ouvriers, et nous leur volons la considération et le crédit! Ils nous tordraient le cou pour mettre un denier dans leur poche! A votre comptoir, cher Barton, et fuyez la vie littéraire! » Considéré comme thèse générale, un anathème aussi foudroyant ne peut être équitable, mais il faut bien que cette violente sortie ait quelque fonds de vérité; peu de temps auparavant, le même Barton avait reçu de lord Byron les mêmes avis : « Ne vous fiez jamais au métier d'auteur; faites-vous indépendant, afin que l'on vienne à vous. Si vous restez dépendant, vous verrez ce que c'est que de vendre sa pensée à qui la méprise. » Malgré ces déboires, Lamb se taisait. Il était commentateur, traducteur, annotateur, essayiste, et n'arborait pas écriteau de génie. Il collaborait aux journaux modestement, toujours fort maltraité par ceux qui, en Angleterre (à Dieu ne plaise que je médise de la France!), ne jettent l'argent et n'offrent la révérence qu'à ce qu'ils redoutent. Il a passé simplement, doucement, timidement, presque sans renommée. Il survit à ceux qui le dédaignaient, et après lui, quelque bon qu'il fût, il en a flétri plusieurs, juste et souveraine vengeance (1).

(1) Ce sont les critiques les plus distingués de l'Angleterre qui ont assuré à Charles Lamb sa place définitive. Il faut consulter à ce sujet non les recueils intéressés à faire valoir leurs protégés vivans, mais Hazlitt, Coleridge, Southey, Macaulay, Allan Cuningham. En général, chacun des éditeurs importans est possesseur d'une revue dans laquelle il a soin de prôner sa marchandise; les libraires Chapman et Hall, qui publient les œuvres de Dickens, publient aussi le *Foreign Quarterly*, dans lequel Dickens lui-même attaque ceux qui l'attaquent, etc. Quant aux œuvres

Ses plus remarquables *Essays* sont relatifs à Londres et à ses mœurs. Au centre de la ville, et de ce cœur commercial qu'on appelle la Cité, le bon Charles Lamb triomphait. Il s'était associé à cette cité, il vivait de la vie *cockney*, de la vie badaude; chaque borne du trottoir et chaque pavé du chemin lui apportaient un écho agréable. Il n'avait pas comme Jean-Jacques, auquel il ressemble par les bons côtés, transformé sa sensibilité en égoïsme, et créé pour son usage un *moi* immense, toujours vibrant, éveillé, avide, susceptible, souffrant, blessé, insatiable; au lieu de concentrer sa sensibilité en lui seul, il l'avait épandue et versée au dehors. Mercier *bonnet-de-nuit*, la parodie de Jean-Jacques, et Rétif de La Bretonne, cette horrible caricature de Mercier, peuvent, de quelque façon grossière et débraillée, nous donner une idée faible et lointaine de l'attachement de Lamb pour Londres, sa ville natale. Ce qu'il a surtout peint et analysé, ce sont les petits asiles inobservés, les vieux recoins ignorés, les cachettes curieuses, les ruines intéressantes, et, de ces curieux tableaux, il a fait des chefs-d'œuvre.

Il a aussi écrit de la critique, jamais amère, jamais dure. C'est lui qui a le premier indiqué le vrai mérite de Shakspeare, mérite de philosophe et d'observateur plutôt que de metteur en scène. Comme Tieck en Allemagne, il a ravivé la critique par la sensibilité. S'il eût disposé librement de sa vie, il eût fait renaître la douce et profonde ironie dont Cervantes possédait le secret ainsi que La Fontaine. Cette ironie ne ressemble ni au coup de dent de Boileau ni à la morsure des deux serpens qui se nomment Swift et Voltaire, ni au coup de fouet léger dont Sterne vous effleure comme l'enfant des rues frappe le passant. Nous pourrions citer plus d'un exemple de ce talent rare. On sait combien la loi anglaise est compliquée et obscure, et par quel extraordinaire mélange de mots normands, de coutumes féodales, de lois romaines, d'usages municipaux et de décisions contradictoires, les Anglais suppléent à l'absence d'un code. Dans une lettre à Procter, Lamb, inventant un procès imaginaire, se moque admirablement de ce chaos obscur.

« Imaginez, cher ami, qu'une affaire vient de m'advenir, laquelle m'embrouille et me taquine à la mort; je ne sais comment en sortir, et je vous appelle, inutilement hélas! à mon secours. Si vous ne me

de Lamb, le jugement le plus exact que l'on ait prononcé sur elles est contenu dan ces paroles de Th. N. Talfourd : « After having encountered long derision and neglect, they have taken their place among the *classics* of his language. They stand alone at once singular and delightful. »

tirez de là, je ne me débrouillerai jamais tout seul. Donnez-moi conseil, je vous en prie, vous qui savez à fond la loi anglaise. Voici le cas. La veuve de mon frère a, du vivant de ce dernier, fait un testament par lequel elle me nomme seul exécuteur testamentaire. Elle lègue, par ce testament, quarante acres de terre labourable qu'elle possédait sous *covert-baron* (1), à l'insu de son mari, elle les lègue, dis-je, aux héritiers d'Élisabeth Dowden, sa fille, mais d'un premier lit; elle les lui lègue en *fief* simple, mais recouvrable par *amende;* une propriété *inféodée*, songez bien à cela, car c'est là le point de la difficulté. Cette propriété est soumise en outre au *leet* et au *quit-rent*. Toutes les précautions sont prises dans l'acte pour que le mari, Isaac Dowden, ne puisse pas se rendre maître de la propriété. Ce même mari, de son côté, étant venu à mourir aux Indes orientales, a laissé un autre testament, qui lègue cette même propriété aux héritiers de son corps, non enfans de sa femme, car il paraît que la loi du pays permet aux enfans naturels d'hériter. Les tribunaux indiens avaient été saisis de la cause, que l'on a renvoyée, par un *certiorari*, devant l'échiquier d'Angleterre. Étant exécuteur, dois-je poursuivre ici ou renvoyer la cause aux suprêmes sessions de Bengalore, ou encore demander le renvoi devant le conseil privé? Voilà la question. Comme tout le petit avoir d'Élisabeth Dowden s'y trouve engagé, je veux prendre les moyens les plus convenables et les moins coûteux de la tirer d'affaire. M. Burney pense que nous trouverons un précédent de même nature dans l'ouvrage de Fearn, *On contingent remainders*, chap. CLXX, sect. 15. Lisez ce chapitre à tête reposée, mon cher ami, et dites-moi ce que vous en pensez. La difficulté gît dans le pouvoir que le mari a ou n'a pas d'aliéner *in usum*, l'inféodation dont il était saisi ne se trouvant que collatérale, etc., etc. »

Procter fut dupe de cette mystification sérieuse. Lamb s'est moqué avec la même douceur enfantine et profonde des théories de Godwin, des fureurs de Cobbett, des audaces de Southey, son ami, des investigations métaphysiques de Coleridge, des symboles et des symbolistes allemands : « Ces messieurs trouvent partout des types et des symboles; à les en croire, il y aurait une allégorie dans l'alphabet, un mythe dans *bonjour* et *bonsoir*. L'honnête don Quichotte se tourne en mythe. Moi, j'aime autant croire qu'Agamemnon signifie le taux de la rente, et que le divin Apollon est un autre mythe représentant

(1) Terme de jurisprudence anglaise; *à l'abri* du mari (baron, *varon* en espagnol.)

la *mercuriale* des blés pour la semaine passée. De ce que l'Espagne regorgeait de romans de chevalerie, ce n'est pas une raison de penser que Cervantes ne pouvait pas sourire en les lisant; et de ce qu'il était profondément imbu et imprégné de leur essence, il ne faut pas conclure qu'il n'avait point envie de s'en moquer. » Même dans ses lettres familières, on retrouve ce que les Anglais appellent *humour*, peut-être le plus haut point du génie; le sentiment de l'infini entrevu dans les petites choses, le signe de la disproportion incurable entre nos misères et notre ame immortelle, entre nos désirs et nos impuissances; l'échappée de vue qui nous montre le ciel par le soupirail d'une caverne. Lamb, qu'il parle d'un tailleur ou d'une épopée, ne perd jamais la simplicité. « Cultivez la simplicité, dit-il à Coleridge, l'art n'admet rien de pénible dans la forme. Je ne connais pas de serres chaudes au Parnasse. Tout doit venir de soi-même, naïvement et simplement, au grand jour du soleil. Les plus modestes boutons sont charmans, et l'expression tout ingénue nous ravit quand elle vient d'elle-même s'épanouir sur la tige. » Southey lui avait envoyé son grand poème oriental, ce Kehama, l'incarnation britannique du Mahabharat et des Vedas, œuvre pleine d'une liberté qui s'évapore en licence, d'une grandeur qui brise les limites du monde, d'une facilité de versification et de langage qui se perd en diffusion et en mollesse. « Savez-vous, dit Charles Lamb à son ami Southey, qui venait de lui adresser cet étrange ouvrage, savez-vous que je me trouve mal à l'aise dans votre grande épopée? Mon pied ne se pose pas au milieu de ces immenses espaces; ces systèmes indiens me gênent; vos précédens travaux me semblaient plus comfortables. J'ai l'imagination timide; je suis là comme un paysan dans un trop grand palais, ou comme un petit oiseau dans le sixième ciel; je m'y perds. Donnez-moi des dieux qui aient un peu moins de soixante bras et des espaces que je puisse mesurer de l'œil. Je me trouble et nage misérablement dans ces latitudes incommensurables.»

Si naïf, si simple, si pauvre, si bizarre, bégayant, sans crédit, sans fortune et sans appuis, que serait devenu Lamb, esclave de son bureau et de ses livres de compte, si d'honnêtes et de nobles cœurs ne l'avaient apprécié, soutenu et consolé? L'Angleterre de cette époque gardait encore une certaine saveur sauvage et bizarre qui favorisait les excentricités du talent. Lamb aurait eu peu de secours à espérer d'une civilisation plus polie, plus avancée, moins indulgente, et qui n'eût pas donné place et droit d'asile aux étrangetés du génie ou aux *épaves* de la fortune? Il y serait mort dans un grenier, au milieu des

rires sardoniques de ses amis les plus tendres. Que n'aurait-on pas dit de sa pauvreté, de ses dépenses en vieux livres, de sa vie intime passée avec sa sœur, si les Coleridge et les Southey ne lui avaient fait un puissant rempart de leur amitié tendre et constante? Les vieilles civilisations sont si crédules au mal, si fausses et si lâches, si bassement prosternées devant la fortune, si étourdies et si féroces, si dignes de l'anathème d'Alfieri, quand, en 1789, il criait par la portière de sa voiture : *Adieu, tigres qui êtes des singes, et vous singes qui êtes des tigres!* La légèreté de nos malices et la lâcheté inexorable envers la faiblesse sont les mêmes à Londres qu'à Paris; mais Lamb eut le bonheur de rencontrer quelques ames d'élite. Il faut l'entendre raconter son émancipation inattendue...... « Je me croyais depuis long-temps, dit-il, peu propre à l'emploi de commis, et l'idée de mon incapacité me remplissait de terreur. J'en maigrissais; j'attendais une crise; ma servitude plumitive envahissait mon sommeil, et l'esclave du jour devenait par terreur le serf de la nuit même. Je m'éveillais en sursaut, rêvant à une addition manquée, à une erreur dans la colonne des mille, à une tache d'encre sur un total. Mes cinquante ans allaient sonner; me racheter devenait impossible; nul espoir. Je m'étais incarné à mon bureau; ce bois fatal m'était entré dans l'ame.

« Mes confrères me plaisantaient quelquefois sur mes craintes et ma pâleur; je ne savais pas que les maîtres de cet empire en eussent la connaissance ou le soupçon. Enfin, le 5 du mois dernier, jour à jamais mémorable dans mes annales, L...., sous-directeur, me prit à part et me dit : « Seriez-vous malade? Je ne vous trouve pas bon visage. » — Je convins que je souffrais un peu, mais je prétendis que cela se remettrait, que j'irais mieux bientôt, tant j'avais peur de voir tomber le lien qui m'enchaînait à l'ennui, mais aussi à la vie. Il me quitta en prononçant quelques mots de consolation et d'amitié, mais l'épine restait enfoncée dans mon sein; on ne se fiait plus à moi, je me repentais de mon imprudent aveu, je venais de fournir des armes contre moi-même, je me voyais congédié. Ainsi se passa une semaine de profonde anxiété, la plus affreuse semaine de ma vie, et, le 12 avril, vers huit heures, comme je quittais ma table, on m'appela et je dus comparoir devant les directeurs assemblés dans leur salle de conseil. — Allons, me dis-je, le moment est venu; on n'a plus besoin de mes services, on va me le dire, c'est fini.

« Ils étaient trois dans ce redoutable cabinet. Je vis un sourire se former et s'épanouir sur la figure ronde de L...., ce qui me rassura

un peu; puis le vieux B..., commençant une harangue en forme, me fit compliment de mon assiduité, de ma capacité commerciale. (Diable, où veut-il en venir? me demandai-je. Je ne m'étais pas douté de mes mérites.) Puis il s'étendit sur la convenance d'une retraite à l'âge où la fatigue des affaires se fait sentir (mon cœur défaillait); et après m'avoir questionné sur mes ressources, mes revenus (question oiseuse) et mes propriétés, il termina son oraison par une proposition qui me surprit bien davantage, et que ses deux graves collègues appuyèrent d'un signe de tête lent et solennel. La compagnie, que j'avais si bien servie (sans m'en être douté), m'offrait, avec ma retraite, une pension égale aux deux tiers de mes appointemens, le dernier tiers reversible, après ma mort, sur la tête de ma sœur. Offre magnifique! Je ne sais pas trop ce que je répondis, mais on parut comprendre que mes paroles, bégayées par l'étonnement et la gratitude, renfermaient une adhésion sous-entendue, et l'on me déclara que, depuis ce moment, j'étais libre. Ma révérence fut bégayée et tronquée comme ma réponse, et je retournai chez moi..... pour toujours.» Il faut l'entendre ensuite raconter l'embarras de sa liberté, et comment ce bureau et ce pupitre, qu'il avait exécrés, lui étaient devenus nécessaires, et la stupeur de Brigitte, sa sœur, et ses essais impuissans pour vivre comme un gentilhomme, et le regret de ces congés qu'il avait perdus, sa vie étant devenue un congé universel. Tout cela est d'une finesse de sensibilité qui n'appartient à aucun de ses prédécesseurs; Swift, Sterne, Addison, n'approchent pas de cette originalité charmante; ils avaient moins de cœur sans avoir plus d'esprit.

Lamb posséda pendant neuf années la liberté « qu'il n'avait entrevue jusque-là que par une fente, » comme il le disait. Ses meilleurs ouvrages datent de cette époque. Toujours entouré de sympathie et d'amitié, il vit enfin une douce lueur de renommée couronner sa vieillesse. En 1834, les suites d'une chute déterminèrent sa mort, presque subite, dans les bras de sa sœur.

En 1789, quarante-cinq ans auparavant, par une matinée de mai, deux jeunes enfans pâles et malades se promenaient ensemble en se tenant par la main, le garçon en veste ronde, la petite fille en sarrau bleu, dans un cimetière voisin de Londres. L'un s'appelait Charles, et l'autre Marie-Anne. Après avoir déchiffré les épitaphes élogieuses de toutes les tombes, Charles se retournant vers sa sœur : « Ils sont tous *bons* ici! lui dit-il. Où enterre-t-on les méchans? » C'étaient Charles Lamb et sa sœur. Le même cimetière renferme aujourd'hui ses restes,

et leur pierre tumulaire ne se distingue que par la simplicité. Depuis long-temps sa délicatesse avait été blessée de nos sottises funèbres. « Les cimetières, dit-il quelque part, sont impertinens et absurdes. Leurs éloges fastidieux me soulèvent le cœur, et leurs avertissemens insolens me paraissent des outrages. Ces familiarités de la mort sont déplacées, elles me forcent à me sauver de ces promenades mortuaires où le ridicule des vivans coudoie le ridicule des cadavres. — Vous me dites, monsieur le mort, que la vie est courte! — Je le sais parbleu bien! — Que toutes les vertus vous étaient tombées en partage! — Grand bien vous fasse! — Que je mourrai demain! — Non pas, mon cher mort; pas si tôt que tu penses. Je vis encore; me voici debout. J'en vaux trente comme toi. Respectez les vivans, monsieur le mort! »

Si l'on trouve cette familiarité bizarre, j'ai dit combien cette bizarrerie est profonde et ce style pur, concis, merveilleux. Du sein de cet incomplet et de cette nonchalance, il s'exhale un parfum de vérité, de simplicité et de sympathie qui enchante. Personne n'est moins homme de lettres, personne n'oublie plus entièrement l'écritoire et l'éditeur, personne n'est moins pédantesque. Que de souffrances intérieures, et de plaisirs cachés, et de larmes étouffées, et de voluptés intellectuelles, ont dû précéder et préparer ces délicieuses pages! Lamb ne vous dit jamais que la moitié de ce qu'il a pensé. Il se contient et se ménage. Ce qu'il écrit, c'est l'involontaire émanation de ces longues et charmantes rêveries, le luxe exquis de son intelligence, non le produit brutal et matériel d'un métier qui s'apprend, se vend et se paie.

Mais, bon Dieu! mon pauvre Lamb, que j'aime tant, qui a tant d'esprit, de profondeur, de sensibilité, de grace, dont les pages vivront plus long-temps que les discours de Fox, ne l'ai-je point trahi en voulant servir sa gloire? Je n'ai pu le faire autre qu'il n'était, ni vous offrir à la place de cet humoriste M. Thomas de l'Académie française, lequel est bien plus régulier assurément. Lamb ne veut imposer à personne; ce qu'il pense, il le dit; il n'écrit que des fragmens, il n'a point fait de beaux livres; on ne sait s'il raille ou s'il pleure, s'il a un but ou s'il n'en a pas. Cette vive et piquante essence d'un génie original ne s'est concentrée ou consacrée dans aucune forme solennelle. Puis, où le classer? quelle place lui faire? comment le juger d'un mot? comment le nommer? Artiste? il n'a jamais péroré sur le beau dans les arts. Savant? aucune dissertation n'est tombée de sa plume. Philologue? je ne sache pas qu'un traité de grammaire

lui soit échappé. Poète? il n'a pas cette prétention. Conteur? il ne prétend pas narrer une anecdote. Romancier, dramaturge, orateur? la plus petite intrigue à nouer, la moindre métaphore à polir fatiguerait ses doigts déliés. Il est tout cela cependant, et plus encore. Il a pris une part très active dans la révolution littéraire de l'Angleterre, et détrôné Glover et Merry. Un poète avant Lamb, c'était un gentilhomme d'âge mûr, un peu sec, le teint fleuri, la peau ridée, vêtu d'un habit noir que le temps faisait grisonner, portant dans sa poche des poèmes épiques manuscrits sur papier réglé, et allant lire ses hexamètres chez les vieilles filles qui s'ennuyaient. Elles lui versaient le thé; lui se chargeait des hémistiches. « Quand Hayley était Apollon, dit quelque part le spirituel Wilson, l'urne à thé était l'Hippocrène. » Grace à Lamb et à ses amis, tout a changé. La poésie et le génie ont regagné leur place et leur couronne. C'est enfin dans ses œuvres que se retrouvera le portrait véritable, philosophique et coloré des mœurs anglaises au commencement de ce siècle.

La dernière fois que je l'aperçus, six années après son apparition chez Valpy, il était debout, en contemplation devant une vieille masure délabrée qui avait jadis appartenu à Cromwell, et dont les volets pourris, les briques moisies, les plâtres tombés, les fissures chaque jour plus béantes, font encore l'admiration des promeneurs, un peu plus loin que Tottenham-Court-Road. Il fut bien éloquent devant cet édifice antique, « isolé, disait-il, comme la gloire de Cromwell, et comme elle escorté de deux vieux chênes rabougris qui représentent les historiens Kippis et Lingard. » Que de touchans souvenirs il évoqua! Ombre charmante, souvenir aimable d'un poète humble et naïf qui a vécu l'ami enthousiaste des plus grands poètes de son temps! d'un homme de lettres sans un vice littéraire, d'un homme pauvre sans envie, d'un savant sans pédantisme, d'un prosateur plus vif, plus fin, plus spirituel, plus varié, plus profond que la plupart de ses contemporains, et qui, oublié ou méprisé, attendait paisiblement que sa destinée se fît, que son temps arrivât, que le public vînt à lui! Lamb avait si peu de part aux défauts de l'humanité, qu'il semble, en parlant de lui, que l'on parle d'une chose aimable, d'une fleur ou d'un oiseau des forêts. C'est Vauvenargues avec une originalité plus marquée, une sensibilité plus tendre; c'est La Fontaine, moins la sensualité vagabonde des penchans, qui, après tout, n'a pas été chez lui une grace, mais une tache.

« Oh! dit Wordsworth dans les vers qu'il lui a consacrés, si jamais homme fut bon, c'était lui! » *O, he was good, if e'er a good man liv'd!*

— « Chère mémoire! ajoute le poète, c'est là, sous cette pierre, qu'il est étendu maintenant, à côté de la grande ville qui l'a nourri, élevé et vu grandir. Là, il gagnait humblement son pain, soumis aux rigoureux devoirs du négoce, enchaîné au pupitre noir. Que de fois la pensée d'un temps ainsi perdu attrista son ame! Mais la récompense était belle; il gagnait l'indépendance, noble mère du bienfait. Grace à cet esclavage, il pouvait jouir de ses affections, ardentes comme la chaleur du jour, libres comme l'air libre; et le moment du repos venu, précieux moment, il pouvait causer délicieusement avec les morts, ou bien, le cœur débordant de sympathie pour ses semblables, l'œil vigilant et attentif, parcourir les rues populeuses. Ainsi triomphait du sort un génie que le sort et le monde semblaient avoir condamné; il écrivait aux heures du loisir ses pages inspirées, pages baignées de sourire et de larmes, pages d'amour et de joie (1)! »

PHILARÈTE CHASLES.

(1) . . . Here he lies apart,
From the great city where he first drew breath,
Was reared and taught, and humbly earned his bread,
To the strict labours of the merchant's desk
By duty chain'd. Not seldom did these tasks
Teaze, and the thought of time so spent depress
His spirit, but the recompense was high;
Firm independence, bounty's rightful Sire;
Affections, warm as sunshine, free as air;
And when the precious hours of leisure came,
Knowledge and wisdom, gain'd from converse sweet
With books, or while he ranged the crowded streets
With a keen eye and overflowing heart, etc.

DE

L'UNION COMMERCIALE

ENTRE

LA FRANCE ET LA BELGIQUE.[1]

Les adversaires de l'union ont cherché à intéresser à leur résistance notre commerce maritime. On a dit que nos ports de mer avaient tout à craindre de la concurrence des ports belges, qui leur disputeraient avec avantage, après la suppression des douanes, leur rayon d'approvisionnement; que nous exposions dans la lutte dix ou douze de nos départemens les plus riches, les plus industrieux et les plus peuplés, tandis que la Belgique ne mettait pour enjeu que la valeur de quatre départemens; qu'Anvers était plus près de Lille que le Havre; que le rayon d'activité des ports s'étendait en raison de la facilité de leurs communications avec l'intérieur, et que la Belgique avait un grand avantage sous ce rapport, possédant un excellent système de navigation et un réseau de chemins de fer presque complet.

Nous ne contestons aucun de ces avantages naturels ou acquis, mais il nous paraît que l'on s'en exagère la portée. Les ports d'Anvers et d'Ostende se rattachent en effet au double système de canaux et de chemins de fer qui

(1) Voyez la livraison du 1er novembre.

pénètre toutes les parties du territoire belge, et qui converge vers la France par plusieurs directions. Le port d'Anvers communique avec la mer par un fleuve magnifique, accessible aux bâtimens du plus fort tonnage, et il peut contenir des vaisseaux de guerre dans ses immenses bassins. Il est encore vrai que nos ports de mer, Dunkerque et Calais exceptés, n'ont pour débouchés que des fleuves encore à l'état de nature, tels que la Seine et la Somme, que des bâtimens sans profondeur peuvent seuls remonter. Mais la facilité des communications avec l'intérieur ne suffit pas pour décider la supériorité d'un port sur un autre; tout dépend de l'importance et de l'étendue des marchés de consommation qu'il est destiné à approvisionner.

Il n'y a sur l'Océan que quatre ou cinq grands centres d'importation, Londres, Liverpool, le Havre, Rotterdam et Hambourg. Bristol était assurément mieux placé que Liverpool dans la mer d'Irlande pour devenir le grand marché des cotons américains; néanmoins Liverpool a dû l'emporter parce qu'il avait derrière lui Manchester, Leeds, Birmingham et Coventry. De même Southampton et Douvres se trouvaient plus près que Londres sur la route des denrées coloniales qui pénètrent dans la Manche; cependant Londres, étant un marché de 1,500,000 consommateurs, a dû attirer le commerce des deux Indes dans les replis de la Tamise, et le caserner dans ses innombrables docks. Enfin, il semblait naturel que Dunkerque, qui est d'ailleurs un port fréquenté et qui communique avec Lille, Valenciennes, Arras, Cambrai et Saint-Quentin par un excellent système de canaux, approvisionnât de denrées coloniales les départemens du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme. Eh bien! c'est sur le marché du Havre que Lille, Amiens, Roubaix et Saint-Quentin, vont acheter les cotons mis en œuvre par leurs manufactures. Malgré les frais considérables attachés au transport d'une marchandise, qui emprunte habituellement la voie de terre pour passer du port de débarquement aux ateliers de l'intérieur, les fabricans de ces villes industrieuses trouvent de l'économie à s'adresser directement au principal marché d'importation.

Le commerce suit dans sa marche une tendance visible à la concentration. A l'intérieur, les capitales finissent par annuler tous les petits centres d'approvisionnement situés dans un rayon de quatre-vingts à cent lieues, et les produits se vendent souvent à meilleur compte, dans ces entrepôts universels, qu'au siége même de la fabrication. Il en est de même à la frontière maritime. Là aussi, les grands marchés détruisent les petits, par l'économie qu'entraîne toujours l'accumulation des marchandises et des capitaux. Ainsi, nous avons encore plusieurs ports d'armement, mais nous n'aurons bientôt plus qu'un seul port de commerce sur l'Océan, et un autre sur la Méditerranée; déjà le Havre et Marseille représentent à eux seuls environ 60 pour 100 de notre mouvement commercial sur la frontière de mer.

Veut-on une preuve plus directe de l'influence qu'exercent sur les approvisionnemens les grands marchés d'importation? La Belgique elle-même nous la fournira. Elle tire, en effet, des entrepôts d'Europe une grande partie

des denrées coloniales qu'elle consomme et des cotons qu'elle emploie. En 1839, sur une valeur de 24 millions de fr. en cafés, la France en avait fourni pour 686,000 fr., les villes anséatiques pour 453,000; les Pays-Bas pour 9 millions, et l'Angleterre pour près de 3 millions. Même résultat pour les sucres. Sur 18 millions environ, la France en avait vendu pour 851,000 fr., les villes anséatiques pour 825,000, les Pays-Bas pour 1,741,000, et l'Angleterre pour près de 5 millions. Dans l'approvisionnement de la Belgique en coton, la proportion des provenances directes diminue encore. Sur une valeur de 8 millions, les Belges en ont importé de France 535,749 fr., des Pays-Bas 309,794 fr., et d'Angleterre 4,359,240 fr.; les provenances directes des États-Unis, de l'Égypte, du Brésil et d'Haïti ne figurent dans ce compte que pour 2,600,000 fr. environ.

Ainsi, malgré l'éloignement où est le port du Havre des principaux centres de consommation en Belgique, les Belges y ont acheté pour plus de 2 millions de denrées coloniales. En 1838, les cotons seuls exportés en Belgique représentaient une valeur de 1,185,119 francs. Ce fait nous paraît trancher le débat. Il prouve que, dans le cas où les barrières de douanes seraient supprimées, nos ports de mer, loin d'avoir à redouter la concurrence des ports belges, auraient la chance de concourir, dans une plus forte proportion, à l'approvisionnement de la Belgique, et de supplanter, en partie du moins, Liverpool, Hambourg et Rotterdam. Cet avenir ne peut qu'agrandir ses perspectives, lorsque le Havre va se trouver uni, par un chemin de fer continu, à Paris, à Lille, à Valenciennes, à Gand, à Bruxelles, à Liége et à Anvers.

A d'autres égards, l'union commerciale pourrait favoriser le développement de notre navigation maritime. Les deux nations ne se réservant que le cabotage et le privilége de la pêche soit côtière soit de long cours, les navires français n'auraient plus à supporter, dans les ports de la Belgique, ni les navires belges dans les ports de la France, la surtaxe de pavillon qui frappe la navigation étrangère. Cette réciprocité serait particulièrement à l'avantage de la France, qui possède un matériel considérable et de nombreux matelots, pendant que la Belgique compte à peine 160 bâtimens. Nous porterions en Belgique nos sels, nos sucres, ainsi que d'autres produits encombrans, et, par suite, le tonnage de la navigation française s'accroîtrait. Nos colonies, qui se plaignent d'être surchargées d'une production exubérante, auraient un débouché de plus. Nous pourrions prendre en un mot, vis-à-vis de la Belgique industrielle, ce rôle de facteur dont la Hollande et l'Angleterre se sont emparées. Si quelque chose nous étonne, c'est que le commerce du Havre ne se porte pas, avec empressement, au-devant de ces nouvelles et brillantes destinées.

Au point de vue des voies intérieures de communication, la France est nécessaire à la Belgique, et la Belgique est le complément de la France. Le réseau des chemins de fer belges a fait du port d'Anvers le point de contact de la France avec la Hollande, et de Liége le lieu d'échange pour les relations avec l'Allemagne du nord. Lorsque le chemin de fer de Lille et de Valen-

ciennes à Calais sera exécuté, ce port de mer, grace à la position qu'il occupe sur la Manche, attirera les voyageurs qui vont de la Belgique et de l'Allemagne méridionale en Angleterre; il sera également fréquenté par les voyageurs de l'Angleterre, soit qu'ils se dirigent vers la Seine, soit qu'ils aillent vers le Rhin. Ostende ne lui fera pas concurrence, car, en ce moment et malgré l'avantage de son chemin de fer, le port belge ne reçoit pas d'outre-Manche plus de 10,000 voyageurs par an.

Du côté de la Belgique, la France est admirablement disposée pour le transit des hommes et des marchandises. C'est de nos montagnes que descendent les fleuves qui arrosent la Belgique, et qui la fécondent par leurs alluvions. Ils y pénètrent par trois bassins, ouverts tous les trois du sud au nord, direction que la navigation artificielle a également suivie. Tous les canaux de la Belgique convergent vers le bassin de l'Escaut ou vers celui de la Sambre; celui de la Meuse ne possède qu'une navigation fluviale que l'on pourrait améliorer à peu de frais. Mais du nord au sud, de Gand, d'Anvers, de Bruxelles et de Liége, en remontant vers la France, par les belles lignes qui aboutissent au canal de Saint-Quentin et au canal de la Sambre à l'Oise, les marchandises belges peuvent aborder facilement notre territoire, tandis que les lignes de navigation qui courent de l'ouest à l'est s'arrêtent, par une extrémité, à Louvain, et par l'autre à Charleroy. Du côté de l'Allemagne, la solution de continuité des voies navigables en Belgique, entre le bassin du Rhin et celui de l'Escaut inférieur, est d'au moins trente-cinq lieues.

Lorsque notre canal de la Marne au Rhin sera terminé, la vallée de la Meuse, jusqu'à la rencontre du canal, pourra servir aux communications de la Belgique avec le Rhin supérieur, c'est-à-dire avec la Haute-Allemagne et avec la Suisse; ce sera la voie la plus courte et la plus économique pour les transports. Le canal de l'Aisne à la Marne, continué jusqu'à la Saône, joindra les ports d'Anvers, d'Ostende et de Dunkerque à Lyon et à Marseille, la mer du Nord à la Méditerranée. Ainsi sera complété un système de navigation auquel rien ne peut se comparer en Europe, et le transit sera définitivement fixé sur le territoire français.

On a supposé qu'au moyen du chemin de fer qui va lier la province de Liége aux états rhénans, Anvers disputerait au Havre le transit des provenances transatlantiques qui se dirigent vers l'Allemagne. La question a peu d'importance en soi, comme le prouvent les chiffres suivans. En 1840, le mouvement du transit entre Bâle et le Havre a été de 108,942 quintaux métriques; entre le Havre et Strasbourg, il n'a été que de 4,686 quintaux. Un mouvement commercial qui roule sur 4 à 500 tonneaux ne vaut pas la peine d'être discuté.

Au surplus, la distance entre Anvers et Strasbourg, par Cologne, étant à peu près égale à celle du Havre à Strasbourg (1), il y a ceci à considérer, que

(1) Par le chemin de fer et le Rhin, il y a 680 kilom. d'Anvers à Strasbourg, et 688 du Havre à Strasbourg.

le canal de la Marne au Rhin donnera bientôt à la direction française une voie navigable non interrompue du Rhin à l'Océan, et que le chemin de fer de Paris à Strasbourg, soudé au chemin de Paris au Havre, formera une ligne de fer continue entre l'Allemagne et l'Océan, tandis que la direction allemande n'est pas desservie par un canal, comme nous l'avons déjà fait remarquer, et se compose, pour moitié d'un fleuve, pour moitié d'un chemin de fer. Ainsi, en tout état de cause, la direction du Havre à Strasbourg aura, sur celle d'Anvers à Strasbourg par Cologne, le double avantage d'une économie d'argent par la voie de navigation, et d'une économie de temps par le chemin de fer.

Nous venons d'examiner une à une les parties faibles de notre système industriel, et nous pensons avoir démontré que l'union commerciale ne nous ferait acheter ses avantages par le sacrifice d'aucune branche du travail national. Nous voudrions maintenant convaincre ceux de nos manufacturiers qui remplissent l'air de leurs cris, et qui vont, jusque dans le palais du roi, annoncer, à propos de l'accession de la Belgique à nos douanes, la ruine infaillible de leur industrie, qu'ils donnent là un triste et honteux spectacle à l'Europe. Que vont penser de la France les étrangers, qui la savent riche et puissante, qui ont assisté à nos expositions quinquennales, qui ont entendu les fabricans vanter la perfection de leurs produits et l'économie de leurs procédés, et qui verront cependant les mêmes hommes trembler devant la concurrence non pas de l'Angleterre, non pas même de l'Allemagne, mais d'un peuple de quatre millions d'hommes, de la Belgique, qui est une nation agricole bien plus qu'elle n'est un atelier industriel? Leur dirons-nous qu'après avoir grandi pendant vingt-cinq ans, à l'ombre de la prohibition la plus énergique, notre industrie n'a pas encore atteint l'âge viril? Laisserons-nous croire que cette nation, qui a porté si haut la gloire de la théorie, est absolument inhabile à la pratique, et que la nature a vainement semé sur notre sol les élémens de la seule puissance que l'on recherche dans la paix? Eh quoi! la France a devancé tous les peuples modernes dans les arts chimiques, qui sont la clé de l'industrie; elle a les premiers ingénieurs du monde, des écoles et des corps savans de qui la lumière émane en Europe, le crédit le mieux assis, l'argent et la main-d'œuvre en abondance, le blé, le vin, la houille, le fer, et tout cela ne nous rassure pas contre la concurrence d'un peuple qui a long-temps partagé notre fortune industrielle aussi bien que notre existence politique, qui a plus de persévérance et d'économie que de génie mécanique, et pour qui la France a toujours fait l'office de moteur!

S'il y eut jamais une analogie frappante, c'est celle que l'on peut établir entre la situation respective de la France et de la Belgique aujourd'hui, et les rapports de la Prusse avec la Saxe en 1833. Au moment où la Saxe dut accéder à l'association, les manufacturiers prussiens, qui allaient se trouver en présence d'un état plus avancé dans les travaux industriels et principalement dans la fabrication des étoffes de coton, exprimèrent d'assez vives craintes. La Prusse passa outre, et elle fit bien. Depuis dix ans que l'union existe, la

Prusse est loin d'avoir vu décliner la production de ses manufactures. Pendant les quatre premières années, le nombre des métiers à cotonnades en activité s'est accru de moitié dans le royaume : il était de 31,759 en 1833; en 1837, il s'était déjà élevé à 45,013, et il n'a pas cessé d'augmenter depuis. Il ne faudrait pas supposer que cet accroissement se fût opéré aux dépens de la manufacture saxonne, qui a pris au contraire, dès la signature du traité, un notable développement. En 1833, la filature du coton comptait, en Saxe, 320,000 broches, et 370,000 en 1838 (1); l'industrie du tissage avait suivi la même impulsion. L'activité imprimée aux manufactures de la Prusse et de la Saxe, par le fait de l'association allemande, est due principalement à la suppression de la contrebande. Il n'y a pas une grande témérité à penser que l'union de la France et de la Belgique aurait les mêmes résultats.

IV.

Les mêmes opposans qui estiment la Belgique trop grande, trop forte et trop riche, lorsqu'il s'agit pour eux de soutenir la concurrence de ses produits, la trouvent trop petite, trop faible et trop pauvre, quand il est question de mesurer l'étendue des débouchés qu'elle peut nous ouvrir comme marché de consommation. On dit, en appuyant sur cette différence relative dans les nombres de la population : « La Belgique n'a que quatre millions d'habitans, et la France en a trente-six millions (2). Le marché que les Belges nous offrent a donc une importance neuf fois moindre que celui dont nous allons les mettre en possession. »

La chambre de commerce de Bordeaux fait remarquer avec raison que l'objection est sans valeur, ou qu'elle s'applique avec la même force à chacun de nos départemens, à chacune de nos anciennes provinces, à l'Alsace, à la Flandre, à la Normandie. « Si le sort des armes ou des arrangemens européens avait joint la Belgique à la France, quelqu'un aurait-il osé dire que l'adjonction de ces riches provinces était un malheur commercial pour notre pays? Non certes, car il est bien évident que cette conquête d'une population riche, intelligente, laborieuse, aurait été regardée comme une notable augmentation, non-seulement de nos forces matérielles, mais de nos forces financières et industrielles.... Sans doute la Belgique n'est pas politiquement française, mais elle le serait commercialement dès que la ligne de douane n'existerait plus. »

L'argument des adversaires de l'union va plus loin qu'ils ne le supposent eux-mêmes. Si une nation ne doit en effet traiter, dans l'intérêt de ses échanges

(1) *Des Douanes allemandes*, par MM. de la Nourais et Bères.

(2) D'après les tableaux du dernier recensement, la population totale du royaume s'élevait, en 1841, à 34,494,875 habitans; mais on sait que la plupart des administrations communales ont atténué le chiffre réel de leur population.

commerciaux, qu'avec les nations qui peuvent lui offrir un marché aussi important que le sien, la France aurait à peine la liberté d'entamer des négociations avec l'Angleterre, toutes les autres puissances de l'Europe et de l'Amérique lui étant inférieures en richesse ou en population, et souvent par l'un et l'autre endroit. Il faudrait repousser, par l'élévation de nos tarifs, les provenances de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suisse, du Piémont, de l'Espagne, des États-Unis, du Brésil, de l'Autriche et de la Russie, c'est-à-dire se priver des débouchés les plus larges que nos produits rencontrent au dehors.

On oublie encore que l'association commerciale qui est en question doit comprendre d autres états que la France et la Belgique. C'est un cercle qui s'élargira progressivement, jusqu'à comprendre nos voisins immédiats à l'est et au midi. La France appelle dès aujourd'hui tous ces peuples à y concourir; et ceux-ci n'attendent peut-être, pour s'y associer, que d'avoir pu constater, par les heureux effets de l'union entre la France et la Belgique, les avantages qu'ils ont eux-mêmes à en espérer. La population belge n'entrera donc dans l'association que comme l'avant-garde de la Savoie, de la Suisse et de l'Espagne; les quatre millions de consommateurs qu'elle nous offre en précèdent et en annoncent vingt millions.

Mais quand l'union commerciale ne devrait comprendre que la France et la Belgique, les conséquences de cette mesure, déjà évidentes sous le rapport politique, ne seraient pas à dédaigner sous le rapport des intérêts matériels. Les Belges ne sont pas des consommateurs ordinaires, et s'ils produisent proportionnellement plus que les Français, grace à l'aisance générale qui est répandue dans leur pays, ils consomment aussi beaucoup plus que nous. Sans examiner le produit des impôts indirects dans les deux pays, et pour borner cette comparaison aux valeurs du commerce extérieur, en prenant pour base la somme des importations et des exportations réunies qui se sont élevées, en 1841, pour la France, à 1,564 millions de francs, et pour la Belgique à 365 millions, on trouve que les échanges représentent, pour chaque Français, 44 francs, et pour chaque Belge 91 francs; la différence, à l'avantage des Belges, est donc d'à peu près 104 pour 100.

Veut-on borner le rapprochement aux échanges qui se font entre la Belgique et la France? En 1841, les Belges ont reçu et consommé pour 43 millions de produits français, soit environ 11 francs par habitant, tandis que les Français ont reçu et consommé pour 64 millions de produits belges, soit environ 2 francs par individu. Les tableaux publiés par la douane française donnent des chiffres très différens de ceux de la douane belge, savoir : pour nos exportations en Belgique 45 millions, et pour nos importations 90 millions; mais, sur les 90 millions de marchandises importées en France par la frontière belge, il y a 26 millions de produits étrangers aux deux pays, et qui sont, par rapport à la Belgique, des valeurs de transit. La somme des valeurs échangées grossirait de part et d'autre, si l'on y ajoutait celles que la contrebande introduit. Mais les chiffres officiels suffisent pour montrer qu'il ne faut

pas estimer la puissance de consommation de la Belgique par le nombre de ses habitans, et que ces quatre millions d'hommes, dans l'ordre des avantages qu'ils nous apportent, représentent au moins 8 millions.

Serrons encore l'objection de plus près. La consommation de la Belgique, naturellement limitée à notre égard par l'infériorité relative de sa population, n'est-elle pas déjà en grande partie alimentée par nous? La France ne fournit-elle pas aux Belges tout ce qu'elle peut leur fournir? La Belgique a un tarif de douanes très modéré qui permet de l'inonder de produits étrangers, et la consommation y a été stimulée ainsi par une concurrence effrénée. La levée des barrières de douanes ne sera-t-elle pas sans effet sur le développement de ses relations avec nous? La France au contraire, fermée jusqu'ici à peu près hermétiquement aux provenances étrangères, par l'exagération de ses tarifs, est une terre vierge sous ce rapport. Si l'on vient à ouvrir les écluses, le commerce belge ne va-t-il pas s'y précipiter comme un torrent?

Voilà ce qui se dit et ce qui s'écrit. Que répondre, sinon qu'il est sans exemple que le suppression d'un obstacle quelconque entre deux populations n'ait pas augmenté leurs échanges? Une voie nouvelle de communication, que l'on crée pour rapprocher deux villes, a bientôt multiplié leurs rapports. Un arrondissement rural, à travers lequel on fait passer une route, voit s'accroître immédiatement la valeur des propriétés. Pourquoi cela, si ce n'est parce que l'on produit davantage quand on a la certitude d'un débouché pour ses produits? Nous augmentons chaque jour en France le nombre et les besoins des consommateurs, en y développant la richesse; pourquoi n'augmenterions-nous pas en Belgique les cliens de notre production, en supprimant des tarifs qui élevaient le prix de nos produits?

On ne conteste pas que l'union commerciale doive accroître en France la demande des produits belges. Or, si les Belges nous vendent davantage, ils achèteront davantage aussi; ils achèteront, ou d'autres achèteront pour eux (1).

(1) Dans un travail remarquable sur les négociations commerciales entamées par la France en 1841 avec la Belgique, travail que le *Journal des Économistes* a publié, M. L. Wolowski cite le préambule d'un édit de Henri II, du 4 février 1557, qui prouve que cette nécessité des échanges entre les peuples était déjà reconnue et proclamée il y a trois siècles. Le voici : « L'on a toujours veu et cogneu par commune expérience que le principal moyen de faire les peuples et sujets des royaumes, pays et provinces, aisez, riches et opulents, a esté et est la liberté du commerce et trafic qu'ils font avec les voisins et les estrangers, auxquels ils vendent, trocquent et eschangent les denrées, marchandises et commoditez, qu'ils leur portent des lieux et pays dont ils sont, pour y en apporter d'autres, qui y défaillent avec or, argent et autres choses utiles, nécessaires et profitables; dont s'en suit par ce moyen que le prince, le pays et subjets sont ensemble, sont réciproquement accommodez de ce qui leur est nécessaire : autrement il faudroit que les biens et fruicts, croissant ès dits royaumes, pays et provinces, avec les singularitez et manufactures qui s'y font, fussent là mesme usez et consumez par les subjets et habitans d'iceux : auxquels par ce moyen la plupart de leurs dicts fruicts, commoditez

car le commerce, on le sait, se compose d'échanges, et l'argent y figure comme signe, non comme valeur. Mais pour ceux qui aiment à toucher les choses du doigt, nous voulons montrer le progrès possible dans le progrès déjà réalisé.

C'est un fait déjà constaté dans ce travail que l'importation des marchandises françaises en Belgique est en voie constante d'accroissement. En huit années, l'augmentation a été de 38 pour 100. Admettons, sans aller plus loin, que l'union commerciale double cette progression; avant huit ans, nos exportations en Belgique monteraient de 43 millions à 70. L'union accomplie, non-seulement la consommation des produits français de l'autre côté de la frontière étendra son propre terrain, mais elle empiétera aussi sur le terrain des provenances étrangères, étant protégée par les tarifs comme celle des produits nationaux. Ici la marge est belle. L'importation des produits français ne figurant dans l'importation générale de la Belgique que pour 43 millions sur 209, il nous reste à disputer une part dans les approvisionnemens qui excèdent cette somme, et qui représentent une valeur de 165 millions.

En Allemagne, l'effet de l'association prussienne a été de stimuler au même degré l'exportation étrangère et la production indigène (1), et rien ne prouve mieux la grandeur de cette conception. Nous croyons fermement que les conséquences de l'association franco-belge ne seront pas moins fécondes; mais, en supposant qu'il fallût conquérir, sur les autres nations qui concourent à approvisionner la Belgique, ce que nous devons gagner à l'union commerciale, le résultat serait encore assez beau.

La chambre de commerce de Bordeaux, dans le mémoire auquel nous avons déjà fait allusion, pense que les manufacturiers et commerçans français remplaceraient l'Angleterre pour les tissus fins de coton consommés en Belgique; la Bohême, pour la cristallerie et la verrerie fine; l'Angleterre, pour les porcelaines et poteries fines; les États-Unis, pour les huiles de pois-

et manufactures demeureroient comme inutiles; et, en ce faisant, le seigneur de la terre, frustré de son attente et espérance de pouvoir profiter de son bien, et les laboureurs et artisans de leur labeur et industrie. »

(1) L'accroissement des importations est démontré par celui du revenu qu'ont produit les douanes de l'association, revenu qui a presque doublé depuis 1834. Voici, d'après le *Journal de Francfort*, le tableau de cette progression :

		REVENU BRUT.			REVENU NET.	
1834.	—	25,402,515 florins.		—	21,312,831 florins.	
1835.	—	29,015,240	—	—	24,901,023	—
1836.	—	31,710,022	—	—	27,798,219	—
1837.	—	30,970,268	—	—	27,054,832	—
1838.	—	35,208,754	—	—	31,238,722	—
1839.	—	35,996,601	—	—	»	—
1840.	—	37,265,156	—	—	33,284,541	—
1841.	—	45,853,787	—	—	34,887,500	—

son; l'Italie et l'Espagne, pour une portion des huiles d'olive. Ces divers articles, en dehors des quantités que la France produit, représentent dans les importations annuelles de la Belgique environ 9 millions de francs.

Les Belges importent en tissus de laine une valeur de 16 millions de francs; l'Angleterre en fournit pour 10 millions, et la France pour 4 millions et demi. Qui doute que nos tissus légers et nos draps de fantaisie, qui se vendent couramment sur le marché de Londres, supplantent les tissus anglais en Belgique dès qu'ils y seront affranchis des droits d'entrée? Les fabricans de Reims, dans une lettre qu'ils viennent d'adresser à M. le ministre du commerce, s'expliquent sur ce point avec une franchise à laquelle leur position personnelle donne une grande autorité. « La concurrence de Verviers, dont on s'effraie si fort, disent-ils, trouverait une large et suffisante compensation dans l'écoulement en Belgique des produits variés de chacune de nos fabriques, notamment de nos articles de modes et de nouveautés, auxquels le goût français imprime des formes si diverses et si séduisantes. Ainsi, Reims pour ses napolitaines, ses mérinos, ses flanelles, Saint-Quentin pour ses mousselines, Amiens pour ses escots et ses tamises, Roubaix et Turcoing pour leurs stoffs, leurs lastings et leurs façonnés, Sedan pour sa draperie fine et ses nouveautés en satin, Elbeuf pour ses nouveautés en tout genre, toutes ces villes verraient s'ouvrir ou s'étendre pour elles le marché belge. »

L'importation des tissus de soie français en Belgique est d'environ 4 millions et demi. L'Angleterre et la Prusse en importent pour 2 millions. Les Belges ne fabriquent pas de soieries ou les fabriquent mal. Nous avons l'avantage de produire la matière première; notre habileté dans la mise en œuvre est incontestable; rien n'empêche donc que le marché belge tout entier ne relève à l'avenir de nos manufactures, et la consommation des soieries ne saurait être en Belgique de moins de 10 millions.

Les modes, les habillemens, la mercerie, la bijouterie, les bronzes, les papiers de tenture, les marchandises en un mot qui sont comprises sous la dénomination générique d'articles de Paris, ne figurent dans les importations belges que pour une somme d'environ 5 millions, dont les quatre cinquièmes sont fournis par la France. La Belgique reçoit donc une bien faible partie des exportations de l'industrie parisienne, qui ne s'élèvent pas en moyenne à moins de 120 millions. La suppression de la ligne de douanes, combinée avec l'ouverture des chemins de fer internationaux, doit accroître la clientelle de Paris en Belgique. Il en sera désormais des villes belges ce qui en est des villes françaises dont les marchands viennent s'approvisionner directement dans notre capitale, et, voulant juger par eux-mêmes de la nouveauté, du goût, de la beauté des produits, n'attendent pas qu'un commis-voyageur les sollicite, ses échantillons à la main.

Les vins donnent lieu à un commerce très variable entre la France et la Belgique. L'importation était de 7 millions et demi en 1838, de 3 millions et demi en 1839, de 4 millions en 1840, et de 5,670,429 francs en 1841. Si elle a pu s'élever à 7,500,000 fr. en 1838, on ne voit pas pourquoi, les échanges

augmentant entre les deux pays et l'impôt belge étant ramené au niveau de l'impôt français, la consommation ne monterait pas à 10 ou 12 millions par année. Dans la convention des manufacturiers qui s'est tenue à Paris le 5 novembre, on a prétendu que la Belgique, au temps où elle était française, n'acquittait sur les vins, année commune, qu'un impôt de 2,700,000 francs. Le vin étant calculé sur une valeur moyenne de 50 francs l'hectolitre, les droits perçus alors par le fisc supposeraient encore une consommation de 13 à 14 millions de francs. Ainsi, de l'aveu des adversaires eux-mêmes de l'union, l'effet utile de cette mesure pourrait être d'ouvrir à nos vignobles en Belgique un débouché supplémentaire de 8 à 9 millions de francs. Nous ne portons pas nos vœux au-delà.

Ce ne serait pas un des moindres avantages de l'union commerciale que la suppression en Belgique de l'industrie immorale, et du reste peu lucrative, de la contrefaçon. Les libraires belges s'y ruinent par la concurrence effrénée qu'entraîne toujours une guerre de spéculation, dans laquelle on n'a rien à tirer de son propre fonds; elle détruit encore plus sûrement le commerce de la librairie française, à qui elle enlève sa clientelle en Europe, en Belgique et en France même : elle nuit à la France, en rendant improductif le travail de ses écrivains; elle ne fait pas moins de tort à la Belgique, en empêchant le génie littéraire de s'y développer.

Le siége de la contrefaçon est à Bruxelles; cependant cette industrie s'exerce encore activement à Liége, à Louvain, à Malines, à Gand et à Tournay, où elle porte principalement sur les livres religieux. La contrefaçon n'avait pas pris un grand développement, tant qu'elle n'avait été entreprise que par des libraires isolés; mais en 1836, les profits de ce commerce éveillèrent l'esprit d'association. Quatre grandes sociétés se formèrent, au capital fictif pour moitié de 8,500,000 fr.; on y voyait figurer d'anciens ministres, des sénateurs, des présidens de tribunaux, des agens de l'administration, qui trouvaient apparemment que l'argent, quelle qu'en soit la source, ne peut pas sentir mauvais. Ce fut un débordement de piraterie sans exemple. Livres, revues (1), journaux, la contrefaçon belge s'empara de tout aux dépens de la France; elle envoya ses commis voyageurs en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Russie; elle paya et corrompit des ouvriers dans nos imprimeries, pour lui livrer des ouvrages qui étaient encore en épreuves, et n'attendit pas même, pour dérober la pensée de nos écrivains, que cette pensée se fût manifestée au public.

M. Briavoine évalue à 2,500,000 fr. par an la somme des ouvrages français réimprimés en Belgique. Plus de la moitié des produits de la contrefaçon trouve à se placer dans le pays; l'exportation roule sur une valeur d'un million de francs. Cette somme représente un nombre immense de volumes, s'il

(1) Il se fait en Belgique deux contrefaçons de la *Revue des Deux Mondes*, et une de la *Revue de Paris*, tirées à un nombre considérable, bien que tronquées et falsifiées.

est vrai, comme l'affirme M. Briavoine, que les éditeurs belges, au moyen des éditions compactes, donnent quelquefois pour 1 fr. 50 cent. ce qui coûte en France 6 à 7 fr. Suivant le même auteur, la contrefaçon ne rapporterait pas de grands profits à la Belgique, car il évalue à 100,000 fr. environ, en le réduisant à sa plus simple expression, le bénéfice annuel que les libraires retirent des ouvrages exportés. En supposant un bénéfice double sur les exemplaires qui se vendent en Belgique, le bilan de la contrefaçon peut se résumer ainsi : quand elle fait gagner 300,000 francs à la Belgique, elle fait perdre à la France 3 millions.

La contrefaçon, à travers les torts qu'on lui reproche, aura cependant rendu quelques services. Elle a créé des consommateurs nouveaux, en Belgique et en Europe, par le bon marché de ses produits; elle a de plus obligé la librairie française à sortir de la routine et à solliciter le public par le bas prix des éditions autant qu'elle le faisait déjà par leur correction et par leur beauté.

En supprimant la contrefaçon, l'union commerciale rendra aux libraires français le marché européen, qu'approvisionnait presque exclusivement la contrebande belge. La Belgique, en particulier, nous offre aujourd'hui un débouché très important, car nous y exportons déjà, principalement en ouvrages scientifiques, pour une valeur d'un million de francs. Ce commerce s'est progressivement accru plus qu'aucun autre : il a quintuplé en dix ans; en 1831, il ne s'élevait qu'à 200,000 francs.

On a paru craindre que l'industrie des contrefacteurs, expulsée de la Belgique, ne se réfugiât en Suisse, en Hollande, ou dans les provinces rhénanes. Sans doute il est à souhaiter que le gouvernement français aille au-devant de ce danger, en concluant avec les puissances voisines des traités qui donnent à la propriété littéraire, dans chaque état, de mutuelles garanties; mais il ne faut pas croire que la contrefaçon puisse s'établir par tout pays sur une grande échelle. Pour alimenter cette industrie, un marché intérieur est nécessaire comme base de consommation, et où trouver ailleurs qu'en Belgique une nation de quatre millions d'hommes qui achète, à elle seule, plus de livres français que tous les autres peuples du continent européen?

Les libraires belges demandent, pour s'interdire la contrefaçon des ouvrages français, qu'on leur achète leurs établissemens. Nous n'avons pas à nous expliquer sur cette prétention, et nous nous bornerons à reproduire les dispositions qui avaient été stipulées, dans le projet de traité de 1837, afin de pourvoir à cette difficulté. On donnait du temps à la librairie belge, au lieu de lui donner de l'argent. Voici le texte de l'article auquel nous faisons allusion :

« Dans les trois mois qui suivront la promulgation du présent traité, les détenteurs en France des ouvrages belges contrefaits et les détenteurs en Belgique des ouvrages contrefaits en Belgique avant la promulgation du présent traité seront tenus de déclarer lesdits ouvrages et d'en faire reconnaître l'existence et le nombre par les agens que les ministres de l'intérieur des deux royaumes auront préposés à cet effet. Chaque volume *vérifié* sera frappé d'un timbre qui sera détruit le jour même de l'expiration du délai ci-dessus.

« Passé ce délai, toute contrefaçon, quelles que soient son origine et la date de sa fabrication, sera, faute de ce timbre, saisissable, et ses détenteurs seront passibles des peines déterminées par les lois, comme si ladite contrefaçon avait été faite postérieurement à la mise en vigueur du présent traité. »

Une autre conséquence déjà prévue de l'union commerciale est le nivellement des salaires entre les deux pays, soit que le prix de la main-d'œuvre doive augmenter en Belgique, soit qu'il doive diminuer en France. Il ne faudrait pas cependant s'exagérer ce résultat. Nous avons déjà montré que, dans la fabrique de draps et dans quelques autres industries, les salaires étaient au moins égaux à ceux que l'on paie en France. Il reste à établir que la différence, qui existe encore entre la France et la Belgique sous ce rapport, n'est pas due, autant qu'on le suppose, à l'économie que les Belges peuvent obtenir dans le prix des objets de grande consommation.

Les Belges paient généralement le blé 20 à 24 fr. l'hectolitre; en France, il vaut 16 à 20 fr. A 2 hectolitres par individu, nous avons donc en moyenne un avantage de 8 fr. par tête et par année. Ce bénéfice compense, ou peu s'en faut, la différence de l'impôt, qui revient à 25 fr. 50 cent. par individu en Belgique (1), et en France à 33 fr. environ. La viande est presque aussi chère à Bruxelles qu'à Paris; elle est sans comparaison plus chère partout en Belgique que dans nos départemens du centre et de l'ouest. Le prix du sel est plus élevé en Belgique qu'en France, car la douane l'évalue brut à 25 cent. par kil., tandis qu'il vaut à peine la moitié chez nous, dans les départemens producteurs ou voisins des lieux de production. Quant à la différence de l'impôt sur cette denrée, elle représente à peine un avantage de 50 cent. par tête pour les Belges, avantage qui est plus que neutralisé par l'excès de valeur que le sel acquiert dans le transport, quand il faut le tirer d'Angleterre, de France ou de Portugal (2). Les boissons paient en Belgique, comme on l'a vu plus haut, un impôt qui est au moins l'équivalent de celui que perçoit en France la régie des contributions indirectes. Quant au sucre, la valeur de cette denrée brute est portée en douane à 70 cent. le kil. en Belgique, et à 65 cent. en France, mais il ne vaut en ce moment au Hâvre que 60 cent. La différence de l'impôt est d'environ 11 cent. par kil., ce qui représenterait encore un bénéfice de 6 cent. pour le consommateur belge; mais on sait que le droit d'accise sur le sucre va être élevé en Belgique un peu au-dessus du droit français. Restera donc un avantage de 5 cent. par kil. pour la France, où l'on consomme d'ailleurs en moyenne, de plus qu'en Belgique, un kil. par individu. Nous ne parlons pas de la différence des droits qui pèsent sur le cacao, les Belges en consommant à peine 63,000 kil., pendant que nous

(1) Le budget des recettes pour 1841 est évalué en Belgique à 102,311,401 fr. On s'attend à un déficit de 400,000 fr.

(2) En 1839, la Belgique a importé 34 millions de kilog. de sel, dont 30 millions environ pour la consommation intérieure. La Prusse en avait fourni 2 millions, le Portugal 3 millions et demi, et l'Angleterre près de 29 millions.

en recevons 4 millions de kil. Le seul avantage bien réel que les tarifs de douanes donnent au consommateur belge est la modération du droit établi sur le café. La France en a reçu en 1841 13 millions de kil. qui ont payé au trésor 12 millions et demi de francs, soit près de 1 franc par kil. En 1839, la Belgique a importé 15 millions de kil., qui ont acquitté 1,200,000 fr. de droits, soit 8 cent. par kil. Mais comme chaque Français ne consomme qu'un tiers de kil., tandis que chaque Belge consomme près de 4 kil., il en résulte peu de différence dans la contribution prélevée sur chacun par le fisc dans les deux pays, les Belges payant 32 cent. par tête, et les Français 35 cent (1).

On voit à quoi se réduit l'inégalité entre les deux peuples pour les objets naturels de consommation, et quelle légère influence cette inégalité doit exercer sur le prix relatif de la main-d'œuvre, qui est principalement déterminé par l'abondance et par la rareté des demandes, et qui dépend entièrement du rapport qui existe entre le chiffre de la population et les moyens de travail. Mais nous irons plus loin, et nous contesterons que le bon marché de la main-d'œuvre soit le principal avantage à considérer dans les élémens de la production. Ce qui importe surtout à l'industrie, c'est de se placer à portée des grands marchés où la consommation vient s'approvisionner. Voilà pourquoi les manufactures s'établissent dans le rayon des capitales; voilà comment il s'est fait que Paris, étant déjà un centre commercial considérable, est devenu le foyer le plus actif de la fabrication. La main-d'œuve coûte souvent à Paris le double du prix auquel elle revient dans les départemens; cependant, malgré ce désavantage, les manufactures parisiennes font une concurrence victorieuse à celles qui ont ailleurs les ouvriers au plus bas prix. Nous en citerons un exemple : pour la filature de la laine peignée, la journée d'une femme se paie à Paris 1 fr. 70 cent., à Reims 1 fr. 25 cent., à Rethel 1 fr. 10 cent., et 90 cent. dans les campagnes des environs. Ainsi, les filatures en province ont sur la filature parisienne, dans le prix de la main-d'œuvre, un bénéfice qui varie, suivant les lieux, depuis 40 jusqu'à 94 pour 100, et pourtant celle-ci voit ses produits plus recherchés et réalise des profits importans.

Si Paris conserve sa prépondérance sur les industries départementales, pourquoi lutterait-il moins facilement avec les manufactures belges ? N'est-ce pas, au contraire, en agrandissant son rayon de consommation, par l'accession de la clientelle belge, que cette ville verra s'accroître encore la supériorité incontestable de son industrie?

Mais le plus grand bienfait de l'union commerciale sera de rendre libre, d'un royaume à l'autre, la circulation des marchandises ainsi que des voyageurs. Par cela seul que l'on ne sera plus arrêté, dans ces relations, par l'in-

(1) Nous ne pensons pas que l'augmentation des droits sur le café porte une atteinte sérieuse en Belgique aux habitudes de la consommation. Dans l'association allemande, la consommation du café n'a pas diminué, malgré un droit de 24 francs 37 cent. par quintal.

convénient de subir un contrôle administratif, d'acquitter un impôt, de perdre du temps à la frontière, les communications devront prendre une nouvelle activité. Les rapports de la Belgique avec la France deviendront aussi fréquens que ceux de nos départemens entre eux. Il se passera quelque chose d'analogue à ce que l'on vit en France, lorsque les douanes intérieures, qui existaient de province à province, furent supprimées par un décret de l'assemblée constituante, et les échanges se multiplieront ainsi que les besoins.

A quelques égards, l'union commerciale ne fera qu'aller au devant d'une nécessité prochaine. Le chemin de fer belge a franchi la frontière; il pénètre sur notre territoire par Lille et par Valenciennes, et avant peu d'années il s'y ramifiera plus loin par les embranchemens qui suivront, l'un la vallée de la Sambre, et l'autre la vallée de la Meuse vers cette vieille France que le pays wallon continue. La France ne résistera pas long-temps à ces avances qui la sollicitent, et nous pousserons tôt ou tard, à la rencontre des chemins belges, des lignes de fer qui les joindront à Paris. Lorsque cela sera fait, et que des convois de quatre à cinq cents personnes, se succédant d'heure en heure avec bagages et marchandises, arriveront à la frontière, où trouvera-t-on l'armée de douaniers qu'il faudrait pour les visiter? Et quand on la trouverait, est-ce que tant de voyageurs réunis consentiront à couper, par une halte de cinq à six heures, le trajet de Paris à Bruxelles que la vapeur mettra déjà huit heures à franchir?

La difficulté que nous signalons s'est présentée, quoique dans de moindres proportions, pour l'exploitation des tronçons qui vont, de Lille et de Valenciennes, rejoindre la frontière belge, et il a fallu, pour la résoudre, une convention diplomatique entre les deux gouvernemens. Cette convention fait brèche aux barrières de douanes par plus d'un côté : elle pose le principe de la communauté des intérêts entre les deux peuples; et elle serait parfaite, si elle pouvait être logique; mais elle s'arrête précisément sur le seuil de la liberté commerciale, et, de peur de rendre la douane inefficace, elle laisse subsister en grande partie les entraves qui gênent les communications. Ainsi, par l'article 25 de la convention, les habitans du département du Nord et ceux des provinces limitrophes belges sont dispensés de l'obligation de se munir de *passeports à l'étranger*, pour voyager par les chemins de fer des deux pays. Il leur sera délivré des cartes-passeports que l'on assimile aux *passeports à l'intérieur*. Voilà donc la Belgique considérée comme une province française, en ce qui touche les mesures de police et la sûreté des personnes; c'est un premier pas vers l'association.

L'article 38 et les suivans vont beaucoup plus loin : ils stipulent que, de Valenciennes à Mons, et de Lille à Courtray, le chemin de fer sera exploité en commun par l'administration française et par l'administration belge; que les recettes seront partagées; que les locomotives pourront renouveler leur approvisionnement en coke et en eau dans les stations belges comme dans les stations françaises, et seront admises des deux côtés de la frontière à se réparer dans les ateliers. Ne semble-t-il pas que les deux administrations

dépendent de la même régie, et que pourrait-on faire de mieux, quand l'union serait consommée?

Mais voici le revers de la médaille. De chaque côté, la douane et la police suivent dans leur course ces convois, dans l'organisation desquels s'était signalée la bonne harmonie des deux gouvernemens. Tout convoi est escorté par deux douaniers qui ont même le droit (art. 5) de le faire arrêter *sur-le-champ*, privilége aussi ridicule que dangereux, quand on songe surtout qu'une locomotive lancée à grande vitesse ne peut être arrêtée qu'à cinq cents mètres de l'endroit où l'on a commencé à serrer le frein. Dans chaque station frontière, des commissaires spéciaux, assistés d'un nombre *suffisant* d'agens de la force publique, doivent vérifier les cartes et les passeports, en même temps (art. 33) que les employés des douanes *visiteront les bagages et les voyageurs*. La convention autorise la visite personnelle, que les tribunaux ont déclarée contraire à la loi.

Ce n'est pas tout, le transport des voyageurs et le transport des bagages devront s'effectuer par des voitures distinctes. Les voyageurs venant de l'intérieur ne pourront pas se trouver dans les mêmes voitures que les voyageurs venant de l'étranger. A l'arrivée, les bagages seront transportés des wagons, où ils étaient enfermés sous cadenas, dans des magasins où ils resteront sous clé jusqu'à la reconnaissance des objets et jusqu'à l'acquittement des droits. Enfin, il y aura des heures *légales*, passé lesquelles les convois ne pourront plus franchir la frontière, ni la vérification avoir lieu dans les bureaux. A moins d'assujétir les voyageurs pendant le trajet à un emprisonnement cellulaire, il était impossible d'entasser dans un règlement plus de sujets d'ennuis et de vexations.

Toutes ces formalités sont la conséquence à peu près obligée de l'existence d'une double ligne de douanes sur la frontière. On poursuit la fraude jusque dans les wagons des chemins de fer, et pour l'atteindre ou pour la prévenir plus sûrement, on ralentit, on arrête la marche des convois. Quoi de plus naturel, la responsabilité du fisc étant donnée? Si un pareil régime pouvait se maintenir, le public finirait par préférer la voie des routes ordinaires à celle des chemins de fer, où l'économie de temps, qu'il aurait faite dans le trajet, se dissiperait pour lui dans les longues heures de l'attente et de la *vérification* aux lieux d'arrivée.

Le chemin de fer a contraint la douane à le suivre, il l'a rendue mobile : c'est un premier progrès ou plutôt une première transformation; mais cela ne suffira plus, le jour où la circulation des personnes et des marchandises aura pris une certaine extension. Il ne fallait pas consentir à souder les chemins belges à nos grandes voies de fer, ou il fallait avoir pris à l'avance la détermination de supprimer les douanes, qui sont incompatibles avec cette vaste exploitation des transports.

Une dernière objection se présente. Lever les barrières commerciales, n'est-ce pas priver le trésor d'une partie essentielle de ses revenus? Les droits perçus en France, tant à l'entrée qu'à la sortie, sur la frontière belge se sont

élevés en 1841 à 10,189,963 francs; mais il s'en faut que la suppression de cette ligne de douanes doive faire perdre 10 millions au trésor. Cette somme, en effet, ne représente pas un revenu net. Il convient d'en défalquer d'une part les sommes payées en primes à l'exportation, et de l'autre ce que coûte la surveillance à l'état en dépenses de personnel et de matériel. Les primes ont atteint la somme de 680,000 francs, et l'administration des douanes évalue les frais de perception ou de répression sur cette ligne à 3,600,000 fr. Ces deux articles de dépense étant retranchés, il reste encore un revenu net de 5,909,963 francs.

La question est maintenant de savoir si l'on peut retrouver ces 6 millions sous une autre forme, et, pour notre compte, nous n'en doutons pas. La recette que l'on abandonnera par l'abolition des douanes intermédiaires sera amplement compensée par la plus-value qu'acquerront les douanes extérieures. Avec une surveillance plus sérieuse, et le mouvement commercial continuant d'être en progrès, les seuls bureaux de perception établis à la frontière belge, au lieu de 10 millions qu'ils reçoivent, rendront certainement de 15 à 20 millions. N'oublions pas que, par le fait de cette association, la Belgique adoptera le tarif français, qui deviendra lui-même, si l'on modère quelques articles et si l'on remplace les prohibitions par des droits de 20 à 25 pour 100, infiniment plus productif. Or, l'impôt prélevé en France sur les importations et sur les exportations a produit, en 1841, 131 millions. Dans la même proportion, la Belgique aurait dû retirer de ses douanes, pour un mouvement commercial de 365 millions de francs, un revenu brut de 22 millions.

Dans notre ferme conviction, l'union sera également avantageuse au trésor belge et au trésor français. La Belgique verra ses recettes s'accroître, d'un cinquième peut-être, par le monopole des tabacs et par un léger rehaussement dans les droits sur les sucres, sur les sels, ainsi que sur les cafés. Elle sera dispensée de recourir, comme elle paraît vouloir le faire, pour couvrir le déficit de ses finances, à l'expédient ruineux de l'emprunt, ou au remède encore plus violent d'une augmentation de l'impôt direct (1). La France, en levant les prohibitions, accroîtra le revenu de ses douanes de toutes les quantités sur lesquelles la contrebande s'exerçait. De plus, la circulation des voyageurs se développant entre la France et la Belgique, l'impôt du dixième établi sur le prix des transports produira nécessairement davantage. L'impôt des boissons donnera lieu à des recettes plus considérables, comme il arrive dans toute localité où s'accroît le mouvement du travail ou celui de la circulation. Enfin l'égalité de l'impôt, s'établissant entre les deux peuples, fera cesser une infinité de petites fraudes qui, sans être d'un grand soulagement pour la population, portaient un dommage réel au trésor.

Lorsque l'impôt rendra ainsi tout ce qu'il doit rendre, que les Belges paie-

(1) Les journaux belges annoncent que le gouvernement va demander pour 1843 une taxe additionnelle de 7 pour 100 sur toutes les contributions.

ront au fisc cinq ou six francs de plus par tête, et les Français un ou deux francs, la somme de l'aisance générale en sera-t-elle diminuée dans l'un ou l'autre pays? Nous avons entendu faire des rapprochemens très ingénieux peut-être, mais très hypothétiques aussi, dans lesquels on mesurait le bonheur relatif des peuples à la quotité plus ou moins élevée de l'impôt qu'ils étaient tenus d'acquitter. Sans faire ici l'éloge des gros budgets et sans prétendre que l'impôt soit, comme on l'a dit, le meilleur des placemens, il nous paraît que les taxes publiques n'exercent pas une influence aussi directe ni aussi décisive sur le bien-être des nations. La misère ou l'aisance générale dépend de causes très complexes parmi lesquelles le poids de l'impôt ne tient pas la première place. Il y a sans contredit plus de misère en Belgique qu'en France, bien que les Belges prélèvent, sur les produits du travail national, une part un peu moins forte pour défrayer les besoins de l'état. L'aggravation nécessaire qui résultera d'un changement dans l'assiette de leurs contributions leur semblera légère, quand ils verront s'accroître en même temps le travail et les profits du travail. Comment pourraient-ils se plaindre si, pour chaque million additionnel qu'ils verseront dans les caisses publiques, le budget de l'agriculture et de l'industrie en gagne cinq ou six?

V.

Dans l'union commerciale de la Belgique avec la France, les moyens d'exécution sont la principale difficulté. Cette difficulté, que nous sommes fort éloigné de juger radicale, a paru insoluble à des hommes d'ailleurs très éclairés. Le discours de M. d'Argoût (12 janvier 1842) expose cette opinion dans sa forme la plus absolue :

« La perception des droits de douanes, dit le noble pair, ne peut être assurée qu'autant qu'elle sera confiée à des agens français. Cette perception doit être opérée d'après les mêmes règles et les mêmes principes que ceux qui gouvernent le service des douanes sur nos propres frontières; de là, la nécessité de soumettre exclusivement la direction du service sur les frontières belges à l'administration centrale des douanes françaises.

« La perception des droits de douane donne lieu assez fréquemment à des contestations; il ne faut pas que des jurisprudences contraires s'établissent en France d'une part et en Belgique de l'autre; de là, l'obligation de faire prononcer en dernier ressort par des tribunaux français, ou du moins de faire juger les pourvois par notre cour de cassation.

« Nous devons conserver la faculté de modifier nos tarifs selon les circonstances; ces changemens doivent être simultanés en Belgique et en France; de là, la nécessité de déposséder la législation belge du droit de prononcer sur ces changemens et de transférer ce droit à la législation française.

« Ces conditions, qui toutes sont indispensables à la sécurité de nos finances, condamneraient le gouvernement belge à l'abandon de son indépendance admi-

nistrative, de son indépendance judiciaire, et de son indépendance législative. La Belgique consentirait-elle à toutes ces renonciations? je le désire; mais il est permis de soupçonner qu'elle éprouvera quelque répugnance, quoique assurément ces renonciations n'aient en elles rien qui puisse blesser le sentiment national. »

L'association commerciale, telle que nous l'entendons, est la mise en commun des droits d'entrée, de sortie, de transit et de navigation, des produits des monopoles attribués à l'état, et du droit de modifier, par des traités ou par des changemens volontaires de tarifs, la condition des intérêts matériels dans l'un et l'autre pays. Une alliance aussi étroite a des conséquences nécessaires qu'il n'est pas permis d'éluder, mais qu'il faut distinguer soigneusement de tout ce qui, n'ayant pas le même caractère de nécessité, peut être laissé sans danger dans le domaine individuel de chacune des deux nations.

Ainsi, le produit des douanes devant former un fonds commun, l'on comprend que la perception de ces droits soit opérée sur toute l'étendue des frontières, belges ou françaises, d'après le même principe et selon les mêmes règles; mais l'intérêt du service n'exige pas impérieusement que les agens de l'association portent partout la cocarde tricolore, ni qu'ils se recrutent, à l'exclusion des Belges, parmi les aspirans ou surnuméraires français. La perception des droits donne lieu à des contestations et même à des conflits. Si l'on veut réprimer efficacement les délits et prévenir la fraude, il ne faut pas que la jurisprudence qui s'établira en Belgique puisse être contraire à celle qui sera reçue en France; mais l'unité de jurisprudence n'entraîne pas invinciblement l'unité de juridiction. Enfin, les tarifs de douane n'étant pas immuables et l'association se réservant la faculté de les modifier, cette liberté d'action ne doit pas être entravée par le *veto* parlementaire; mais il ne s'ensuit pas rigoureusement l'obligation de déposséder les chambres belges, au profit des chambres françaises, des prérogatives du pouvoir législatif. Les prémisses de M. d'Argout n'autorisent pas, comme on voit, toutes les conclusions qu'il en a tirées.

Dans l'association allemande, l'uniformité des droits d'entrée, de transit et de sortie, ainsi que des règlemens applicables à la perception de ces droits, résulte de lois spéciales promulguées souverainement par chacun des états qui la composent, pour exécuter les conventions faites entre leurs délégués. Le pouvoir diplomatique décide, mais l'homologation appartient au pouvoir législatif. Chaque état organise sur son territoire les directions de douanes suivant les principes arrêtés en commun. Il nomme les fonctionnaires qui doivent être chargés de la perception et de la surveillance; seulement, il est d'usage de choisir des préposés étrangers pour éviter leur connivence avec les populations. On n'a pas songé, et c'est une des lacunes de ce vaste ensemble, à assurer l'uniformité de la jurisprudence et des mesures administratives entre tant d'états divers; mais, pour obvier à l'absence de toute impulsion unitaire, on a réservé à chaque gouvernement le droit d'envoyer dans les directions des douanes des inspecteurs qui ont le droit de prendre con-

naissance des affaires relatives à la communauté. Ce contrôle sans réserve est le moyen dont la Prusse s'est servie pour dominer les états de l'association. Elle voit tout dans l'intervalle des réunions annuelles, et, dans la réunion des plénipotentiaires, c'est elle qui fait tout.

Nous ne proposons pas de copier servilement, pour l'union de la France avec la Belgique, le plan de l'organisation allemande. Le gouvernement français apporte dans cette association des intérêts si considérables, qu'il est en droit de demander plus de garanties que la Prusse n'en a obtenu. Ajoutez que notre centralisation administrative a des exigences que l'on ne connaît pas de l'autre côté du Rhin, et auxquelles l'union devra s'accommoder; mais ces réserves sont parfaitement compatibles avec l'individualité nationale et avec l'indépendance parlementaire de chaque état.

Le projet de M. Duchâtel, en 1837, instituait une *commission mixte* pour l'exécution du traité. Cette commission, étant permanente et composée d'un petit nombre de membres, présentait une combinaison bien supérieure à celle des réunions annuelles des plénipotentiaires allemands. Nous ne faisons qu'un reproche au plan de 1837, c'est de n'avoir pas étendu les attributions de la commission mixte autant que les circonstances le demandaient.

Dans le projet de M. Duchâtel, la commission se composait de huit membres, quatre français et quatre belges, la présidence avec voix prépondérante devant être successivement déférée à chacun d'eux. Si l'on admet que d'autres puissances accèdent plus tard à l'union franco-belge pour en faire *l'Union du Midi*, il convient de poser en principe que la France, en raison de sa population, doit toujours avoir dans la commission mixte un nombre de voix au moins égal à celui qu'obtiendront tous ensemble les autres états de l'association. Provisoirement, la commission pourrait être composée de deux Belges et de quatre Français.

La commission mixte, représentant les deux états, doit être armée de toute l'autorité dont le pouvoir exécutif dispose dans chacun d'eux, et comme elle est de plus le lien commun, le corps intermédiaire placé pour prévenir les chocs et pour adoucir les frottemens, il faut encore qu'elle possède une sorte d'autorité arbitrale et discrétionnelle, que ce soit une magistrature de confiance, à l'image de ces comités administratifs (*boards*) de la Grande-Bretagne qui délibèrent et qui jugent tout ensemble, faisant fonction de conseil et de tribunal à la fois.

La commission doit connaître non-seulement des plaintes relatives à l'exécution du traité, de toute demande ou modification des tarifs ou des règlemens, de la répartition définitive des recettes et des dépenses communes, des bases sur lesquelles seront établis les traitemens, mais encore des attributions de chaque classe de fonctionnaires, de la direction à donner à leurs travaux, et des règles qui doivent présider à leur choix. En outre, elle déterminerait en dernier ressort la jurisprudence à suivre lorsque les tribunaux de la Belgique ne s'accorderaient pas avec ceux de la France, et sa décision n'aurait plus qu'à être homologuée, sous forme de loi, par les chambres des

deux pays. Cela dispenserait de soumettre la cour de cassation belge à la cour de cassation française. Quant au pouvoir qui doit accorder ou refuser l'autorisation de poursuivre les fonctionnaires, il n'y aurait aucun inconvénient à déléguer la commission mixte à la place du conseil d'état. On obtiendrait de la sorte l'unité de jurisprudence, sans porter atteinte à l'indépendance des juridictions.

Nous n'apercevons pas davantage la nécessité de déférer aux chambres françaises, en matière de tarifs et de traités de commerce, ce que l'on appelle le *vote définitif*. Aux termes de la constitution belge, comme selon la charte de 1830, toute convention internationale qui implique une question financière doit être soumise aux chambres sous forme de loi. Léopold, pas plus que Louis-Philippe, n'a le droit de renoncer, pour les représentans de la nation, à une prérogative qui est une partie essentielle de leur autorité et de leur responsabilité. A chaque modification de tarif, il faut donc que le parlement soit consulté. Le moyen de tourner la difficulté consiste à déléguer au pouvoir exécutif le droit, qu'il a déjà dans certaines limites chez nous, de modifier les tarifs par ordonnance en l'absence des chambres, sauf à les saisir de ces modifications dans leur plus prochaine session. Ce droit, la commission mixte l'exercera pleinement sous la responsabilité et avec la signature des deux cabinets. La nécessité et l'habitude apprendront ensuite au pouvoir parlementaire dans l'un et l'autre pays qu'il doit, en pareil cas, ne se considérer que comme une chambre d'enregistrement.

Quant à la question de savoir s'il y aura en Belgique une régie des douanes et une régie des tabacs distinctes de celles qui existent en France, nous pensons que l'intérêt des deux peuples s'accorde ici à conseiller l'unité d'administration. Sans doute, à la rigueur, l'union commerciale serait compatible avec la division du travail administratif, et il suffirait, pour coordonner l'action des douanes en Belgique avec celle des douanes en France, d'une règle commune fortifiée par un contrôle vigilant; mais le service ne pourrait manquer de souffrir et de perdre, dans les tiraillemens qui se feraient sentir d'un royaume à l'autre, l'énergie nécessaire au recouvrement complet d'un impôt qui doit produire 150 à 160 millions de francs. En outre, l'économie désirable dans les frais de perception et de surveillance dépend absolument de l'unité d'impulsion. Les états-majors nombreux sont la ruine de l'administration, qu'ils surchargent de dépenses inutiles, et dans laquelle ils introduisent, par le conflit de leurs prétentions, toutes les misères de l'anarchie.

Nous conseillons donc d'étendre le rayon d'opération de notre régie des tabacs jusqu'aux frontières de la Belgique, en réservant cependant au gouvernement belge la faculté de créer à Bruxelles, à Gand ou à Liége, une annexe de la manufacture française, un centre local de fabrication. On adopterait une combinaison semblable dans les douanes, pour lesquelles il n'y aurait qu'une seule direction générale, dont le siége serait à Paris. Les employés des douanes et des tabacs, belges ou français, seraient proposés pour la Belgique par la direction générale, dans chaque régie; mais la nomination

appartiendrait au gouvernement du roi Léopold : il va sans dire que l'uniforme serait le même dans l'un et l'autre pays, à cela près que les préposés porteraient la cocarde française en France, et la cocarde belge en Belgique, pour rendre hommage au principe de la nationalité.

Le projet de 1837 stipulait que les receveurs belges seraient comptables du trésor français et justiciables de notre cour des comptes. On peut obtenir les mêmes résultats, sans exiger cette dépendance directe, et sans subordonner aussi ouvertement à notre hiérarchie administrative les sujets d'un gouvernement qui est aussi souverain. Les dépenses de perception ainsi que de surveillance devant être prélevées sur les recettes de l'association, et le revenu net devant se partager entre les associés, au prorata de la population, il paraît naturel et légitime que celui des deux gouvernemens auquel sera déléguée la gestion des intérêts communs, et qui en aura la responsabilité, possède tous les moyens d'action et de répression qui peuvent assurer ou faciliter l'accomplissement de ce devoir; mais il ne faut pas supprimer, dans ces rapports des subordonnés avec leurs chefs, l'intermédiaire obligé, selon nous, du gouvernement belge. De même qu'en attribuant à la haute administration française le choix du personnel qui devra être employé en Belgique, nous avons réservé au gouvernement belge le droit d'attacher à ces nominations le sceau de son autorité, il nous semble aussi que les agens des douanes et des tabacs en Belgique devront verser leurs recettes dans les caisses belges, adresser à l'administration belge leurs comptes et leurs rapports, et recevoir leur traitement du trésor belge, sauf à l'administration financière de ce pays à transmettre sans délai toutes les pièces aux régies françaises, qui les examineront et en tireront telles conclusions qu'il appartiendra. Quant aux ordres que les directions générales des douanes et des tabacs pourraient avoir à adresser aux comptables et aux préposés belges, le contreseing d'un membre belge de la commission mixte délégué à cet effet les rendra exécutoires sur cette partie du territoire de l'association.

Les Belges n'ont qu'une ligne de douanes, et nous en avons deux; dans cette zone, qui présente une largeur de cinq lieues, nos douaniers ont le droit de saisir toutes les marchandises qui ne sont pas accompagnées d'expéditions et qui n'ont pas subi l'examen prescrit par la loi. Les préposés ont le droit de visite et de perquisition. Il n'en est pas de même en Belgique, où la faible étendue du territoire n'a pas permis d'établir une zone de douanes, où la marchandise se trouve à l'abri de toute recherche une fois la ligne de douane franchie, et où la législation n'accorde, dans aucun cas, le droit de suite et de saisie à l'intérieur.

M. d'Argout craint que le rétablissement du système français en Belgique ne provoque dans ce pays des répugnances marquées, peut-être même des conflits. Nous ferons d'abord remarquer que la condition première de l'union commerciale étant la substitution de droits plus ou moins élevés aux prohibitions contenues dans le tarif français, le régime de nos douanes se trouvera dégagé de ses formalités les plus incommodes, telles que le droit de poursuite

et de saisie en dehors de la zone qui constitue le domaine des douaniers. Il faut considérer encore que le régime nouveau ne se présente pas comme une importation purement française, et que, les Belges devant en retirer le même bénéfice que nous, soit en revenu pour le trésor, soit en protection pour l'industrie, l'administration, loin de redouter leur hostilité, aura le droit de compter sur leur concours. On évoque mal à propos les souvenirs de l'empire. A une époque où les douanes n'étaient instituées que pour empêcher tout commerce extérieur, on conçoit que cette violence faite aux besoins et aux intérêts des populations ait soulevé leur résistance, et que la contrebande soit devenue une guerre organisée. Avec un tarif, dont la nature sera plutôt fiscale que politique, et qui aura pour principal objet de prélever un tribut, la part du trésor, sur chaque article de provenance étrangère, de pareils dangers ne sont nullement à prévoir. En tout cas, ce qui nous rassure, c'est la solidarité que l'union commerciale doit établir entre deux pays, qui n'auront plus qu'un seul et même intérêt.

L'association, constituée sur les bases que nous venons d'indiquer, serait déjà beaucoup plus étroite que celle des états qui forment l'union allemande et qui présentent pourtant une solide et redoutable agglomération. Que ceux qui la souhaiteraient plus entière laissent quelque chose à faire au temps. Entre les peuples comme entre les individus, les rapprochemens les plus durables sont ceux qui s'opèrent par degrés, avec la sanction de l'expérience et le ciment de la durée.

Lorsque l'union allemande s'est formée, le tarif des douanes prussiennes a été pris pour *maximum* des droits à établir dans le tarif de l'association. La Belgique est disposée à reconnaître que le tarif français doit servir de base au tarif qui sera adopté dans l'union commerciale des deux pays. Nous avons déjà fait pressentir, en divers endroits de ce travail, que cela ne nous paraissait juste et possible qu'à condition d'opérer dans notre système de douanes de larges et profonds remaniemens. La France ne peut pas raisonnablement enfermer la Belgique dans le cercle de ses prohibitions, ni recommencer en pleine paix la campagne chimérique du blocus continental. Comment garder sept ou huit cents lieues de frontières, si l'on donne une trop forte prime à la contrebande, soit en exagérant les droits de douane, soit en prohibant certaines provenances de l'étranger? Comment ne pas soulever moralement l'Europe contre soi, et comment ne pas provoquer des représailles, si l'on fait d'une extension pacifique du commerce français une déclaration de guerre au commerce européen ?

L'association de la France avec la Belgique doit être l'occasion d'une révision générale de nos tarifs. Il faut les purger de toutes les prohibitions qu'ils contiennent, et poser en principe que les droits à écrire dans le tarif commun n'excèderont pas un *maximum* de 30 pour 100; mais nous ne demandons pas que cela se fasse gratuitement ni sans réciprocité de la part des autres peuples commerçans. Si la France sort enfin de l'ornière prohibitive, ses hommes d'état doivent s'efforcer de mettre cette révolution à profit pour ou-

vrir les débouchés extérieurs aux produits de notre sol et de notre industrie. Donnant, donnant, est l'axiome de la politique autant que la règle des échanges commerciaux.

Dans notre pensée, le traité d'union entre la France et la Belgique a pour corollaires sept ou huit traités de commerce avec l'association allemande, avec l'Angleterre, avec la Sardaigne, avec la Suisse, avec l'Espagne, avec les États-Unis, avec les états de l'Amérique du Sud et avec la Russie. On peut accorder à l'Allemagne, à la Suisse et au Piémont une réduction de 50 pour 100 dans les droits d'entrée établis sur les bestiaux; à l'Espagne, la diminution du droit qui grève l'importation des laines; à l'Angleterre, la levée de la prohibition sur divers tissus; aux États-Unis, la diminution des droits sur les cotons; au Brésil, la réduction de la surtaxe qui pèse sur les sucres étrangers. En retour, la France obtiendra sans peine des conditions plus favorables pour ses vins, pour ses soieries, pour ses tissus de laine et de coton, ainsi que pour ses articles de mode et de goût. Par cette double combinaison, en même temps que nous augmenterons, de toute l'étendue de la Belgique, le marché français sur le continent, nous aurons abaissé de notre côté les frontières des pays voisins, et nous aurons ouvert encore une fois à notre marine les voies de l'Océan.

Il reste encore un doute à lever. L'union commerciale n'implique-t-elle pas de notre part une renonciation tout au moins prématurée à la réunion politique des deux pays, et n'est-ce pas l'avenir de la France que nous escomptons ? Les Belges luttent péniblement contre les embarras de la situation que l'Europe leur a faite; est-ce à nous de venir à leur secours, de donner une issue à leur activité, un appui à leur constitution politique, de procurer à cette nationalité un peu factice les moyens de vivre, et de changer en satisfaction leur désespoir ?

On pourrait répondre d'abord que le bienfait est réciproque, et que, si l'union commerciale doit faire vivre les Belges, elle étendra et fortifiera sans contredit en Europe l'influence des Français; mais il faut ajouter qu'il y aurait quelque chose de puéril et de contraire à la dignité du sentiment national à prendre, pour ainsi dire, les peuples par la famine, et à compter sur le stimulant de leur misère pour les amener ou pour les ramener à nous. Grace au ciel, le nom français est assez grand dans le monde pour nous dispenser de ces petits subterfuges. Il porte avec lui sa puissance d'attraction, cette puissance qui a déjà une fois révolutionné l'Europe; tant pis pour ceux qui ne l'éprouveraient pas, ou qui, l'éprouvant, tenteraient d'y résister! La France peut, comme la Rome antique, accorder aux populations voisines le droit de cité; seulement, elle l'estime à trop haut prix pour l'imposer comme un châtiment ou comme un fardeau.

Dans l'ordre d'idées que nous venons d'indiquer, l'union commerciale a deux sortes d'adversaires : ceux qui regrettent la France de l'empire et qui voudraient planter le drapeau tricolore sur la ligne du Rhin ainsi qu'aux bouches de l'Escaut, et ceux qui, dans l'intérêt mal entendu de notre indus-

trie, se faisant une arme de la réunion contre l'union, déclarent que, ce qu'ils seraient prêts à supporter comme citoyens pour agrandir notre territoire, ils ne l'admettent pas comme producteurs quand il ne s'agit que d'augmenter le nombre de leurs concurrens.

Aux premiers il n'y a rien à dire, sinon que nous n'avons pas le choix en ce moment de la manière de nous associer les Belges, que l'époque où nous vivons n'est pas une période de conquêtes, et que les agrégations d'hommes s'opèrent, dans chaque siècle, par des procédés différens. Les populations, qui unissaient en 1812 leurs sentimens et leurs intérêts politiques, mettent aujourd'hui en commun leurs forces industrielles et leurs intérêts commerciaux. La Prusse a eu la première l'instinct de cette nouvelle situation, qui n'a pas moins servi à son agrandissement que les conquêtes de Frédéric II. Pourquoi la France aurait-elle à se repentir de suivre l'exemple que la Prusse lui a donné?

Pour ce qui est des industriels qui se résigneraient, à les entendre, à la concurrence des produits belges, dans le cas où la Belgique serait réunie à la France, il suffit de leur répondre que la Belgique nous a déjà été offerte, et qu'ils l'ont refusée en 1831. Voici les paroles prononcées par M. Cunin-Gridaine devant la chambre des députés, le 28 janvier 1831, dans un moment où la réunion de la Belgique à la France était flagrante, et où ce peuple nous demandait un roi :

« Ce n'est pas seulement un roi qu'il faut à la Belgique, c'est à la Hollande et à ses débouchés qu'elle cherche un équivalent. On ne peut nier que la France ne méritât la préférence; aucune nation ne pouvait offrir un plus vaste marché à cette masse de produits dont les magasins belges sont encombrés. La réunion soudaine eût fait tomber cette ligne de douanes qui, malgré les efforts de la contrebande la plus active, refoule et paralyse entre ses mains tant de richesses manufacturées. Cette belle chance avait aussi allumé la fièvre des spéculations, et déjà d'immenses dépôts de marchandises anglaises s'accumulaient en Belgique pour couvrir notre territoire au jour où la réunion devait avoir lieu.

« Je n'ai pas besoin de vous décrire les effets d'une pareille invasion. *Sur la foi des traités qui nous ont séparés de la Belgique,* l'industrie française a pris un développement immense; ses produits dans des branches rivales se sont multipliés. Surprise au moment de sa plus grande activité par une révolution heureuse et nécessaire, mais qui, comme toutes les révolutions, a eu pour premier effet d'inquiéter le crédit et de restreindre la consommation, elle n'a pas perdu courage. Les producteurs ont tout espéré de l'attitude de la France et de la sagesse de son gouvernement. Vous étonnez-vous que le gouvernement n'ait pas voulu tromper tant d'espérances, rendre stériles tant de patriotiques efforts (lisez : « que le gouvernement français ait refusé la Belgique »)?

« Admettant encore que le gouvernement *condamnât la France,* déjà surchargée de ses propres produits, à livrer exclusivement son marché à des pro-

duits étrangers..., il reste à savoir ce que deviendrait notre population laborieuse de plusieurs millions d'hommes privés du travail aussi nécessaire à leur existence qu'à la force et à la richesse de l'état. *Est-ce par des vues profondes de politique étrangère que nous ferons taire leurs cris de détresse et de famine?* Et qu'aurions-nous à leur répondre, s'ils accusaient de leurs maux cette étonnante révolution qui, opérée par leur courage, devait au moins ne pas augmenter et rendre intolérable leur misère ?

« Était-ce, s'écrieront-ils, pour livrer à l'industrie belge le prix de nos sueurs, *pour donner notre pain à des étrangers,* que notre sang a coulé dans Paris et qu'il faudra aller le répandre encore sur les bords de l'Escaut? — Qui de nous voudrait que le gouvernement eût justifié des plaintes si déchirantes? Eh quoi! dans l'intérêt de son industrie, *on voit la nation belge venir à nous,* et on ne conçoit pas que nous refusions cette offre *dans l'intérêt de notre industrie!* Félicitons le gouvernement d'avoir compris les vrais besoins du pays, de n'avoir pas voulu aggraver ses souffrances, d'avoir senti que *réunir la France et la Belgique, c'était effacer d'un trait de plume cette ligne de douanes, encouragement, garantie et protection de notre industrie;* c'était frapper de mort nos forges de la Flandre, des Ardennes, des Vosges, de la Moselle et de la Champagne; c'était ruiner nos manufactures de draps; c'était ruiner nos manufactures de toiles et de cotons; c'était porter une funeste atteinte à notre agriculture. Quelle compensation aurions-nous trouvée à tant de désastres? Seraient-ce de nouveaux débouchés? mais la Belgique, qui a tant de produits à nous vendre, n'aura presque rien à nous acheter; elle produit comme un peuple de trente millions, et ne consomme que comme un peuple de quatre millions d'ames. Mais la France augmentera son territoire? eh! messieurs, *qu'est-ce qu'une augmentation de territoire qui n'accroît pas la prospérité d'un état?* C'est une cause d'affaiblissement et non de grandeur. »

Le discours auquel nous avons emprunté ces nombreux extraits est un document historique qui a son importance. Tous les argumens que les manufacturiers opposent aujourd'hui à l'union commerciale, M. Cunin-Gridaine les faisait valoir, il y a douze ans, au nom des mêmes intérêts, contre la réunion politique. La perspective d'agrandir l'empire français par l'accession de cinq ou six provinces riches, industrieuses et peuplées de vaillans hommes, n'avait pas éveillé son patriotisme. Il n'avait vu dans cette adjonction, qui eût mis en pièces les combinaisons hostiles de 1815, que la suppression d'une ligne de douanes qui protégeait son industrie; il avait félicité le gouvernement de refuser la Belgique qui s'offrait à la France; il avait invoqué, pour perpétuer la séparation, ces mêmes traités de Vienne qui, venus à la suite de l'invasion, démembrèrent la France; il avait poussé l'égoïsme jusqu'au délire, en nous signifiant, comme aurait pu le faire quelque diplomate autrichien ou russe en belle humeur, qu'une augmentation de territoire était une cause d'affaiblissement.

Tous les manufacturiers qui produisent à l'abri de la prohibition pensent

aujourd'hui ce que disait M. Cunin-Gridaine au commencement de 1831. On leur offrirait encore une fois la Belgique qu'ils n'en voudraient pas. La patrie, pour eux, c'est le rayon de leur fabrication, le lieu où ils produisent et le marché où ils vendent. Ils n'admettent pas la concurrence du dehors, et, pour peu que le siècle s'y prêtât, ils proscriraient avec la même rigueur la concurrence du dedans. On les voit se mutiner en ce moment contre l'alliance commerciale de la Belgique; qu'il soit question demain de l'alliance de l'Angleterre ou de l'Allemagne, et ils ne se déchaîneront pas avec moins de vivacité. Ce n'est pas contre tel ou tel traité de commerce qu'ils protestent, c'est contre tout traité. La liberté des échanges, voilà le système qu'ils repoussent; ils veulent isoler la France du monde, et la façonner à l'image de l'empire chinois; ils prétendent changer cette nature des sociétés que le grand Sully exposait déjà sur le seuil du XVII[e] siècle, par des paroles qu'il faudrait inscrire au frontispice de la science économique, et les graver en lettres d'or : « Autant qu'il y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que Dieu les aye voulu diversement faire abonder en certaines propriétés, commodités, denrées, matières, arts et métiers spéciaux et particuliers qui ne sont point communs, ou pour le moins de telle beauté aux autres lieux, afin que, pour le trafic et commerce des choses (dont les uns ont abondance et les autres disette), la fréquentation, conversation et société humaine, soient entretenues entre les nations, tant éloignées pussent-elles être les unes des autres. »

Sully a dit vrai : la liberté des échanges n'est pas seulement un principe de la science économique, c'est une conséquence de l'état social. Elle entretient la *fréquentation*, la *conversation* et la *société* entre les peuples, et l'on ne voit pas pourquoi les gouvernemens, qui font des lois pour prévenir l'importation des marchandises étrangères, n'arrêteraient pas aussi au passage l'importation des idées. Si chaque nation peut se suffire à elle-même et ne doit consommer que ce qu'elle produit dans ses champs ou dans ses ateliers, elle ne ferait que pousser cette théorie jusqu'à sa dernière conséquence, en refusant de se nourrir des pensées qui ont été inventées et qui circulent au dehors, en proscrivant les langues, les livres, les sciences, les littératures et les arts étrangers. Alors tout ce qui ne serait pas nous s'appellerait barbare, comme au temps de la république romaine, et tout étranger serait un ennemi.

On suppose trop communément qu'il n'y a que les peuples faibles qui aient besoin d'alliés et d'appuis. Parce que la France est grande et forte, on croit qu'elle peut vivre seule et se reposer uniquement sur elle-même du soin de ses destinées. Cet isolement volontaire, systématique, absolu, serait sans exemple dans l'histoire. On a toujours vu les états secondaires s'abriter sous la protection des empires puissans, et ceux-ci s'étudier à conserver ou à conquérir une clientelle de peuples gravitant autour d'eux comme des satellites autour d'une planète qui les entraîne dans son mouvement.

La France elle-même n'a jamais eu d'autre politique. Dès le règne de Louis XI, elle avait commencé à s'attacher les Suisses, auxiliaires redoutables à une époque où le canon ne décidait pas encore du sort des batailles.

François Ier et Richelieu après lui prirent leur point d'appui en Allemagne, et s'efforcèrent de rallier sous leur patronage les princes protestans. Louis XIV entreprit la longue et périlleuse guerre de la succession, pour avoir dans l'Espagne une succursale de la France, et, comme il l'a dit lui-même, afin qu'il n'y eût plus de Pyrénées.

La convention, obéissant en cela aux mêmes instincts qui avaient poussé la vieille monarchie, sema les républiques autour de nos frontières : la république batave, la république cisalpine, et tant d'autres, sans parler des provinces qu'elle réunit définitivement au territoire français. Napoléon exagéra ce système, et l'affaiblit par conséquent. Non content de posséder directement la Belgique, les provinces rhénanes, la Suisse, la Savoie et la partie septentrionale de l'Italie, il avait placé des rois de sa famille ou de sa façon à Naples, à Madrid, à La Haye, à Cassel. On ne retrouve la pensée traditionnelle de la politique française que dans l'acte par lequel il institue la confédération du Rhin, et s'en déclare le protecteur.

La confédération du Rhin est devenue la confédération germanique; l'Europe a tourné notre avant-garde contre nous. Dépouillés de la Savoie, des provinces rhénanes et de la Belgique, nous sommes encore supplantés en Espagne par l'Angleterre, et par l'Autriche dans le Piémont. Soit impuissance, soit défaut de sens ou de volonté, notre gouvernement a successivement abandonné depuis 1830 les populations de la Pologne, de l'Italie et de l'Allemagne, qui espéraient en nous. La Belgique s'est offerte en 1831, et, par respect pour les traités de Vienne, elle a été refusée!

L'occasion se présente aujourd'hui de ressaisir le système entier de nos alliances. On peut commencer par la Belgique et finir par l'Espagne. En peu d'années, avec de la vigueur et de la persévérance, on aurait complété le faisceau. La France s'est interdit les conquêtes politiques; il lui reste les conquêtes commerciales. Que si les hommes qui la conduisent allaient pâlir devant l'étendue et la hauteur de cette entreprise, ce serait, nous le disons avec une conviction profonde, le plus grand malheur qui pût encore lui arriver, car elle cesserait aussitôt d'être le point de mire des peuples, et elle aurait justifié l'arrêt des diplomates coalisés le 15 juillet 1840, qui l'ont condamnée à n'être plus en Europe qu'une puissance de second rang.

LÉON FAUCHER.

APRÈS UNE LECTURE.

I.

Ton livre est ferme et franc, brave homme, il fait aimer.
Au milieu des bavards qui se font imprimer,
Des grands noms inconnus dont la France est lassée,
Et de ce bruit honteux qui salit la pensée,
Il est doux de rêver avant de le fermer,
Ton livre, et de sentir tout son cœur s'animer.

II.

L'avez-vous jamais lu, marquise? et toi, Lisette?
Car ce n'est que pour vous, grande dame ou grisette,
Sexe adorable, absurde, exécrable et charmant,
Que ce pauvre badaud qu'on appelle un poëte,
Par tous les temps qu'il fait s'en va le nez au vent,
Toujours fier et trompé, toujours humble et rêvant.

III.

Que nous font, je vous prie, et que pourraient nous faire,
A nous autres rimeurs de qui la grande affaire

Est de nous consoler en arrangeant des mots,
Que nous font les sifflets, les cris ou les bravos?
Nous chantons à tue-tête; il faut bien que la terre
Nous réponde, après tout, par quelques vains échos.

IV.

Mais quel bien fait le bruit, et qu'importe la gloire?
Est-on plus ou moins mort quand on est embaumé?
Qu'importe un écolier, sachant trois mots d'histoire,
Qui gratte son bonnet devant une écritoire
Et salue en passant un marbre inanimé?
Être admiré n'est rien; l'affaire est d'être aimé.

V.

Vive le vieux roman, vive la page heureuse
Que tourne sur la mousse une belle amoureuse!
Vive d'un doigt coquet le livre déchiré
Qu'arrose dans le bain le robinet doré!
Et, que tous les pédans frappent leur tête creuse,
Le mélodrame est bon, où Margot a pleuré.

VI.

Oh! oh! dira quelqu'un, la chose est un peu rude.
N'est-ce rien de rimer avec exactitude?
Et pourquoi mettrait-on son fils en pension,
Si, pour unique juge, après quinze ans d'étude,
On n'a qu'une cornette au bout d'un cotillon?
J'en suis bien désolé, c'est mon opinion.

VII.

Les femmes, j'en conviens, sont assez ignorantes.
On ne dit pas tout haut ce qui les rend contentes;
Et comme, en général, un peu de fausseté
Est leur plus grand plaisir, après la vanité,

On en peut, par hasard, trouver qui sont méchantes.
Mais qu'y voulez-vous faire? Elles ont la beauté.

VIII.

Or, la beauté, c'est tout. Platon l'a dit lui-même,
La beauté, sur la terre, est la chose suprême.
C'est pour nous la montrer qu'est faite la clarté.
Rien n'est beau que le vrai, dit un vers respecté;
Et moi je lui réponds, sans crainte d'un blasphème :
Rien n'est vrai que le beau, rien n'est vrai sans beauté.

IX.

Quand le soleil entra dans sa route infinie,
A son premier regard, de ce monde imparfait
Sortit le peu de bien que le ciel avait fait;
De la beauté l'amour, de l'amour l'harmonie;
Dans ce rayon divin s'élança le génie;
Voilà pourquoi je dis que Margot s'y connaît.

X.

Et j'en dirais bien plus si je me laissais faire.
Ma poétique, un jour, si je puis la donner,
Sera bien autrement savante et salutaire.
C'est trop peu que d'aimer, c'est trop peu que de plaire.
Le jour où l'Hélicon m'entendra sermonner,
Mon premier point sera qu'il faut déraisonner.

XI.

Celui qui ne sait pas, quand la brise étouffée
Soupire au fond des bois son tendre et long chagrin,
Sortir seul, au hasard, chantant quelque refrain,
Plus fou qu'Ophélia de romarin coiffée,
Plus étourdi qu'un page amoureux d'une fée,
Sur son chapeau cassé jouant du tambourin;

XII.

Celui qui ne voit pas, dans l'aurore empourprée,
Flotter, les bras ouverts, une ombre idolâtrée;
Celui qui ne sent pas, quand tout est endormi,
Quelque chose qui l'aime errer autour de lui;
Celui qui n'entend pas une voix éplorée
Murmurer dans la source, et l'appeler ami;

XIII.

Celui qui n'a pas l'ame à tout jamais aimante,
Qui n'a pas pour tout bien, pour unique bonheur,
De venir lentement poser son front rêveur
Sur un front jeune et frais, à la tresse odorante,
Et de sentir ainsi d'une tête charmante
La vie et la beauté descendre dans son cœur;

XIV.

Celui qui ne sait pas, durant les nuits brûlantes
Qui font pâlir d'amour l'étoile de Vénus,
Se lever en sursaut, sans raison, les pieds nus,
Marcher, prier, pleurer des larmes ruisselantes,
Et devant l'infini joindre des mains tremblantes,
Le cœur plein de pitié pour des maux inconnus;

XV.

Que celui-là rature et barbouille à son aise.
Il peut, tant qu'il voudra, rimer à tour de bras,
Ravauder l'oripeau qu'on appelle antithèse,
Et s'en aller ainsi jusqu'au Père-Lachaise,
Traînant à ses talons tous les sots d'ici-bas;
Grand homme, si l'on veut, mais poete, non pas.

XVI.

Certes, c'est une vieille et vilaine famille
Que celle des frelons et des imitateurs;
Allumeurs de quinquets, qui voudraient être acteurs.
Aristophane en rit, Horace les étrille;
Mais ce n'est rien auprès des versificateurs.
Le dernier des humains est celui qui cheville.

XVII.

Est-il, je le demande, un plus triste souci
Que celui d'un niais qui veut dire une chose
Et qui ne la dit pas, faute d'écrire en prose?
J'ai fait de mauvais vers, c'est vrai, mais, Dieu merci,
Lorsque je les ai faits, je les voulais ainsi,
Et de Wailly ni Boiste, au moins, n'en sont la cause.

XVIII.

Non, je ne connais pas de métier plus honteux,
Plus sot, plus dégradant pour la pensée humaine
Que de se mettre ainsi la cervelle à la gêne,
Pour écrire trois mots quand il n'en faut que deux,
Traiter son propre cœur comme un chien qu'on enchaîne,
Et fausser jusqu'aux pleurs que l'on a dans les yeux.

XIX.

O toi qu'appelle encor ta patrie abaissée,
Dans ta tombe précoce à peine refroidi,
Sombre amant de la Mort, pauvre Léopardi (1),
Si, pour faire une phrase un peu mieux cadencée,
Il t'eût jamais fallu toucher à ta pensée,
Qu'aurait-il répondu, ton cœur simple et hardi?

(1) L'un des poètes les plus remarquables de l'Italie moderne, mort en 1837.

XX.

Telle fut la vigueur de ton sobre génie,
Tel fut ton chaste amour pour l'âpre vérité,
Qu'au milieu des langueurs du parler d'Ausonie,
Tu dédaignas la rime et sa molle harmonie,
Pour ne laisser vibrer sur ton luth irrité
Que l'accent du malheur et de la liberté.

XXI.

Et pourtant il s'y mêle une douceur divine.
Hélas! c'est ton amour, c'est la voix de Nérine,
Nérine aux yeux brillans qui te faisaient pâlir,
Celle que tu nommais ton éternel soupir.
Hélas! sa maison peinte, au pied de la colline,
Resta déserte un jour, et tu la vis mourir;

XXII.

Et tu mourus aussi. Seul, l'ame désolée,
Mais toujours calme et bon, sans te plaindre du sort,
Tu marchas quelque temps dans ta route isolée.
L'heure dernière vint, tant de fois appelée.
Tu la vis arriver sans crainte et sans remord,
Et tu goûtas enfin le charme de la mort.

ALFRED DE MUSSET.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

14 novembre 1842.

La politique tourne dans un cercle dont elle ne pourra sortir avant l'ouverture des chambres. Il n'est, en réalité, que deux questions importantes, vivaces, et qui captivent quelque peu l'attention publique, l'union belge et le droit de visite. Toute autre discussion est aujourd'hui purement spéculative; le pays n'y prend aucun intérêt.

Pour le droit de visite, ce que nous avions prévu, ce qui était facile à prévoir, est arrivé. Le protocole a été fermé. La France demeure complètement étrangère au traité de 1841; c'est une convention qui est non-avenue pour nous. Néanmoins le ministère ne saurait se flatter de voir la question du droit de visite disparaître du programme de la session. Selon toute apparence, c'est au contraire sur cette question que vont se concentrer les efforts de l'opposition, de l'opposition proprement dite et de tous ses auxiliaires. Il faut le reconnaître, le terrain est bien choisi. C'est une de ces questions délicates et complexes dont peut tirer un grand parti l'orateur qui attaque et qui n'a aucun ménagement à garder. Il est facile de la présenter sous les jours les plus opposés, facile de la montrer sous des proportions gigantesques; on peut essayer de tout remuer en la traitant, les intérêts, les sentimens, les susceptibilités du pays. Les défenseurs des traités de 1831 et 1833 n'auront pas la même liberté de discussion. Par la nature de la question et par leur situation politique, ils devront mettre beaucoup de réserve, beaucoup de mesure dans leurs paroles. Trop d'ardeur pour leur cause pourrait nuire au succès de la défense. La tâche est rude, lorsqu'il faut non-seulement repousser des argumens par des argumens, mais lutter avec des préoccupations d'esprit d'autant plus tenaces qu'elles sont honorables en soi et qu'elles se rattachent à un sentiment élevé et digne de tous nos respects.

Il est difficile de prévoir le résultat de ces débats. Tout dépend de la question de savoir si le parti conservateur se ralliera sur ce terrain autour du ministère. C'est là ce que personne ne peut dire aujourd'hui. Toute conjecture serait hasardée. Nul ne sait les impressions, les dispositions d'esprit que les députés rapportent de leurs départemens.

Si la question demeure une question d'opposition, si elle n'est qu'un moyen de lutte de la gauche contre le parti conservateur, le ministère a peu à s'en inquiéter, il faut le dire, et le parti conservateur aura le dessus. Ce que le cabinet peut craindre, c'est qu'une question de cette nature ne paraisse à plusieurs conservateurs un moyen honorable et certain pour arriver à une crise ministérielle; que d'autres, comme M. Lefebvre dans la dernière session, ne se sentent animés du désir d'enlever à la gauche l'honneur d'une proposition patriotique. Si, après une proposition probablement excessive de la gauche, un conservateur se présentait avec un de ces amendemens mitigés, qui mettent à l'aise bien des consciences, et dont les annales parlementaires offrent plus d'un exemple, la position du cabinet deviendrait à l'instant même difficile, peut-être même intenable.

Peut-être aussi verrions-nous alors ce qu'on a déjà vu il y a peu d'années, lorsqu'il s'agissait de la conversion des rentes, une question qui, comme on le dit de certains animaux, se tue elle-même en donnant la mort. La conversion des rentes a mis au néant un puissant ministère, pour venir ensuite expirer elle-même au pied de la tribune parlementaire.

La pensée de l'union commerciale avec la Belgique a été abandonnée. Le ministère n'a plus que le regret d'avoir soulevé une question qui a irrité et alarmé un grand nombre de ses amis sans lui ramener un seul de ses adversaires. Ces alarmes seront-elles promptement oubliées? Cette irritation sera-t-elle bientôt complètement apaisée? Ne restera-t-il ni ressentiment ni défiance? Les intérêts sont d'ordinaire rancuniers; certains amours-propres ont peut-être été blessés autant que les intérêts, et leur rancune n'est pas moins profonde. Les plus indulgens accusent le ministère d'imprévoyance, de légèreté. Ils lui renvoient ce reproche que les hommes politiques ont coutume de faire à ceux qui ne partagent pas toutes leurs opinions : ce sont, dit-on, des esprits spéculatifs, des hommes de théorie.

Certes nous ne dirons pas que l'affaire ait été conduite avec toute l'habileté qu'aurait exigée une négociation si délicate, et dont, pour ainsi dire, l'entrée dans le monde demandait à être préparée de longue main et avec les plus grands soins; mais, dans notre impartialité, nous devons ajouter que l'avortement de la négociation est dû en partie, on l'affirme du moins, aux réflexions qu'ont fait naître chez le gouvernement belge les propositions que la France a été dans la nécessité de lui transmettre. On dit qu'il a reculé devant les concessions que le traité aurait imposées à la Belgique. Nous concevons cette répugnance; seulement, ce que nous avons peine à concevoir, c'est la surprise qu'on paraît avoir éprouvée à mesure que le projet français se développait. On n'avait donc pas étudié, approfondi la question! On en était resté à des idées

vagues, générales! On s'était contenté de se dire : Un *Zollverein* a été conclu en Allemagne; donc une union commerciale est possible, facile, entre la Belgique et la France! car, si la question avait été étudiée, on aurait à l'instant même compris que la France ne pouvait associer la Belgique à ses marchés sans lui imposer les conditions devant lesquelles le gouvernement belge aurait, dit-on, reculé. Comment, en effet, imaginer que la France livrerait ses frontières, ses riches monopoles, sa législation fiscale, aux préposés, aux employés, aux autorités belges, et cela pour le plaisir de mettre en commun son industrie et ses trente-quatre millions de consommateurs avec l'industrie et les quatre millions de consommateurs qu'offre l'état voisin?

La surprise du gouvernement belge ne serait explicable qu'en supposant les demandes du gouvernement français exorbitantes, inutiles, purement vexatoires. Il faudrait, pour en juger, connaître ce que nous ne connaissons point, le texte du projet. A la vérité, quelques journaux en ont donné une sorte d'extrait; mais les assertions dénuées de tout fondement qui l'accompagnaient ont fait douter de l'extrait lui-même, on a pu croire que tout était également imaginaire. Quoi qu'il en soit, il est plus que probable que le gouvernement s'expliquera un jour sur cette ébauche de négociation, et nous pourrons alors apprécier au juste la situation, les exigences et les refus des deux cabinets. Disons notre pensée tout entière : la Belgique aura sans doute reculé devant les conditions proposées, mais probablement le ministère, tout préoccupé de son existence, a été charmé de la résistance des négociateurs belges; au lieu de chercher à lever les obstacles, il se sera efforcé de les multiplier. Un ministère qui doute de lui-même et ne dispose pas d'une majorité compacte ne peut accomplir un acte aussi considérable qu'une union commerciale.

En attendant, laissons les industriels privilégiés se livrer à une sorte d'émeute que ne nous taxerons pas de criminelle, mais qui est, n'en déplaise, quelque peu ridicule. Pauvre humanité! que n'a-t-on pas dit des Bordelais lorsque, il y a peu d'années, ils s'élevaient, ils se coalisaient, ils déclamaient contre le système prohibitif, contre les envahissemens du nord de la France sur le midi? Aujourd'hui on les imite et on les dépasse. Soit. Il est nécessaire que des scandales arrivent, aujourd'hui au midi, demain au nord, aujourd'hui pour certains intérêts particuliers, demain pour d'autres intérêts tout aussi particuliers et plus égoïstes encore, pour des intérêts uniquement préoccupés de beaucoup gagner aux dépens du pays, de sa dignité et de sa grandeur. Ce sont là des enseignemens pour la France; ils ne seront pas perdus. Le pays est trop intelligent, trop éveillé, pour se laisser long-temps induire en erreur. Après avoir toléré les saturnales des intérêts privés, il voudra assurer le triomphe, célébrer la fête de l'intérêt national.

Il n'est pas moins vrai que le ministère s'est créé une difficulté de plus. Ses adversaires lui demanderont compte de ce qu'il n'a pas fait; ses amis, de ce qu'il avait essayé de faire. Les uns demanderont un cabinet plus puissant, les autres un cabinet moins aventureux. M. Fulchiron voudra le condamner

à une sorte d'amende honorable; pourra-t-il du moins imposer silence à l'opposition en lui prouvant, par des traités conclus, que, s'il a échoué dans la négociation belge, il a conclu avec d'autres pays des conventions utiles au commerce français? Nous le désirons sincèrement, car, étrangers à tout esprit de parti et à toute question comme à toute querelle de personnes, nous n'avons qu'un désir, c'est que les intérêts de la France soient bien compris, et que ses affaires soient bien conduites, n'importe par qui. Malheureusement nous n'entrevoyons pas de négociation dont la prochaine conclusion soit le moins du monde probable. Pour l'Amérique du sud, les distances sont telles, que les négociateurs français, fussent-ils heureux dans leurs missions, ne peuvent rien transmettre au gouvernement pendant la session. En Europe, avec qui peut-il traiter utilement? Avec l'Angleterre? Ce serait aujourd'hui une négociation des plus délicates et des plus dangereuses pour le cabinet. Avec l'union allemande? Tout ce qu'on a publié à cet égard n'a pas le moindre fondement. Il en est de même des bruits qu'on a répandus relativement à une négociation avec la Suisse. Ce sont des fables. Il faudrait, pour les prendre au sérieux, ne pas avoir la moindre connaissance de la Suisse, de sa situation présente, de son administration et de son système fédéral. Restent quelques états italiens et l'Espagne. Il y aurait sans doute là matière à traités, à des traités essentiellement utiles à toutes les parties contractantes; mais nos rapports avec l'Espagne ne sont pas de nature à nous laisser espérer de pareils résultats, et quant aux états italiens, ils sont d'ordinaire si méticuleux et si lents dans toutes leurs négociations, qu'en toutes choses il est facile, avec eux, de commencer, mais presque impossible de finir.

La guerre civile ensanglante de nouveau la Syrie. Les Syriens de Bechari viennent de repousser un corps turc qui pénétrait dans leurs montagnes. Ailleurs, la révolte est sur le point d'éclater. Les Druses arrêtent et pillent les caravanes que l'escorte albanaise ne suffit plus à protéger. Voilà le produit net du traité du 15 juillet, de l'alliance anglo-russe, de cette administration turque que lord Palmerston et lord Ponsonby étaient si impatiens de rétablir en Syrie. Qu'ils sont honorables pour l'Europe, pour notre civilisation, pour le christianisme, les succès obtenus par le canon de Beyrouth! L'Europe, la diplomatie européenne doit rougir de l'état où elle a placé l'Orient, et le jour n'est pas loin où l'opinion publique lui en demandera un compte sévère. On ne se moque plus aujourd'hui de l'opinion publique, lorsque, long-temps patiente et incertaine, elle se montre à la fin résolue, énergique, générale. La bataille de Navarin, le royaume de Grèce, attestent sa puissance, et elle n'est pas à bout de ses œuvres à l'endroit de l'Orient. Quoi! le gouvernement turc ne vit que de la protection européenne! abandonné à lui-même, il se trouve frappé d'impuissance, et l'Europe, divisée par ses rivalités, paralysée par les terreurs de la question d'Orient, se montre à Constantinople encore plus impuissante que le divan, et ne sait pas obtenir de la Porte un arrangement tolérable pour les chrétiens, que tout lui commande de protéger! Et tandis que la civilisation européenne s'efforce, sous

toutes les formes, de pénétrer et de se développer en Orient, ce sont les gouvernemens européens qui l'arrêtent ou qui la laissent étouffer sous la stupide administration des Ottomans!

Non; quelque mépris qu'on ait aujourd'hui pour toute grande pensée et pour toute idée généreuse, quelque soin qu'on mette à répudier l'héritage moral de nos pères et à se renfermer dans la sphère étroite des intérêts matériels, le public d'abord, les gouvernemens ensuite, ne pourront pas long-temps fermer l'oreille aux plaintes des populations chrétiennes et aux représentations des hommes pieux qui ne cessent de plaider leur cause en Europe. Il est pourtant des hommes aujourd'hui pour qui le titre de chrétien n'est pas un vain mot, une qualification stérile. Loin de là : un zèle éclairé les anime; ils sentent profondément tout ce que la foi chrétienne inspire; ils acceptent, avec un dévouement et une vivacité que rien ne peut amortir, les devoirs qu'elle leur impose, les sacrifices qu'elle demande. Sous des noms et des formes diverses, négrophiles, philhellènes, missionnaires, ils ont tout bravé pour réussir, même le ridicule dont a voulu les frapper, dans ses superbes dédains, l'esprit de calcul. Ils obtiennent tous les jours de nouveaux succès, parce qu'ils sont dans le vrai, parce qu'en servant la cause de la religion ils servent la cause de l'humanité, de la liberté, du progrès, que le monde est avec eux, qu'il marche avec eux, et que dans leurs travaux domine cette pensée d'avenir que les intérêts présens, si âpres et si cupides qu'ils puissent être, n'ont jamais pu étouffer au cœur de l'homme. Ils prendront en main, soyons-en sûrs, la cause des populations chrétiennes qui se débattent en Orient contre une tyrannie qui n'est plus qu'un anachronisme monstrueux, et cette cause sera gagnée ainsi que l'a été celle des Grecs. Ajoutons que l'esprit chrétien se trouvera puissamment secondé par les circonstances impérieuses qui pèseront de plus en plus en Europe. L'Europe étouffe, et l'Orient, paisible et ouvert à notre civilisation, peut lui offrir un des plus riches marchés du monde. Sans doute c'est là en même temps la cause et l'explication des lenteurs, des perplexités, des tergiversations de la diplomatie. Si l'Orient n'était bon à rien, s'il ne pouvait être utile à personne, tous les cabinets rivaliseraient de zèle pour l'émancipation des peuplades chrétiennes. On voudrait alors, faute d'autres profits, avoir les honneurs de la philantropie et gagner les bénédictions des hommes religieux. Il n'en est pas ainsi. Chacun voit dans l'Orient, dans l'influence qu'on peut y exercer, dans les conquêtes qu'on pourrait y faire, des avantages considérables à recueillir pour sa propre puissance, pour son industrie et son commerce. Les moins entreprenans, les moins ambitieux, veulent du moins s'assurer que l'Orient ne deviendra pas la proie de leurs voisins, et que ce qu'on appelle l'équilibre européen ne se trouvera pas sérieusement altéré. Dès-lors on s'applique à reculer une difficulté qu'on ne sait pas résoudre. On attend avec anxiété le bénéfice des évènemens et du temps. Soit. Mais le monde, mais le commerce, mais l'industrie, ne sont pas, à beaucoup près, aussi contenus et aussi patiens. Ils suivent tête baissée le cours de leurs idées, la pente du siècle, en laissant à la politique

le soin de se tirer comme elle peut des embarras qu'ils lui donnent. Quoi qu'il en soit des subtiles combinaisons des cabinets, l'industrie et le commerce se réuniront au sentiment religieux et au génie des temps modernes pour imprimer aux affaires de l'Orient un mouvement rapide, une allure décidée.

M. Olozaga est de retour à Madrid. Il paraît que dans son passage à Paris il n'a pu rien conclure avec le gouvernement français. Les choses resteront sur le pied actuel peut-être long-temps encore. Redisons-le : à un certain point de vue, ce résultat n'a rien de fâcheux. Les relations entre les deux pays se rétabliront plus solides et plus intimes lorsque l'Espagne aura vu par une longue épreuve que la France n'a aucune envie de s'immiscer dans les affaires de la Péninsule, qu'il lui convient parfaitement de rester simple spectatrice du drame fort embrouillé, vrai drame espagnol, qui se joue de l'autre côté des Pyrénées. En attendant, rien ne marche en Espagne, dans le monde politique du moins : tous les partis paraissent également frappés d'impuissance; tous ont eu leur journée, leur triomphe, et nul n'a pu profiter de la victoire. C'est là le génie du pays. L'Espagne ne peut être comparée qu'à elle-même. Toutes les analogies sont trompeuses. Les Espagnols, eux aussi, se sont trompés en croyant pouvoir mesurer les phases de leur révolution sur celles de la révolution française. Ils ne songeaient pas à la profonde diversité des élémens constitutifs des deux pays. L'Espagne ressemble à la France comme Espartero à Napoléon, comme l'inaction à l'action, comme un cheval de course au hamac où l'on se balance aux heures brûlantes de la sieste. Le soleil de juillet avait dispersé les députés espagnols, la disette du trésor les rappelle. La régence va de nouveau se trouver en présence des agitations parlementaires avec un ministère fort peu parlementaire et quelques échecs qui n'en ont certes pas rehaussé la puissance morale. L'Europe sait, l'Espagne aussi, que le régent s'était adressé aux puissances du Nord, et que ses envoyés ont été rudement repoussés. On les a traités comme on traitait, il y a vingt ans, les envoyés de la révolution napolitaine. Les refus qu'on a essuyés ont dû blesser l'orgueil espagnol, et peut-être demandera-t-on compte au ministère d'Espartero de ses vaines démarches, de l'échec qu'il est allé chercher à Joannisberg. C'était en effet un singulier oubli de sa propre situation et de celle des puissances du Nord que cette tentative d'Espartero. Comment ne pas comprendre qu'en traitant avec lui, les puissances du Nord auraient reconnu, accepté ce qu'elles abhorrent le plus, un mouvement révolutionnaire, le mouvement de septembre, l'expulsion de la reine Christine, le quasi-avènement d'un soldat? Sans doute il est des révolutions qu'elles ont reconnues. Les gouvernemens absolus, les gouvernemens qui se prétendent seuls légitimes, transigent, eux aussi, avec la nécessité; leurs principes plient sous la force des choses. La Prusse traitait à Bâle avec la révolution française. C'est un exemple qui a été suivi mainte fois, hier encore. Qu'est-ce à dire? Que toute révolution est acceptée? Nullement. Ils acceptent les révolutions qu'ils ne peuvent pas braver sans danger. Que leur importe l'état intérieur de l'Espagne, la situation d'Espartero, lorsque la France s'abstient, et que l'Angleterre, ne songeant, en

définitive, qu'à ses relations commerciales, voit son influence paralysée par les rivalités locales de la Catalogne et de l'Andalousie? Le gouvernement espagnol ne peut rien par lui-même sur les cabinets du Nord. Pour eux, la question espagnole n'est plus à Madrid. Les temps de Charles V, de Philippe II, même de Philippe V, sont passés sans retour. La question espagnole pour les puissances du Nord est à Londres et à Paris.

Le banquet qui suit l'installation du nouveau lord-maire de Londres a eu lieu ces derniers jours aux grands applaudissemens de la Cité. Il était surtout remarquable par les convives qui s'y trouvaient réunis. On y voyait les chefs les plus illustres des partis qui divisent l'Angleterre : sir Robert Peel, lord John Russell, lord Stanley. Pour plus de singularité encore, le lord-maire, celui qui, exerçant l'hospitalité de la grande cité, devait adresser un compliment aux ministres de la reine, est un whig. Il s'en est tiré en homme d'esprit et de bonne compagnie. Ajoutons, pour rendre hommage à la vérité, que ces hommes d'état si distingués ont montré, par l'urbanité de leur langage et l'élévation de leurs sentimens, comment on pouvait, comment on devait concilier ses principes avec les formes que les rapports sociaux nous imposent, la fermeté politique avec les relations personnelles les plus chères et les plus honorables. Quant aux discours qui ont été prononcés, nous n'y avons rien trouvé de particulièrement remarquable. Sir Robert Peel a exprimé la pensée dominante du gouvernement anglais, lorsqu'il a dit que le but principal de ses efforts était d'assurer et d'étendre les relations commerciales de l'Angleterre. C'est là en effet pour l'Angleterre le *to be or not to be*.

Mais si l'extension des rapports commerciaux est le but permanent et général de la politique anglaise, il est un but particulier et plus immédiat que le gouvernement britannique doit s'efforcer d'atteindre : il doit sans retard trouver les moyens d'améliorer le revenu public et de rétablir l'équilibre de la recette et de la dépense. On annonce aujourd'hui que le chancelier de l'échiquier aurait le projet de convertir le 3 et 1/2 pour 100 en 3 pour 100. Cette mesure, que le taux des fonds anglais paraît justifier et qui n'a rien d'illégitime en soi, n'est pas cependant sans quelque gravité lorsqu'elle vient s'ajouter à la mesure extraordinaire de l'*income taxe*. En Angleterre, les fonds publics sont possédés en grande partie par des rentiers, des capitalistes, des propriétaires, complètement étrangers au commerce et à toute spéculation, par les familles qui sont le nerf du parti conservateur, par ces tories dont les ministres sont les chefs et les organes officiels. C'est encore un sacrifice que le cabinet demanderait à son parti. Ne peut-il pas craindre de lasser enfin sa patience et de briser ainsi la majorité qui le soutient? Cette crainte, qui au premier abord paraît fort naturelle, n'est cependant pas fondée. En supposant même que les tories sentissent leur patriotisme se refroidir par ces nouvelles exigences, comment pourraient-ils résister à une mesure dictée par une nécessité impérieuse? Quel serait le résultat de leur résistance? La chute du ministère, la perte du pouvoir. Peuvent-ils remplacer le cabinet Peel par un autre cabinet pris également dans leurs rangs, et

qui remplirait le trésor public sans leur imposer de sacrifices? Nullement : ce serait là un rêve, et il n'est pas un homme en Angleterre pour rêver de la sorte. Le ministère Peel, c'est là sa force, est, en réalité, le seul ministère aujourd'hui possible en Angleterre. Les whigs eux-mêmes n'ont pas d'intérêt à le renverser, car que feraient-ils du pouvoir, en supposant que la couronne se déterminât à le placer de nouveau dans leurs mains? Où trouveraient-ils une majorité? Comment suffiraient-ils aux besoins urgens du pays? En politique, et surtout dans les états constitutionnels, le remède n'est jamais au pouvoir de ceux qui ont été les auteurs de la maladie. La main qui a blessé est impuissante à guérir. Le gouvernement du pays est impossible pour les whigs, et il n'est possible pour les tories qu'à une condition : c'est que leur administration sera tempérée par ces mesures énergiques et conciliatrices qui sont à la fois la force et l'honneur du ministère Peel.

THÉATRE-FRANÇAIS.

Parmi les choses presque disparues de nos jours, il faut mettre cette critique attentive et judicieuse qui s'attachait autrefois à l'art théâtral. Les commotions qui se sont fait sentir parmi nous, dans l'ordre littéraire comme dans l'ordre politique, ont détruit, chez la plupart des esprits, le calme nécessaire pour les observations patientes et les jugemens désintéressés. La plus indispensable des conditions pour qu'un état soit discipliné, c'est la stabilité des principes. Pendant qu'on se bat dans un royaume afin de savoir à qui appartiendra le pouvoir, la police ne se fait point. C'est ce qui est arrivé dans le royaume des lettres. On attaque ou l'on défend, on nie ou l'on affirme, mais l'on ne juge point, si juger, comme nous le pensons, consiste à déduire les motifs sur lesquels on fonde son avis. Au lieu d'éclairer un acteur sur la façon dont il doit comprendre un vers, on déclare ce vers mauvais ou sublime, et l'acteur un homme de génie ou un homme sans talent. Aussi ai-je entendu dire que les comédiens qui prennent leur profession à cœur laissaient de côté l'ambitieux fatras de maint feuilleton moderne pour lire ces vieux articles de critique où les questions théâtrales sont traitées dans leurs moindres détails avec conscience et bonhomie. Le public ne s'inquiète pas, comme les acteurs, de ce qu'ont pensé les devanciers de Geoffroy, mais, comme eux, il commence à s'inquiéter assez peu de ce que pensent ses successeurs. Nous ne croyons donc point dangereuses les attaques qui poursuivent aujourd'hui Mlle Rachel, et nous nous en félicitons, car, en s'élevant contre elle, ce n'est point seulement à un artiste, c'est à l'art lui-même qu'on fait la guerre.

Lorsque le public vit arriver devant lui, il y a quatre ans, cette enfant sérieuse et passionnée, qui, par un merveilleux instinct, consacrait à la gloire

de nos vieux maîtres les premières ardeurs de son talent, il se prit pour elle d'un tout autre intérêt que celui qu'inspirent d'ordinaire les actrices même les plus séduisantes. Il comprit qu'on pouvait retirer mieux que du plaisir de cette belle intelligence. Il y avait quelque chose de si étrange dans l'inspiration qui poussait cette fille de dix-sept ans vers nos chefs-d'œuvre, alors délaissés, et en faisait l'instrument victorieux d'une cause en péril, qu'on fut tenté de voir en elle une sorte de Jeanne d'Arc, combattant comme l'héroïne d'Orléans pour ceux qui demandaient à rester Français. On se plut à unir les espérances de sa carrière dramatique à celles d'une renaissance dans les lettres, et, à partir de ce moment, chacune des études qu'elle fit avec tant de succès fut accueillie comme une victoire. Camille, Émilie, Laodice, toutes les chères ombres que nous n'espérions plus revoir nous furent rendues tour à tour. Il nous fut permis de goûter, en plein XIXe siècle, les émotions qu'avaient ressenties le grand Condé, Mme de Sévigné et notre Despréaux. S'il est des engouemens auxquels on s'abandonne avec remords, en se reprochant à soi-même sa faiblesse, il est des entraînemens généreux qu'on se sent tout fier d'éprouver : celui qu'inspire Mlle Rachel est de ce nombre. Rien ne nous rend heureux comme la pensée que nous puisons nos enthousiasmes à des sources légitimes. La conscience du beau, comme celle du bien, remplit l'ame d'un honnête contentement qu'il est aisé de tourner en ridicule, mais que, Dieu merci, il est impossible de détruire dans les masses. C'est en s'adressant à ce sentiment que la jeune interprète de nos grands maîtres a conquis la popularité qui l'entoure et l'éclat particulièrement littéraire qui distingue sa renommée parmi toutes les autres renommées théâtrales.

Les motifs qui poussaient tant de sympathies au-devant de Mlle Rachel devaient aussi, comme il est facile de le penser, attirer sur elle d'implacables malveillances. On imagina de contester non-seulement son talent, mais même son succès. A ceux qui, sur la foi de tel ou tel article de journal, prétendent qu'on se lasse d'écouter *Andromaque* ou *Polyeucte*, à ceux-là il y aurait une réponse bien simple à faire, une de ces réponses que les plus grands orateurs préfèrent aux mouvemens d'éloquence les plus brillans pour réduire leurs adversaires au silence. On pourrait dire, avec l'irrésistible autorité des chiffres, que, depuis le 12 juin 1838 jusqu'au 1er novembre 1842, les cent soixante-dix représentations données par Mlle Rachel ont fait entrer plus de treize cent mille francs dans la caisse du Théâtre-Français. Quand on songe que les représentations nécessairement peu fructueuses des débuts sont comprises dans ce nombre de cent soixante-dix, on trouve ces recettes hors de toute proportion avec les recettes produites jusqu'alors par les meilleurs artistes dramatiques. Heureusement, du reste, Mlle Rachel n'a pas besoin des argumens de cette statistique. En revenant sur sa carrière, on peut constater ses progrès autrement que par une série d'additions aboutissant chacune à un total qui grossit toujours.

On arrive à l'art comme à la religion, de toutes les classes. En parcourant dernièrement un dictionnaire théâtral, je fus frappé de la prodigieuse diver-

sité des états dont sont sortis ceux que la scène a illustrés. Monfleuri, un des plus spirituels acteurs du XVII[e] siècle, était un gentilhomme d'Anjou; la Gaussin était la fille d'une servante et d'un laquais. Les vocations dramatiques, qui sont d'habitude les plus entravées de toutes, sont aussi les plus fougueuses; elles inspirent un sentiment pénible quand elles font braver les résistances désespérées de la famille; on suit avec inquiétude le jeune homme qui vient demander aux applaudissemens de la foule l'oubli de la malédiction paternelle; mais quand les obstacles qui séparent un artiste de la scène sont la misère et l'ignorance, non point la volonté d'un père, il n'y a dans ses efforts qu'un noble spectacle dont on attend avec confiance le dénouement. C'est ce spectacle que nous a donné M[lle] Rachel; elle entra dans la vie comme le peintre des bohémiens, Jacques Callot; à peine sait-on à quel pays elle appartient. Toutes les fortes études qu'exige l'art théâtral, les méditations sur les poètes, la connaissance de l'histoire, l'analyse des merveilleux effets de la peinture, lui manquèrent également. Le sublime mystère de la vocation s'accomplit tout entier chez elle. Dans la vie du pauvre, si cruellement mesquine, si funeste au développement de la pensée, elle trouva des heures pour les poétiques rêveries de l'enfance. Sans tenir en main le fil conducteur de la lecture, elle sut entrer et marcher dans les labyrinthes infinis du monde de l'imagination. Quand vint le jour où elle rencontra, dans les pages de Racine et de Corneille, Achille, Pyrrhus, Nicomède, ces divins héros de l'histoire et de la poésie, elle les reconnut comme on prétend que l'amour fait reconnaître quelquefois l'être avec lequel on aura un échange de vie. Où avait-elle vu ces types immortels? Je n'en sais rien; mais il est certain qu'elle les avait vus. Parmi les jugemens erronés qu'on a cherché à répandre dans le public sur M[lle] Rachel, il en est un surtout d'une étrange fausseté : c'est celui qui la condamne à n'avoir que le mérite de diction correcte qu'on acquiert à une école de déclamation. Qu'on se reporte à ses débuts, et l'on verra si c'est à un mérite de cette espèce qu'elle dut les applaudissemens enthousiastes qui l'ont accueillie.

Quand M[lle] Rachel parut au Théâtre-Français, elle avait dix-sept ans à peine; personne alors n'imagina de trouver dans cette enfant les qualités que donne une longue préparation à l'art théâtral. Ce qu'on salua en elle, ce fut au contraire une nature riche de ses seuls trésors. Elle offrait l'assemblage de tous les dons qui constituent une organisation d'artiste, l'aspiration instinctive vers le beau, des emportemens d'ame qui semblent devoir dépasser le but, et qui s'arrêtent toujours cependant aux limites marquées par la puissance mystérieuse du goût. Ce qui lui manquait, c'était la possibilité d'aborder certains rôles de notre répertoire; force lui était d'attendre que son cœur fût mûr pour les passions qu'elle devait rendre; c'est ce qu'elle a su faire, c'est ce qu'elle fait encore. Seulement, depuis le jour où, adoptée par la foule, elle a réellement commencé sa carrière dramatique, les inspirations qui naissent de l'étude et celles qu'éveille le triomphe ont hâté puissamment cette maturité.

La poésie de Corneille fut la première qui enflamma l'imagination de

Mlle Rachel. Le 12 juin 1838, elle débuta sur la scène française par le rôle de Camille dans *Horace*, et, le 16 du même mois, elle remplit le rôle d'Émilie dans *Cinna*. Camille et Émilie présentent deux caractères tracés avec une égale puissance, mais complètement opposés. Camille est destinée à montrer la femme qui l'emporte sur la Romaine, Émilie à montrer la Romaine qui l'emporte sur la femme. Comme Corneille, Mlle Rachel rendit ces deux caractères avec une même énergie. Elle fut sublime, dans *Horace*, d'amour pour son amant, et sublime, dans *Cinna*, de dévouement pour Rome. Du reste, ces deux rôles étaient admirablement choisis parce qu'ils demandent tous deux un tempérament de jeune fille chastement fougueux et naïvement emporté; il y a chez Camille et chez Émilie la même héroïque abnégation des ames candides et jeunes; les dix-sept ans de la tragédienne durent aider son génie à rendre ce sentiment.

Andromaque fut la troisième pièce dans laquelle parut Mlle Rachel. On sait quel triomphe elle dut au personnage d'Hermione. La distinction souveraine de sa nature se montra d'une manière éclatante dans le rôle de cette fille de roi; elle eut dans les veines le sang impétueux et pur des demi-dieux antiques. Il n'y eut dans le public qu'un cri de surprise et d'admiration; on avait sous les yeux l'Hermione que Racine a dû voir en écrivant sa magnifique tragédie. *Tancrède* et *Iphigénie* attirèrent ensuite la jeune actrice; mais Aménaïde n'a pas été adoptée par Mlle Rachel avec le même amour qu'Émilie et Hermione. Certes nous ne pouvons pas la blâmer de ne point prendre autant de plaisir à dire les vers de Voltaire que ceux de Corneille et de Racine. Il serait fâcheux cependant qu'elle eût partagé à son insu les injustes dédains qu'on affecte trop souvent pour les œuvres dramatiques de ce grand esprit. Il ne faut pas oublier que les Welches sont au nombre des ennemis que s'est fait l'auteur de *Candide*, et ce ne sont certes pas ses ennemis les moins nombreux ni les moins acharnés. Des gens qui réclament le droit de penser sur Racine comme les précieuses de l'hôtel de Rambouillet, s'indignent contre ceux qui ont la simplicité d'avoir sur Voltaire l'opinion de Beaumarchais; nous avons le malheur d'être de ceux-là. Nous regretterons donc, en passant, que Mlle Rachel ait trop délaissé *Tancrède*. Nous n'oserons point la blâmer d'avoir choisi le personnage d'Éryphile dans *Iphigénie*, car ce personnage lui donne l'occasion de déployer cette furie païenne qui est un des secrets de son talent; et puis il y a un sentiment d'artiste qui nous touche dans l'importance donnée par la tragédienne à un rôle secondaire, si l'on n'a égard qu'au nombre des vers dont il se compose. Ceux qui aiment vraiment le beau ne regardent pas aux dimensions de la matière; ils dépensent autant de leur ame pour animer un morceau d'ivoire que pour faire vivre un bloc de marbre. Nous comprenons donc que Mlle Rachel ait préféré Éryphile à la fille de Clytemnestre, mais nous sommes loin d'adopter pour cela l'idée si souvent exprimée, qu'il lui est interdit de rendre la résignation et la tendresse. Deux mois après la représentation d'*Iphigénie*, elle

donna dans *Mithridate* un premier et éclatant démenti à cette opinion qu'on ne s'est pas encore lassé d'émettre. Je ne sais rien de plus suave que la manière dont elle rend le délicieux personnage de Monime. Tout le monde se souvient des paroles que prononce la triste captive de Mithridate quand, tenant en main la coupe empoisonnée, elle songe au ciel de la Grèce. Dans ce poétique appel aux souvenirs de la patrie, Mlle Rachel trouve des accens qui enchantent l'ame; sa voix a quelque chose de profond et de doux qui réveille dans votre cœur les pensées que les vers de l'Énéïde et de l'Odyssée y ont fait jadis éclore. Comme si vous aviez sous les yeux votre Virgile ou votre Homère, vous sentez pénétrer en vous un des souffles rafraîchissans de la divine vallée de Tempé. Le jour où Mlle Rachel parut dans *Mithridate*, on put mesurer tout l'espace que sa rapide intelligence lui avait déjà fait parcourir; elle mit plus que de la sensibilité à traduire le caractère de Monime, elle y mit une science véritable. Seulement chez elle, comme chez tous les grands artistes, ce fut une science qui se confondit avec l'inspiration.

Bajazet offrit au talent qui venait d'aborder *Mithridate* le moyen de produire un brillant contraste. Les fureurs de Roxane succédèrent aux larmes de Monime. Mlle Rachel joua ce nouveau rôle comme tous ceux qu'elle avait joués jusqu'alors : elle fut belle, elle fut vraie, elle fut éloquente; mais quelques esprits étaient las d'un si grand nombre de triomphes. Avec cet emploi fastueux d'imagination qui caractérise la littérature moderne, certains critiques créèrent une Roxane à laquelle Racine n'avait certainement point songé, une Roxane aux débordemens lascifs, aux caprices gigantesques; puis ceux qui avaient tracé dans leurs feuilletons cette figure colossale demandèrent ironiquement à Mlle Rachel si elle avait dans la taille et dans la voix l'ampleur nécessaire pour représenter leur formidable héroïne. C'est une tactique dont M. Alfred de Musset a fait déjà bonne et spirituelle justice dans ce recueil; malheureusement une seule leçon n'a pas suffi pour l'empêcher de se reproduire. Les armes qui ont servi contre *Bajazet* servent maintenant contre *Frédégonde;* il est probable qu'on les fera servir encore contre *Phèdre*, quand Mlle Rachel paraîtra enfin dans cette tragédie. Quoi ! dira-t-on, Mlle Rachel veut jouer Phèdre ! se représente-t-on bien Phèdre ? Et l'on mettra en face l'un de l'autre deux êtres également fictifs qui auront l'air d'avoir été vus par les deux bouts opposés d'une lorgnette, c'est-à-dire un personnage dépassant en hauteur les plus gigantesques statues de l'antiquité, et une actrice aux proportions plus infimes que les plus grêles de nos statuettes modernes. Nous espérons qu'en dépit des mauvais vouloirs qu'on pourrait signaler d'avance, Mlle Rachel n'en abordera pas moins *Phèdre*, et prochainement. C'est la pièce où sa réputation doit atteindre son apogée. La langueur passionnée d'Ariane et les colères vengeresses d'Hermione, tout ce qui constitue la femme antique se trouve dans cette œuvre où le pieux Racine semble avoir été inspiré par la Vénus de Lucrèce. — Mais pour en revenir à *Bajazet*, qui est une création beaucoup

moins savante, le succès de Mlle Rachel fut à peine entravé. Le public, qui n'avait pas rêvé une Roxane comme celle qu'avaient entrevue quelques critiques dans leurs fantaisies orientales, le public se contenta de la noble et fière jeune fille qui rendait ce caractère comme Racine l'avait tracé, avec simplicité et avec feu. *Bajazet* est la dernière pièce abordée par Mlle Rachel dans l'année de ses débuts.

L'année qui suit n'offre que deux reprises nouvelles, celle d'*Esther* et celle de *Nicomède*. Je ne crois pas que les pensionnaires de Saint-Cyr pussent mettre plus de grace et de décence à réciter les vers harmonieux de Racine devant la cour austère et polie de Louis XIV, que n'en mit Mlle Rachel à faire comprendre la candide beauté de cette poésie biblique aux fils de Voltaire et de Byron. Son origine hébraïque, cette origine dont elle porte l'empreinte par les belles coupes de son visage, donna un intérêt particulier à ces représentations. Après *Nicomède*, qui fut joué le 9 avril 1839, et où elle parut avec éclat et bonheur dans le rôle de Laodice, Mlle Rachel fut plus d'une année sans agrandir son répertoire. Cette actrice de dix-huit-ans remplissant deux fois par semaine la salle des Français, pendant un si grand nombre de mois, avec neuf pièces de Corneille et de Racine, nous offre certainement une des plus grandes merveilles de ce temps-ci. Il y a honneur pour l'artiste et pour le public, que l'étude de ces chefs-d'œuvre n'a point lassé. Enfin, au mois de mai 1840, Mlle Rachel remporta une victoire toute nouvelle en jouant le personnage de Pauline dans *Polyeucte*. Un jour, un poète eut la curiosité de lui demander ce qu'elle pensait, quand elle prononçait au cinquième acte ce magnifique : *Je crois,* qui fait tomber sur son front des rayons de lumière : « En ce moment-là, répondit-elle, *je crois.* » Cette étrange faculté de dépouiller entièrement sa nature pour revêtir la nature qu'elle veut rendre est un des priviléges de Mlle Rachel. Depuis l'instant où elle entre sur la scène jusqu'à celui où elle en sort, elle est Hermione ou Camille, Monime ou Pauline; elle a jusqu'aux plus intimes pensées de l'être poétique qu'elle représente. Ne vous imaginez pas qu'elle songe à son auditoire pendant qu'elle écoute Oreste ou Sévère : elle songe à Pyrrhus ou à Polyeucte. Le vers arrive sur sa bouche, non point par un effort de mémoire, mais par un mouvement du cœur. Quand elle s'écrie : *Je crois,* il vient de se passer en elle un combat véritable entre la puissance de la foi et les orageuses incertitudes du doute. Cette réalité de sentimens qui lui fait trouver de si admirables cris aux endroits où la passion est nécessaire, lui donne pendant tout le cours de ses rôles une aisance dont on est ravi. Ainsi, dans *Polyeucte,* il est de ces mots qu'elle prononce comme le foyer domestique les a entendu prononcer, de ces mots touchans et simples qui n'excitent pas les salves d'applaudissemens, mais qui vont réveiller dans l'ame de plus d'un spectateur attendri quelque accent de femme, de mère ou de sœur.

Marie Stuart, qui fut jouée près de cinq mois après *Polyeucte,* est la première pièce du répertoire moderne que Mlle Rachel ait étudiée. Une grande

actrice ne doit pas toujours se borner à traduire, elle doit quelquefois créer. Quand elle rend la pensée des princes de l'art, de poètes tels que Racine et Corneille, elle est comme la sibylle antique vis-à-vis du dieu dont elle transmet les oracles : elle n'a qu'à monter sur le trépied pour demander à l'esprit divin qui doit parler par sa bouche de descendre en elle; mais quand les poètes dont elle est l'interprète n'ont pas été à la hauteur de leur sujet, c'est à elle de trouver par ses propres forces les effets qu'ils ont à peine indiqués. M[lle] Rachel a fait, dans *Marie Stuart,* ce travail de création, le plus difficile de tous les travaux qu'exige l'art dramatique. Ce n'est certainement pas la Marie Stuart de M. Lebrun que nous avons vue sur la scène française, c'est la Marie Stuart de M[lle] Rachel, ou plutôt c'est la vraie Marie Stuart, la gracieuse et mélancolique réine qui nous a si tristement souri, quand nous étions écoliers, à travers les pages de l'histoire. Grace à la tragédienne, on retrouve au cinquième acte de cette pièce, plus correcte que chaleureuse, les vives émotions que fait éprouver l'énergique récit de Brantôme. Certes l'étude de Schiller a pu aider M[lle] Rachel à composer le rôle de la reine d'Écosse; je crois cependant qu'elle doit encore plus à ses propres inspirations qu'à celles du poète allemand. Elle a reçu une de ces ames d'artiste que toutes les impressions instruisent. Quand dernièrement elle revint de son voyage à Londres, elle disait, après avoir rendu l'effet que le ciel et la mer venaient de produire sur elle : « Je sens que je ferai maintenant une meilleure entrée au troisième acte de *Marie Stuart.* » C'est l'acte où elle entre tout enivrée des splendeurs de la nature.

Le Cid et *Ariane* terminent la série de victorieuses études qu'a faites M[lle] Rachel avant de porter son attention sur la pièce qui occupe aujourd'hui le public, sur *Frédégonde et Brunehaut.* On a parlé trop récemment, dans ce recueil, de la manière dont elle joue l'amante du Cid et celle de Thésée pour qu'il soit besoin de revenir sur ces deux rôles. L'héroïque douleur de Chimène nous a remués, comme si l'esprit espagnol que le grand Condé rapporta dans les plis des drapeaux enlevés à Rocroy vivait encore parmi nous; les plaintes amoureuses d'Ariane nous ont touchés comme si les séducteurs de notre époque avaient encore les immenses canons et la moustache retroussée de M. de Scudéry. Arrivons maintenant à la dernière création de M[lle] Rachel, à Frédégonde.

M. Népomucène Lemercier est un des fils de la révolution française. Ainsi que l'indiqua le poète qui hérita récemment de son fauteuil académique, son génie s'est échauffé aux orageuses discussions des clubs. Ses vers se ressentirent des ardeurs qui agitaient Danton et Camille Desmoulins. La génération avec laquelle il fut jeune parlait tout entière, dans une fièvre d'amour pour la liberté, le langage désordonné et déclamatoire que met sur nos bouches le délire de toutes les passions. La langue qu'on trouve chez lui et qu'on attribue d'ordinaire à des pensées novatrices est simplement la langue de la république, langue formée de boue et d'or, pleine d'images grandioses et

d'incorrections vulgaires, empruntée au peuple des halles et aux meilleurs modèles de l'éloquence antique, langue qui résume enfin cette étrange époque où les hommes des rues s'appelaient entre eux des plus beaux noms de Rome et de la Grèce. Nous n'en voulons donc pas à M. Lemercier des bizarres défauts de style qu'on trouve dans *Frédégonde*, et nous admirons les efforts souvent heureux qu'il a faits pour donner à sa pièce de l'intérêt et de la chaleur.

Au reste, nous ne prétendons pas nous arrêter sur l'examen de cette tragédie. Nous concevons qu'il puisse importer à Mlle Rachel de ne pas plier son talent si merveilleusement en harmonie avec les proportions de l'art classique aux proportions moins régulières des œuvres de la nouvelle école; mais nous ne concevons point quel danger il peut y avoir pour elle, après avoir joué *Marie Stuart* et *Ariane*, à s'essayer dans *Frédégonde et Brunehaut*. Pour arriver d'une façon plus sûre aux chefs-d'œuvre de notre scène, il est bon qu'elle étudie tour à tour toutes les passions dramatiques chez des poètes qui, s'ils n'ont pas eu le génie de Corneille et de Racine, ont du moins écrit d'après les règles auxquelles ces maîtres obéissaient. Les agitations secrètes dont sont toujours tourmentés, même à leur insu, les acteurs et le public, les jours de première représentation, ont nui, nous n'en doutons pas, dans la soirée du 5 novembre, à l'effet que le rôle de Frédégonde est destiné à produire désormais. A la seconde représentation, la salle offrait déjà un nouvel aspect: cette foule à la fois enthousiaste et recueillie qui a soutenu Mlle Rachel dans chacune de ses consciencieuses études, ne lui avait pas fait défaut. Il n'y avait plus là ces auditeurs dédaigneux qui viennent entendre les acteurs comme les avocats entendent leurs adversaires, en songeant sans les écouter aux objections qu'ils leur poseront. Il y avait les spectateurs de bonne foi, ceux qui aiment l'art sans mêler aucun sentiment personnel à leur culte, enfin les gens qui cherchent à se former un jugement vrai, au lieu de courir après un jugement piquant. Ce sont les sentimens de ce dernier auditoire que nous espérons rendre aujourd'hui en déclarant que le rôle de Frédégonde égale toutes les autres créations de Mlle Rachel. Frédégonde paraît, dans la pièce de M. Lemercier, sur la fin du deuxième acte, quand le poète juge l'effroi suffisamment excité dans l'ame du spectateur par toutes les imprécations qu'il a amoncelées sur l'odieuse femme de Chilpéric. Rien de plus difficile pour un acteur que de bien remplir les personnages annoncés ainsi; l'imagination du public s'est créé un type auquel on exige qu'il ressemble. Cette difficulté n'a fait que plus ressortir le talent de Mlle Rachel. Je ne sais point quelle était la taille de Frédégonde, mais, à coup sûr, elle avait l'expression implacable qu'on lit sur les traits de la tragédienne à son entrée. Frédégonde, dans ce second acte, doit seulement se montrer au spectateur et l'épouvanter par les splendeurs horribles de son génie infernal. Mlle Rachel a compris admirablement cette première partie de son rôle. Son regard qui, dans *Ariane*, était baigné de si molles langueurs, étincelle d'un éclat dur et immobile comme celui qui s'échappe des métaux; son front est superbe; entre les bandeaux noirs et luisans qui l'en-

cadrent, il offre une surface brillante et polie sous laquelle on ne sent rien d'humain. M. Lemercier a placé dans la bouche de Frédégonde une invocation à la Mort, qui termine le second acte de sa tragédie. Certes, il n'y a qu'une pensée fort banale sous ces vers dont la forme est des plus ampoulées : eh bien! à cet endroit, Mlle Rachel trouve moyen de s'entourer d'une grande et sombre poésie dont on se sent l'ame toute pénétrée. Elle m'a rappelé en ce moment la Médée antique. L'effrayante magie de ses accens fait apparaître à ses côtés le fantôme qu'elle évoque. Cette horreur suprême que Michel-Ange trouvait dans les tons de la couleur, Dante dans les mots du langage, Mozart et Weber dans les sons de la musique, elle la trouve dans les inflexions de sa voix.

C'est au troisième acte qu'est la grande scène de la tragédie : Frédégonde et Brunehaut sont mises en présence l'une de l'autre. M. Népomucène Lemercier a tracé avec vigueur dans sa préface les traits qui doivent distinguer les deux reines : « Dans l'une, dit-il, la brutale énergie que déploient la tyrannie parvenue et la royauté de fortune, dans l'autre l'aveugle présomption qui égare la royauté anciennement héréditaire. La première est inculte dans son noir génie, la seconde cultivée par l'éducation de son rang illustre et par l'habitude des intrigues de cour. » Mlle Rachel nous a traduit ces pensées que le poète n'a pas su exprimer dans ses vers aussi bien que dans sa prose. Quand elle aborde Brunehaut en l'appelant : *Grande et noble princesse,* il est impossible de rendre le ton de sarcasme insultant et haineux qu'elle met dans ces mots. C'est la fille du peuple qui se révolte avec une colère de damné contre le seul bien qu'aucun crime ne peut lui conquérir. Mlle Rachel nous avait montré dans Hermione les emportemens du sang royal, elle nous montre dans Frédégonde comment bouillonne le sang populaire. La reine altière et dissimulée redevient un instant la fougueuse courtisane qu'un caprice amoureux et des coups de poignard ont fait monter sur le trône. Dans tout le cours de cette scène, où Mlle Rachel mêle à son écrasante ironie les élans d'une joie sauvage, l'admiration frémissante du public ne s'est pas lassée un seul moment.

Frédégonde, dont la présence continue à se faire sentir dans la pièce, reparaît au cinquième acte. Elle a réussi, par ses artifices, à empoisonner le fils de Chilpéric, Mérovée, qui a pris pour un envoyé de son père l'assassin que sa marâtre avait chargé de lui porter la coupe mortelle. Frédégonde cherche à tromper son époux sur les causes qui ont produit le trépas du jeune prince, quand celui qu'elle croyait mort vient tout à coup se traîner entre elle et Chilpéric. Une fatale volonté de la Providence veut que l'agonie de Mérovée se prolonge assez pour qu'il puisse reconnaître de quelle main est parti le coup qui l'a frappé. Mlle Rachel tient tout ce qu'on peut attendre d'elle dans cette forte situation. Ce n'est point l'effroi rédempteur du remords qui paraît sur son visage pendant tout le temps que Mérovée met à expirer; c'est une terreur perverse et maudite, cette terreur qui rend le crime plus effroyable

au lieu de l'expier. Elle a fait du demi-vers : *Qu'il est lent à mourir!* une exclamation dont le souvenir sera conservé par les fastes tragiques, et dans laquelle se résumera un jour la Frédégonde de Lemercier comme le *Manlius* de Lafosse se résume dans le *Qu'en dis-tu?* de Talma.

En somme, je crois que *Frédégonde,* malgré les anathèmes dont l'a frappée une partie de la presse, excitera la curiosité. Dans les questions d'art comme dans toutes les autres, le public commence à prendre l'habitude de vouloir juger par lui-même. Tout le monde désirera voir dans la scène entre Frédégonde et Brunehaut la contre-partie de la scène entre Élisabeth et Marie Stuart. Et puis, il faut le dire, il s'attache à cette pièce un genre d'intérêt qui est certainement de nature à entraîner la foule. Dans l'étrange et splendide costume qu'elle s'est choisi, Mlle Rachel est d'une beauté merveilleuse et toute différente de la beauté qu'on est habitué à lui voir. Jusqu'à présent elle nous avait fait songer surtout aux bas-reliefs du Parthénon; maintenant elle nous rappelle les sveltes et élégantes statues que renferment les profondeurs de nos cathédrales. Sa taille flexible et jeune, qui d'ordinaire se laisse seulement deviner sous les plis ondoyans de la tunique grecque, nous découvre ses incroyables délicatesses de mouvement et de contours sous le corsage long et serré des reines du moyen-âge. On a renouvelé contre Mlle Rachel la vieille querelle qu'on lui avait faite déjà à l'occasion de *Bajazet*. Des gens que leur système conduirait à vouloir un homme de six pieds pour représenter Napoléon sur la scène, si Napoléon avait vécu il y a deux mille ans, ont accusé Mlle Rachel de ne pas être assez grande pour jouer le rôle de la terrible reine de Neustrie. Je ne vois pas ce que la grandeur des vertus et des crimes a de commun avec les dimensions de la taille. Ce qui est certain, c'est que Frédégonde, telle qu'elle est représentée par Mlle Rachel, fait comprendre les terreurs de Mérovée et l'amour de Chilpéric. Je ne sais point ce qu'on peut exiger de plus.

Il serait injuste, pendant que nous parlons des causes qui doivent soutenir *Frédégonde et Brunehaut*, d'oublier la manière dont Beauvallet a compris le caractère de Mérovée. Beauvallet a produit dans *Polyeucte* et dans *le Cid* de grands effets dramatiques. Il a du feu, de la dignité et une singulière habileté à saisir le côté pittoresque d'un rôle. Par la science de son costume et l'intelligence de son jeu, il a su donner un cachet original à la figure du fils de Chilpéric. On a bien sous les yeux un de ces Francs qu'a ressuscités Augustin Thierry, un de ces fondateurs guerriers de notre noblesse, chez lesquels le caractère chevaleresque commence à poindre sous les mœurs barbares. Il y a une scène dans *Frédégonde et Brunehaut* où l'on vient arrêter le fils de Chilpéric au nom de son père : Beauvallet jette alors sur l'épée dont il se sépare un regard d'adieu plein d'une héroïque tristesse. Je choisis cet exemple au milieu de bien d'autres traits que je pourrais également citer pour montrer avec quel heureux soin dans les détails l'artiste a su composer le personnage qu'il représente. Au reste, tous les acteurs ont fait de louables

efforts, et Guyon s'est particulièrement distingué dans le rôle de Chilpéric. Mais revenons à Mlle Rachel, puisqu'aujourd'hui c'est elle qu'on met en cause.

Certes, on ne saurait trop applaudir à l'intelligente énergie que déploie depuis quatre ans cette jeune fille pour arriver aux dernières limites de son art. Eh bien! malgré l'intérêt que devraient inspirer ses études à quiconque fait profession d'aimer les lettres et le théâtre, les attaques injustes et violentes ne lui ont pas manqué. Mlle Rachel a contre elle tous ceux qui ont été dépités de voir que cette poésie de nos vieux auteurs qu'ils prétendaient enterrer était capable d'avoir encore si bon visage. Puis elle est en butte également aux traits d'un certain esprit que je ne sais trop comment définir, quoiqu'il ne soit pas nouveau dans la littérature, et qu'il me fût très facile de nommer ceux qui en ont été les représentans. C'est un esprit qui, en se dégageant de tous les principes innés du jugement, parvient à la surprenante agilité que les bateleurs doivent, dit-on, à la fracture de leurs nerfs articulaires; c'est un esprit qu'on accuse souvent d'être envieux et méchant, et que je crois tout simplement porté aux agressions taquines contre les réputations consacrées par l'attrait qu'il trouve aux tours périlleux. De pareilles attaques doivent-elles effrayer la jeune tragédienne? Nous ne le pensons pas. On est bien fort quand on n'a contre soi que la haine intéressée du beau et l'amour irrésistible du paradoxe.

Un mot encore, pour terminer, sur un reproche qu'on a fait souvent à Mlle Rachel. On la blâme de sa prédilection pour les œuvres abandonnées; on lui conseille de laisser là ses pieuses excursions dans le monde des morts pour s'attacher à quelque fortune vivante dont elle contribue à pousser le char. Nous ne prétendons certes point lui interdire le contact avec les poètes de l'époque, s'il en est dont le génie soit de nature à s'accorder avec son talent; mais nous ne saurions qu'approuver sa prudente réserve. Et puis, faut-il le dire, il y a quelque chose qui nous plaît dans l'indépendance où elle s'est mise du suffrage intéressé des coteries. Elle est, parmi toutes les actrices dont la vie nous soit connue, la seule qui n'ait pas associé la vogue à sa célébrité. Il n'est rien dans sa gloire qu'elle n'ait conquis par son seul amour de l'art. Dans la réputation de la Champmeslé, on trouve les soupirs de Racine; dans celle de la Gaussin, on trouve les épîtres galantes de Voltaire. L'éclat qui entoure Mlle Rachel n'est dû qu'à ses nobles et patiens efforts.

G. DE MOLÈNES.

V. DE MARS.